هكذا من الأصل

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10018 — 30 PAGES — VENDREDI 15 AVRIL 1977

Les dockers envisagent une grève nationale pour soutenir les grévistes de Dunkerque

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 26 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

KIM IL SUNG ET SON FILS

En Corée du Nord, la « fête nationale » est l'anniversaire du président de la République. Depuis plusieurs semaines, les militants du Parti des travailleurs sont mobilisés pour les préparatifs des cérémonies du vendredi 15 avril, jour où le maréchal Kim Il Sung, chef de l'Etat, président du parti, commandant en chef des forces armées, entrera dans sa soixante-sixième année. Ces cérémonies sont rituelles dans un régime fortement marqué par le culte de la personnalité, mais, cette fois, elles seront suivies avec un intérêt particulier, parce que, selon des rumeurs en provenance de Séoul, de Pékin et de Tokyo, le propre fils du président nord-coréen, M. Kim Jong Il, pourrait accéder à cette occasion — ou dans quelques jours, lors d'une réunion de l'Assemblée suprême du peuple — à des fonctions qui feraient de lui le successeur désigné du « Grand Leader ».

Une telle décision, sans précédent dans un pays socialiste, surprendrait peu les Nord-Coréens. Depuis la fondation de la République populaire démocratique de Corée, en 1948, l'histoire de ce pays se confond, dans la propagande officielle, avec la biographie de son président « respecté et bien-aimé ». Le nom de ses parents se lit au fronton de certains édifices publics — écoles, hôpitaux, etc. Pourquoi le « Grand Leader », qu'on dit malade, n'aurait-il pas songé à confier sa succession à l'homme dont il se sent le plus proche : son fils ?

Dix parents au moins de M. Kim Il Sung exercent actuellement des fonctions importantes dans l'appareil de l'Etat et du parti, qui se confondent le plus souvent. Mme Kim Jong Ae, femme du président Kim et membre du comité central, joue un rôle occulte mais important. Il dit qu'elle ne serait pas favorable à M. Kim Jong Il, qui est né d'un premier mariage. Récemment, les élections des députés aux assemblées populaires se sont déroulées « conformément aux règlements » — avec 100 % de participants et 100 % de votes positifs, — selon les propres termes des « Nouvelles de Pyongyang ». En l'absence de tout débat politique ouvert, la lutte pour le pouvoir dans les pays socialistes suppose forcément des factions, et l'on vient de voir, dans la Chine toute proche, le rôle que peuvent jouer les intrigues familiales.

Les nombreuses « purges » qui se sont succédé en Corée du Nord ont frappé alternativement la tendance pro-chinoise et la pro-soviétique. Installé par les Soviétiques, M. Kim Il Sung joue adroitement de la rivalité de Moscou et de Pékin et reste en excellents termes avec les deux capitales.

La Corée du Nord se présente comme un « paradis socialiste ». Elle a remporté des succès indiscutables dans le domaine de l'industrialisation. Les logements, les biens de première nécessité, sont disponibles pour tous. Grâce à une ferme politique de contrôle des naissances (l'âge légal du mariage est de trente-deux ans pour les hommes, et de vingt-neuf ans pour les femmes) chacun mange à sa faim. Mais la sécheresse que vient de connaître le pays menace son autonomie agricole. Le budget militaire demeure très élevé, Pyongyang, comme Séoul, ne s'étant pas résignés à la coupure de la péninsule en deux et les contacts pris il y a quelques années en vue d'une tentative de réunification de la péninsule ayant tourné court. Malgré ses richesses minières la Corée du Nord est à court de devises.

L'arrivée au pouvoir d'hommes plus jeunes — car la relève semble concerner aussi les cadres supérieurs du parti — suffira-t-elle à résoudre les graves problèmes que connaît ce pays et à l'ouvrir un peu sur l'extérieur ? L'U.R.S.S. et la Chine ont su l'une et l'autre sortir de la guerre froide, de l'isolement, et de tout ce que résume l'expression « le culte de la personnalité ». Pourquoi la Corée du Nord échapperait-elle à la loi de l'évolution ?

La question régionale domine la campagne électorale en Belgique

Après la dissolution des chambres, le 9 mars, par M. Léo Tindemans, la campagne électorale en Belgique, précédant le scrutin du 17 avril, n'a suscité qu'un intérêt limité. Elle n'a connu son véritable coup d'envoi qu'au début de la semaine, en raison des vacances de Pâques. Les orateurs des partis ont dû parler devant des auditoires clairsemés.

Au sujet de la prochaine coalition gouvernementale, M. Victor Michel, président du mouvement ouvrier chrétien, dont l'influence est grande chez les sociaux-chrétiens, a mis en garde contre un cabinet sans participation socialiste : « Une nouvelle coalition de centre droit accroîtrait dangereusement les tensions entre le pouvoir politique et les organisations ouvrières », a-t-il déclaré.

Notre envoyé spécial Bernard Brigouleix décrit les enjeux et les données de ces élections législatives anticipées, largement dominées par le problème de l'application de la révision constitutionnelle concernant l'autonomie des trois régions.

I. — Inquiétudes wallonnes

De notre envoyé spécial BERNARD BRIGOULEIX

Bruxelles. — En demandant au roi, le 9 mars dernier, la dissolution des Chambres, M. Léo Tindemans a suscité un double mécontentement : celui des partis, qui estiment mal choisie la date de ces nouvelles élections, celui des électeurs, qui trouvent le scrutin de bien peu d'intérêt.

Ouverte en même temps que les vacances scolaires, la campagne électorale s'est trouvée coupée en deux par le long week-end pascal. Bien que le vote soit obligatoire, de nombreuses familles risquent de ne rentrer que le dimanche 17 avril dans la soirée, trop tard pour aller voter. Les candidats éprouvent des difficultés à toucher des électeurs dont une bonne partie ont émigré pour quinze jours vers le bord de mer — « à la côte » — les Ardennes ou à l'étranger. Bruxelles, Liège ou Gand ne sont pas vides, certes : mais Ostende ou Zeebruge connaissent une animation qui annonce déjà celle de l'été.

Un parti au moins peut se flatter de s'être adapté aux circonstances : les libéraux flamands, qui ont pour principal slogan, de Knokke-le-Zoute à Nieuport : « *P.V.V. bonnes vacances.* » Encore s'agit-il là d'une des inscriptions les plus explicites. La complexité du système électoral belge, fondé sur le scrutin de liste, conduit le plus souvent les partis à résumer leur adresse aux électeurs en des slogans sibyllins : « *Votez 1* » pour les socialistes bruxellois, ou « *V.U.* » — pour la Volksunie...

A cette économie de mots ne répond pas toujours une économie de moyens. Là aussi pourtant, la date des élections n'était guère favorable. Les principales formations politiques s'étaient déjà réunies en frais de propagande pour les élections municipales du 10 octobre 1976. Leurs trésoreries respectives, une fois surmonté le désarroi né d'une dissolution inattendue, leur ont tout de même permis de racheter — à prix d'or, dit-on — les grands panneaux d'affichage déjà retenus par les annonceurs commerciaux.

En dépit de ces coûteux efforts, l'homme de la rue ne parvient pas manifestement à s'intéresser au scrutin du 17 avril. Les vacances de Pâques ne sont pas seules en cause. Ni même, au pays du cyclisme, le tour des Flandres et la Flèche wallonne — deux épreuves qui, à quelques jours d'intervalle, auront bien davantage alimenté les conversations que les démêlés de M. Tindemans avec le Rassemblement wallon, les états d'âme des libéraux, les revendications de la Volksunie, ou le programme de gouvernement du parti socialiste belge. De nombreux électeurs belges doutent que les urnes puissent apporter, dimanche prochain, la moindre réponse aux principales questions qu'ils se posent.

(Lire la suite page 4.)

La réduction des remboursements de sécurité sociale suscite de vives réactions syndicales

Le contenu des décisions prises par le conseil des ministres en ce qui concerne la Sécurité sociale a été plus ample qu'on ne l'avait envisagé. Le remboursement de plusieurs centaines de médicaments dits de « confort » va être réduit de 30 %, et celui de quelques autres accru, en revanche, de 10 % ; un forfait journalier de l'ordre de 15 F sera institué dans les hôpitaux ; le taux des cotisations d'assurance-maladie est relevé pour les salariés de plus de soixante-cinq ans et les salariés agricoles ; les soins dentaires seront mieux indemnisés l'an prochain et l'assiette des cotisations sociales améliorée dans les industries de main-d'œuvre.

A plus long terme, une réforme de la gestion hospitalière est envisagée, ainsi qu'une couverture différente du coût des accidents de la route.

Ces mesures suscitent, comme prévu, de vives réactions syndicales. La C.G.T. et la C.F.D.T. annoncent leur intention de préparer une grande « riposte » aux mesures gouvernementales. Le comité des « 25 », qui groupe aux côtés des syndicats et des partis de gauche un grand nombre d'associations sociales et familiales, a demandé audience à Mme Veil et proteste contre « les atteintes portées au pouvoir d'achat des travailleurs ». M. Krasucki parle d'« agressions qui peuvent coûter cher au gouvernement » parce qu'« elles vont aggraver les inégalités devant la santé ». La C.F.D.T. dénonce une « escalade dans la régression sociale ». Le parti socialiste évoque « une manipulation des chiffres » et réclame « un système sanitaire excluant le profit ».

L'équilibre de la Sécurité sociale, a déclaré le président de la République lors du conseil des ministres du 13 avril, « *doit être obtenu par une saine gestion, sans majoration de cotisation ni déplafonnement et sans réduction de prestations* ».

Toutes les décisions gouvernementales n'étant pas arrêtées définitivement, il est difficile d'apprécier dès à présent dans quelle mesure le propos de M. Giscard d'Estaing, repris par Mme Veil durant sa conférence de presse, sera confirmé par les faits. S'il n'est pas question de modifier le plafond des cotisations, il est « *impossible*, a dit le ministre de la santé et de la Sécurité sociale, *d'augmenter les ressources de la Sécurité sociale puisque les entreprises ne pourraient supporter des cotisations plus lourdes* ».

Le dégrèvement dont bénéficient les salariés en activité de plus de soixante-cinq ans est réduit, tandis que le taux de cotisation des salariés du régime agricole est relevé de 1,5 % (à la charge des employeurs).

Pareillement, le doublement du ticket modérateur sur les médicaments dits « *de confort* » (fortifiants, euphorisants, laxatifs — il passe de 30 à 60 % du prix — sera sévèrement ressenti par les bourses modestes. La dépense du malade en sera presque doublée, même si certains adoucissements sont prévus.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 25.)

RAPT POLITIQUE ?

Le directeur de Fiat-France est enlevé à Paris

M. Luchino Revelli-Beaumont, âgé de cinquante-huit ans, directeur général de Fiat-France et délégué du groupe Fiat au Brésil, a été enlevé mercredi 13 avril, peu après 21 heures, devant son domicile, 183, rue de la Pompe, Paris-16e. Cette action a été revendiquée dans une communication téléphonique à Europe 1 par un homme se réclamant d'un « comité de défense des travailleurs italiens en France ».

Celui-ci a exigé le versement d'une rançon de 3 millions de francs ainsi que la fourniture de vivres et de médicaments aux chômeurs italiens résidant en France.

Les responsables de la brigade criminelle ont indiqué que cette organisation était inconnue de leurs services, et rien ne permet d'affirmer jusqu'ici que l'appel émanait bien des ravisseurs de l'industriel, aucun contact n'ayant été pris depuis avec la famille de M. Revelli-Beaumont ni avec la société Fiat-France. Les enquêteurs rapprochent évidemment ce rapt de tous ceux que connaît l'Italie depuis de nombreux mois. Mais ils n'écartent pas l'hypothèse d'un acte lié aux activités de M. Revelli-Beaumont au Brésil ni même celle d'un geste purement crapuleux.

L'absence de tout élément matériel et l'imprécision des témoignages laissent augurer une enquête longue et difficile. Ce jeudi 14 avril, les policiers ont à nouveau entendu, au quai des Orfèvres, M. Henri Millot, le chauffeur de l'industriel, seul témoin direct de l'enlèvement et lui-même blessé par les quatre agresseurs.

(Lire nos informations page 30 et l'article de ROBERT SOLÉ sur les enlèvements en Italie page 4.)

UNE SEMAINE AVEC LA FRANCHE-COMTÉ

Poursuivant son tour de France des régions, « le Monde » va, du lundi 18 au samedi 23 avril, convier ses lecteurs à passer « Une semaine avec la Franche-Comté ».

Chaque jour, comme pour les deux précédents suppléments consacrés au Nord-Pas-de-Calais, en mai 1976, et à l'Aquitaine, en novembre dernier, « le Monde » publiera plusieurs pages dans lesquelles ses rédacteurs et ses correspondants rendront compte des divers aspects de cette région encore peu connue.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les conditions d'un consensus

par MAURICE DUVERGER

Le président de la République a raison de souhaiter que les règles d'élection au suffrage universel des représentants français à l'Assemblée européenne soient adoptées par notre Parlement à l'unanimité. Un tel consensus serait conforme à l'intérêt national autant qu'à l'intérêt de la Communauté. Il serait conforme à l'intérêt de l'opposition autant qu'à celui de la majorité. La première ne gagnerait rien à souligner le désaccord entre socialistes et communistes, la seconde ne gagnerait pas plus à souligner le désaccord parallèle entre giscardiens et chiraquiens. Il n'est pas sérieux de rêver à une coalition Giscard-Mitterrand sur ce terrain, dressée contre une coalition Chirac-Marchais. Ni le chef de l'Etat ni le chef de l'opposition ne sortiraient grandis d'une aventure qui les ferait apparaître l'un et l'autre comme des diviseurs de leurs propres troupes.

Le R.P.R. et le P.C.F. ne tireraient guère plus d'avantages d'une intransigeance anti-européenne qui n'est plus très bien comprise, notamment par les jeunes générations. Les néo-gaullistes en ont pris conscience, qui sont prêts à un compromis. Les communistes auraient probablement intérêt à s'engager dans la même voie. Après tout, leurs principes mêmes les poussent à préférer le suffrage universel au mécanisme actuel de désignation des membres de l'Assemblée européenne. Le système de représentation proportionnelle prévu par le gouvernement (s'il faut en croire le ministre des affaires étrangères) n'est pas pour leur déplaire, d'autant qu'il augmenterait notablement le nombre de leurs représentants à Strasbourg. Surtout, il serait essentiel pour eux d'établir dans ce domaine l'unité de la gauche française et celle de l'eurocommunisme. Les divergences actuelles de MM. Marchais et Berlinguer rappellent de fâcheux souvenirs, qu'il serait préférable d'estomper.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Un dieu exigeant

L'arbre aura samedi sa première « journée nationale ». On l'enlève autour des villes — et sans rançon, parce qu'il n'a pas la vertu financière d'un P.D.G., — ses amis ne se font écouter qu'au moment des élections municipales, les espaces verts ne deviennent plus que l'alibi étique du béton, mais le culte de l'arbre — qui part des druides et va jusqu'au symbole de la liberté — peut être relancé, puisque tant de dieux sont morts.

Mais l'arbre est un dieu exigeant. Il demande une foi peu commune dans l'avenir, et on ne le reconnaîtra à ses fruits que longtemps après qu'il aura été planté. Gageons que devant ce totem du long terme nos hommes politiques, pressés d'en découdre, d'en finir avec l'opposant, vont entreprendre une de ces danses du scalp endiablées à l'issue de laquelle un « consensus » se dégagera : il faut abattre cet arbre qui cache la forêt des ambitions.

P. D.

UN NOUVEAU DÉSIR DE LIRE

Science-fiction à la française

Plus de trois cents romans et recueils de nouvelles de science-fiction ont paru au cours de la seule année 1976, sans compter les publications sauvages et les œuvres du genre que les éditeurs *font paraître sans le savoir*, soit, en titres, presque 5 % de la production littéraire globale. Voilà qui traduit un nouveau désir de lire, particulièrement sensible chez un public situé entre douze et vingt ans d'âge moyen qui redécouvre le goût du romanesque dans cette littérature nouvelle en prise sur notre temps.

« Une succursale du fantastique nommée science-fiction », écrivait Jacques Sternberg à son propos ; si l'on admet cette définition un peu hâtive, on doit reconnaître que la maison mère dépose actuellement son prestigieux bilan tandis que la succursale prospère et multiplie. Depuis le déclin du genre aux Etats-Unis, la France est même devenue sa terre d'élection, au point que certains écrivains anglo-saxons se font publier ici comme on se faisait blanchir à Londres.

Pourtant, en raison de ce fameux cartésianisme dont on nous rebat les oreilles, la science-fiction *n'aurait pas dû séduire les Français* ; serait-ce alors que la succursale n'emploie pas les mêmes recettes que la maison mère et que les œuvres qu'elle propose, par leur outrance logique, par la vision qu'elles offrent d'un avenir induit de nos préoccupations quotidiennes et de nos fantasmes, est à cent lieues de l'imagination poétique proposée par les récits fantastiques ?

Si cette hypothèse est la bonne, c'est qu'il y avait potentiellement des milliers de lecteurs à la recherche d'une littérature-stéthoscope qui amplifiât les vibrations du monde contemporain et qu'ils l'ont trouvée.

PHILIPPE CURVAL.

(Lire pages 16 et 17 dans « le Monde des livres ».)

AFRIQUE

LE CONFLIT AU ZAIRE ET SES PROLONGEMENTS

Les Zaïrois et leurs alliés s'interrogent sur les raisons de «l'inaction» des rebelles

Tandis qu'aucun affrontement n'était signalé jeudi matin 14 avril dans le Shaba (ancien Katanga), l'arrivée du contingent marocain se poursuivait à Kolwezi où, selon l'envoyé spécial de l'Agence France-Presse, son effectif devrait être complet vendredi, date à laquelle s'achèvera l'opération de soutien logistique assurée par Paris.

Kinshasa a décidé, à la suite d'un reportage de la B.B.C. qualifié de *« proche de l'espionnage »* en raison des détails donnés sur les forces engagées, de ne plus admettre de journalistes à Kolwezi où est arrivé, mercredi après-midi, le colonel Dlimi, chef de l'état-major particulier du roi Hassan II, en visite d'inspection.

L'essentiel des forces zaïroises se trouverait à environ 70 kilomètres à l'ouest de Kolwezi, dans la direction de Mutshasha, et serait séparé des premiers éléments adverses par un « no mans' land » d'une vingtaine de kilomètres. Leur inaction actuelle *« laisse perplexes »*, selon l'A.F.P., la plupart des militaires chargés de leur barrer la route.

La crise zaïroise connaît un développement au-delà des frontières, la Zambie se plaignant d'incursions répétées d'appareils militaires dans son espace aérien. Selon le porte-parole de Lusaka, des avions zaïrois auraient bombardé l'hôpital d'une mission dans la localité de Kaleni, faisant plusieurs blessés. Toutefois les autorités zambiennes n'écartent pas la possibilité d'une méprise des pilotes et une délégation zaïroise est arrivée mercredi à Lusaka où elle devait être reçue par le président Kaunda.

Incident entre Luanda et Kinshasa

● En ANGOLA, selon l'agence cubaine Prensa Latina, M. Lucio Lara, secrétaire du bureau politique du M.P.L.A., a évoqué mercredi, en condamnant l'attitude de Paris, *« les efforts faits par la France en 1974 pour s'emparer d'une partie des richesses du pays, notamment du pétrole de Cabinda »*. Le même jour, le ministère de la défense angolais a adressé une *« sévère mise en garde »* au Zaïre. Il assure qu'un bateau angolais naviguant sur le fleuve pour ravitailler la ville de Noqui, aurait été pris à partie par l'artillerie zaïroise. Luanda dénonce cette *« provocation »* qui relève d'une *« attitude criminelle »*.

L'opération de secours française a été qualifiée par le président Mobutu, dans une interview diffusée mercredi à Paris par TF 1, de *« preuve que la France a encore un rôle à jouer en Afrique »*.

● A PEKIN, l'agence Chine nouvelle, citant les déclarations du président Giscard d'Estaing, estime qu'il est *« tout à fait clair »* que le régime de Kinshasa a affaire à des éléments *« venus de l'extérieur »* et condamne en termes violents l'attitude de l'U.R.S.S.

● A ALGER, l'agence Algérie-Presse service *« doute que l'opinion française ait été tout à fait rassurée par les déclarations du chef de l'Etat »*.

● A RABAT, l'agence Maghreb Arabe Presse se félicite des *« explications claires et franches de M. Giscard d'Estaing qui expriment la détermination sereine de la France de rester solidaire de l'Afrique »*. Notre correspondant relève la vive satisfaction marocaine devant l'unité de vues qui règne entre les deux pays.

● A BONN, le gouvernement est *« très préoccupé »* par les événements du Zaïre et étudie ce jeudi l'éventualité d'une *« aide humanitaire »* à ce pays tandis que l'opposition chrétienne-démocrate se félicite de l'attitude française.

● A ROME, des députés communistes ont demandé au gouvernement de se désolidariser de *« l'intervention dans les affaires intérieures d'un pays africain commise, selon le président français lui-même, au nom de l'Europe »*.

● A NEW-YORK, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'O.N.U., a exprimé son *« inquiétude »* et *« espère que grâce aux efforts de toutes les parties concernées, la situation sera réglée de manière satisfaisante »*. Enfin, tandis que le fils de Moïse Tshombe, M. Jean Tshombe, critiquait mercredi à Bruxelles le soutien français à un *« régime discrédité au bord de l'effondrement »*, le ministre nigérien des affaires étrangères jugeait *« normal que le Zaïre se tourne vers ses amis »*, n'étant pas suivi par son nouvel ambassadeur à Alger, pour qui *« l'intervention française est condamnée non seulement par les pays progressistes mais par l'opinion internationale »*. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

DES RÉACTIONS

● *M. Claude Labbé* a indiqué que les membres du bureau du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale qui se sont réunis mercredi 13 avril, sous sa présidence, n'ont critiqué ni la décision ni la forme de l'intervention française au Zaïre. *« Il est sûr,* a-t-il déclaré, *que la France a une vocation africaine, qu'elle ne peut pas accepter de voir l'Afrique — qu'elle a décolonisée, — colonisée par des puissances étrangères. »*

● *M. Yves Lancien*, secrétaire général du Rassemblement pour le civisme, le dialogue et le renouveau (gaulliste) : *« Les motifs de satisfaction nous ayant été plutôt mesurés, ces derniers temps, nous n'en sommes que plus à l'aise pour souligner, aujourd'hui, l'heureuse impression produite quand le chef de l'Etat, à son tour, réaffirme la présence de la France dans le monde. Il va de soi que cette présence ne saurait se concevoir sans une capacité d'initiative ni une volonté d'indépendance dont nous attendons désormais les preuves tangibles, et notamment en ce qui concerne la réforme du Fonds monétaire international et les garanties touchant au fonctionnement de l'Assemblée européenne. »*

● *Dans un communiqué* sur l'attitude française au Zaïre, la C.F.D.T. estime que *« le président de la République, en se précipitant au secours du président Mobutu, a pris une lourde responsabilité »*. *« La France va-t-elle prendre le relais des Etats-Unis au moment où la nouvelle administration Carter semble avoir tiré les leçons de la stérilité d'une politique qui consiste à soutenir à tout prix les gouvernements sans responsabilité réelle ? »*, demande la centrale, qui conclut : *« L'avenir de l'Afrique appartient aux peuples d'Afrique. »*

● *Le Nouvelle Droite française* (formation qui se réclame du monarchisme libertaire) : *« Une fois de plus, la montagne a accouché d'une souris. En fait, cette participation militaire effective sera limitée dans le temps. M. Valéry Giscard d'Estaing qui, dans le pays, a perdu son crédit, risque d'accentuer une irritation mondiale en donnant à la politique étrangère de la France un aspect ambigu. »*

La noria des Transall

Kolwezi (A.F.P.). — Dans un nuage de poussière, le Transall atterrit. Sur l'aire de parking, moteurs ronflants, un autre appareil frappé lui aussi de la cocarde tricolore s'apprête à décoller... A Kolwezi, mercredi, le pont aérien français fonctionnait à plein.

Dans la seule après-midi, nous avons pu compter six décollages et atterrissages.

Tous ces avions transportaient soit du matériel — camions militaires, jeeps, munitions, — soit du ravitaillement — caisses de rations alimentaires, boîtes de jus de fruits, sacs de farine, etc. — destinés au contingent marocain. A chaque atterrissage, c'est le même scénario. A peine l'avion est-il parvenu sur la minuscule aire de parking, où sont stationnés deux avions de fabrication italienne Macchi — partant ou revenant de missions de bombardement, — que la lourde porte de la soute s'ouvre. Immédiatement, des officiers et des soldats marocains se précipitent. Tandis que les véhicules sont descendus avec précaution, des soldats font la chaîne pour décharger les caisses ou les sacs. En moins d'une demi-heure, l'appareil vide peut redécoller pour Lubumbashi ou même vers le Maroc.

« C'est la première fois, nous confie le commandant d'un des équipages, *que nous avons l'occasion d'expérimenter nos possibilités de pont aérien avec ces Transall, et, jusqu'à présent, c'est efficace. »*

Il est vrai que, mardi et mercredi, c'est à une noria incessante que nous pu assister au-dessus de l'aéroport de Kolwezi. Les troupes marocaines qui y arrivaient étaient toutes transportées par des C-130 ou des Buffalo de l'armée zaïroise.

Les avions militaires français sont accueillies au sol par des officiers parachutistes français installés depuis quelques jours à Kolwezi. Il s'agit de treize lieutenants et capitaines à bérêts rouges, en tenue de combat, qui sont là, affirme leur commandant, *« pour assurer la réception des Transall et faciliter les liaisons avec les Marocains ». « En aucun cas,* assure cet officier, *nous ne participons aux opérations militaires. Les officiers parachutistes français ne sont pas armés. On ne les voit, d'ailleurs, pas circuler dans Kolwezi. Ils sont installés dans une villa située à quelques mètres du P.C. de l'état-major zaïrois. Leur activité principale consiste à accueillir les Transall qui atterrissent sans cesse à Kolwezi. »*

Sur l'aéroport de Kinshasa, il y avait, mercredi soir, cinq Transall. Un officier indiquait que jeudi sept rotations étaient prévues sur Kolwezi. Loreque ces rotations prendront fin, a affirmé le commandant des officiers parachutistes présents à Kolwezi, *« nous quitterons la ville »*.

« AUCUN ANGOLAIS, AUCUN CUBAIN, AUCUN SOVIÉTIQUE N'EST MÊLÉ A L'AFFAIRE DU SHABA », affirme le ministre des affaires étrangères d'Angola.

Le ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Angola, M. Paolo Jorge, a lancé ce mercredi 13 avril à Paris une mise en garde aux pays qui volent au secours du Zaïre contre « les risques d'une internationalisation du conflit. L'affaire tendra à se compliquer en fonction de l'aide que le régime zaïrois a demandé à ses amis », a ajouté le ministre, qui donnait une conférence de presse dans les salons de l'hôtel Lutecia, après avoir participé à New-Delhi aux travaux du bureau de la conférence des pays non alignés

« Aucun Angolais, aucun Cubain, aucun Soviétique n'est mêlé à l'affaire du Shaba, qui est une question purement intérieure au Zaïre (...). Ce n'est ni le M.P.L.A. ni la République populaire d'Angola qui ont donné des armes à ceux qui luttent au Shaba », a affirmé le chef de la diplomatie angolaise. Il en a profité pour dénoncer la « psychose cubaine », qui, selon lui, prévaut dans certains pays et dans certains organes de presse occidentaux à propos de l'Afrique : « Les Cubains deviennent un cauchemar

Il a cependant admis qu'il n'était pas impossible que d'anciens gendarmes katangais, qui avaient pu constituer des stocks d'armes du temps de la colonisation portugaise en Angola, où ils s'étaient réfugiés, fassent la « navette sur la frontière » entre l'Angola et le Zaïre. La frontière commune est trop étendue pour que l'armée de Luanda puisse empêcher ce genre de passages, a expliqué le ministre, tout en réaffirmant la « neutralité » de son pays dans cette affaire.

M. Jorge s'est surtout montré préoccupé par les prolongements « angolais » que pourrait avoir la situation au sud du Zaïre et par le « précédent » que constitue l'« ingérence » de pays tiers dans les affaires intérieures d'un Etat africain souverain.

Il paraît craindre que, sous le prétexte d'une aide au régime du président Mobutu, les puissances « impérialistes » ne prennent position en vue d'une revanche en Angola. « On connaît les liens existant entre le Zaïre et les Etats-Unis. Ni l'un ni l'autre n'ont accepté l'échec subi par l'impérialisme en Angola », a-t-il affirmé, ajoutant cependant que des « personnalités françaises » lui avaient donné l'assurance que « cette aide serait en aucun cas le point de départ d'une agression contre l'Angola ». »

● RECTIFICATIF. — Dans le compte rendu des déclarations de M. Giscard d'Estaing sur la politique étrangère (*le Monde* du 14 avril 1977), une des questions posées par Jean-Pierre Joulin a été mal transcrite. Il fallait lire : *« Vous avez toujours souhaité une concertation avec les chefs de l'opposition* (et non : *« avec les chefs des grandes puissances »*) *sur les grands choix de politique étrangère, comme cela se fait en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Alors pourquoi n'avoir rencontré cet après-midi, pour parler du Zaïre, que les chefs des groupes parlementaires de la majorité ? »*

LES PRÉCÉDENTES INTERVENTIONS

Au GABON, dans la nuit du 17 au 18 février 1964, M. Léon Mba, président de la République du Gabon, est renversé par un putsch militaire dirigé par deux lieutenants, qui s'emparent de lui, du président de l'Assemblée nationale et de plusieurs ministres. Dans l'après-midi du 18, en application des accords de défense franco-gabonais, des avions français venus de Dakar et de Brazzaville débarquent des troupes françaises qui, le 19, s'emparent du camp où se sont réfugiés les insurgés et libèrent M. Mba, qui reprend le pouvoir.

Au TCHAD, en août 1968, le président Tombalbaye fait appel aux troupes françaises pour rétablir l'ordre dans le Tibesti et « aider, pour un temps limité, l'armée tchadienne à assurer sa mission ». La France entretient encore au Tchad une base et trois mille hommes ; ils seront renforcés par des troupes venues de France.

VIOLENTS COMBATS DANS LE SUD DE L'ANGOLA

Selon les autorités sud-africaines, de « violents combats », se déroulent dans le Sud de l'Angola entre les guérilleros de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) et les forces combinées gouvernementales, cubaines et de la SWAPO. Quelque sept cents réfugiés angolais, dont trois cents au cours des deux derniers jours, ont franchi la frontière et sont passés au Sud-Ouest africain (Namibie) afin d'échapper aux combats, au cours des récentes semaines, a déclaré, mercredi 13 avril, M. Jannie De Wet, commissaire général aux populations indigènes du Sud-Ouest africain. — *(A.P.)*

CRITIQUANT M. GISCARD D'ESTAING

Moscou conteste que les rebelles soient «venus de l'extérieur»

De notre correspondant

Moscou. — Les relations franco-soviétiques ne pourront pas ne pas être affectées par les événements du Zaïre. Telle est l'impression qui prévaut à Moscou alors que l'intervention française dans l'ancien Katanga est de plus en plus souvent mentionnée — donc condamnée — dans la presse soviétique. Jusqu'à présent cependant, il s'agit d'une condamnation implicite seulement : plutôt que de publier des commentaires de leur cru, les journaux se contentent de reprendre les extraits significatifs de la presse occidentale ou africaine. De la même façon, les déclarations consacrées aux événements du Zaïre, et publiées mardi soir à Moscou, ne mentionnaient pas nommément la France, alors qu'elles s'en prenaient expressément à la Chine, au Maroc et à l'Afrique du Sud.

La *Pravda* de ce jeudi 14 avril franchit cependant un nouveau pas : le quotidien du parti communiste soviétique publie, en effet, en bonne place d'assez longs extraits des dernières déclarations de M. Giscard d'Estaing consacrées à l'intervention de la France pour, en conclusion, s'inscrire en faux contre les explications du président de la République concernant l'action d'*« éléments venus de l'extérieur »* au Zaïre. Rejetant la thèse de M. Giscard d'Estaing, la *Pravda* affirme : *« On sait parfaitement bien qu'il s'agit d'un conflit strictement intérieur, qui doit être réglé par le peuple zaïrois lui-même. »*

Dans ce contexte, les attentats commis à Paris contre certaines installations soviétiques prennent une dimension particulière. C'est ainsi que la *Pravda* condamne ce jeudi les tentatives d'incendie menées dans la nuit du 12 au 13 avril, contre la Librairie du Globe et les locaux de France-U.R.S.S. Dans un commentaire diffusé mercredi soir l'agence Tass s'élève, d'autre part, contre l'*« inaction des autorités françaises »*. Après avoir rappelé la note de protestation remise lundi dernier par le ministère soviétique des affaires étrangères à l'ambassade à Paris, — l'agence Tass qui concernait une tentative d'incendie de certains locaux soviétiques à Paris — l'agence Tass écrit : *« Pourquoi les autorités françaises n'ont-elles pas pris jusqu'à présent les mesures requises pour assurer la protection des institutions soviétiques et des organisations françaises qui coopèrent avec elles ? (...). Cette attitude ne favorise nullement le développement heureux des rapports franco-soviétiques. »*

L'affaire du Zaïre ne va sans doute pas non plus favoriser le développement des relations entre Paris et Moscou. Tout en prônant officiellement la non-immixtion dans l'ancien Congo belge, Moscou n'a jamais caché ses sympathies pour les forces qui combattent le pouvoir central. Dès le début du conflit l'affaire a été présentée aux Soviétiques comme un soulèvement spontané de la population contre le pouvoir *« réactionnaire »* du président Mobutu. Il n'a jamais bien sûr été question dans ces explications des anciens gendarmes katangais qui seraient revenus d'Angola.

D'après des informations recueillies de source africaine à Moscou, le président Mobutu aurait commencé pourtant, dès 1974, à se préoccuper de ces rescapés de la première guerre du Congo. C'est pour cette raison qu'il se serait rendu, cette année-là, dans l'île du Cap-Vert pour y rencontrer le général Spinola, l'Angola dépendant encore, à ce moment-là, de Lisbonne. Cette mystérieuse rencontre Mobutu-Spinola n'avait alors reçu aucune explication.

La sympathie manifestée par l'U.R.S.S. pour les nouveaux rebelles du Katanga illustre bien en tout cas le tournant pris depuis plus d'un an par la politique soviétique en Afrique. Dans les deux grandes crises africaines des années 60 — la guerre du Congo et celle du Biafra — l'U.R.S.S. avait en effet catégoriquement pris position en faveur des gouvernements centraux. Pour la première fois cette attitude est modifiée, et c'est maintenant un mouvement sécessionniste qui bénéficie de la « compréhension » de l'Union soviétique. Cette compréhension ne va pas encore jusqu'à un soutien ouvert : la note publiée mardi par l'agence Tass parle toujours du *« gouvernement central »* du Zaïre. Seule une évolution significative de la situation militaire dans le Shaba, comme par exemple la prise d'une importante ville par les insurgés ou la proclamation d'un gouvernement provisoire, pourrait amener Moscou à préciser davantage sa position.

JACQUES AMALRIC.

Les relations économiques entre Paris et Kinshasa sont modestes

Malgré les immenses ressources minières et la richesse potentielle du Zaïre, les relations économiques entre Paris et Kinshasa restent modestes. Les échanges entre les deux pays ne représentent que 0,2 % du commerce extérieur de la France. Les importations de produits zaïrois (principalement des produits minéraux bruts) pour un montant de 514 millions de francs en 1976, soit une hausse de 60 % sur 1975, ne compensent pas les exportations de produits français (produits manufacturés de consommation et biens d'équipement), qui ont représenté 698 millions de francs l'an passé.

La coopération franco-zaïroise est plus active. En 1976, l'ensemble de l'aide publique française au Zaïre s'est élevée à 155 millions de francs, dont 59,3 millions de prêts du Trésor pour financer le programme de développement des télécommunications par satellite. Déjà, en 1974, un prêt du Trésor de 85 millions de francs avait servi à financer le projet de la Voix du Zaïre (télévision).

Cette coopération, qui place la France au deuxième rang des pays donateurs derrière la Belgique, n'est guère suivie d'effet dans le domaine industriel. Les sociétés françaises, échaudées tout à la fois par l'« africanisation », puis, en 1974, par la « radicalisation » (nationalisation) des entreprises étrangères et par l'important endettement du pays, ont hésité à investir malgré la marche arrière des autorités de Kinshasa, rétrocédant, à partir de mars 1976, une partie du capital des entreprises « radicalisées ».

Certaines sociétés françaises ont cependant obtenu d'importants contrats au Zaïre (la vente de chars Panhard, de dix-sept Mirage, Thomson pour la télévision et les télécommunications, E.D.F. comme ingénieur-conseil pour l'une des tranches du barrage d'Inga, Dumez) et d'autres sont présentes dans l'ancien Congo belge, tels Renault-Peugeot ou le B.R.G.M., qui participe au consortium de la société minière de Tenke-Fungurume.

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT EN RHODÉSIE

M. Owen accepte de se rendre à Salisbury

De notre correspondante

Le Cap. — M. Daniel Owen, secrétaire au Foreign Office britannique, se rendra en Rhodésie le samedi 16 avril. La nouvelle a été confirmée mercredi (*le Monde* du 13 avril) après que M. Owen eut rencontré à deux reprises, pendant trois heures, puis une heure, M. John Vorster, premier ministre sud-africain, et pendant deux heures et demie, le chef du gouvernement rhodésien, M. Ian Smith.

Il y a quelques semaines encore, M. James Callaghan, premier ministre britannique, déclarait qu'il n'était pas question qu'un secrétaire au Foreign Office se rende actuellement en Rhodésie.

Ce revirement britannique représente donc une petite victoire rhodésienne. Il permettra en tout cas à M. Smith de se présenter dans une politique plus confortable devant le comité directeur, puis le congrès spécial de son parti, le Rhodesian Front, samedi et lundi.

L'annonce par le représentant britannique d'une participation plus importante des Etats-Unis dans le règlement rhodésien aura très certainement contribué à cette évolution.

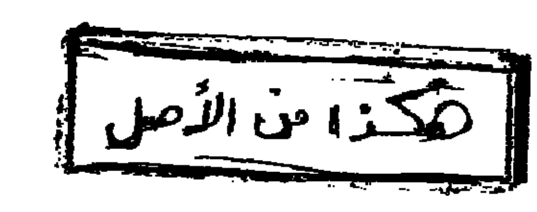
En réalité, rien ne semble avoir été discuté au fond pendant les rencontres de mercredi — sauf peut-être avec le premier ministre sud-africain, M. Owen, comme le chef du gouvernement de Salisbury ont souligné avec insistance le fait qu'il s'agissait là d'une première rencontre. *« Vous comprenez aisément,* a dit ce dernier, *que nous n'avons pu accomplir de grands progrès. M. Owen est un homme nouveau... »*

Au cours de leur échange de vues, le secrétaire au Foreign Office a présenté le nouveau plan que la Grande-Bretagne a conjointement élaboré avec les Etats-Unis : celui-ci prévoit une conférence constitutionnelle chargée de la rédaction d'une proposition : *« Pour un Zimbabwe indépendant »*, a dit M. Owen. Volontairement, Washington et Londres évitent d'aborder le transfert des pouvoirs, pierre d'achoppement entre Blancs et Africains nationalistes.

« Nous aurons à Salisbury de nouveaux entretiens, a ajouté M. Smith, *mais cela prendra des semaines et même des mois de travail préparatoire avant qu'une décision puisse être prise. »*

La démarche de M. Owen semble être celle de la dernière chance. Avant l'arrivée de celui-ci la presse sud-africaine était très pessimiste. Aujourd'hui, sensible au charme du jeune médecin-ministre britannique, elle entrevoit des lueurs d'espoir.

CHRISTIANE CHOMBEAU.



هكذا من الأصل

GEMENTS

...GISCARD D'ESTAING

...conteste ...venus de l'extérieur

...correspondant

Les relations économiques ...
Paris et Kinshasa sont modestes

... rendre à Salisbury

AFRIQUE

Tchad

LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉGIME

La réconciliation nationale demeure le souci majeur du président Malloum

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Sur la place de l'Indépendance, un vent brûlant soulève la poussière et fait frisonner les drapeaux. Béret rouge, lunettes fumées et tenue léopard, le général Félix Malloum, chef de l'État, légèrement appuyé sur la fine canne blanche dont il ne se sépare jamais, salue le défilé des blindés de l'armée nationale. La cérémonie militaire marquant, mercredi 13 avril, le deuxième anniversaire du régime est expédiée en moins d'une demi-heure. La foule est tenue à distance. Sur cette même place, en effet, il y a un an jour pour jour, un commando du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat, tendance Abba Sidick) avait jeté plusieurs grenades en direction de la tribune d'honneur. L'attentat, officiellement, avait fait huit morts et soixante-dix blessés. Le chef du commando, un chauffeur de trente-neuf ans, recruté par le Front à Khartoum en 1971, avait suivi un entraînement militaire en Libye. Il fut exécuté, ainsi que trois de ses complices, le 4 avril dernier.

C'est encore autour de cette place que, dans la nuit du 1er avril 1977, d'intenses combats opposèrent les troupes loyales au Conseil militaire supérieur (C.M.S.) à une trentaine de mutins appartenant à l'armée et à la garde nationale et nomade tchadienne (G.N.N.T.). Les premières se trouvaient dans l'enceinte du palais présidentiel. Les seconds avaient pris position à l'intérieur du « camp du 13 avril ». Le palais et le camp se font face, à chaque extrémité de la place. On se battit pendant cinq heures au bazooka et au canon sans recul, jusqu'à épuisement des munitions. Bilan officiel : un mort — le lieutenant-colonel Ali Davio, abattu par les insurgés — et onze blessés. Mais des témoins ont vu huit cadavres au moins dans la cour de l'hôpital. Une quinzaine d'assaillants prirent la fuite. Ils auraient trouvé refuge dans les quartiers musulmans de la capitale. Le sous-lieutenant Brahim Abakar Koumba, « cerveau » de l'opération, venait d'effectuer un stage à l'école de pilotage d'Hazebrouck, d'où il avait d'ailleurs été exclu. La police, qui avait arrêté en février deux adjudants, était informée du complot. Les conjurés, sachant qu'ils avaient été démasqués, choisirent pourtant de jouer leur va-tout. Neuf d'entre eux furent passés par les armes à l'aube du 6 avril.

Pourquoi cette nouvelle convulsion, venant s'ajouter à la rébellion endémique des provinces du Nord ? Le « coup » du 1er avril doit être replacé dans le contexte de la vieille rivalité ethnique et religieuse entre les Sudistes chrétiens et animistes, sédentaires et cultivateurs, et les Nordistes islamisés, nomades et éleveurs. Nord contre Sud, ancien esclavagistes contre anciens esclaves : cet antagonisme fondamental est une constante de l'histoire du Tchad. Elle fournit la clé des récents événements de N'Djamena. Sur une population totale de quatre millions d'habitants, la République du Tchad comprend 40 % d'islamisés, dont quatre cent mille Arabes. L'influence, voire la prédominance, de l'islam est sensible sur la plus grande partie du territoire. N'Djamena, par exemple, est une ville à 80 % musulmane. Or, depuis l'indépendance, en 1960, le pouvoir est entre les mains des Saras, groupe ethnique minoritaire, non islamisé, qui compte environ huit cent soixante mille personnes. Le président Tombalbaye était de souche sara, son successeur l'est aussi. Les musulmans, conscients de leur puissance, notamment économique, et du dynamisme de leur foi, forts de l'influence accrue des pays arabes (l'Arabie Saoudite vient de financer la construction de la mosquée de N'Djamena, une des plus grandes d'Afrique), supportent de plus en plus mal la confiscation du pouvoir par une minorité. Ce sentiment de frustration est particulièrement vif dans l'armée, qui compte seulement 20 % de musulmans, cantonnés le plus souvent dans des grades subalternes.

Tout en s'efforçant de minimiser la gravité des événements du 1er avril, les autorités tchadiennes, curieusement, ont pourtant implicitement reconnu l'existence de ce malaise. Un communiqué officiel indique, en effet, que les mutins entendaient par leur action « lutter contre les injustices qui régneraient dans l'armée ». Les insurgés avaient-ils partie liée avec les différents mouvements de rébellion qui, depuis des années, défient le pouvoir central ? Il ne semble pas. Aucun d'entre eux, en tous cas, n'a revendiqué son appartenance à la guérilla. Ce qui, en vérité, est encore plus inquiétant pour le régime.

Le malaise de la « garde nomade »

Mais c'est, sans aucun doute, la participation à la mutinerie d'éléments de la garde nationale et nomade qui constitue l'indice le plus alarmant aux yeux des dirigeants tchadiens. Celle-ci, forte de près de quatre mille combattans (sur un effectif total de onze mille cinq cents hommes), était connue jusqu'alors pour sa fidélité envers le régime, réputation qui, dans l'ensemble, reste fondée. Il n'empêche que la garde nomade — qui n'est intégrée aux forces armées que depuis la chute de Tombalbaye — souffre d'un indéniable complexe d'infériorité. Mal équipée, considérée parfois comme une « sous armée », alors qu'elle est bien souvent le fer de lance de la lutte contre la rébellion, elle doit se battre dans des conditions pénibles, loin de tout soutien et de toute base arrière. Le régime devra améliorer le sort des gardes nomades sous peine de les pousser à la désertion.

D'autant que les rébellions « traditionnelles » restent à mater, même si l'on enregistre, depuis quelques mois, une certaine accalmie sur le front du Tibesti, où Goukkouni-Oueddei, « libérateur » de Mme Claustre, jouit d'un prestige tout neuf et du soutien sans faille du gouvernement libyen. De son côté, Hissen Habré, dépossédé de son commandement du Tibesti, a livré en février, dans le Fada, sa région natale, de durs combats qui ont fait une trentaine de morts dans les rangs gouvernementaux, avant de se replier dans la montagne. Quant à l'iman El Baghlany, figure historique de la rébellion du Nord-Est, mort récemment dans un accident de la circulation, près de Tripoli, sa disparition ne constitue pas forcément un facteur favorable pour le général Malloun, qui avait multiplié les « ouvertures » à son adresse, et ne désespérait pas de l'amener sous peu à composition.

La réconciliation nationale « entre tous les enfants du Tchad » demeure le thème central des discours du chef de l'Etat, qui appelle régulièrement à « l'union des cœurs et des intérêts » en exploitant la diversité tchadienne, source d'enrichissement pour ses fils, tandis que la radio, stigmatisant le précédent régime auquel elle attribue la responsabilité de la désunion, s'adresse avec constance aux « frères de la rébellion ». De toute évidence, la réconciliation nationale suppose d'abord un rapprochement entre N'Djamena et le colonel Kadhafi, celui-ci ne ménageant ni son appui matériel ni ses encouragements aux rebelles toubous. A cet égard, le gouvernement tchadien se garde d'affronter trop violemment son riche voisin du Nord. Tout au plus se contente-t-il de dénoncer rituellement « l'argent de celui qui occupe de façon belliqueuse une partie de notre territoire, et qui éprouve un plaisir sadique à torpiller notre réconciliation », allusion au différend frontalier dans la bande d'Aouzou.

Sur ce point, N'Djamena attendait beaucoup, semble-t-il, du « sommet » des pays riverains du Sahel, qui s'est tenu en mars à Niamey. Ses espoirs paraissent déçus. Pourtant, le Niger reste tout désigné pour jouer les modérateurs dans le conflit tchado-libyen. Ne serait-ce que parce qu'il abrite, lui aussi, sur son sol une minorité toubou. C'est seulement lorsque ce différend bilatéral sera réglé que les dirigeants tchadiens pourront espérer mener à bien la réconciliation nationale, et faire porter tous leurs efforts sur les tâches primordiales du développement économique.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● Le C.H.E.A.M. (Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes — Fondation nationale des sciences politiques) organise les 25, 26 et 27 avril, à l'intention des universitaires et des chercheurs, des cadres et responsables du monde des affaires et du secteur public, un stage d'information sur le thème : « Afrique noire et stratégie mondiale ».

★ 13, rue du Four, 75006 Paris, tél. 326-90-90.

Tunisie

Cent soixante-huit intellectuels et cadres demandent la réunion d'une « conférence nationale sur les libertés publiques »

De notre correspondant

Tunis. — Considérant qu'au cours de ces dernières années le gouvernement a pris des mesures législatives et reglementaires « limitant les libertés publiques en violation de la Constitution » et « développé des pratiques qui sont une atteinte intolérable aux droits fondamentaux de l'homme et du citoyen », cent soixante-huit intellecteuls et cadres tunisiens ont demandé, le mardi 12 avril, la convocation d'une « conférence nationale sur les libertés publiques » et la création d'un « conseil national chargé de veiller au respect des droits de l'homme et du citoyen ». Un comité de cinq membres (1) a été constitué à cet effet.

Dans cet « appel pour le respect des libertés publiques en Tunisie », les signataires s'adressent au président de la République, « garant du respect de la Constitution », pour « mettre un terme à la degradation de cette situation, proclamer une amnistie générale, libérer les détenus politiques, engager le pays sur la voie d'une démocratisation réelle et redonner ainsi à la Tunisie la place d'avant-garde qu'elle occupait dans le combat de libération du tiers-monde ». D'autre part, ils proclament leur « solidarité agissante avec tous ceux qui, en Tunisie et de par le monde, militent pour le respect des droits de l'homme » et invitent « tous les Tunisiens à être unis dans l'exigence responsable du respect de ces droits ».

Parmi « les pratiques » constituant « une atteinte intolérable aux droits fondamentaux de l'homme et du citoyen », le texte mentionne : « Le refus injustifié du visa nécessaire à l'existence légale de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme, le refus de délivrer le récépissé réglementaire, nécessaire pour la publication de journaux, le refus arbitraire de laisser des citoyens quitter librement le territoire national, la multiplication des arrestations arbitraires et des procès d'opinion, la prolongation abusive de garde à vue, la répression systématique des étudiants en lutte pour leurs droits d'expression et d'association, les difficultés faites aux avocats de l'indépendance, de la justice et de la séparation des pouvoirs ».

Quant aux mesures législatives et réglementaires « limitant les libertés publiques », elles résident, selon le texte, dans le code électoral, le code de la presse, la loi relative aux passeports et aux documents de voyage et la limitation du droit de grève.
(Intérim.)

[Jusqu'à présent le groupe des libéraux, animé par d'anciens ministres exclus du parti socialiste destourien, avait limité son action à la diffusion de quelques proclamations, la dernière remontant au 20 mars 1976. Ses signataires avaient alors demandé « que soit donné un contenu concret à la souveraineté populaire ». En annonçant la création d'un comité national, et en décidant de convoquer une conférence sur les libertés publiques, les libéraux s'engagent plus nettement et se dotent d'une structure.]

(1) Ce comité comprend MM. Hassib ben Ammar, Habib Boular, Hammouda ben Slama, secrétaire général du conseil de l'Ordre des médecins, Dali Jazi, avocat assistant à la faculté de droit, et Mohamed Mouada, assistant à l'institut Bourguiba des langues vivantes. Tous les cinq appartiennent au groupe d'opposition dite « libérale ».

DIPLOMATIE

LA VISITE OFFICIELLE DU CHEF D'ÉTAT DU RWANDA

L'Afrique pourra compter sur la solidarité de l'Europe pour son développement

déclare M. Giscard d'Estaing

M. Giscard d'Estaing et le général Juvénal Habyarimana ont eu, mercredi après-midi 13 avril, un entretien en tête à tête d'une heure à l'hôtel Marigny, où réside le chef de l'Etat rwandais, en visite officielle en France jusqu'à samedi. « La conversation, a indiqué M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole du président de la République, a été consacrée à un tour d'horizon de la situation internationale, et notamment aux problèmes africains. »

Les deux chefs d'Etat se retrouvent ce jeudi après-midi pour des entretiens élargis, auxquels devraient participer MM. Bourges, ministre de la défense ; Galley, ministre de la coopération, et de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Dans la matinée, l'hôte de la France a visité le Phytotron de Gif-sur-Yvette (1) avant d'offrir un déjeuner à l'hôtel Marigny en l'honneur du président de la République.

Mercredi soir, le président Habyarimana a assisté au palais de l'Elysée à un dîner d'une centaine de couverts offert par M. Giscard d'Estaing.

Celui-ci a prononcé un toast dans lequel il a notamment déclaré :

« La politique que vous conduisez, le développement que vous poursuivez, perdraient tout leur sens si la paix venait à être compromise, et d'abord la paix en Afrique. Cette paix en Afrique, c'est aussi le vœu de la France. Nous souhaitons que l'Afrique, laissée aux seuls Africains, et se tenant à l'écart des compétitions idéologiques étrangères à ses problèmes, puisse consacrer toutes ses jeunes forces à l'immense tâche de développement qui l'attend. Dans cette tâche, l'Afrique pourra compter sur la solidarité de l'Europe. C'est cette solidarité que nous avons manifestée en répondant à l'appel d'Etats africains par la mise à leur disposition de moyens de transport. La France n'entend en aucune manière pratiquer une politique d'ingérence, mais ce ne serait pas pouvoir compter sur elle si elle restait sourde à l'appel de ses amis lorsque ceux-ci agissent à l'intérieur de leur souveraineté et de leurs droits. Or la France est un pays sur lequel ses amis peuvent compter. »

Le président de la République a, d'autre part, souligné que « l'aide qu'un pays comme le nôtre peut et doit apporter n'aura sa pleine signification qu'en s'inscrivant dans un ordre économique mondial plus juste et plus conforme à la rationalité. Rien de durable, rien de solide ne sera vraiment construit tant que les matières premières subiront des variations de cours imprévisibles et ruineuses ».

Le président Habyarimana a mis l'accent dans sa réponse sur l'importance qu'il attache à la coopération entre la France et son pays. Il a aussi rendu hommage au chef de l'Etat français pour le rôle qu'il a joué dans le dialogue Nord-Sud. Il a enfin affirmé la solidarité du Rwanda avec les autres pays d'Afrique dans leur lutte « contre les régimes racistes et oppressifs de Pretoria et de Salisbury ».

(1) Les phytotrons sont des « super-serres » dans lesquelles les expérimentateurs peuvent régler à leur gré les différents paramètres qui gouvernent la croissance des plantes : température, humidité, éclairage, composition de l'air, etc. Ils sont uniquement destinés à la recherche. Le premier phytotron a été installé en 1949 à Pasadena (Etats-Unis). Celui de Gif-sur-Yvette date de 1957.

M. ROGER VAURS DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RELATIONS CULTURELLES AU QUAI D'ORSAY

M. Roger Vaurs, ministre plénipotentiaire, est nommé directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Jean Laloy.

[Né en 1920, M. Vaurs est reçu en 1945 au concours de l'ENA, dont il sort en 1947. Successivement attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères et à la direction économique du Quai d'Orsay, il dirige entre 1952 et 1956 les services d'information de l'ambassade de France aux Etats-Unis, installés à New-York. Il joue un rôle important dans la métropole américaine à une époque particulièrement difficile des rapports franco-américains.

De 1966 à 1969, il est chef des services de presse et de documentation au Quai d'Orsay, puis directeur adjoint du cabinet de M. Couve de Murville, premier ministre. Lorsque M. Chaban-Delmas prend la relève de ce dernier, M. Vaurs devient son conseiller en relations publiques. En mars 1973, il est nommé ambassadeur à Ankara, poste dont il s'absentera quelques semaines pour préparer le voyage de M. Giscard d'Estaing aux Etats-Unis, en mai 1976, et qu'il quitta en mars dernier.]

LA LIMITATION DES ARMEMENTS STRATÉGIQUES

Les propositions américaines sont « absolument irréalistes »

déclare le ministre soviétique de la défense

Parlant, mercredi 14 avril, à Berlin-Est, où il fait actuellement une visite officielle, le maréchal Oustinov, ministre soviétique de la défense, a qualifié les propositions américaines, sur la limitation des armements stratégiques, d' « absolument irréalistes ». Accusant les pays occidentaux de vouloir s'attribuer des avantages unilatéraux, il a appelé les pays socialistes « à être vigilants et à rechercher en permanence la consolidation de leur potentiel de défense ».

D'autre part, dans un article de fond publié jeudi 14 avril, la Pravda réaffirme la position soviétique sur ce problème. Estimant qu'il n'y a pas eu, depuis la rencontre soviéto-américaine de Vladivostok en 1974, de « changement de la situation stratégique susceptible d'affecter les décisions adoptées à cette époque » et qu'il n'y a « nul besoin de réviser ces décisions », le journal précise cependant que « l'Union soviétique n'a jamais considéré et ne considère pas les limitations décidées à Vladivostok comme une étape finale dans les efforts déployés pour la réduction de la course aux armements et de la menace de la guerre ».

Commentant la proposition américaine d'abaissement des plafonds décidés à Vladivostok, la Pravda lui reproche d'avoir été avancée « sans tenir compte d'une série de facteurs visant la sécurité de l'U.R.S.S., notamment les moyens nucléaires américains de première ligne en Europe et en Asie, les appareils américains basés sur porte-avions, les armes nucléaires dont disposent les alliés des Etats-Unis... » Ces divers moyens n'étant pas affectés par le plan américain, « leur rôle et leur importance iraient croissant, au détriment de la sécurité de l'Union soviétique, si se réalisait la réduction proposée du nombre des missiles balistiques à longue portée, des missiles sous-marins et des bombardiers lourds ».

Une entente de principe

Enfin, le quotidien du parti s'élève contre la partie du plan américain qui prévoit une limitation du missile de croisière seulement pour les portées supérieures à 2 500 kilomètres. Selon lui, une « entente de principe » était intervenue à Vladivostok pour inclure dans l'accord « une limitation rigoureuse des missiles de croisière » et même « prévoir l'étude de variantes concrètes de cette limitation ». La Pravda écrit encore : « Il va de soi que notre pays a toutes les possibilités [de développer le missile de croisière], mais il s'oppose, en principe, à l'ouverture de ce nouveau canal de la course aux armements stratégiques. »

● A WASHINGTON, M. Brzezinski, conseiller du président pour les affaires de sécurité, a eu mercredi un « déjeuner de travail » avec l'ambassadeur soviétique, M. Dobrynine, qui avait été reçu la veille par M. Carter. M. Brzezinski a indiqué aux journalistes qu'il souhaitait que des consultations régulières aient lieu entre MM. Brejnev et Carter. La première de ces rencontres pourrait avoir lieu dans le courant de cette année, a-t-il dit, mais les deux gouvernements n'en ont pas discuté jusqu'à présent. Pour sa part, M. Brown, secrétaire à la défense, a déclaré, dans une conférence à Rochester, que les Etats-Unis étaient prêts à examiner toute contre-proposition soviétique à la seule condition que les réductions d'armements proposées soient égales des deux côtés — (A.F.P., Tass.)

● LE SOUDAN ET LA COREE DU SUD ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, a annoncé, mercredi 13 avril, un communiqué commun à Séoul. La Corée du Sud a ouvert un consulat dans la capitale soudanaise en 1976. La Corée du Nord a une ambassade à Khartoum depuis 1969. — (A.F.P.)

● M. DAOUD, chef de l'Etat afghan, en visite officielle à Moscou, a eu un entretien avec M. Brejnev. Selon l'agence Tass, cette rencontre a permis d'étudier « les mesures indispensables pour enrichir et renforcer la coopération » entre ...

● Joshua Nkomo, président de la ZAPU (Zimbabwe African Peoples Union) et dirigeant du Front patriotique rhodésien, a rencontré mercredi 13 avril à Prague le « numéro deux » du parti communiste tchécoslovaque, M. Vasil Bilak. — (A.F.P.)

WASHINGTON ET L'EUROCOMMUNISME

Petites phrases et relectures

Les relations entre la France et les Etats-Unis vont-elles donner lieu à ces communiqués sibyllins, à ces demi-silences et à ces fausses dénégations qui, jusqu'à présent, étaient plutôt une tradition des pays de l'Est, quand deux « partis frères », malgré les protestations officielles d'amitié, rêvaient d'en découdre ? On serait tenté de le croire à entendre M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, visiblement mal à l'aise, commenter, mercredi 13 avril, les propos tenus mardi soir par M. Valéry Giscard d'Estaing lors de son entretien radiotélévisé.

Le président de la République avait alors affirmé que la récente déclaration du département d'Etat sur l'eurocommunisme « aurait été bien meilleure si elle s'était limitée à son premier paragraphe » (et non « si elle ne s'était limitée », comme il a été imprimé par erreur dans le Monde du 14 avril). La déclaration en question, inspirée sinon rédigée par le président Carter lui-même, et lue mercredi 6 avril par M. Hodding Carter (ils n'ont aucun lien de parenté) était, en effet, balancée en deux paragraphes d'importance inégale. Dans le premier, le département d'Etat réaffirmait que la question communiste était du seul ressort du pays concerné. Dans le second, véritable déclaration de « non indifférence », les Américains envisageaient une modification de leurs liens avec ces pays s'ils « venaient à être dominés par des partis politiques dont les habitudes particulières, les idées et les pratiques sont étrangères (aux) principes démocratiques fondamentaux. (...) » (Le Monde du 8 avril.)

Le porte-parole du département d'Etat, harcelé par les journalistes, a eu mercredi une curieuse attitude : il a relu publiquement la déclaration du 6 avril, mais s'est arrêté au premier paragraphe (celui qui plaît à M. Giscard d'Estaing) omettant délibérément le second (qui ne lui plaît pas). En même temps, le porte-parole réaffirmait que le département d'Etat maintenait « intégralement » sa déclaration sur l'eurocommunisme.

Le cartésianisme prétendu des Français aura quelque peine à comprendre comment une déclaration peut être à la fois maintenue et amputée de sa partie controversée. Est-ce une « fleur » (ou un cactus) qui est ainsi offert au président de la République ? Ou bien M. Jimmy Carter n'a-t-il pas encore, ce qui est vraisemblable, de politique ferme et arrêtée sur l'eurocommunisme ? M. François Mitterrand projette de se rendre cet automne à Washington. Rencontrera-t-il le président Carter ? Tel est sans doute le véritable enjeu — pour la politique intérieure française — des petites phrases et des « relectures » aménagées de Washington. — D. Dh.

EUROPE

L'équation belge

(Suite de la première page.)

Leur demande-t-on quelle coalition gouvernementale aurait leur préférence, de quel parti ou personnalité ils souhaitent le succès ? « *Peu importe* » s'entend-on régulièrement répondre. « *le problème n'est pas là* ».

Le sentiment s'est répandu, surtout depuis le début de la dernière législature, que la classe politique traditionnelle répugnait à « *ouvrir le bon dossier* » : celui des réformes de structures. « *Même nous, partis communautaires, pouvons être victimes de cette désaffection de l'électorat* », estime M. Lode Claees, sénateur sortant de la Volksunie.

« *Le problème des communautés en Belgique*, ajoute M. José Desmarets, chef de file des sociaux-chrétiens bruxellois, *ce n'est pas le drame que décrivent certains, car il y a longtemps que nous aurions été emportés ; c'est une maladie chronique et déjà ancienne, ni mortelle ni bénigne, avec laquelle il nous faut tenter de vivre* ».

Une « maladie déjà ancienne » ? Nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui que les conditions dans lesquelles est né l'Etat belge moderne portaient déjà en germe les difficultés et les aléas de cette coexistence entre les communautés. Encore le rapport de forces entre Flamands et Wallons s'est-il inversé, à bien des égards, depuis l'époque où une classe dirigeante francophone régnait sans partage, y compris en Flandre, sur les affaires, l'université, l'administration et l'armée. La Belgique n'a sans doute pas encore fini de payer les erreurs commises par cette élite trop sûre d'elle qui relégua pour un siècle, en Flandre même, la langue flamande au rang de patois à l'usage des domestiques, des hommes de troupe, des paysans et des marins. La Wallonie était alors, dans son « sillon Sambre et Meuse », en particulier, la seule région industrielle du royaume et l'une des plus riches d'Europe. Le seul clivage notable opposait les chrétiens aux anticléricaux, à l'intérieur de la bourgeoisie comme dans le mouvement ouvrier.

Aujourd'hui, l'industrie wallonne multiplie les appels de détresse, cependant que l'économie flamande — en particulier depuis l'essor de la « sidérurgie sur l'eau » — draine capitaux nationaux et investissements étrangers. Le mouvement flamand, une fois surmontées les ambiguïtés des deux occupations allemandes, a non seulement affirmé haut et clair ses prétentions linguistiques et culturelles, mais il a atteint assez largement ses objectifs économiques. Un long chemin a été parcouru depuis la fondation, voilà un demi-siècle, par quelques entrepreneurs du Vlaams economisch Verbond pour faire contrepoids au vieux capitalisme belge à dominante francophone. Le développement de sociétés d'origine flamande (comme Gevaert, à Anvers, ou celles que contrôle la Kreditbank), ont contribué à créer une dynamique dont le pays wallon se sent aujourd'hui, peu ou prou, la victime.

Cette inquiétude des électeurs francophones les conduit souvent à remettre en cause la politique suivie depuis une quinzaine d'années en matière communautaire, politique jugée trop favorable aux Flamands. Il est vrai que, depuis 1963, en ce domaine, les innovations n'ont pas manqué — ni les difficultés : l'attention naguère mobilisée par la question royale, puis par la « *guerre scolaire* », enfin par les soubresauts de la décolonisation, a pu être consacrée presque exclusivement aux problèmes linguistiques et communautaires.

Problème linguistique ou constitutionnel

C'est avec découragement que les Wallons se souviennent aujour'hui combien l'on espérait, au début des années 60, que la révision de la Constitution de 1831 permettrait de résoudre, sinon sans difficultés du moins sans drame, le problème communautaire. La législation linguistique adoptée en 1963 ne devait pas tarder, en fait, à provoquer l'hostilité des francophones, surtout à Bruxelles. L'homme qui y avait attaché son nom (y compris pour les matières qui dépassaient la compétence de son département ministériel) et qui a depuis, quitté la scène politique, M. Arthur Gilson, alors ministre social-chrétien de l'intérieur, explique :

« *On a dit, à l'époque, que j'avais bâti « un mur » autour des régions linguistiques. On a contesté le tracé de ces « frontières » y compris du côté flamand. Aujourd'hui, plus personne n'en parle, sauf à Bruxelles... On a dit que je trahissais la cause francophone, alors qu'il ne s'agissait que de prendre acte, dans les textes, de cette réalité que nous vivions tous les jours et de rétablir une égalité des chances entre les deux principales langues de Belgique. Sait-on que, jusqu'en 1963, le conseil des ministres ne délibérait jamais autrement qu'en français, alors que ses membres appartenaient aux différentes communautés ? Et que notre Constitution n'avait jamais reçu de traduction officielle en flamand avant cette date ?* »

Celui qui fut regardé par bien des Wallons, des Flamands et des Bruxellois plus encore, comme une sorte d'ennemi public, ajoute avec un sourire : « *Il fallait quelqu'un pour cristalliser sur son nom l'opposition à cette indispensable réforme. Ce fut moi... Aujourd'hui, contrairement à une opinion répandue, le problème n'est plus linguistique, à quelques situations exceptionnelles près. Il est communautaire et constitutionnel.* »

Il n'est pas toujours commode de distinguer l'un de l'autre. L'homogénéité linguistique des régions, préférée en 1932 à un statut national entièrement bilingue, a conforté de très nombreux Wallons et Bruxellois dans leur francophonie, tandis que beaucoup de Flamands apprenaient aussi et malgré tout le français, ne fût-ce que pour se faire comprendre dans la capitale, officiellement bilingue, mais aujourd'hui francophone à 85 %. Or, depuis les lois linguistiques, les fonctionnaires qui se trouvent placés, à Bruxelles, au contact d'un public pouvant appartenir à l'une ou l'autre communauté doivent être parfaitement bilingues. « *Nous ne demandons qu'à entretenir de bons rapports avec la minorité flamande de Bruxelles,* constate Mme Antoinette Spaak, député du Front démocratique francophone et fille de Paul-Henri Spaak, aujourd'hui disparu, *mais il nous faut bien constater que ce bilinguisme des services publics, réputé protéger 15 % de Bruxellois néerlandophones, contre 85 % qui parlent français, a permis aux premiers de rafler aux seconds des milliers de postes de fonctionnaires communaux et nationaux.* »

Les Wallons ne semblent pas non plus très convaincus des bienfaits de l'importante législation adoptée en 1970 en matière de planification et de décentralisation économiques. Cette réforme les a dotés d'une direction régionale au nouveau « bureau du plan », à l'égard de la Flandre et du Brabant, ainsi que d'un conseil économique régional. Mais la constitution des sociétés de développement régional, elle, ne leur fut guère favorable, puisque la Flandre en compte une par province (donc cinq au total) contre une seule à la Wallonie et une autre à Bruxelles.

Quant à la révision constitutionnelle proprement dite, c'est avec une certaine amertume que l'on évoque aujourd'hui, à Bruxelles comme à Liège ou à Gand, les espoirs qu'avaient soulevés la « table ronde » réunie en 1964. Treize ans après cette réunion des « sages » des principaux partis, la révision est certes adoptée mais n'a toujours pas trouvé d'applications, faute d'une majorité qualifiée pour voter le détail des dispositions décrites dans leur principe par le fameux « *article 107 quater* ». En 1974, déjà, lors de la précédente dissolution, ce court texte si laborieusement mis au point et voté avait été au cœur de la campagne électorale.

C'est ce « *107 quater* » qui trace les grandes lignes de la réforme du point de vue territorial. Mais il ne se contente pas de reconnaître l'existence de trois régions (Flandres, Wallonie — dans laquelle sont inclus les cantons germanophone — et Bruxelles), il indique aussi qu'une loi devra créer des « organes régionaux » composés de « mandataires élus » et fixer leurs compétences, loi dont l'adoption réclame, outre un quorum « linguistique », une majorité parlementaire des deux tiers. C'est dire combien différentes peuvent être les applications données à un texte si peu contraignant sur le fond, mais combien difficile, aussi se révèle la réunion d'une telle majorité. Majorité que M. Tindemans a recherchée sans succès jusqu'à présent.

A ce découragement s'ajoute celui que suscite l'examen, six ans après, des autres dispositions introduites par la révision constitutionnelle. L'« autonomie culturelle » ? Malgré les trois comités créés à cet effet (un pour chacune des langues en usage en Belgique) cette vieille revendication flamande reste à bien des égards insatisfaite. La parité linguistique entre les ministres ? Son principe est battu en brèche puisque le chef du gouvernement échappe à cette comptabilité d'ailleurs très formelle qui ne prend pas, non plus, en considération les secrétaires d'Etat. L'organisation du territoire en agglomérations ou fédérations de communes ? Les fusions opérées, depuis, ont fait tomber en désuétude une disposition qui ne s'applique désormais qu'à Bruxelles.

Contrairement aux apparences, *le statu quo* ne comporte pas que des désagréments pour le gouvernement, sinon pour l'ensemble des partis traditionnels. Si graves qu'en soient les inconvénients, ses avantages — ou du moins ses commodités immédiates — ne sont pas sans exercer sur la classe politique belge une certaine séduction. Il ne faut pas insister beaucoup auprès de tel ou tel responsable pour, qu'après avoir énuméré incidemment les poisons du système il en célèbre, à mi-voix, les délices.

Oui, la situation est en train de « pourrir », et la crise intercommunautaire de s'installer, pour longtemps peut-être dans le paysage politique belge. Mais du moins la fuite en avant, le perpétuel report de l'échéance, permettent-ils de prolonger une ambiguïté favorable au « consensus » national (et sans doute, dans une certaine mesure, social). Tant que le premier ministre, moderne Soubise à la recherche de ses troupes, parcourt le champ politique en quête d'une majorité enfin compatible avec les exigences du « *107 quater* », le problème du fédéralisme n'est pas vraiment posé, et, si réelles que soient certaines divisions, ni l'Etat, ni l'économie belges ne tremblent sur leurs fondations.

La superposition des institutions régionales ou communautaires, la multiplication des organismes élus ou nommés, coûtent à chacun temps, argent et énergie. Elles favorisent peut-être moins qu'il n'y paraît le fonctionnement de la démocratie locale. Mais elles ont le mérite de permettre à chaque parti d'exercer des responsabilités, fussent-elles consultatives, de détenir des mandats, de jouer un rôle, même si aucun d'entre eux ne s'en satisfait entièrement.

Le pouvoir s'en trouve relativement désarmé pour combattre la crise économique. Du moins les sacrifices nécessaires se trouvent-ils ainsi plus facilement imposés, même si la Flandre prospère et en plein essor démographique, ne tient pas à financer le déficit de la sidérurgie wallonne.

Les mesures récentes tendent à doter chaque entité belge d'une structure différente. Malgré la lettre de la loi, on a surtout fait de la Flandre une communauté, de la Wallonie une région et de Bruxelles une agglomération. Mais finalement, chacune des trois est-elle autre chose, et cette formule hétérogène n'a-t-elle pas le mérite de canaliser pour un temps les passions, et de désarmer quelques pièges ?

On pourrait trouver dans ce décalage entre le jeu constitutionnel et les problèmes concrets, la clé du relatif bonheur de la classe politique si à cette crise des institutions ne s'ajoutaient une crise parlementaire et une crise économique.

BERNARD BRIGOULEIX.

Prochain article :

II. — D'UNE CRISE A L'AUTRE

CORRESPONDANCE

Éternelle Russie

Le Dr Chomé, à Lausanne, nous écrit :

Alors qu'avant la guerre de 1914-1918 on pouvait circuler à travers les pays d'Europe sans papiers d'identité, la Russie des tsars exigeait un passeport.

En consultant les Baedeker de l'époque, on est étonné d'y lire ce qui suit :

— Le passeport doit être présenté dans chaque ville à la police ;

— La douane est rigoureuse : pas de livres traitant de l'histoire ou de la politique ;

— S'il y a trop de livres, ils seront envoyés à la censure ;

— ne pas utiliser de journaux occidentaux pour emballer ses effets.

Quand on quitte le pays, il faut un visa de sortie qui n'est pas toujours rapidement obtenu.

Il y a des restrictions spéciales pour l'entrée des Israélites en Russie des tsars. La police de ceux-ci, l'Okhrana tenait à l'empire toute contagion idéologique.

Les peuples demeurent toujours les mêmes.

Italie

« STRATÉGIE DE LA TENSION » ET BANDITISME

Le terrorisme politique affaiblit dangereusement l'autorité de l'État

De notre correspondant

Rome. — Une nouvelle phase de la « stratégie de la tension », a-t-elle été inaugurée à Naples, le 5 avril, avec l'enlèvement de M. Guido De Martino, secrétaire provincial du parti socialiste ? Beaucoup le pensent en Italie, malgré le mystère qui continue d'entourer cette disparition. Jamais, depuis la chute du fascisme, on n'avait kidnappé un responsable de parti ni osé s'attaquer à la famille d'un homme politique de premier plan, puisque le père de la victime, M. Francesco De Martino, est l'ancien secrétaire général du P.S.I. Mais le rapt du 5 avril s'inscrit dans une longue liste d'agressions et d'attentats qui, depuis huit ans, troublent la péninsule et contribuent à affaiblir un Etat fragile.

C'est au printemps 1969 que les bombes de fort calibre ont fait leur apparition. Les Italiens n'oublieront pas de sitôt les attentats de la piazza Fontana, à Milan, en décembre 1969, de la piazza della Loggia, à Brescia, au printemps 1974, ou du train Italicus, à l'été 1973, qui auront fait au total trente morts et plus de deux cents blessés. Ils savent qu'une dizaine de tragédies de ce genre ont été évitées d'extrême justesse. Cependant, la « stratégie de la tension » va bien au-delà de ces massacres, réussis ou avortés. S'ils se veulent tous spectaculaires, les épisodes qui la composent ne provoquent généralement que des dégâts matériels. C'est heureux, car le nombre des attentats augmente à une vitesse troublante.

Ordine pubblico, la revue d'information des policiers, a recensé 849 explosions en 1972, 951 en 1973, 1 350 en 1974, 1 754 en 1975 et 2 774 en 1976. Seules quatre personnes y ont trouvé la mort l'année dernière, les bâtiments les plus visés étant, dans l'ordre : des administrations, des sièges de partis (néo-fasciste, communiste et démocrate-chrétien), des casernes de carabiniers et des commissariats de police. Aux bombes, petites ou grandes, il faut ajouter trois sortes d'actions parfois sanglantes, qui se distinguent des récents affrontements de rue entre petits groupes d'étudiants armés et policiers : les fusillades en pleine rue qui ont coûté la vie à deux magistrats en 1976 ; le sac de bureaux ou de restaurants et les enlèvements comme celui du juge Sossi il y a trois ans.

Rouges et noirs même combat ?

Qui commet ces actes, et pourquoi ? Contrairement à l'Allemagne fédérale qui se trouve aux prises avec des militants révolutionnaires bien définis, l'Italie n'a pas fini de s'interroger sur l'identité de « ses » terroristes. Ceux-ci n'hésitent pourtant pas à signer leurs faits d'armes — du moins les plus inoffensifs car nul ne s'est vanté jusqu'à présent d'avoir provoqué les massacres de Milan ou de Brescia. Depuis 1972, cent quinze organisations — réelles ou fantomatiques — ont revendiqué des actions terroristes. Les quatre cinquièmes affichent une couleur révolutionnaire, les autres étant ouvertement fascistes, voire nazis

Parmi les premières, on entend surtout parler de Brigades rouges, de Noyaux armés prolétariens et, accessoirement, des unités combattantes communistes. De l'autre côté, ce sont Ordre nouveau et Ordre noir qui paraissent être les plus consistantes. Mais les multiples scissions qui interviennent au sein de tous ces groupes font perdre leur latin aux spécialistes italiens de l'anti-terrorisme.

Il est significatif que, depuis la disparition de M. De Martino, on ait soupçonné tour à tour des « rouges » et des « noirs ». Les messages des uns apparaissent aussi plausibles que ceux des autres. Le parti communiste y voit une confirmation de sa vieille thèse selon laquelle « *il n'y a pas de différence entre les groupes subversifs, quelle que soit la dénomination qu'ils se donnent ou l'appartenance idéologique dont ils se réclament* ».

L'explication paraît un peu courte. Aujourd'hui, comme hier, le P.C.I. ne veut admettre ni la présence d'une force sur sa gauche ni l'existence de révolutionnaires violents. Cela dit, à court terme, l'objectif visé par les « rouges » et les « noirs » semble être le même : « déstabiliser » l'Etat et empêcher une collaboration entre la Démocratie chrétienne et le parti communiste. A plus long terme, leurs desseins divergent naturellement. Si les terroristes de gauche veulent créer les conditions d'une hypothétique révolution, ceux de droite cherchent, sinon à provoquer un putsch à la chilienne, du moins un déplacement du pouvoir dans un sens conservateur.

Ici se pose évidemment la question de complicité extérieure, voire de « *téléguidage* ». Il ne fait aucun doute que « *rouges* » et « *noirs* » disposent de l'appui de groupes jumeaux dans d'autres pays auxquels ils donnent à leur tour un coup de main. Mais dans quelle mesure les terroristes italiens bénéficient-ils aussi de l'aide, ne serait-ce qu'indirecte, de services secrets, locaux ou étrangers ? C'est une question qui a trouvé un début de réponse au cours de l'interminable enquête sur l'attentat de la piazza Fontana et de la tentative rocambolesque de coup d'Etat d'extrême droite qui le suivit un an plus tard, en décembre 1970.

> **LE 5, LE 8 ET LE 20**
>
> **L'un des quarante messages adressés à la famille De Martino exigeait la distribution de 5 milliards de lires de denrées alimentaires et la libération de huit terroristes, le 20 avril, à Milan. Des Napolitains ont joué ces trois numéros (le 5, le 8 et le 20) samedi, au « lotto », la loterie où l'on mise sur des numéros. Et ils ont gagné quatre mille fois leur mise.**

Des membres, parfois haut placés, du service du contre-espionnage ont joué dans ces deux affaires un rôle peu clair, et on les a relevés de leurs fonctions. Etaient-ils de simples « déviants » jouant un jeu personnel ? Ou des officiers qui appliquaient bel et bien une politique, établie en liaison avec l'éternelle C.I.A. et à laquelle les services secrets italiens sont très liés ? Si l'on écoute toutes les rumeurs qui courent à Rome sur l'action du K.G.B. par l'intermédiaire d'autres pays de l'Est, on imagine à quel point l'écheveau doit être embrouillé.

Une autre question plus terre à terre et tout à fait d'actualité est de savoir quels sont les liens entre la violence politique et la criminalité de droit commun. Ces liens ont été démontrés récemment par l'arrestation simultanée d'un gangster notoire et d'un dangereux terroriste (*le Monde* du 18 février). Une partie de l'argent obtenu par le premier, lors d'un enlèvement, a été retrouvée dans la cachette du second.

D'autres preuves matérielles permettent d'affirmer que les deux cent cinquante-quatre rapts de ces sept dernières années — un phénomène qui enregistre, lui aussi, une progression spectaculaire — n'avaient pas tous pour but la seule extorsion d'argent. Ou alors que cet « *argent sale* » n'était pas destiné seulement à enrichir des bandits, mais à financer des groupes terroristes et, par le fait même, entretenir la « *stratégie de la tension* ».

« *Stratégie* » mérite un pluriel, de même qu'on ne devrait jamais employer le mot « mafia » au singulier. Il existe de nombreux groupuscules — inspirés ou non par des forces plus redoutables — dont les motivations ne sont pas forcément très rationnelles. Le terrorisme est aussi une forme de désespoir. Ces groupes font chacun leur propre jeu sans trop se soucier des conséquences à court terme de leurs actions. Pour le moment, ils arrivent au résultat inverse de celui qu'ils souhaitaient : depuis huit ans, chaque fois qu'un grave attentat s'est produit, on a assisté à des manifestations populaires contre la violence et à un rapprochement des partis politiques.

Mais l'Etat est miné peu à peu et discrédité par ces défis quotidiens qui tiennent en partie à sa propre faiblesse. Pour en sortir, il ne lui suffira pas de limiter le nombre inquiétant d'armes qui circulent illégalement dans le pays. Il ne lui suffira même pas d'améliorer simultanément le fonctionnement de la police, de la magistrature et des prisons. C'est un changement de climat que les Italiens appellent de leurs vœux. Ils ne sont pas nombreux à croire que la subtile *combinazione* qui se prépare laborieusement à Rome — l'entrée camouflée des communistes dans la majorité gouvernementale — pourra résoudre cet immense problème. Faut-il préciser qu'un calme exemplaire règne dans ce pays paradoxal, malgré les bombes qui y explosent et l'image apocalyptique qu'on en donne trop souvent à l'étranger ?

ROBERT SOLÉ.

Portugal

● L'ANCIEN COMMANDANT DE LA POLICE DE PORTO a été placé en détention préventive le 13 avril, annonce le *Diario Popular*. Le major Mota Freitas, soupçonné d'être le chef d'un réseau de poseurs de bombes, responsable de la plupart des attentats commis au Portugal en 1975 et 1976, avait déjà été arrêté en août dernier, et remis en liberté faute de preuves. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Brésil

Le général Geisel utilise ses pouvoirs d'exception pour promulguer la réforme judiciaire

Brasilia *(A.F.P.)*. — Le président brésilien, le général Ernesto Geisel, a fait usage, le mercredi 13 avril, de ses pouvoirs d'exception pour promulguer un amendement à la Constitution nationale réformant le pouvoir judiciaire.

Ce projet gouvernemental avait été rejeté, le 30 mars dernier, au Parlement par le seul parti d'opposition, le Mouvement démocratique brésilien (M.D.B.).

Le 1er avril, le général Geisel avait alors convoqué le conseil de sécurité nationale et décrété la suspension provisoire du Parlement afin de pouvoir, en vertu des pouvoirs d'exception provisoires que lui accorde la Constitution, promulguer des réformes.

Le président a déclaré, le 13 avril, dans un discours radiodiffusé, que cette réforme du pouvoir judiciaire était nécessaire pour le Brésil, et qu'en dépit de l'opposition d'une « *minorité dictatoriale* » elle serait appliquée.

Le général Geisel a, d'autre part, annoncé deux décrets-lois d'intérêt social. Le premier établit des congés payés de trente jours pour tous les travailleurs, le second supprime une clause de la loi sur les locations qui portaient préjudice aux locataires.

[Le M.D.B., reprenant les arguments des avocats et de nombreux juristes, s'était opposé au projet gouvernemental de réforme de la justice pour trois raisons essentielles : le texte n'accordait pas de garanties aux magistrats ; il ne rétablissait pas, pour les délits politiques, l'« habeas corpus », suspendu en vertu des pouvoirs discrétionnaires que les militaires se sont octroyés au Brésil ; il négligeait l'importance des cours ordinaires.]

« Une dictature sans fards »

Le comité Brésil pour l'amnistie, le comité de solidarité France-Brésil et le comité France-Amérique latine nous ont fait parvenir le texte suivant, en réponse aux récentes mesures d'exception prises par le président Geisel :

Voyant s'affirmer l'opposition à leur régime, embarrassés par les dispositifs qu'ils avaient eux-mêmes établis pour donner au Brésil une apparence de démocratie, les généraux se sont vus contraints, le 1er avril, de mettre en congé le Parlement et de recourir au seul argument qu'il leur reste chaque fois qu'ils se sentent menacés par l'intensification du mécontentement populaire et des luttes démocratiques : la violence.

En recevant le refus de l'opposition parlementaire de voter leur projet de réforme judiciaire comme un défi à leur « révolution » et au pouvoir discrétionnaire du dictateur de service, en accusant ceux qui ont osé s'opposer à l'institutionnalisation de l'arbitraire d'être des « dictateurs » (sic) à l'intérieur du Parlement, en déclenchant une vague d'arrestations dans le sud du pays, les généraux brésiliens poursuivent un but qui ne trompe personne : empêcher à tout prix que, lors des élections, qui devaient, en principe, avoir lieu en 1978, le peuple ne désavoue le régime, répétant et amplifiant les résultats de 1974 (...).

Il y a un an le gouvernement français recevait le président-général Geisel. Le dictateur, alors, ne parlait que de « détente intérieure » et de « démocratisation ». Maintenant, tout est clair : isolés, les militaires durcissent le ton et essayent encore de faire peur. La dictature continue donc, sans fards ni voile. A l'heure qu'il est, on s'attend à d'autres mesures contre les démocrates brésiliens.

Allemagne fédérale

Espagne

L'armée paraît se résigner à la légalisation du P.C.E.

Inde

Ouganda

ON » ET BANDITISME

RIQUES

Brésil

EUROPE

Allemagne fédérale

AUX OBSÈQUES DU PROCUREUR GÉNÉRAL BUBACK

Le chancelier Schmidt met en garde l'opinion contre une « réaction passionnelle »

De notre correspondant

Bonn. — Les obsèques nationales du procureur fédéral Buback, de son chauffeur, Wolfgang Goebel, et de son garde du corps, Georg Wurzer, victimes de l'attentat du 7 avril à Karlsruhe, ont été célébrées le 13 avril. L'église évangélique de Karlsruhe, où s'étaient notamment retrouvés le président Walter Scheel, le chancelier Helmut Schmidt et la quasi-totalité du gouvernement de Bonn, était gardée par un millier de policiers et de tireurs d'élite.

Au même moment, une agence de presse de Düsseldorf recevait une lettre signée par un « commando Ulrike Meinhof », accompagnée de la photocopie du contrat de location de la moto ayant servi au meurtrier du procureur. Ce document justifiait l'attentat en affirmant que « *Siegfried Buback était directement responsable de l'assassinat des anarchistes Holger Meins, Siegfried Hausner et Ulrike Meinhof* ».

Pour les signataires de cette lettre, M. Buback avait agi de concert avec les services secrets de Bonn, la C.I.A. et le Nato Security Committee.

Dans son éloge funèbre, Helmut Schmidt a présenté les victimes comme des « *défenseurs exemplaires de l'ordre démocratique* ». Visiblement ému, le chancelier s'est gardé de « *réagir de manière passionnelle et émotive face à des agressions aussi horribles* ». Analysant les tactiques de « *terroristes qui espèrent provoquer par la violence une réaction passionnelle, violente et incontrôlée de l'Etat démocratique afin de le faire passer pour un régime fasciste* », M. Helmut Schmidt a sévèrement condamné tous ceux qui, en Allemagne fédérale, seraient tentés d'apporter leur soutien idéologique aux auteurs de l'attentat contre Siegfried Buback. Pour lui, ces sympathisants — actuellement évalués à cinq mille personnes — ne feraient que défendre « *des criminels devant Dieu et devant les hommes* ».

Il ne fait pas de doute que les quelques millions d'Allemands qui ont pu suivre cette cérémonie en direct à la télévision partagent les sentiments du chancelier. Cet attentat, qui marque le passage d'un terrorisme de plasticages et d'enlèvements à un terrorisme d'exécutions de sang-froid, soulève toujours autant d'indignation que de crainte. Ce ne sont pas les propos du ministre de l'intérieur affirmant qu' « *aucune protection totale n'existe contre de telles pratiques* » qui tranquilliseraient l'opinion, quoique M. Werner Maihofer ait insisté sur l'importance de la coopération des populations afin d' « *extirper la terreur de la société ouest-allemande* ».

Pour l'instant, la police n'a pourtant pas eu à se plaindre d'un manque de collaboration de la population. Quelque mille huit cents témoignages sont, en effet, parvenus aux enquêteurs, qui auraient pu établir, avec une « *vraisemblance à la limite de la certitude* », l'identité des tueurs raient ainsi pu établir, avec une nouvelle fois que Gunter Sonneberg serait le tireur, Christian Klar le pilote de la moto utilisée pour l'attentat, et Knut Folkerts le chauffeur de l'Alfa Romeo ayant servi à la fuite.

Les trois activistes feraient partie d'un noyau dit « dur » (quarante personnes) du terrorisme allemand. Ils jouiraient d'appuis et de contacts au niveau international. Toujours selon la police, leur plan d'opération dans l'attentat contre le procureur Buback aurait été mis au point par l'ex-avocat de confiance d'Andreas Baader, Mᵉ Siegfried Haag. Disparu depuis 1975, celui-ci a été arrêté fin novembre 1976 dans le sud de l'Allemagne. Il avait loué plusieurs logements situés dans le triangle formé par les villes de Karlsruhe, Bâle et Stuttgart.

Des documents relatifs à des préparatifs de coups de main et d'attentats avaient alors été découverts dans sa voiture. Dans leur prison de Stuttgart-Stammhein, Andreas Baader et ses codétenus, Gudrunn Enslin et Karl Raste, observent un mutisme total. Il est donc difficile de connaître leur position à l'égard des « méthodes nouvelles » de leurs disciples en liberté. Reste qu'une initiative du défenseur de confiance de Gudrunn Enslin a surpris, car elle semble exprimer une tacite désapprobation de l'attentat de Karlsruhe par les accusés du procès de Stuttgart-Stammhein. L'avocat berlinois Otto Schily s'est, en effet, associé à la condamnation des membres du barreau de Berlin-Ouest, qui affirment leur « *profonde horreur et indignation devant un meurtre gratuit et brutal qu'ils considèrent comme un lâche assassinat* ».

(*Intérim.*)

Espagne

Malgré une nouvelle démission du gouvernement

L'armée paraît se résigner à la légalisation du P.C.E.

Madrid (*A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter*). — L'amiral Enrique Amador Franco sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, cousin éloigné du général Franco, a présenté, mercredi 13 avril, sa démission au roi Juan Carlos Iᵉʳ, pour protester contre la décision de légaliser le parti communiste espagnol, prise le samedi 9 avril (*le Monde* du 12 avril). L'amiral Gabriel Pita da Veiga, ministre de la marine, avait démissionné lundi pour les mêmes raisons. En revanche, les rumeurs concernant la démission éventuelle du ministre de l'air ont été démenties. Le mécontentement de l'armée, surtout sensible dans les grades les plus élevés de la marine, semble cependant ne pas devoir aboutir à d'autres prises de position aussi spectaculaires.

Le gouvernement recherche un successeur pour l'amiral Pita da Veiga. Le roi Juan Carlos serait partisan de remplacer celui-ci par l'amiral Francisco de Elizalde, commandant de la marine espagnole en Méditerranée et connu pour ses opinions libérales. En revanche, les milieux conservateurs penchent en faveur de l'amiral Carlos Buhigas Garcia, chef d'état-major de la marine.

La réunion du Conseil supérieur de l'armée (qui comprend notamment les commandants des neuf régions militaires du pays), mardi soir, avait été houleuse. L'agence Europa Press fait état d'un document dans lequel le « *Conseil tout entier* » exprime sa « *répulsion* » à l'égard de la légalisation du P.C.E. mais, « *étant donné que celle-ci est un fait accompli* », l'accepte « *par patriotisme et par devoir envers la patrie* ». Le Conseil affirme en outre, toujours selon ce document, que « *le gouvernement doit savoir que l'armée est indissolublement unie dans la défense de l'unité de la patrie, du drapeau national, de la permanence de la couronne et de la discipline de l'armée* ».

Les réactions continuent à être nombreuses en Espagne après la légalisation du P.C.E. Le parti phalangiste de M. Raimon Raimundo Fernandez Cuesta a publié mercredi un communiqué affirmant que celle-ci « *met en péril la paix entre les Espagnols* ». La classe politique et l'opinion semblent néanmoins favorablement impressionnées par l'attitude du général Gutierrez Mellado, premier vice-président du gouvernement, chargé des questions de défense, qui prône la non-intervention des militaires dans la vie politique du pays.

Une autre affaire pourrait détourner l'attention des remous provoqués par la légalisation du P.C.E. Le gouvernement espagnol aurait, en effet, décidé de suspendre le programme de construction de huit centrales nucléaires par les Etats-Unis, après la décision de ceux-ci, annoncée par M. Jimmy Carter, de limiter sévèrement l'accès des pays étrangers au plutonium. (*Le Monde* du 9 avril.)

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les conditions d'un consensus

(*Suite de la première page.*)

Le P.C.F. pourrait difficilement maintenir sa position actuelle si la loi fixant les conditions d'élection des représentants français contenait des garanties sérieuses pour empêcher que cette réforme du recrutement de l'Assemblée de Strasbourg n'aboutisse à modifier son statut et ses pouvoirs. En droit, seule une modification des traités existants dans les formes qu'ils prévoient, c'est-à-dire par l'accord unanime de tous les partenaires, pourrait permettre d'étendre la compétence des institutions européennes. Une telle modification devrait être ratifiée par notre Parlement. Elle ne pourrait pas entraîner de transfert de la souveraineté nationale sans révision de notre Constitution. L'application de ces règles est contrôlée par le Conseil constitutionnel. En vertu de sa décision du 30 décembre 1976, celui-ci peut être saisi à cet égard non seulement par le président de la République, par le premier ministre, par le président de l'Assemblée nationale ou par celui du Sénat, mais aussi par soixante députés ou sénateurs, c'est-à-dire par l'opposition.

Des garanties insuffisantes

Ces garanties juridiques ne sont pas négligeables. Mais elles demeurent insuffisantes en face de la pression politique que certains veulent employer pour briser le cadre du traité de Rome. M. Willy Brandt a exprimé une opinion répandue en déclarant que « *le futur Parlement européen doit devenir une Constituante* ». Les représentants élus par l'Allemagne, la plupart de ceux des petits pays, un bon nombre de ceux de l'Italie, seront prêts à soutenir une telle politique. Qu'arrivera-t-il si elle réunit une majorité à l'Assemblée de Strasbourg ? Alors, il ne serait pas facile aux Etats membres de maintenir la Communauté dans les bornes posées par les traités. Surtout quand une partie de leurs propres représentants appuieront la thèse de la Constituante. Combien de nos républicains indépendants, de nos centristes, voire de nos socialistes, risquent alors de pencher de ce côté ? Une telle perspective justifie l'opposition des communistes, les réticences des gaullistes, des militants du CERES et de bien d'autres en face du projet d'élections européennes au suffrage universel. Ils ont l'impression qu'on cherche à prendre la France au piège, pour l'empêcher de faire obstacle ensuite aux décisions que les autres Etats de la Communauté souhaitent imposer par voie majoritaire.

Dans l'immédiat, le danger ne paraît pas très grand. On peut douter qu'une Assemblée européenne élue au suffrage universel décide rapidement de se proclamer Constituante. La Grande-Bretagne n'est pas plus prête que la France à accepter de se plier aux décisions d'organes supranationaux. Les autres Etats seront donc obligés de prendre des précautions pour empêcher un éclatement de la Communauté. Il reste que la logique même d'un Parlement issu de l'élection populaire le poussera dans la voie proposée par M. Willy Brandt, suivant un mouvement constant qui risque d'user peu à peu les résistances. D'où la nécessité d'arrêter dès le départ des mesures qui puissent empêcher une telle déviation.

A cet égard, on ne peut guère prendre au sérieux l'idée avancée par le chef de l'Etat d'une déclaration de principe figurant en préambule de la loi fixant les conditions d'élection des représentants français à l'Assemblée de Strasbourg. Ces proclamations solennelles ressemblent plus ou moins aux empaquetages japonais, dont le charme fait oublier la médiocrité de l'objet qu'ils enveloppent. Une fois la loi votée, tout le monde oubliera ces colifichets pour ne tenir compte que des dispositions du texte. C'est là qu'il faut inscrire les garanties nécessaires, et sous des formes concrètes dont la mise en œuvre ne dépende que des institutions nationales.

MM. Michel Debré et Edgar Faure proposent que seuls les députés français puissent être élus à l'Assemblée européenne : le cumul des mandats évitant qu'il y ait concurrence entre deux catégories de représentants des mêmes électeurs. Ce raisonnement très juridique n'est guère convaincant en pratique. Il n'empêcherait pas M. Lecanuet ou M. Servan-Schreiber de soutenir la transformation de l'Assemblée européenne en Constituante. Au contraire, leur mandat de députés français renforcerait la portée d'un tel geste. On peut penser qu'il conviendrait plutôt d'éviter toute interférence entre les deux systèmes de représentation.

L'essentiel est ailleurs

L'essentiel est ailleurs. Il consiste à empêcher qu'un représentant du peuple français à l'Assemblée européenne puisse exercer son mandat hors des limites fixées par les traités communautaires. On a proposé à ce sujet une disposition très simple, qui aurait le mérite de pouvoir être mise en œuvre non seulement par le gouvernement, mais aussi par les partis d'opposition. Il suffirait d'insérer dans la loi électorale votée par notre Parlement un article du genre suivant : « *Les représentants du peuple français à l'Assemblée des communautés européennes exercent leur mandat dans le cadre des traités communautaires. Sera révoqué tout représentant ayant agi contrairement aux dispositions de ceux-ci dans l'exercice de son mandat. La révocation est prononcée par le Conseil constitutionnel saisi dans les conditions de l'article 61 de la Constitution de la République.* »

Cette suggestion n'est qu'une esquisse destinée à fixer les idées. D'autres formules et d'autres procédures sont concevables, et peut-être meilleures. Notons simplement que celle-ci ne porterait pas atteinte à la liberté de pensée et d'expression des représentants français à l'Assemblée européenne. Ils garderaient le droit de réclamer, d'après leurs convictions, la révision des traités communautaires, à condition de respecter les règles posées par ceux-ci. Ils ne seraient pas plus brimés que les députés nationaux le sont par l'obligation de respecter la Constitution du pays, dont ils ne peuvent proposer la modification que suivant la procédure établie par elle. La seule différence tiendrait aux modalités de sanction, qui tiennent elles-mêmes à la différence entre la structure de la Communauté et celle d'un Etat.

Une disposition de ce genre aurait un double avantage. D'une part, elle marquerait clairement qu'un Etat est décidé à employer tous les moyens juridiques pour empêcher que l'Assemblée européenne ne glisse vers une position de Constituante. Cela ne manquerait pas de faire réfléchir ses partenaires. D'autre part, une telle mesure obligerait désormais tous les partis français à respecter le principe de la souveraineté nationale dans la construction de l'Europe. Dans ces conditions, on ne comprendrait pas que les communistes maintiennent leur opposition au principe même de l'élection européenne au suffrage universel. Mieux, ni les gaullistes ni personne ne retrouveront de sitôt un moyen si précis de bloquer le glissement de la France vers la supranationalité. Ni un moyen si clair de tester la sincérité du président de la République dans les propos qu'il a tenus le 13 avril.

MAURICE DUVERGER.

● *M. Claude Labbé* a indiqué que les députés du groupe R.P.R. dont il est le président, se réuniront le mardi 26 avril pour engager un débat « au fond » sur l'Europe. Ce débat précédera la déclaration de politique générale du gouvernement. M. Labbé a également précisé que M. Yves Guéna, délégué politique du R.P.R., interviendra au nom du groupe dans le débat sur la sidérurgie, fixé au 19 avril, et mettra l'accent à cette occasion sur les problèmes de l'emploi et de l'aménagement du territoire, et le contrôle des aides publiques.

A travers le monde

Inde

● LE MINISTÈRE INDIEN DE LA SANTÉ ET DU PLANNING FAMILIAL est devenu, mardi 12 avril, le ministère de la santé et du bien-être familial, a annoncé son titulaire, M. Narain, qui a pris cette décision en raison de la « haine » que suscite le mot « planning familial » dans les masses victimes de la campagne de stérilisation lancée par Mme Gandhi et aujourd'hui interrompue. — (*Reuter.*)

Ouganda

● LE MARECHAL IDI AMIN a signé mardi 12 avril un décret permettant d'envoyer les « *chômeurs* » et les « *vagabonds* » dans les fermes ou les usines pour y accomplir un an de « *travail forcé* », a annoncé Radio-Kampala. Il semble que le décret ait été adopté parce que les autorités ougandaises ne trouvaient pas d'ouvriers pour les plantations de canne à sucre et de thé. Celles-ci périclitent depuis qu'elles ont été confiées à des fermiers ougandais après l'expulsion en 1972 des ressortissants asiatiques et britanniques. —

Sénégal

● LE PRESIDENT SENGHOR a ouvert mercredi 13 avril à Dakar un congrès de l'académie pour la promotion de la langue et de la culture latines. Rassemblant plus de deux cents délégués venus d'Afrique, d'Europe et des Etats-Unis, ce congrès tient pour la première fois ses assises sur le continent africain sur le thème : « Rome et l'Afrique ». — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● LE DOCTEUR MIKHAIL STERN, condamné, en 1974, à huit ans de prison en U.R.S.S. et libéré le 14 mars dernier à la suite d'une campagne internationale en sa faveur, est arrivé, le mercredi 13 avril, à Vienne.

PROCHE-ORIENT

Liban

Damas veut éviter la victoire d'une des deux parties en présence dans le Sud

Beyrouth (*A.F.P.*). — Pour la seconde journée consécutive, les forces conservatrices et les palestino-progressistes ont suspendu leurs attaques dans le Sud-Liban, où seuls des duels d'artillerie ont eu lieu mercredi 13 avril par intermittence.

A la veille d'une nouvelle visite à *Damas, où il était attendu ce* jeudi, M. Pierre Gemayel, chef du parti des Phalanges, a estimé que « *le problème du Sud-Liban ne devait pas être réglé par la force* ». Samedi dernier, M. Yasser Arafat avait demandé, de son côté, au commandement palestinien de suspendre les opérations offensives au Sud-Liban.

M. Arafat avait pris cette décision après un entretien avec le président Assad, chef de l'Etat syrien, et on estime généralement *que les dirigeants syriens vont* insister auprès de M. Gemayel pour que les forces de son parti demeurent sur leurs positions au Sud-Liban.

Avant de recevoir M. Gemayel, les dirigeants de Damas se sont *entretenus mercredi de la situa*tion avec M. Fouad Boutros, ministre libanais des affaires étrangères et de la défense, qui a été reçu par le président Assad. On estime que, sans vouloir favoriser un camp ou un autre, le gouvernement syrien est désireux d'empêcher une victoire totale de l'un des deux camps en présence dans cette région.

A Beyrouth, cependant, des fedayin hostiles à la Syrie et des soldats syriens de la Force arabe de dissuasion se sont affrontés mercredi.

Un véhicule blindé de la FAD *a été pris sous le feu d'armes* automatiques de commandos du Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement général (F.P.L.P.-C.G.), dans le quartier de Zaydanieh-Tallat-El-Khayyat (Beyrouth-Ouest). Les occupants du véhicule ont aussitôt riposté à la mitrailleuse lourde.

Peu auparavant, dans le quartier de Tarik-El-Jadideh, proche du grand camp palestinien de Sabra, deux « casques verts » qui venaient d'être enlevés par des *hommes armés appartenant* également au F.P.L.P.-C.G., ont été libérés par une patrouille de la FAD.

Le F.P.L.P.-C.G. est divisé actuellement entre deux tendances. L'une, représentée par M. Ahmed Jibril, est favorable à la Syrie, tandis que celle dirigée par M. Aboul Abbas lui est hostile, et est solidaire du Front du refus.

Les commandos responsables des incidents relèvent de la seconde tendance.

Deux années de guerre

Il y a deux ans, le 13 avril 1975, éclatait la guerre du Liban. Ce jour-là, un car transportant des Palestiniens est mitraillé dans le quartier chrétien d'Aïn-Remanieh, dans la banlieue de Beyrouth. *Les vingt-sept occupants* de l'autobus sont tués.

Le quartier d'Aïn-Remanieh devait bientôt devenir lui-même un des champs de bataille d'une des guerres civiles les plus impitoyables de l'histoire : cinquante mille morts, des milliers d'infirmes, des centaines de milliers de personnes déplacées, des milliards de dollars de dégâts. Le Liban de 1975 est bouleversé de fond en comble et, pour une grande part, complètement détruit.

Deux ans après, la guerre n'est pas encore terminée, les combats se poursuivant dans le sud du pays. Mais, dans les autres régions du Liban, les combats ont cessé progressivement au cours *des mois de septembre, octobre* et novembre 1976, au fur et à mesure de l'avance des troupes syriennes.

On peut distinguer cinq phases dans la guerre. Au cours de la première, les forces armées libanaises s'opposent aux Palestiniens. Puis, à partir de juin 1975, les milices chrétiennes conservatrices entrent dans la bataille contre les forces progressistes. Au cours de la troisième phase, celles-ci reçoivent à leur tour, à partir de janvier 1976, l'appui des Palestiniens. La lutte est alors générale : progressistes et Palestiniens d'un côté, chrétiens de l'autre.

La quatrième phase s'ouvre le 11 avril par l'intervention ouverte des forces syriennes, qui franchissent les frontières du *Liban pour venir de façon surprenante* au secours des chrétiens. Elles occupent d'abord l'est du pays, puis se rapprochent de Beyrouth, où elles entrent le 15 novembre. Dans l'intervalle, les accords de Ryad (18 octobre), *puis du Caire (26 octobre)* ont permis à la Syrie de faire endosser par l'ensemble des pays arabes son intervention. Les forces syriennes deviennent les « casques verts » de la « force arabe de dissuasion ».

La dernière phase s'ouvre à la fin de 1976 et continue au début de 1977. Elle est caractérisée par une nouvelle volte-face des Syriens, qui apportent, par l'intermédiaire de la Saïka, organisation palestinienne pro-*syrienne leur appui aux forces* palestiniennes contre les chrétiens dans le Sud.

La continuation de la guerre dans le Sud freine la reprise économique et bloque toute recherche d'une véritable solution politique, en dépit des efforts du nouveau président, M. Elias Sarkis, pour reconstituer l'armée libanaise. Mais le conflit dans le Sud est lié lui-même à l'ensemble du problème du Proche-Orient, dont la solution marque le pas.

R. D

LA TENSION S'EST ENCORE AGGRAVÉE ENTRE LE CAIRE ET TRIPOLI

La tension entre l'Egypte et la Libye s'est encore accrue mercredi 13 avril. A Tripoli, une marche populaire de protestation « contre les complots du président Sadate envers le peuple libyen, sa révolution et ses réalisations » a eu lieu mercredi matin, a annoncé la radio libyenne. Un meeting a ensuite été organisé devant le Palais du peuple, en présence du commandant Jalloud

Selon Radio-Le Caire, les manifestants libyens ont saccagé le bureau de liaison égyptien à Tripoli, c'est-à-dire l'ambassade. La radio a accusé les services secrets libyens d'avoir organisé la manifestation.

***Mercredi soir on apprenait* de source sûre, au Caire, que les ressortissants libyens se trouvant en Egypte ne sont plus autorisés à quitter le pays. La décision égyptienne concerne même les hauts fonctionnaires et les diplomates libyens en Egypte.**

De même source, on apprend que les ressortissants égyptiens travaillant en Libye sont retenus dans ce pays et ne peuvent regagner l'Egypte. On compte quelque cinq cent mille travailleurs égyptiens en Libye. — (A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)

M. ALAIN DE ROTHSCHILD (président du CRIF) : la clé du conflit est la reconnaissance d'Israël par ses voisins.

A l'issue du déjeuner qui a été offert par M. Valéry Giscard d'Estaing aux représentants de la communauté juive (*le Monde* du 14 avril), M. Alain de Rothschild, président du consistoire central et président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a rendu publique une déclaration écrite dans laquelle il affirme notamment :

« *Il m'a été agréable de dire à M. le président de la République que les excellentes relations qui existent entre les familles spirituelles du pays. Ces relations peuvent être considérées comme exemplaires. Nous constatons cependant un certain antisémitisme, mais il n'est pas de caractère religieux. (...)*

» *Au Proche-Orient, notamment, il nous paraît qu'il n'est pas suffisamment tenu compte du fait que la clé du conflit est le refus que les voisins d'Israël opposent au principe même de l'existence de l'Etat hébreu contesté depuis sa création.*

» *Cette reconnaissance d'Israël par ses voisins nous paraît être une des conditions principales au règlement du conflit, à titre au moins égal avec la solution du contentieux territorial et celle du problème palestinien. (...)* »

ASIE

Intermède électoral en Indonésie

III. — Dans l'attente du « roi juste »

De notre envoyé spécial PATRICE DE BEER

Les partisans du général Suharto ont toutes les chances de l'emporter aux élections générales du 2 mai. L'opposition, étroitement contrôlée par le pouvoir, n'est guère en mesure de dénoncer une situation caractérisée par de grandes inégalités (« le Monde » des 13 et 14 avril). La religion aura toutefois un rôle à jouer dans le vote d'un peuple en majorité musulman.

Jombang. — A une heure de voiture à l'ouest de Surabaja, Jombang, bourgade javanaise comme les autres, s'étale le long de la grand-route, entourée de rizières verdoyantes. Pourtant, au premier coup d'œil, on remarque des écolières au costume surprenant : elles ne portent ni le sarong des paysannes ni la sage jupe plissée de couleur, uniforme des écoles — *pondoks* ou *pesan-* sont vêtues d'une jupe descendant presque jusqu'aux pieds, souvent verte — couleur de l'islam, — d'une blouse à manches longues, et ont la tête recouverte d'un long fichu blanc qui leur retombe sur les épaules. Il s'agit d'élèves des écoles — les *pondoks* ou *pesantren* — qui ont fleuri depuis près d'un siècle sous l'influence de chefs spirituels musulmans orthodoxes.

Ici, les musulmans sont chez eux ; ils régneraient en maîtres si leur influence n'était pas quotidiennement contestée par les autorités, le Golkar et les « *renégats* » qui se sont rangés du côté du pouvoir. Le parti musulman, le P.P.P., y est fortement implanté, représenté par sa branche la plus dure, issue du parti N.U., le *Nahdatul Ulama*, très actif aux côtés des militaires lors du coup d'Etat de 1965 qui chassa du pouvoir Sukarno et massacra ou interna des centaines de milliers de « *communistes* ».

M. Yusuf Hasyim, député, directeur du *pondok* de Tebu Ireng, quadragénaire souriant, traditionaliste religieux, mais ouvert à certaines innovations, nous fait faire le tour de son domaine. Il existe dans le district de Jombang vingt-huit *pondoks* dont les quatre principaux sont situés aux points cardinaux de la ville. Les élèves étudient — filles le matin, garçons l'après-midi — la religion aussi bien que les langues étrangères et les disciplines scientifiques. Il existe même une toute petite université coranique.

Une visite à Jombang démontre que l'islam est devenu, depuis quelques années, la force d'opposition la plus puissante et la plus dangereuse pour le gouvernement du président Suharto. M. Yusuf Hasyim nous raconte comment une « *révolution culturelle* », menée par des étudiants et des enseignants, a chassé du *pondok* de Rejoso un directeur trop proche du Golkar. Ailleurs, des professeurs ont été arrêtés pour s'être opposés aux musulmans gouvernementaux.

« *Le P.P.P. est le seul ennemi du gouvernement ; c'est pourquoi on emprisonne ses meilleurs dirigeants*, affirme M. Yusuf Hasyim. *Le P.D.I. (autre parti autorisé) est trop faible. Il n'y a certes plus de communistes, mais le pouvoir agit de telle sorte qu'il crée lui-même le danger d'un regain de communisme.* » Un dirigeant musulman qui, bien entendu, veut garder l'anonymat, s'exprime plus crûment encore : « *Les communistes et nous, nous avons le même ennemi* », nous dit-il à propos du gouvernement. Il cite l'exemple du sud de la Thaïlande où, selon lui, les musulmans ont eu besoin des communistes pour réussir à se faire entendre. Qu'attend-il de la prochaine consultation ? Il répond rageusement : « *Ils veulent nous écraser ! Rien ne peut sortir de ces élections, car tous les candidats sont en fait nommés par le gouvernement.* »

Le Christ contre le prophète

Le professeur Hamka, président de l'association des Ulémas, un vieil homme barbichu s'appuyant sur une canne, nous reçoit dans son bureau de la mosquée Al-Ashar, à Kebayoran-Baru, dans la banlieue de Djakarta, affreuse construction qui semble sortie d'un film de série B sur les *Mille et Une Nuits*. Il se plaint de l'« *élimination* » des dirigeants musulmans de valeur, de l'« *infiltration* » des catholiques par les communistes et de la « *Kristianisasi* », christianisation qui heurte tant les disciples du Prophète ici. De même, il déplore le soutien accordé, « *pour des raisons politiques* », par « *certains centres du pouvoir* » aux partisans du mysticisme javanais, le « Kebatinan », en pleine expansion.

« *Si nous renversions ce gouvernement, les communistes le remplaceraient, car l'islam n'est pas assez puissant ; c'est pourquoi nous le tolérons dans certaines limites. Aux jeunes qui veulent aller trop vite, je cite cette phrase du Coran : « Tu sera mesuré dans » tes actions afin que personne ne » te remarque.* »

La volonté d'identification au monde islamique ne se retrouve certes pas chez tous les musulmans, qui forment, officiellement, près de 90 % de la population. Certains dirigeants, comme M. Chumaidi Syarif Romas, disent même : « *L'arabisme n'est pas l'islam ; les musulmans des pays arabes sont opprimés. Nous sommes musulmans, mais aussi Javanais, et il n'y a pas de contradiction entre l'islam et notre tradition.* »

Mais, dans un pays où l'opposition politique ne trouve pas sa place, que reste-t-il, sinon la religion, pour exprimer son mécontentement ? D'autant que les activités communistes sont devenues insignifiantes, quelques noyaux dispersés ayant grand-peine à survivre dans l'attente de jours meilleurs.

L'Indonésie connaît la situation paradoxale d'un pays musulman laïque où les chrétiens — surtout catholiques — jouissent d'une influence démesurée par rapport à leur nombre. Dans le centre de Java, l'islam recule devant la croix, mais aussi devant le Kebatinan et un renouveau inattendu du bouddhisme et de l'hindouisme. A l'est de l'île, ces dernières religions feraient chaque année des centaines de milliers de nouveaux adeptes, qui retournent, en fait, à la religion qui était la leur il y a quelques siècles. L'Indonésie est sans doute le seul pays musulman où l'islam se retrouve en position défensive. « *Convertie* » en masse à la suite de son roi, la population « *ne savait même pas ce qu'était l'islam* », au dire d'une personnalité musulmane.

Le Kebatinan — mot qui signifie « *retour sur soi* » — a des adeptes de marque, et en particulier le président Suharto, qui suivit, durant trois ans, les enseignements du maître Pak Daryatmo.

En dehors de son aspect mystique — qui, par certains côtés, pourraient rappeler le yoga ou se rapprocher du soufisme musulman, — de son importance culturelle et sociale pour des dizaines de millions de Javanais, le Kebatinan est utilisé par certains comme une sorte de contrepoids à l'islam. Il a aussi un aspect individualiste, parfois anarchiste, et dégénère souvent en superstitions qui émaillent la vie quotidienne, dans toutes les sphères de la société. Ainsi les kris, les poignards malais à lame ondulée, atteignent des prix astronomiques, les généraux les achetant pour leur pouvoir magique : chaque kris a un nom, comme un être humain, et est censé avoir une âme et protéger son propriétaire.

A Djakarta, un médecin nous racontait comment il envoyait les malades qu'il ne parvenait pas à soigner voir un *dukun*, magicien doublé parfois d'un médecin traditionnel. Donnée de base fondamentale derrière la façade de modernisme et d'occidentalisation qui arrête le regard du voyageur pressé. Les grottes sacrées, comme celles de Guwa Semar, sur le plateau de Dieng, sont de temps à autre fermées au public : un important personnage s'y retire parfois pour méditer pendant plusieurs jours, et il ne faut pas le déranger.

En dépit du goût de nombreux dirigeants pour le Kebatinan, cette religion, qui parle du « *ratu adil* », du « roi juste », qui viendra remettre le monde en bon ordre, attire aussi des opposants. Elle a été jadis à l'origine de révoltes paysannes. Dans certaines régions où elle exerçait une grande influence, les communistes étaient très solidement implantés. Des considérations religieuses ne sont pas étrangères au complot déjoué en septembre dernier. Un obscur fonctionnaire aurait alors voulu remplacer le président Suharto par M. Mohamed Hatta, cofondateur de la République et personnalité respectée, dit-on. A la suite d'une vision sur une montagne sacrée, l'instigateur du complot, important adepte du Kebatinan, alla trouver Mohamed Hatta et les responsables des principales religions et obtint leurs signatures au bas d'un étrange document qui critiquait les injustices causées par le gouvernement. « *Il s'agissait d'un bon texte* », nous dit le professeur Hamka, qui affirme pourtant avoir donné sa signature sans la moindre intention de s'associer à un complot.

Cette étrange entreprise a été considérée comme un avertissement démontrant que l'appareil répressif n'était plus capable de faire face à toute éventualité, tandis que le chef de l'Etat jugeait nécessaire d'écrire à ses ministres une lettre affirmant solennellement son intégrité.

Les « *complots* » musulmans découverts fort opportunément à la veille de la campagne électorale sont-ils de la même veine ? Les musulmans affirment que les « *bombes* » jetées dans des églises catholiques et les « *attentats* » cités à ce propos ne sont qu'une invention de la police. Le quotidien catholique *Kompas*, un des journaux les plus sérieux, avec *Sinar Harapan*, protestant, écrivait récemment : « *Nous sommes d'accord pour qu'une action ferme soit entreprise contre tous les actes de violence (...). Mais nous devons ramener ce problème à ses véritables proportions (...). Incidemment, on peut noter que la découverte de ce réseau (musulman) coïncide avec l'arrivée des élections générales. Cela peut faire naître des questions...* »

De nombreux anciens « *communistes* » libérés ou blanchis après 1965 se sont convertis officiellement au christianisme, à la fois par opposition à l'islam et parce que l'Eglise était plus à même de la protéger et de les aider à se réinsérer dans la société. Une telle situation ne risque-t-elle pas de devenir dangereuse, en favorisant un renouveau du fanatisme religieux chez certains musulmans ?

L'Indonésie indépendante n'a connu que deux chefs, l'un et l'autre prestigieux et tout-puissants. Chacun est arrivé au pouvoir du fait d'une révolution, nationale et anticolonialiste pour le charismatique Sukarno, anticommuniste pour Suharto. Si les dirigeants les plus lucides souhaitent des réformes sociales et l'organisation d'une transition sans heurts, c'est avant tout pour éviter un troisième bouleversement.

Au même moment, dans l'ombre, de jeunes officiers qui n'ont pas combattu pendant la guerre d'indépendance comme les généraux au pouvoir aujourd'hui, mais qui ont le commandement effectif de la troupe, rongent leur frein dans les casernes sans que l'on sache trop bien à qui va leur allégeance. La façon dont a été conduite l'invasion de Timor, où les soldats indonésiens ont subi de lourdes pertes devant un adversaire inférieur en nombre, a semé le doute dans leur esprit sur la compétence de ceux qui les commandent. Leurs intentions réelles pourraient peser plus lourd sur le destin du pays que le résultat de l'actuel intermède électoral.

FIN

37 000 OU 100 000 PRISONNIERS POLITIQUES ?

Combien y a-t-il de prisonniers politiques en Indonésie ? Depuis les arrestations massives et les massacres qui ont suivi l'arrivée au pouvoir des militaires, le 30 septembre 1965, la question demeure posée et personne, même les autorités indonésiennes, ne semble à même de fournir des listes et un chiffre. Sont-ils environ trente-sept mille, comme l'affirme Djakarta, ou bien cent mille, comme le soutient Amnesty International ?

Selon les sources officielles, seulement huit cents ont été jugés, appartenant tous à la catégorie « A », celle des « communistes » les plus compromis. Les « B », « suspects de communisme » mais contre lesquels on n'a aucune preuve, sont les plus nombreux. Il n'est pas question de les juger ni de les libérer tous pour le moment. On les « protège » contre la colère populaire, tout en se défendant de ce que les officiels appellent « une épine dans le pied de la communauté nationale ».

Il existe aussi des prisonniers « C », moins compromis encore. La plupart d'entre eux ont été élargis, certains ont retrouvé leurs droits civiques, mais il leur est encore difficile de se réinsérer dans la communauté et de trouver du travail. Par exemple, pendant la campagne électorale, il est interdit d'inviter aux réunions les anciens « C », même s'ils ont le droit de vote !

Au rythme actuel, il faudra encore des dizaines d'années pour que les « A » soient tous jugés et que les « B » soient libérés. Encore faudrait-il, pour ces derniers, que leur « libération » ne consiste pas en une déportation. Ce fut le cas des onze mille détenus envoyés dans l'île insalubre de Buru depuis 1969, où leur famille peut les rejoindre.

Depuis 1965, bien d'autres Indonésiens ont eux aussi pris le chemin des prisons. Nombre d'entre eux étaient à l'origine des partisans du régime actuel, comme ces étudiants arrêtés pour avoir manifesté contre les liens étroits avec les Japonais en janvier 1974 ou ces musulmans que l'on accuse de comploter en faveur d'un Etat islamique. Aux officiers généraux dont la fidélité devient douteuse, on préfère toutefois donner une ambassade lointaine.

Derrière une façade de libéralisme, le régime militaire gouverne avec une main de fer. Tout habitant qui désire quitter son domicile doit obtenir un permis des autorités locales et de la police, qu'il devra faire viser à son arrivée et à son retour. On exige toujours de ceux qui étaient adultes lors des événements de 1965 un certificat de « non-implication dans le coup d'Etat communiste » pour obtenir un emploi. — P. de B.

Pakistan

Quatre dirigeants du parti de M. Bhutto ont donné leur démission

Après l'annonce de la démission du maréchal de l'air Abdur Rahim Khan, ambassadeur du Pakistan à Madrid (*le Monde* du 14 avril, dernière édition), le premier ministre pakistanais, M. Bhutto, dont le gouvernement doit faire face à de graves troubles depuis un mois, vient de subir un nouveau revers avec la démission, mercredi 13 avril, de quatre des principaux dirigeants de sa formation, le Parti du peuple pakistanais (P.P.P.).

Parmi eux figure le secrétaire général du P.P.P., M. Moubachir Hassan, numéro 2 du parti après le premier ministre, indique-t-on dans les milieux officiels. Un autre démissionnaire, M. Sardar Ahmad Ali, a demandé le départ de M. Bhutto, parce que, a-t-il dit, la répression exercée par le gouvernement contre l'opposition (qui demande de nouvelles élections) a mis le pays au bord de la guerre civile.

Les deux autres dirigeants du P.P.P. qui ont abandonné M. Bhutto sont MM. Abdoul Hafiz Kardar, ancien ministre de l'éducation, et Taj Mohammad Langa, vice-secrétaire général du P.P.P. pour le Pundjab.

Un porte-parole de l'alliance nationale pakistanaise (opposition), a déclaré que les émeutes qui ont eu lieu dans tout le pays depuis le début du mouvement de protestation contre les fraudes électorales dont se serait rendu coupable le gouvernement, ont fait trois cents morts (tués par la police), et plusieurs milliers de blessés. Vingt-huit mille personnes auraient en outre été emprisonnées. — (*U.P.I.*)

Le Vietnam à Antenne 2

Hanoï-Saigon : le prix de la paix

A l'image du Transvietnamien, que relie à nouveau depuis peu, sur 1 800 kilomètres, Hanoi à Saigon (Ho-Chi-Minh-Ville), le reportage que proposait, mercredi soir, Antenne 2 (Hanoi-Saigon : Quel prix pour la paix ?) (1) nous a fait glisser, en surface, sur la voie officielle du Vietnam indépendant et réunifié sous la férule du parti communiste.

Images d'une paix qui ne désarme pas et qui mobilise aujourd'hui cinquante millions de Vietnamiens pour la reconstruction d'un pays ravagé par trente années de guerres imposées par l'étranger, et pour l'édification d'un ordre moral et économique marxiste-léniniste. Sur une toile de fond, où les ravages et les traumatismes de la guerre sont visibles, on sent, au fil du commentaire, les contraintes imposées par les nécessités de faire vivre et d'harmoniser deux sociétés hier antagonistes. On perçoit également les difficultés, et les limites, d'un tel reportage, dans le Vietnam de 1977.

Des usines du Nord aux nouvelles zones économiques rurales du Sud, en passant par les dispensaires du Centre, on voit les Vietnamiens au travail, leurs visages, leurs gestes, leurs différences. Mais on aurait aimé qu'ils s'animent, qu'ils parlent de leurs problèmes, de leurs enthousiasmes ou de leurs inquiétudes, trop faciles à imaginer lorsqu'on les a connus si diserts, si aisément critiques, caustiques.

Tout, semble-t-il, tend à s'uniformiser, à commencer par les uniformes des soldats vainqueurs. Où sont les opposants d'hier : bouddhistes, catholiques progressistes, étudiants ? « Ils ne posent pas de problèmes », a affirmé M. Nguyen Khac Vien, président de l'Union des Vietnamiens, au cours du débat qui a suivi. Mais peut-être en ont-ils ?

De même, on s'interroge, après la séquence sur un camp de « rééducation » — la plus forte du film, — sur l'efficacité du gavage quotidien des anciens officiers et policiers du régime Thieu, ânonnant le nouveau code moral imposé par les vainqueurs. Contre-révolutionnaires en puissance, nous affirme-t-on, ils sont gardés ici pour comprendre et expier leurs fautes, certes nombreuses pour beaucoup, jusqu'à ce que le nouvel ordre permette — dans combien d'années ? — de les relâcher sans risques de contamination idéologique. Sans doute ailleurs auraient-ils été exécutés, sans doute leur sort est-il loin d'être comparable à celui de dizaines de milliers d'opposants, ou présumés tels, qui ont croupi dans les geôles et les bagnes des dictateurs Diem et Thieu. Mais que deviendront-ils, que deviennent leurs familles, au nombre de cinquante mille ?

Têtu, patient, M. Nguyen Khac Vien s'est attaché, au cours d'un débat avec MM. Jean-François Kahn, Jean d'Ormesson et Jean-Louis Arnau qui s'est enlisé dans le seul sujet des libertés, à expliquer les difficultés énormes, à revendiquer le droit au choix d'un type de société différent, opposant les libertés collectives aux libertés individuelles.

Le moins qu'on puisse dire est que le régime socialiste vietnamien, qui réunifie en collectivisant, n'a pas, précisément, donné la priorité aux libertés individuelles et aux rapports qui en découlent : il était facile à M. Nguyen Khac Vien de justifier les choix faits à Hanoi par l'ampleur de la tâche de reconstruction et d'organisation d'un pays sous-développé qui doit nourrir cinquante millions de personnes. Il aura, au passage, tranché un point longtemps controversé en déclarant sans ambage, contrairement à ce que Hanoi soutenait à l'époque, que le gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud n'a jamais eu d'autonomie véritable. C'était une moitié du P.C. vietnamien chargée de l'organisation de la résistance au Sud. « On ne dévoile pas toutes ses cartes », a dit en riant M. Nguyen Khac Vien, qui n'a sans doute pas abattu toutes les siennes.

R.-P. P.

(1) Reportage de Roger Pic, Paul Nahon et Daniel Mailliot.

Singapour

● DIX DÉTENUS POLITIQUES arrêtés en février dernier en vertu des dispositions sur la sécurité intérieure, et soupçonnés d'activités procommunistes, vont être libérés, a annoncé mercredi 13 avril le gouvernement de M. Lee Kuan-yew. Deux de ces détenus, MM. Arun Senkuttuvan, correspondant du journal londonien *Financial Times* (*le Monde* du 6 avril), et un cadre d'une compagnie aérienne seront déchus de leur nationalité. Parmi les détenus encore incarcérés, figure M. Ho Kwong Ping, ancien correspondant à Singapour de l'hebdomadaire *Far Eastern Economic Review*.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

L'EXPLOITATION DU PLATEAU CONTINENTAL

L'Assemblée renforce la protection de l'environnement et la répression des infractions

Mercredi 13 avril, sous la présidence de M. Brocard (R.I.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi de décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles.

M. André Billoux (P.S.), rapporteur, précise que ce texte a pour objectif premier d'adapter aux conditions techniques actuelles d'exploitation des gisements d'hydrocarbures en mer, les dispositions existantes, très rigoureuses, relatives à la protection de l'environnement. Plus souple dans l'énoncé des principes, il est, cependant, plus sévère dans son application.

Il soumet les rejets à des plafonds très stricts et multiplie les précautions. Il institue l'obligation de procéder chaque année à un état biologique et écologique, et il aligne les pénalités sur celles que prévoient les lois sur la prévention de la pollution en mer.

M. Coulais, secrétaire d'État auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, indique que le projet a également pour objet d'harmoniser la législation actuelle avec les nouvelles dispositions internationales (convention de Londres de 1973 et traité de Rome) et le nouveau code minier.

Il exprime la détermination du gouvernement de faciliter l'exploration du plateau continental et l'exploitation de ses ressources ; de préserver l'environnement et la sécurité ; de prélever des redevances adaptées et bien partagées entre les collectivités.

Dans la discussion générale, M. Vivien (P.S., Seine-et-Marne) revendique le droit pour les DOM-TOM de disposer de leurs richesses naturelles. M. Poperen (P.S., Rhône) tire la leçon du débat intervenu mardi soir dans la discussion du texte sur le code minier : *« En refusant d'augmenter la redevance sur les gisements de pétrole et de gaz, le gouvernement entend donc exonérer les sociétés pétrolières de toute contribution significative. Certes, nos gisements de pétrole sont modestes, mais ce n'est pas le cas de nos gisements de gaz, tel celui de Lacq. Et que dire des gisements futurs ? Le relèvement de la redevance que nous proposions, très progressif, ne concernait que les grandes sociétés. Allons-nous assister aujourd'hui à une nouvelle dérobade ? »* M. Gabriel (app. R.I., Saint-Pierre-et-Miquelon) souhaite que les intérêts français soient protégés au sein de « l'Europe bleue » et que soient mis en place les moyens nécessaires à la surveillance des 11 millions de kilomètres carrés qui seront désormais territoire national. Enfin M. Barel (P.C., Alpes-Maritimes) observe que *« si l'arsenal des lois répressives concernant la pollution est très abondant, ces lois ne sont pas toujours appliquées »*. Il demande que soient neutralisées les boues résultant des travaux de prospection et de forage.

Dans la discussion des articles, la commission présente plusieurs amendements destinés à uniformiser le régime des redevances minières sur la terre ferme, en mer territoriale et sur le plateau continental. Le gouvernement les accepte : l'Asemmblée les adopte

M. Gouhier (P.C.) propose qu'une redevance obligatoire, acquittée par les sociétés pétrolières, finance les actions de lutte et de recherche contre les problèmes de pollution marine. M. Billoux exprime un accord nuancé, tandis que M. Coulais estime qu'il ne convient pas de débattre d'un tel sujet, de nature fiscale, dans le cadre de cette discussion. L'Assemblée rejette l'amendement.

La commission avait proposé, mardi soir, sans succès, que les redevances dues par les concessionnaires aux collectivités locales ou à l'État soient portées au niveau des pays voisins, et notamment de la Grande-Bretagne, soit 12,5 % de la valeur des produits extraits. Elle souhaite voir établir sur le plateau continental un prélèvement analogue. M. Coulais observe d'abord que la redevance proposée relève du pouvoir réglementaire. Sur le plan économique, il insiste sur l'exiguïté des gisements français et sur leur faible rendement. Au scrutin public, demandé par le gouvernement, l'Assemblée rejette l'amendement de la commission par 286 voix contre 183

La commission propose ensuite une rédaction allégée et plus précise de l'article 4 relatif aux déversements en mer. L'Assemblée adopte cet article qui interdit notamment tout rejet d'hydrocarbures ou de mélanges d'hydrocarbures susceptibles de porter atteinte à la santé publique, à la faune et à la flore marines et au développement économique et touristique des régions côtières. Sont limités la teneur et le volume d'hydrocarbures des rejets résultant directement des opérations d'exploitation. Par ailleurs, aucune opération d'exploitation ne peut être entreprise avant que ne soit dressé, aux frais du titulaire du titre d'exploitation, un état biologique et écologique du milieu marin dans la zone concernée. Cet état doit être renouvelé au moins une fois par an.

Après avoir repoussé un amendement communiste qui relevait fortement le niveau des amendes prévues par la loi, l'Assemblée étend au sol et au sous-sol des eaux territoriales les dispositions prévues pour le plateau continental. Puis elle adopte un amendement du gouvernement qui précise que les dispositions du projet sont applicables au fond de la mer et à son sous-sol dans la zone économique.

L'ensemble du texte, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée l'opposition s'abstenant. Expliquant le vote de leurs groupes, MM. Gouhier (P.C.) et Blanc (P.S.) avaient regretté que les amendements de l'opposition n'aient pas été retenus.

Un nouveau code minier

Mercredi 13 avril, l'Assemblée nationale termine l'examen des articles du projet de loi, adopté par le Sénat, complétant et modifiant le Code minier. Au chapitre relatif aux déclarations de fouilles, l'Assemblée adopte un amendement de M. Frédéric-Dupont (app. R.I.) qui précise que les maires dont le territoire est concerné par les fouilles seront automatiquement informés des conclusions des recherches.

M. Coulais, secrétaire d'État auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, présente un amendement relatif aux délais de « confidentialité » imposés à l'administration afin, notamment, d'assurer le secret des recherches pétrolières. Il est adopté après avoir été légèrement complété par la commission. L'ensemble du projet ainsi modifié est voté à l'unanimité. — P. Fr.

ANCIENS COMBATTANTS

Il y a soixante ans

LA BATAILLE DU CHEMIN DES DAMES

A l'occasion du soixantième anniversaire de la bataille du Chemin-des-Dames, des cérémonies exceptionnelles auront lieu les 15, 16 et 17 avril. Elles commenceront par une visite de l'ancien champ de bataille, dirigée par M. Jacques Chartron, préfet de l'Aisne. Le dimanche 17 avril, au mémorial de Cerny-en-Laonnois, un service religieux sera célébré à 10 heures par Mgr Bannwarth, évêque de Soissons. Un défilé des troupes aura lieu à 11 h. 45.

Diverses autres manifestations locales (exposition, projection de films, etc.) auront lieu dans la région de Craonne entre le 16 avril et le 1er mai.

● *M. Gilbert Schwartz, député communiste de Meurthe-et-Moselle*, a souhaité une nouvelle fois, mercredi 13 avril à l'Assemblée nationale, que *le 8 mai* soit déclaré « Journée nationale ». M. Bonnet, ministre de l'intérieur, lui a répondu : *« En 1977, comme en 1976, notre journée du souvenir sera le 11 novembre. Ce jour-là nous aurons tous une pensée pour ceux qui se sont battus tant en 14-18 qu'en 39-45 et sur les théâtres d'opérations extérieurs. Comme l'on dernier ce sera aux associations et aux collectivités locales qu'il appartiendra d'organiser les cérémonies du 8 mai. Les pouvoirs publics ne manqueront pas d'apporter l'aide qui s'imposera à cette occasion. La France donnera à cette commémoration l'ampleur qui convient. »*

ARMÉE

M. BOURGES DÉNONCE L'ANTIMILITARISME DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE CHAMBÉRY

M. Honnet (R.I., Aube) a rappelé, mercredi 13 avril, à l'Assemblée nationale, que *« sept appelés du 7e R.C.A. de Bourg-Saint-Maurice ont fait l'objet de quinze à soixante jours d'arrêts de rigueur pour appartenir à une cellule antimilitariste et s'être livrés dans leur unité à une propagande antimilitariste »*.

Il a constaté : *« Le conseil municipal de Chambéry a voté une surprenante motion les assurant d'un appui total et demandant leur libération immédiate, ainsi que la levée des poursuites contre tous les soldats et civils encore inculpés pour avoir soutenu leurs revendications. Mieux : le 4 avril, en gare de Chambéry, deux membres du conseil municipal, dont le maire adjoint, distribuaient des tracts antimilitaristes. »*

M. Bourges, ministre de la défense lui a répondu : *« Les agissements en question tombent bien évidemment sous le coup de la loi. La délibération du conseil municipal de Chambéry a été déclarée nulle de plein droit par arrêté préfectoral. Quant à la distribution des tracts, qui relèvent de l'antimilitarisme le plus éculé et incitaient les militaires à la désobéissance, la gendarmerie de Chambéry en a dressé procès-verbal — car la qualité de conseiller municipal et d'adjoint au maire ne saurait mettre à l'abri des lois — avec pour destinataire le procureur général près la Cour de sûreté de l'État. »*

A Dijon et Nantes

SEPT JEUNES GENS SONT CONDAMNÉS POUR RENVOI DE LEUR LIVRET MILITAIRE

(De notre correspondant.)

Dijon. — *Poursuivis* devant le tribunal correctionnel de Dijon pour avoir renvoyé leur livret militaire, MM. Jean-Louis Guenego, trente-deux ans, Denis Kindt, vingt-huit ans, et Patrick Vuillemin, vingt-neuf ans, domiciliés en Côte-d'Or, ont été condamnés, mercredi 13 avril, à une amende de 500 F chacun. Ils ont manifesté leur intention de faire appel du jugement.

Depuis un an, trente et une personnes de la région dijonnaise ont renvoyé leurs papiers militaires au ministre de la défense.

D'autre part, le tribunal de grande instance de Nantes a condamné, mercredi, à 500 F d'amende chacun, quatre jeunes Nantais qui avaient renvoyé leurs livrets militaires.

MM. Claude Bouger, vingt-cinq ans, Pierre Douaisi, vingt-quatre ans, Noël Leroux, trente-deux ans, et Yannick Rolland, vingt-sept ans, avaient renvoyé leurs livrets, en décembre 1975, au ministre de la défense, pour *« se solidariser avec les victimes des tribunaux d'exception et attirer l'attention de l'opinion publique sur la militarisation croissante de la société »*.

Le tribunal a accordé des circonstances atténuantes aux quatre prévenus *« en raison de la sincérité de leurs opinions »*.

AU SÉNAT

Vote de diverses dispositions d'ordre économique et financier

Le Sénat a commencé, mercredi 13 avril, l'examen du projet de loi « portant diverses dispositions d'ordre économique et financier » ; projet adopté au mois de novembre dernier par l'Assemblée nationale.

La caractéristique de ce texte « balai » est, comme l'a dit M. BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, de comporter des dispositions *« n'ayant entre elles aucun lien organique »* « *Il intéresse*, a précisé le rapporteur, M. COUDÉ DU FORESTO (Un. cent.), *aussi bien la fiscalité et le régime douanier que les pensions, la fonction publique, les professions juridiques, la Sécurité sociale, les finances locales, la politique étrangère...* »

Les sénateurs ont adopté les principales modifications suivantes :

● ART. 5. — Cet article légalise une procédure simplifiée de contrôle de sortie des produits pétroliers qui est pratiquée depuis plusieurs années par l'administration des douanes. Le Sénat a repoussé l'article, estimant que la pratique douanière que l'on voulait consacrer dans la loi laissait trop de possibilités de fraude *fiscale*.

● ART. 10 bis nouveau. — Le Sénat a également supprimé cet article additionnel, introduit par l'Assemblée nationale et dont l'objet était de permettre aux avocats qui exercent un mandat municipal de plaider pour leur commune. Les sénateurs ont estimé qu'une telle autorisation en faveur des avocats, maires ou conseillers municipaux entraînerait des risques d'abus *« Il est moralement détestable pour un avocat*, a dit M. CAILLAVET (gauche dém.), *s'il est maire ou conseiller, de plaider pour sa commune, c'est-à-dire, en somme, d'être le salarié de sa commune. »*

● ART. *11 bis.* — Dû à l'initiative de M. MAURICE SCHUMANN, sénateur R.P.R. du Nord, cet article nouveau permettra aux commerçants forains sans domicile fixe d'effectuer leurs règlements d'un montant inférieur à 2 500 francs selon le mode de paiement de leur choix.

● L'ARTICLE 13 a été supprimé par le Sénat : il autorisait le ministre des finances à lancer, par simple « arrêté », des emprunts *P. T. T. de bons ou obligations* amortissables en trente ans.

● UN ARTICLE 18 *bis* NOUVEAU (amendement gouvernemental), résultant d'une suggestion du médiateur, a été adopté : il fixe d'une manière restrictive (« erreur matérielle ou erreur de droit ») les cas de révision et de suppression d'une pension ou d'une rente viagère d'invalidité et précise les procédures de notification

● ART. 20 *bis*. — Les sénateurs, sur la proposition de M. AUBURTIN, R.P.R., rapporteur de la commission des lois et ancien président du conseil municipal de Paris, ont voulu accroître les garanties offertes aux attachés d'administration de la capitale.

● *ART. 20 bis I NOUVEAU.* — Cet article, résultant d'un amendement déposé à l'Assemblée nationale par M. LE TAC, R.P.R., permet aux anciens agents de l'O.R.T.F. d'être reclassés et titularisés dans la fonction publique. Sur initiative du gouvernement, le Sénat a précisé et normalisé les conditions de cette titularisation.

● ART. 23 A NOUVEAU. — Les sénateurs ont supprimé, avec l'accord du gouvernement et sur proposition du rapporteur, M. COUDE DU FORESTO, cet article qui créait des sanctions pénales contre la discrimination raciale en matière économique. Ils ont craint que les dispositions votées par l'Assemblée nationale n'aboutissent, en fait, à un boycottage de la part de certains États arabes.

« L'article, tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale, a déclaré le ministre, M. ROBERT BOULIN, *risque de poser, sur le plan international, des problèmes qui n'ont pas été immédiatement aperçus. On peut même penser que l'affaire mériterait d'être mise à l'étude au sein des Neuf. »*

En dehors de ces modifications apportées en cours de discussion, le Sénat a voté dans les mêmes termes que l'Assemblée l'article fixant à 2 500 francs, au lieu de 1 500 francs, le seuil à partir duquel le paiement des salaires doit être effectué par chèque ou virement. — A. G.

M. LUCOTTE EST ÉLU VICE-PRÉSIDENT

Par 137 voix sur 155 votants, le Sénat a élu comme vice-président M. Marcel Lucotte, indépendant, en remplacement de M. Louis Gros, appelé à siéger au Conseil constitutionnel à la fin du mois de février dernier.

M. Marcel Lucotte est né le 16 janvier 1922, à Autun (Saône-et-Loire), ville dont il est maire depuis 1965. Conseiller général du canton d'Autun depuis 1970, M. Lucotte a remplacé l'année suivante M. Legros, sénateur décédé dont il était le suppléant. Il est vice-président de la commission des affaires économiques du Sénat et membre du bureau politique de la Fédération nationale des républicains indépendants. Le siège de sénateur de M. Lucotte est renouvelable au mois de septembre prochain.

UN SOCIALISTE ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DISTRICT DE REIMS

Composé de vingt-huit membres représentant Reims et les cinq communes suburbaines de l'agglomération, le conseil de district de Reims a élu comme président, mardi 12 avril, M. Georges Colin, conseiller général socialiste, conseiller municipal de Reims, par 27 voix et 1 bulletin blanc.

M. Colin remplace M. Taittinger, ancien maire, qui ne s'était pas représenté aux élections municipales du mois de mars. Les vice-présidents sont M. Jean-Claude Fontallrand, maire de Saint-Brice-Courcelles, et M. Marcel Boucher, maire de Cormontreuil, tous deux membres du P.S. — (Corresp.)

● *M. Jean Bonhomme*, député apparenté R.P.R. de Tarn-et-Garonne, auteur d'un amendement — repoussé au cours de la séance du 8 juin 1976 — au projet de loi imposant les plus-values, qui instituait un impôt sur les grosses fortunes :

« L'observation des règles d'application de la loi permet de saisir la complexité du système. On peut se demander si les assujettis et l'administration elle-même pourraient se reconnaître dans ce maquis inextricable fait de dérogations, d'exonérations, d'abattements. On comprend que devant l'état gravissime de la Bourse on pense à différer — et, espérons, à supprimer — des mesures aussi funestes pour l'économie. Le vice majeur du système réside dans la prime à la détention du capital, contraire à l'indispensable mobilité économique qui doit permettre constamment de régénérer l'économie. »

POLITIQUE

Socialistes et communistes corréziens veulent obliger M. Chirac à choisir entre ses mandats locaux et parisiens

La Fédération de la Corrèze du P.S., qui avait protesté, lundi 11 avril, contre le cumul par M. Jacques Chirac des mandats de conseiller général de la Corrèze et de Paris (*le Monde* du 13 avril) envisage de saisir le tribunal administratif de Limoges. De même, M. Pierre Pranchère, député communiste et conseiller général de la Corrèze, demande au préfet du département, dans une lettre datée du 12 avril, de « *tirer les conséquences du code électoral qui interdit l'appartenance à plusieurs conseils généraux* ».

M. Pranchère estime que M. Chirac « *doit démissionner du conseil général de la Corrèze ou du conseil de Paris, sinon il doit être démis* ». Le député du P.C. poursuit : « *Les déclarations faites par M. Chirac à Meymac* (*le Monde* du 12 avril), *sont démagogiques, car elles visent à faire croire que dorénavant c'est de la ville de Paris que pourrait venir la solution aux difficultés des habitants de la Haute-Corrèze. De plus, elles sont graves, car Jacques Chirac prétend être à la fois conseiller général de la Corrèze et conseiller général du département de Paris en violation de la loi régissant les conditions d'éligibilité. Or personne ne peut se placer au-dessus des lois, pas même un dirigeant national de parti politique, fût-ce le maire de Paris.* »

De son côté M. Jacques Chirac estime que son appartenance à deux conseils généraux est fondée en droit, car le nouveau statut de Paris n'interdit pas expressément un tel cumul ; de plus le code électoral, dans son article L 271 consacré au régime des incompatibilités auquel sont soumis les membres du Conseil de Paris évoque seulement le cas des maires ou maires-adjoints d'arrondissement (qui sont aujourd'hui remplacés par des officiers municipaux) comme incompatible avec l'exercice d'un mandat dans la capitale.

Aucune jurisprudence n'existe naturellement sur ce point de droit, puisque le scrutin des 13 et 20 mars derniers a constitué la première application de la réforme du statut de Paris. Mais on peut estimer que l'opposition ne manque pas d'arguments pour établir l'illégalité de cette double appartenance au conseil général de la capitale et de la Corrèze.

A cet égard la tradition du droit français est claire : elle interdit le cumul « horizontal » des mandats : on ne peut détenir deux mandats se situant au même niveau politique. Ainsi l'article L 208 du code électoral précise que « *nul ne peut être membre de plusieurs conseils généraux* ». Or le nouveau statut de Paris confère au conseil municipal de la capitale un rôle départemental. L'article 16 de la loi du 31 décembre 1975 fonde ce système en ces termes : « *Le conseil de Paris, exerçant pour le département de Paris les attributions dévolues aux conseils généraux dans les conditions du droit commun, est présidé par le maire de Paris.* » La conjugaison de ces deux textes devrait donc conduire M. Jacques Chirac à choisir. En effet, l'incompatiblité entre deux mandats, si elle est établie, n'empêche pas, et n'a pas empêché, le conseiller général de la Corrèze d'être élu à Paris ; elle l'obligera en revanche à opter pour l'un ou l'autre mandat. Lorsqu'il y a contestation, cette option doit être exercée dans les trois jours à partir de la date de la décision du tribunal administratif. A défaut d'option, le conseil général de la Corrèze devrait procéder par tirage au sort.

M. CHARBONNEL : la tradition républicaine

La Fédération corrézienne des républicains de progrès (gaullistes d'opposition), dont le président national est M. Jean Charbonnel, ancien ministre, maire de Brive, s'élève également contre la décision de M. Chirac de conserver son mandat de conseiller général de la Corrèze. Elle considère que l'argumentation du maire de Paris est *pour le moins douteuse sur le plan juridique* » et qu'une instance indépendante du pouvoir devrait pouvoir l'examiner. Elle invoque « *la tradition républicaine qui a toujours voulu qu'un même homme n'exerce pas en plusieurs endroits les mêmes fonctions* ».

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* s'est rendu jeudi matin 14 avril à Aurières (Puy-de-Dôme), pour assister aux obsèques de Joseph Bal, maire de cette commune. (Aurières appartient au canton de Rochefort-Montagne, dont M. Giscard d'Estaing a été conseiller général de 1958 à 1974.) Le président de la République sera de retour en fin de matinée à Paris pour présider le déjeuner officiel offert en l'honneur du président du Rwanda.

Il devait recevoir dans l'après-midi M. Tchervonenko, ambassadeur d'Union soviétique à Paris, M. Garvin, président de la société Exxon, M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Raymond Barre.

● *M. Jacques Chirac, maire de Paris*, participera, samedi matin 16 avril, à un certain nombre de manifestations organisées à Paris à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre.

A 9 h. 30, le maire de Paris visitera l'exposition l'Arbre et la Rue, actuellement présentée au salon d'accueil de l'Hôtel de Ville. M. Jacques Chirac se rendra ensuite sur les terrains des anciens abattoirs de Vaugirard pour planter symboliquement un arbre dans un square de 2 hectares, qui doit être prochainement ouvert au public. Ce jardin représente la première tranche des espaces verts qui seront aménagés sur les terrains de Vaugirard.

Le maire de Paris se rendra ensuite au centre Beaubourg, où une journée intitulée « *Nous sommes tous des poètes* » est organisée par Radio-France.

● PRECISION. — C'est par erreur que nous avons écrit dans notre édition datée du 12 avril que M. Chirac était également conseiller municipal de Sainte-Féréole. M. Chirac n'est qu'ancien conseiller municipal, car il ne s'était pas représenté dans cette commune.

M. GUÉNA : avant six semaines le R.P.R. sera prêt pour les élections législatives.

Le quotidien *Sud-Ouest* a publié, jeudi 14 avril, une interview de M. Yves Guéna, délégué politique du R.P.R. Celui-ci critique la distinction établie par le chef de l'Etat entre l'action économique réservée au gouvernement et l'action politique réservée aux chefs de partis. Il déclare : « *A chaque acte de sa gestion, le ministre a le devoir de rappeler au pays les mobiles de ses décisions ; or pour faire passer le message dans l'opinion, il faut y avoir du crédit, en être entendu, c'est-à-dire être un homme politique et non un technicien, même de haute qualité. La gestion d'un côté, la politique de l'autre, c'est le risque d'une médiocre gestion et l'assurance d'une catastrophe politique.* »

A la question : « *Pouvez-vous vous permettre de mettre le gouvernement en minorité dans les circonstances présentes, même sur une question que vous croyez capitale ?* », M. Guéna répond : « oui ». Il ajoute : « *De toute façon, au R.P.R., nous serons prêts avant six semaines à affronter des élections législatives avec un candidat éventuel dans chaque circonscription* ».

Le délégué politique du R.P.R. souligne aussi : « *Nous demeurons dans la majorité, mais entre le gouvernement et nous le lien affectif s'est distendu.* » Selon lui, M. Jacques Chirac est le seul homme capable d'entraîner la majorité dans un succès : « *La bataille de Paris a démontré son crédit dans l'opinion et la force du rassemblement regroupé autour de lui. Nous sommes la chance ultime de la majorité. Au lendemain des élections municipales, on nous a qualifié de diviseurs mais avez-vous remarqué comme l'écho de ce mot s'est, en quelques jours, affaibli, éteint ?* »

A propos de l'opposition M. Guéna note : « *Même si les partis de l'union de la gauche se chamaillent sur la remise à jour de leur bible défraîchie, ils resteront unis jusqu'aux législatives. C'est gaspiller sa poudre que de partir aujourd'hui en campagne pour les séparer. Par contre, demain, s'ils perdent, cette hypothèse deviendra sans doute réalité et c'est alors que le Rassemblement pourra recueillir une bonne part de leurs électeurs.* » Il refuse d'envisager l'hypothèse d'une victoire de la gauche parce que : « *On ne peut pas jouer deux cartes à la fois, celle de la victoire qui implique un engagement total et celle du recours qui comporte des hésitations, voire des compromissions. Penser au recours, c'est accepter la défaite, c'est-à-dire la précipiter.* »

APRÈS L'ENTRETIEN RADIOTÉLÉVISÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a indiqué mercredi 13 avril, sur TF 1, en réponse aux propos du président de la République souhaitant une concertation avec l'opposition sur les grandes options de politique étrangère : « *Je suis trop respectueux d'une Constitution, que je n'ai pas voté et que je combats pour la violer. C'est le gouvernement qui détermine la politique de la nation. C'est au Parlement que le premier ministre doit venir expliquer et, si possible, consulter l'opposition et la majorité avant de prendre une décision importante. Si c'est pour nous mettre en face d'une décision et, par conséquent, pour nous piéger, non, nous ne répondrons pas à une invitation du président de la République.* »

M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste, note, pour sa part, que « *M. Giscard d'Estaing ne nous a jamais envoyé d'invitation pour venir discuter avec lui. Quand il le fera, nous examinerons les conditions dans lesquelles cette invitation nous sera envoyée et le sujet qu'il nous proposera de discuter* ».

● *M. Jacques Debu-Bridel*, ancien sénateur, coprésident du Front progressiste (gaulliste d'opposition), président de France Terre d'asile (organisation d'accueil de réfugiés politiques), a déclaré, mercredi 13 avril : « *Si le président de la République est parfaitement fondé à réaffirmer la tradition française du droit d'asile et à souligner le rôle joué par la France en faveur des réfugiés politiques du Chili et d'Indochine, nous ne saurions oublier cependant la contradiction fondamentale avec ce rôle qu'ont constitué les propos et l'attitude de l'ancien ministre de l'intérieur, vis-à-vis notamment des réfugiés basques. Nous espérons qu'après la prise de position réaffirmée du président de la République le gouvernement français se refusera à faire ratifier la convention européenne contre le terrorisme, qui porte atteinte, dans sa formulation actuelle, au droit d'asile.* »

CORRESPONDANCE

A propos d'une étude sur l'électorat du parti socialiste

A la suite de l'étude de Roland Cayrol et Jérôme Jaffré, que nous avons publiée dans le Monde *du 22 mars, sous le titre « Y a-t-il plusieurs électorats socialistes ? », nous avons reçu de M. Bernard Toulemonde, maître de conférences délégué à l'université de Lille-II, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

L'utilisation des sondages me paraît là tout à fait abusive. Pour s'en tenir simplement aux questions méthodologiques relatives à la taille de l'échantillon, deux points sont particulièrement contestables :

1) La taille de l'échantillon : il est indiqué dans le texte que l'article est réalisé à partir de deux enquêtes ; la note 1, en petits caractères, nous apprend que le total des personnes composant les deux échantillons se monte à cinq cent quatre-vingt-seize électeurs socialistes (plus précisément U.G.S.D.) et que c'est sur cette base que les auteurs ont travaillé. On aimerait savoir comment. L'article ne nous dit jamais si les chiffres cités sont le résultat d'un cumul des deux échantillons ou le fruit de l'une ou l'autre enquête. Or on remarquera que, dans l'hypothèse la meilleure, le sondage porte sur cinq cent quatre-vingt-seize personnes — ce qui est très peu et laisse une forte marge d'erreur — et, dans l'hypothèse la plus défavorable, sur des chiffres plus faibles et donc encore plus aléatoires... Il eût été certainement plus clair, voire plus honnête, de préciser ce point. Dans la même optique, il serait intéressant de savoir comment a été établi l'échantillon (ou les échantillons) : sur quelles bases a été fondée sa représentativité par rapport à l'ensemble des électeurs socialistes ?

2) La taille des sous-catégories : les auteurs font constamment référence à des sous-catégories et établissent à partir de là des pourcentages sur des échantillons si restreints que, parfois, ils n'atteignent même pas la centaine de personnes. En voici deux exemples :

— L'article se réfère sans cesse à la sous-catégorie des électeurs P.S. ayant voté Giscard d'Estaing en 1974 : ceux-ci représentent, d'après l'article, 19 % de l'échantillon. Si l'on calcule donc l'importance réelle de cette sous-catégorie, on constate que, dans la meilleure des hypothèses (échantillon de cinq cent quatre-vingt-seize personnes), celle-ci compte cent quatorze personnes, et, dans la pire des hypothèses, beaucoup moins... Dans ces conditions, prétendre que 63 % des « ex-giscardiens » estiment que le mariage à l'essai constitue un danger, etc., ne veut vraiment pas dire grand-chose ;

— Mieux encore, l'article établit des sous-catégories socio-professionnelles (ouvriers, cadres moyens, etc.). A nouveau, on peut s'interroger sur ce que représentent ces sous-catégories. Ainsi, par exemple, l'article se réfère à l'attitude des « cadres spérieurs votant socialiste » et le tableau nous apprend que ceux-ci représentent 8 % de l'échantillon : par conséquent, un rapide calcul permet d'observer que cette sous-catégorie n'est basée, toujours dans la meilleur des hypothèses, que sur quarante-huit personnes... De ce fait, écrire que 51 % des cadres supérieurs (soit, par conséquent, ce que ne dit pas l'article, vingt-huit personnes, au mieux !) estiment qu'un gouvernement de gauche aurait une action efficace face à la hausse des prix, etc., n'est guère sérieux.

Je m'étonne que des spécialistes puissent se livrer à des commentaires aussi péremptoires sur des chiffres dont la signification scientifique est à peu près nulle : s'agit-il simplement d'habiller d'un manteau scientifique des évidences ou des idées personnelles aux auteurs ? De grâce, si l'on souhaite conserver aux sondages — irremplaçables dans les sciences humaines — et à la science politique — instrument fondamental de compréhension du monde contemporain — quelque crédibilité, évitons et dénonçons au besoin de telles utilisations.

J'ajoute que, étant moi-même militant au parti socialiste, j'ai été attiré par cet article et que les méthodes utilisées m'ont paru d'autant plus fâcheuses.

* *

MM. Cayrol et Jaffré, auxquels nous avons donné connaissance des critiques de M. Toulemonde, répondent :

La lettre du professeur Toulemonde est intéressante, en ce qu'elle entend relancer la querelle des sondages sur une base scientifique. Malheureusement, elle le fait en entretenant de bien regrettables confusions. A cet égard, elle nous paraît appeler les observations suivantes :

1) Nous repoussons l'idée selon laquelle le ressentiment du professeur Toulemonde serait dû à sa qualité de militant socialiste, désappointé d'apprendre que l'électorat du parti socialiste — comme d'ailleurs la plupart des électorats — est relativement hétérogène. Précisons d'ailleurs que les auteurs de l'article incriminé, soupçonnés d'exprimer, sous couvert d'un langage scientifique, leurs « idées personnelles », n'ont pas une analyse politique identique du phénomène socialiste.

2) Notre article précisait bien que les chiffres portaient sur un cumul de deux enquêtes nationales de la Sofres effectuées en septembre et novembre 1976, sauf lorsque des notes en bas de page faisaient explicitement référence à l'une ou à l'autre de ces enquêtes. Comme nous l'indiquons par ailleurs, nos tableaux portaient sur les électeurs indiquant leur intention de vote en faveur de l'U.G.S.D.

3) Le professeur Toulemonde devrait savoir qu'aucun procédé statistique n'existe, qui permette de calculer des « marges d'erreur » à propos de sondages effectués par quotas — c'est-à-dire en cherchant à reconstituer, au niveau des échantillons de personnes interrogées, des critères sociologiques caractéristiques de la population à étudier (sexe, âge, profession, etc.). Or, c'est ainsi que sont effectués les échantillonnages des sondages politiques, en France comme dans tous les pays comparables. Il est donc vain de réclamer la publication de marges d'erreur qui seraient purement et simplement invention pseudo-scientifique.

4) Plus généralement, la lettre du professeur Toulemonde pose le problème de ce qu'est une lecture scientifique — disons, sérieuse — des sondages d'opinion.

Il ne s'agit pas, en effet, de prendre les résultats des sondages comme des données intangibles, parées d'une aura indiscutable. Il s'agit, à partir de chiffres qui sont effectivement des approximations statistiques, non pas de tenter de mesurer au point près les attitudes de telle ou telle catégorie, mais de cerner des *structures d'opinion*.

De ce point de vue, il est important de saisir chaque chiffre, non pas seulement en lui-même, mais par comparaison avec les séries de chiffres proposés. Par exemple, dire que 75 % des cadres moyens et employés, électeurs socialistes, se disent favorables à la nationalisation des banques n'a vraiment d'intérêt que si l'on compare cette proportion — assurément approximative — à celle enregistrée chez les ouvriers (54 %). Ainsi, ce qui nous paraît significatif, c'est *l'écart* — se manifestant *toujours dans le même sens*, entre les réponses des « cadres » et celle des « ouvriers » — ou entre « ex-giscardiens » et « mitterrandistes » de 1974. Nous avons cherché, à partir d'enquêtes le permettant, à mettre en lumière l'existence d'une *stratification* (sociologique et politique) au sein de l'électorat du parti socialiste. Nous avons tenté d'apprécier les volumes des sous-catégories qui le composent, et non point d'établir une mesure indiscutable et définitive de leur exacte dimension — évidemment impossible et, au demeurant, de peu d'intérêt.

Ce qui est fâcheux — et qui montre combien les « spécialistes » ont encore du pain sur la planche, — c'est de constater à quel point, non seulement le grand public et souvent les journalistes, mais aussi les enseignants qualifiés, semblent attendre des sondages on ne sait quelle magique précision, au lieu de les prendre pour ce qu'ils sont : un instrument statistique éprouvé, particulièrement adapté à une connaissance affinée des structures de l'opinion.

« Repères » : il existe une certaine dérive du P.S.

Repères, revue publiée par le CERES (minorité du P.S.), note dans l'éditorial du numéro d'avril, à propos du congrès du P.S. qui siégera à Nantes, du 17 au 19 juin :

« *Le prochain congrès du parti socialiste sera, quoi qu'il en advienne, aussi décisif que celui d'Epinay (1). Pour la première fois depuis le début de leur renaissance, les socialistes sont sur le point d'être pris aux mots par l'histoire. (...) Le parti ne doit pas mesurer au seul nombre de ses maires sa propre réalité politique, bien que la tentation soit grande de n'en retenir que ce qu'elle a de plus flatteur pour lui. Ce serait lui rendre un mauvais service, et tout simplement mentir, que d'écarter de la discussion le reste, en mettant au compte d'une imagination maligne des constatations que tout le monde peut faire, et que d'ailleurs tout le monde fait. Il existe une certaine dérive du parti socialiste. Elle n'est pas surprenante ; elle mérite réflexion.* »

Comme exemple de « dérive » *Repères* cite les déclarations sur le rôle du marché (faites notamment par M. Michel Rocard) et le processus d'indemnisation des actionnaires des sociétés qui doivent être nationalisées (avancé par M. Attali). Sur ce dernier point la revue du CERES parle de « *divagations totalement farfelues, dans le seul but de faire croire que les nationalisations n'en seront pas, c'est-à-dire qu'on peut nationaliser sans exproprier* ».

Les minoritaires du parti socialiste retiennent également comme exemple de « dérive » le fait que le parti socialiste oublie, selon eux, que « *le seul impératif que le parti doive faire prévaloir le cas échéant sur tous les autres, ce n'est pas l'impératif européen, mais celui de l'application du programme commun en France* ».

Enfin le dernier exemple retenu est le fait que le premier secrétaire préfère s'entourer d'« *experts plus ou moins étrangers à la vie et aux préoccupations des militants* ». « *L'unité du parti n'est pas affaire de dévotion* », note *Repères*, qui conclut :

« *Beaucoup de sottises se sont dites — et se diront — sur l'unité du parti. Ceux qui croient la servir en la confondant avec la monarchie font, nous semble-t-il, fausse route (...). Dans l'histoire du socialisme français la concentration des pouvoirs n'a jamais été poussée aussi lon qu'aujourd'hui. Ce n'est pas d'une importation supplémentaire de centralisme démocratique — ou charismatique — que les socialistes ont besoin, mais de courage et de vérité.* »

(1) Le congrès d'Epinay, en juin 1971, avait vu M. François Mitterrand rejoindre le P.S. et s'y assurer une majorité.

LA SECTION SOCIALISTE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE EST DISSOUTE

(De notre correspondant régional)

Lyon. — La fédération de l'Ain du P.S. a fait connaître, mardi 12 avril, sa décision de dissoudre la section socialiste de Bellegarde-sur-Valserine. Cette sanction découle de la situation qui s'est créée au lendemain des élections municipales. Alors que les socialistes disposent de 17 des 27 sièges au conseil municipal, c'est en effet un communiste, M. Marcel Berthet, conseiller général, qui a été élu maire, avec 13 voix contre 8 à M. Dinnad — chef de file de la liste socialiste, mais non membre du P.S. — et 6 bulletins blancs.

Comment en est-on arrivé à cette situation paradoxale ? Avant le premier tour, socialistes et communistes n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord pour réaliser une liste commune. Le P.C.F., qui a enlevé, en 1976, le siège de conseiller général au détriment du P.S., refusait de laisser la tête de liste au P.S. Une liste modérée favorable à la majorité, conduite par M. Roger Petit, s'est retirée à la veille du premier tour de scrutin. 17 socialistes ont été élus, le 13 mars, et deux communistes (dont M. Berthet). Au second tour, l'accord à gauche a joué pleinement, la section socialiste acceptant même de laisser les huit sièges restant à pourvoir à des communistes, qui furent donc élus, le 20 mars, au détriment cette fois des candidats de la liste de la majorité.

La décision de la fédération socialiste vise donc à sanctionner le comportement de certains militants membres du CERES (minorité du P.S.), qui ont préféré leurs partenaires communistes à des socialistes — ou apparentés — accusés d'avoir été élus avec des suffrages de droite. — B. E.



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres a siégé, mercredi matin 13 avril, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public.

● LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a présenté une communication sur la situation de la Sécurité sociale. Si les perspectives d'évolution financière se sont très sensiblement améliorées depuis le mois de septembre dernier grâce aux mesures prises par le gouvernement au cours du dernier trimestre de l'année, des difficultés de trésorerie apparaîtront à certains moments au cours de l'année 1977, et un déficit budgétaire est, en l'état actuel des choses, probable en 1978. Le gouvernement, soucieux de défendre l'institution de la Sécurité sociale, à laquelle les Français sont légitimement attachés, et de ne pas diminuer le niveau moyen de la couverture des dépenses de santé par l'assurance-maladie, doit se donner les moyens de maintenir cette progression dans des limites *compatibles avec les grands équilibres économiques et sociaux.*

Mme Veil a analysé les moyens à mettre en œuvre, sans porter atteinte à la qualité des soins, pour maîtriser l'évolution des dépenses de santé, tant en ce qui concerne les prix que les volumes de consommation, notamment dans le domaine de l'hospitalisation, des dépenses médicales et des dépenses pharmaceutiques ; elle a fait le bilan de ce qui avait été entrepris en ce domaine depuis deux ans et des premiers résultats obtenus. Elle a, en outre, présenté les conclusions du conseil de planification au sujet de divers ajustements et remises en ordre, qui, sur des points limités et dans le cadre des orientations définies par le président de la République, apparaissent indispensables dès 1977.

Le président de la République a déclaré : « La Sécurité sociale apporte aux Français une protection qui n'a cessé de s'étendre et de s'améliorer au cours des années récentes et à laquelle ils sont légitimement attachés. La tâche du gouvernement est de défendre le système français de Sécurité sociale contre les risques qu'un déséquilibre financier durable lui ferait courir.

» Les efforts entrepris depuis seize mois commencent à donner leurs premiers résultats. Ces efforts continueront avec la collaboration des différents partenaires du système de santé pour assurer un équilibre qui doit être obtenu par une saine gestion, sans majoration de cotisations ni déplafonnement, et sans réduction de prestations. »

(*Lire page 25.*)

● LES RAPPORTS AVEC LES USAGERS

Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale a, en outre, présenté une communication sur l'amélioration des rapports entre la Sécurité sociale et les usagers. Elle a analysé les objectifs des mesures déjà prises ou en projet : apporter à la législation les simplifications permettant d'éviter des formalités inutiles, personnaliser les contacts entre les caisses et les assurés, notamment en diminuant les dimensions des caisses les plus importantes et en multipliant les centres de paiement ; accélérer le versement des prestations, notamment en maladie et en vieillesse ; régler plus positivement les cas sociaux ; rendre les contrôles plus discrets sans nuire à leur efficacité ; adapter les interventions de la Sécurité sociale aux problèmes spécifiques de certaines catégories de population. Elle a souligné que ces réformes, intéressant la vie quotidienne de millions de Français, méritaient qu'on leur accorde une attention prioritaire.

● LES ATTRIBUTIONS DE Mme VEIL

Le conseil a approuvé un décret fixant les attributions du ministre de la santé et de la Sécurité sociale relatif aux attributions du ministre du travail. Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale exerce les attributions précédemment dévolues au ministre de la santé et, en outre, celles qui étaient précédemment dévolues au ministre du travail en ce qui concerne la Sécurité sociale. En conséquence sont placés sous son autorité la direction générale de la santé, la direction des hôpitaux, la direction de l'action sociale, la direction de la Sécurité sociale, le Service central de la pharmacie et des médicaments et le Laboratoire national de la santé.

● L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le ministre du travail a dressé l'inventaire des textes législatifs relatifs aux entreprises. Il a d'abord rappelé que l'organisation des entreprises, ainsi que les conditions de vie et de travail des salariés, connaissent une transformation permanente à l'initiative des chefs d'entreprise, des cadres, ainsi que de l'ensemble des salariés et de leurs organisations représentatives. Dans ce contexte, le rôle des pouvoirs publics est non seulement de prendre acte de cette évolution, mais aussi de permettre de nouveaux progrès.

Le gouvernement a déjà arrêté une série de mesures : la prévention des accidents du travail a fait l'objet de la loi du 6 décembre 1976 ; de même, les conditions de travail et l'aménagement du temps de travail ont donné lieu à plusieurs dispositions importantes : réduction de la durée hebdomadaire du travail ; repos compensateur pour les salariés effectuant des heures supplémentaires ; interdiction de créer de nouvelles formes de travail posté ; prise en compte de la pénibilité du travail pour avancer à soixante ans l'âge auquel la retraite est versée à taux plein. L'Etat s'est, par ailleurs, doté des moyens nécessaires pour participer aux expériences exemplaires d'amélioration des conditions de travail développées par certaines entreprises.

Le ministre a fait ensuite le point des projets qui seront présentés au cours de la session parlementaire de printemps et qui concerneront l'amélioration du fonctionnement des sociétés commerciales, la protection des actionnaires et la défense de l'épargne ; le statut du groupement momentané d'entreprise, la réforme des conseils de prud'hommes ; la prévention des difficultés économiques des entreprises ; le bilan social.

● LA MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES

Un projet de loi relatif à la mise en valeur des terres incultes a été adopté. Il a pour objet de rendre plus efficaces les dispositions de la loi du 5 août 1960 qui se sont révélées difficiles à appliquer alors que la récupération de ces terres, 2 millions d'hectares environ, est demandée par les agriculteurs, notamment par les jeunes, et nécessaire au maintien de l'équilibre écologique, en particulier dans les zones de montagne.

Les demandes d'autorisation d'exploiter des terres incultes ne seront plus adressées au tribunal, mais au préfet, qui les instruira, avant de les transmettre au tribunal pour décision. Le préfet consultera les commissions départementaless de réorganisation foncière et de remembrement, en ce qui concerne l'appréciation de l'état d'inculture de ces terres, et la commission départementale des structures, en ce qui concerne l'opportunité d'accorder le droit sollicité. Lorsque les terres auront été reconnues incultes, le préfet mettra le propriétaire ou le titulaire du droit d'exploiter en demeure de mettre *le fonds en valeur, avant de* transmettre la demande au tribunal.

Le préfet pourra, après avis du conseil général et de la chambre départementale d'agriculture, charger la commission communale ou intercommunale de réorganisation foncière et de remembrement de dresser l'état des fonds incultes depuis au moins trois ans. Cet état sera arrêté par le préfet et adressé aux propriétaires, à l'égard desquels il vaudra mise en demeure de mettre en valeur. Si aucune suite ne lui est réservée, le préfet pourra alors attribuer à un tiers le droit d'exploiter.

● LA TAXATION DE L'ABATTAGE

Un *projet* de loi portant création d'une taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes a été adopté. Cette taxe se substituera à la taxe sanitaire et à la taxe de visite et de poinçonnage.

Dans les abattoirs privés et à l'importation, elle sera perçue pour le compte de l'Etat. Dans les abattoirs publics, elle sera perçue au profit de l'Etat à concurrence de 67 % sur les viandes bovines et de 57 % sur les autres viandes ; le surplus bénéficiera aux collectivités locales ou à leurs groupements, propriétaires des abattoirs.

Le produit de cette taxe permettra, notamment, de financer, d'une part, l'identification du cheptel bovin et, d'autre part, le classement et le marquage des carcasses, ces deux mesures étant nécessaires pour améliorer l'organisation des marchés des viandes.

● LES RAPPORTS ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN...

Le conseil a approuvé un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement *de la République française* et le gouvernement de la République unie du Cameroun, relative à la circulation des personnes, signée à Yaoundé le 26 juin 1976. La convention comporte, outre des dispositions traditionnelles sur les garanties de rapatriement, les mouvements des travailleurs salariés et des marins, des dispositions concernant les étudiants et les membres des familles, ainsi que l'obligation du visa d'entrée, qui est confirmée et prend ainsi un caractère cotractuel entre les deux pays.

● ... ET ENTRE LA FRANCE ET LA COTE-D'IVOIRE

Le conseil a également adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire relative à la circulation des personnes, signée à Paris le 8 octobre 1976. Cette convention, qui se substitue à celle du 21 février 1970, rend obligatoire un passeport en cours de validité pour circuler entre les deux pays, assujettit les résidents à la détention d'un titre de séjour et prévoit le contrôle des mouvements des étudiants et des membres des familles. Le maintien des droits acquis en matière de séjour est garantit, tant pour les Ivoiriens que pour les Français.

● *Le prochain conseil des ministres* aura lieu mardi matin 19 avril en raison du départ de M. Valéry Giscard d'Estaing pour Dakar, où le chef de l'Etat participera au « sommet » franco-africain.

NOMINATIONS

● *A la Cour des comptes.* — M. Jacques Monegier du Sorbier, administrateur civil ; M. Pierre Prefol, inspecteur général de l'économie nationale ; M. Henry Teyssendier de la Serve, ingénieur général des ponts et chaussées ; M. Aimé Teyssier d'Orfeuil, administrateur civil ; M. Michel Vialatte, contrôleur général des armées ; M. Raymond Vieugué, inspecteur général de l'économie nationale, sont nommés conseillers-maîtres en service extraordinaire à la Cour des comptes.

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : M. Quinet directeur du cabinet.**

Au cabinet de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, est nommé :

Directeur du cabinet : M. Emile Quinet, ingénieur des ponts et chaussées.

[Né le 9 juin 1935 à Paris, M. Emile Quinet est docteur ès sciences économiques, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées. De 1960 à 1963, M. Quinet est détaché au ministère des armées comme directeur des travaux immobiliers et maritimes. Chargé de recherches au centre d'économie de l'Ecole polytechnique de 1963 à 1966, date à laquelle lui est confiée la section des études économiques et de la recherche à la direction des routes, M. Quinet est appelé à diriger en 1970 la division des études et programmes à la direction des routes et de la circulation routière. Nommé en juin 1974 adjoint au directeur des routes et de la circulation routière, il est chargé en octobre de la même année du service des programmes et des investissements.

Administrateur de l'Agence foncière et technique de la région parisienne, M. Quinet est membre du comité du bâtiment et des travaux publics de la commission de l'industrie pour la préparation du VII[e] Plan.]

CARNET

Naissances

— M. Jean-Pierre de Prémont et Mme, née Catherine de Pontac, laissent à Amélie la joie d'annoncer la naissance de

Jean-Olivier.

11 avril 1977.

11, rue Lalo, 75116 Paris.

Décès

— Meylan.

Mme Danielle Couret et ses enfants, Laurent et Nathalie, ont la grande douleur de faire part du décès, à l'âge de douze ans, de

Thierry,

survenu à Téhéran le 25 mars 1977.

Ils vous rappellent leur mari et père,

M. Gérard COURET,

intendant universitaire à Téhéran, décédé accidentellement le 8 mars 1977 en Iran.

Tous deux ont été inhumés à Meylan (Isère).

— 76000 Rouen.

M. et Mme François Gorge, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme François Lespinasse-Fonsegrive, leurs enfants et petit-fils,

M. et Mme Jean Quesnel et leurs enfants,

Mme Sabine Quesnel et ses fils Stéphane et Antoine Cournot,

M. et Mme Raymond Badin,

Mme Robert Quesnel,

Et tous les autres membres de la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Fernand QUESNEL-BADIN,

survenu le 13 avril 1977 dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Le service religieux sera célébré le vendredi 15 avril 1977, à 9 h. 15, en l'église Saint-Romain de Rouen.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

56, rue Bouquet, 76000 Rouen.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Anniversaires

— Une pensée à la mémoire du professeur Jules BASDEVANT (15 avril 1877-5 janvier 1968) est demandée, en ce jour anniversaire, à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Pour le sixième anniversaire du décès de

M. Pierre DAGUERRE,

préfet honoraire,

une pieuse pensée est demandée à tous ses amis.

— Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Mme Micheline MORIN,

une messe sera célébrée le samedi 23 avril 1977, à 8 h. 30, en l'église de l'abbaye bénédictine, 3, rue de la Source, 75016 Paris.

Tous ses amis sont conviés à y assister ou à s'y joindre d'intention.

— En mémoire de Monique et Jacques SAUVEGRAIN, de leur courage toujours présent.

ÉDUCATION

CORRESPONDANCE

L'évolution du SGEN-C.F.D.T.

Après les articles consacrés à l'évolution du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), depuis sa création il y a quarante ans (le Monde *des 29 mars et 2 avril), M. Paul Vignaux, président honoraire de la cinquième section de l'Ecole pratique des hautes études, secrétaire général du SGEN de 1948 à 1970, nous a adressé des précisions sur l'action des responsables du SGEN au sein de la C.F.D.T.*

En écartant délibérément toute otivation professionnelle de leur affiliation à la C.F.T.C. d'après 1936, les fondateurs du SGEN ne préparaient pas seulement ce syndicat à contribuer, comme il le fit dès 1946, à la mutation de la C.F.T.C. en C.F.D.T. Se réclamant de la tradition laïque de la République, ils se gardaient de situer leur action future dans le cadre d'une « gauche catholique ». Cette option initiale les a conduits, au lendemain même de la Libération et lors des lois Barangé de 1951 et Debré de 1959, à refuser l'attribution de fonds publics à des établissements privés qui ne seraient pas intégrés au service public statutairement laïque : un des premiers protagonistes d'une telle intégration a été dès 1945 un des premiers militants du SGEN, l'historien Henri-Irénée Marrou.

La même option laïque a été pour les militants SGEN du groupe Reconstruction un préalable à l'option socialiste vers laquelle ils ont, dans les années 50, orienté « la minorité de la C.F.T.C. » qui allait devenir majorité à la C.F.D.T. L'ensemble de ces efforts a seul rendu possible la coopération pour l'indépendance algérienne de militants enseignants et étudiants qui, anciens de l'UNEF et du SGEN, se retrouvent aujourd'hui nombreux parmi les militants et les élus du parti socialiste.

L'attitude de l'extrême gauche

D'autre part, MM. Bordet et Pinard, anciens secrétaires académiques de Besançon du SGEN, soulignent le changement d'attitude des enseignants d'extrême gauche à l'égard de ce syndicat et s'interrogent sur leur évolution future.

Au moment où le SGEN accueille un nombre grandissant de gauchistes, nous tenons à rappeler quel était le jugement porté par la tendance gauchiste du syndicalisme enseignant, L'Ecole émancipée, lors du congrès confédéral qui vit, en 1964, la C.F.T.C. se transformer en C.F.D.T. :

« *En pratiquant l'unité d'action avec la C.F.T.C., les confédérations syndicales ont, depuis la Libération, aidé au développement de la centrale chrétienne. Elles se sont refusées à la dénoncer pour ce qu'elle est : une agence de la hiérarchie ecclésiastique et du patronat dans la classe ouvrière, une organisation de type corporatiste étrangère au mouvement syndical. (...) La naissance de la C.F.D.T. signifie l'accélération de l'offensive intégrationniste dont elle est le levier et l'instrument. Tous les syndicalistes dignes de ce nom, toutes les organisations ouvrières se doivent de dénoncer très nettement la C.F.D.T. comme l'agent du gaullisme dans le mouvement ouvrier.* » (Tribune de L'Ecole émancipée dans *l'Ecole libératrice* du 27 novembre 1964.)

Il nous reste à espérer que les gauchistes d'aujourd'hui seront moins sectaires que leurs devanciers de 1964, et qu'ils commettront des erreurs d'analyse un peu moins grossières en ce qui concerne l'évolution d'une branche du mouvement syndical de ce pays.

Les activités du C.N.T.E. de Grenoble

Notre article consacré au Centre national de télé-enseignement (le Monde *du 22 février) nous a valu les précisions suivantes de M. Chatillon, directeur du C.N.T.E. de Grenoble :*

— Outre la S.N.C.F., nous assurons la promotion interne de *cheminots étrangers* : Algérie, Maroc, Congo, Cameroun, Ethiopie, Gabon, Mali ;

— Nous assurons la préparation au baccalauréat dans les *classes terminales* A, B, C, D pour tout le quart sud-est de la France (de Dijon à la Corse) et pour tous les élèves à l'étranger, ce que vous ne mentionnez pas ;

— Nous assurons la préparation au certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES), également pour tout le quart sud-est de la France, ce que vous ne mentionnez pas non plus ;

— Nous avons en outre une préparation à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'agent-chef et chef magasinier du ministère de l'éducation ;

— Nous offrons depuis peu des unités courtes de formation en hygiène et secourisme, électricité, et bientôt électronique.

● *Occupation de deux groupes scolaires.* — Des parents d'élèves de la fédération Cornec occupent, depuis mardi 12 avril, les groupes scolaires « les Marronniers » et « les Tilleuls », à Saint-Quentin-Fallavier (Isère). Ils demandent la création d'un poste supplémentaire d'instituteur pour « les Marronniers ». L'inspection académique indique, ce jeudi 14 avril, qu'un poste budgétaire est créé et que l'enseignant désigné entrera en fonction lundi 18 avril.

● *Des parents d'élèves occupent l'institut médico-éducatif de Quimperlé* (Finistère), depuis le mardi 12 avril. Ils entendent ainsi réclamer la nomination de deux enseignants dans cet établissement qui accueille trente-six enfants et adolescents, de six à vingt et un ans. Atteints de déficience intellectuelle moyenne, ces jeunes reçoivent, outre des soins, un enseignement actuellement assuré par deux personnes, le directeur de l'école et son adjointe. L'inspecteur d'académie a demandé au ministère de l'éducation les postes supplémentaires.

LES ÉQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES

Le secrétariat d'État donne la priorité à la rénovation sur les constructions neuves

Le secrétariat d'Etat aux universités va donner la priorité à la rénovation des bâtiments universitaires existants, à la remise en état ou en conformité avec les normes de sécurité, plutôt qu'à la construction de locaux entièrement neufs, a indiqué M. François Bursaux, conseiller technique au cabinet de Mme Saunier-Seïté, au cours d'une conférence de presse le mercredi 13 avril.

Cent millions de francs sont prévus en 1977 pour la mise en état ou l'entretien des locaux, contre 85 millions seulement pour les constructions neuves : l'équipement actuel ne doit être complété que pour le secteur de la santé (notamment pour les centres hospitaliers universitaires parisiens qui n'existent encore que sur le papier), l'agrandissement de quelques universités de création récente, ou quelques opérations soutenues par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

● LES OPERATIONS DE RENOVATION. — La plus importante est celle du Muséum d'histoire naturelle qui, sur dix ans, coûtera sans doute 150 millions de francs, dont 20 en 1977 pour le réaménagement de la galerie de zoologie, des serres, des ménageries et des laboratoires, la réfection des égouts et des installations électriques.

Parmi les autres opérations entreprises cette année à Paris figurent notamment l'aménagement du couvent des Bernardins, dans le Ve arrondissement, pour y reloger l'Ecole des chartes d'ici à 1980, l'extension de la Bibliothèque nationale, la réfection de l'ancienne faculté de pharmacie, avenue de l'Observatoire, les travaux de sécurité au Centre scientifique de la Halle aux vins (réfection des conduites de gaz et des égouts, aménagement de soutes pour les matières dangereuses) pour lesquels près de 10 millions de francs sont prévus au total, le début des travaux de rénovation du Centre scientifique d'Orsay — 2,5 millions de francs en 1977 — l'ensemble de l'opération devant durer trois ans.

Le secrétariat d'Etat a demandé aux recteurs de présenter désormais chaque année un programme de travaux de rénovation ou de réfection des bâtiments universitaires. Il souhaite assouplir les procédures et parvenir à une répartition plus satisfaisante des charges entre l'Etat et les établissements : ces derniers ne devraient assurer que la part revenant à l'utilisateur, l'Etat prenant à sa charge la part du propriétaire.

Corte : trois cents étudiants en 1979

● LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES. — Elles comportent notamment l'achèvement de l'Ecole nationale supérieure de l'électronique et des applications, qui doit quitter Clichy pour Cergy-Pontoise en 1978, celui de la faculté de pharmacie de Strasbourg, le début de la construction de celle de Toulouse, la mise au point du projet de nouvelle faculté de médecine de Rouen. L'extension des centres universitaires de Valenciennes et de Toulon doit commencer cette année. Des terrains vont être acquis pour la construction d'une nouvelle faculté de sciences économiques à Aix-en-Provence.

Les principales constructions financées par la DATAR sont celles d'un institut d'aménagement régional à Aix-en-Provence et de l'université de Corte, ainsi que le transfert de l'Ecole supérieure de céramique industrielle de Sèvres à Limoges, pour lesquelles les études sont en cours.

Toutefois, l'université de Corte, dont la première tranche accueillera 300 étudiants, n'ouvrira sans doute pas avant la rentrée 1979. Le transfert de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud à Lyon, dont le programme n'est pas encore mis au point ni le site choisi, ne pourra intervenir avant 1980 au plus tôt.

Enfin, on va s'efforcer d'utiliser au mieux les bâtiments existants, et notamment les « excédents » dont disposent certaines universités scientifiques. Ainsi, à Rennes, un institut universitaire de technologie va être transféré sur le campus scientifique et laisser ses locaux actuels aux économistes. — G. H.

MÉDECINE

« CHIRURGIE » A MAINS NUES ET MORT D'UN ENFANT

Un jeune garçon belge, que ses parents avaient soustrait l'été dernier à la médecine traditionnelle pour lui préférer l'art d'un guérisseur philippin opérant à mains nues, est décédé au cours du week-end pascal d'un cancer à l'abdomen. Une légère amélioration de l'état de santé de l'enfant avait été attribuée par les parents aux vertus d'un guérisseur, qui avait prétendument extrait du corps — à mains nues, sans anesthésie, sans bistouri et sans laisser de cicatrice — une tumeur importante. Des analyses faites à l'université de Bruxelles et de Louvain ont prouvé depuis que les prélèvements rapportés étaient des viscères de dugong, un mammifère fort répandu sur les côtes de Philippines.

SOCIÉTÉ

LA RÉINSERTION SOCIALE DES PROSTITUÉES

Dix francs par jour pour Barbara

De notre correspondant régional

Lyon. — Barbara, l'une des responsables du mouvement des prostituées, en 1975, à Lyon, accompagnée de quelques militants du Planning familial et de Couple et famille, s'est rendue, le 12 avril, au siège de la brigade de préservation sociale de Lyon, pour protester contre un procès-verbal « pour attitude de nature à provoquer la débauche », établi au début d'avril 1976, alors qu'elle avait cessé depuis longtemps, affirme-t-elle, de se livrer à ses anciennes activités. C'est le second procès-verbal ne faisant état ni du lieu de l'infraction ni de la description de l'apparence physique qui lui est adressé, depuis qu'elle essaie, non sans déboires, de « s'arracher au trottoir ».

« *La seule alternative qui s'offre en fin de compte à celles qui essaient d'échapper à la prostitution c'est d'y retourner ou de se supprimer.* » Ce n'est pas seulement l'histoire de son échec que raconte Barbara, d'une voix brisée par la tristesse, mais celle de la « *réinsertion des prostituées* ».

Le bilan qu'elle fait après un an et demi de tentatives est très négatif : ce qui est d'autant plus grave que Barbara se plaçait — au moment de la révolte de 1975 — « *parmi celles qui avaient le plus de chances de s'en sortir* ». Elle a connu deux échecs. Employée comme garde de nuit dans un hôpital pour handicapés physiques et mentaux, elle a pratiquement été contrainte de quitter l'établissement lorsque la direction découvrit son identité dans un hebdomadaire à sensation. Associée ensuite à l'ouverture d'une librairie féministe à Lyon, elle a dû, affirme-t-elle, « *lutter contre une forme insidieuse d'exploitation capitaliste* ». « *Cette situation m'a complètement démolie* », *dit-elle*. Sa tentative de suicide, à ce moment-là, n'était pas un appel au secours : « *J'ai vraiment eu envie de crever !* » Des amis désintéressés — « *moi*, ajoute-t-elle, *une prostituée comprend mal pourquoi on l'aime* » — l'ont aidée à surmonter son désarroi.

Depuis sept mois Barbara est au chômage avec pour tout revenu 800 F par mois : « *Une fois le loyer payé il reste pour mes deux enfants et moi 10 F par jour...* » S'étonnera-t-on qu'elle ait eu une nouvelle période de dépression qui l'a tenue trois semaines à l'hôpital ?

« *Doit-on, pour s'en sortir, travailler au rabais ; prendre un emploi où le patron vous conseille d'être « gentille » avec lui ; accepter de survivre avec des secours publics, ou encore s'obliger à prendre un mec ?* » Toutes ces abdications sont dégradantes, « *plus dures que la prostitution* ». Brusquement, la colère l'emporte sur la détresse : « *J'ai deux bras, deux jambes, une tête. Je veux pouvoir vivre avec mon boulot. 2 500 F par mois pour trois, c'est pas excessif, non ?* »

Elle a tenté d'alerter les pouvoirs publics. Les femmes ministres n'ont pas répondu à ses lettres. Mme Nicole Pasquier, déléguée à la condition féminine, l'a reçue très gentiment : « *C'est une chouette femme*, dit Barbara, *mais sans aucun moyen, sinon sa bonne volonté, pour faire appliquer ses idées.* »

Alors que Barbara se débat dans les difficultés de la réinsertion, le Trésor public n'a rien trouvé de mieux que de lui adresser un rappel pour un arriéré de 1 490 F de procès-verbaux dressés lorsqu'elle se prostituait.

Hypocrisie

« *Ce n'est pas mon cas qui est intéressant* », précise-t-elle. A plusieurs reprises, on a facilité ses démarches ou tenté de l'aider. « *Mais parce que j'étais Barbara. Pour que je me taise ? Aujourd'hui, je me sens responsable de toutes celles qui souhaitent s'en sortir. Il ne suffit pas de leur répéter que la prostitution c'est moche et qu'il faut la quitter. Encore faut-il leur en donner les moyens.* »

L' « enterrement » du rapport Pinot, l'exploitation commerciale du phénomène « prostitution », les réticences d'une société qui songe plus à punir les prostituées qu'à leur tendre la main, l'hypocrisie des pouvoirs publics, qui déclarent qu'il faut favoriser la réinsertion mais ne font rien dans ce sens, tout cela ne concourt guère à une véritable dissuasion. « *Dans un mois, si je n'ai pas trouvé de travail, je retournerai au trottoir.* »

BERNARD ELIE.

UN DÉBAT SUR LE VIOL

« Ne plus être le Petit Chaperon rouge »

Un débat organisé sur « La femme et le viol » a réuni, mardi 12 avril à la FNAC à Paris, environ deux cents personnes, des traditionalistes... aux féministes.

D'entrée de jeu, la romancière Benoîte Groult (1) a rappelé « *l'objet silencieux du fantasme ancestral* » qu'était le viol, et Marie-Odile Fargier, qui vient de publier un livre sur le sujet (2) en a souligné le caractère « *familier, ordinaire, quotidien* », générateur de la « *peur des femmes* » comme de l'« *indifférence des hommes* ».

En soutenant que « *un bon citoyen* » se cantonnait à d'« *innocentes conduites de baratinage, de dragage, de pelotage* », et en définissant le viol comme « *conduite pathologique des immatures* », le docteur Gérard Zwang, sexologue, provoqua d'importants remous. Si beaucoup de féministes n'appréciaient pas les raccourcis du praticien — « *violer, c'est faucher les jouets et partir sans payer* », « *moi, j'aimerais bien être violé* », — nombreux étaient les assistants qui regrettaient le temps où « *ces choses-là* » étaient tenues sous le boisseau par la crainte du « *qu'en-dira-t-on* ».

Relançant le débat, Benoîte Groult insista sur la volonté des femmes de « *ne plus être le Petit Chaperon rouge* », et Marie-Odile Fargier fit ressortir l'importance que revêtait la publicité du viol et des procès de « violeurs » comme moyen de pression sur l'opinion. Aux dires de certains participants, « *sortir le viol de son ghetto* » de silence, c'est, en effet, « *remettre en cause tous les rapports sexuels* », convaincre les hommes « *qu'il existe d'autres formes d'échange avec les femmes* », et surtout « *mettre en accusation une société basée sur la violence et la contrainte* ». — M. S.

(1) Benoîte Groult a préfacé la traduction du *Viol* de Suzanne Brownmiller aux éditions Stock.

(2) *Le Viol*, aux éditions Grasset.

GYMNASTIQUE

NADIA COMANECI EN EXHIBITION

Les petites filles et leur reine

RELIGION

Archevêque de Braga (Portugal)

Mgr FRANCISCO MARIA DA SILVA EST MORT

AUTOMOBILISME

L'AGENCE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LA COMPÉTITION

L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

M. JEAN GUITTON S'EST ENTRETENU AVEC L'ABBÉ DUCAUD-BOURGET

SPORTS

GYMNASTIQUE

NADIA COMANECI EN EXHIBITION

Les petites filles et leur reine

De notre envoyée spéciale

Orléans. — *Six petites filles en uniforme — pantalon blanc, veste blanche, teint blanc — sont descendues d'un car, mercredi 13 avril, devant le Palais des sports d'Orléans.*

Les six petites filles, sous la conduite de leurs professeurs, ont changé d'uniforme — maillot bleu marine cerné de jaune et de blanc. Elles étaient gymnastes, roumaines, elles venaient pour une démonstration avec la première de leur classe, Nadia Comaneci, championne olympique. Elles étaient toutes pareilles : même visage sévère, coiffées de la même frange et de la même queue de cheval.

Puis les six petites filles ont commencé à danser chacune pour soi sur la poutre, aux barres, au sol avec un infini sérieux, merveilleusement, un ballet de perfection et de grâce.

Deux lutins de treize ans virevoltaient, s'envolaient, bondissaient, l'une blonde, Emilia Eberlé, l'autre brune, Gabi Gheorgiu — guère beaucoup plus de 50 kilos à elles deux. Leur entraîneur les couvait d'un regard ravi. Elles sautillaient encore quant tout était fini.

Trois adolescentes sautaient, double-sautaient, triple-sautaient. Au milieu d'elles, la reine gardait ses distances, un mélange de défi et d'indifférence dans son regard étrangement insolent pour une adolescente si bien élevée. Quelques mois depuis l'été dernier, quelques centimètres de plus, quelques grammes de plus, la nymphette est un peu plus femme; à peine, éblouissante jusque dans ses fautes. Dire qu'on lui reproche de ne pas sourire quand elle le fait si bien avec son corps. Parmi les deux mille cinq cents spectateurs, un nombre imposant de petites filles sans uniforme n'en croyaient pas leurs yeux.

Evidemment, Nadia Comaneci a eu le premier prix de la soirée. Son amie, Teodora Ungareanu, le second, le lutin brun le troisième.

Il y a eu un dernier prix, mais pas pour les petites filles. C'est une « vieille » qui l'a eu : Gabriela Trusca, dix-neuf ans, les yeux tristes. « Pour son âge, elle s'est débrouillée pourtant pas mal », *s'est apitoyée une spectatrice de dix ans.*

Pour finir, les petites filles ont dansé gentiment le rock'n roll et le charleston. On leur a donné des médailles et des plants de rosiers. Après, il était très tard. Elles sont allées se coucher, tandis que leurs professeurs dînaient avec leurs amis français.

FRANÇOISE BERGER.

FOOTBALL

LES HUITIÈMES DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Une équipe au moral fragile

Les résultats des huitièmes de finale de la Coupe de France de football ont été, dans l'ensemble, conformes à la logique. Après Lens et Reims, Nice, Saint-Etienne et Nîmes se sont qualifiés sans trop de difficultés. Trois clubs ont pourtant eu recours au nouveau règlement qui, comme en Coupe d'Europe, privilégie en cas d'égalité celui qui a marqué le plus de buts à l'extérieur : Nantes, pourtant mené 3 à 0 à Strasbourg après cinquante-cinq minutes de jeu ; Lorient, qui a mis un terme à une série de vingt-cinq matches sans défaite de Gueugnon et sera le seul représentant de la deuxième division en quarts de finale, et Sochaux, qui a éliminé au Parc des Princes Paris-Saint-Germain.

Paris restera donc la saison prochaine la seule capitale à ne jamais avoir eu d'équipe qualifiée pour une Coupe européenne de football. Tous les espoirs semblaient encore permis aux Parisiens voici un mois à peine : le Parc des Princes ne désemplissait pas, leur attaque paraissait irrésistible. Trois défaites consécutives à Saint-Etienne, face à Nantes et à Bordeaux, ont brisé ce bel élan et ruiné tous ces espoirs.

A l'image de toute leur saison, les Parisiens avaient pourtant débuté cette rencontre avec Sochaux sous les meilleurs auspices avant de se désunir et de finir dans la plus grande confusion. Dès la dixième minute, ils avaient refait leur handicap du match « aller » grâce à une attaque rondement menée par Mustapha Dalheb et Jean-Pierre Tokoto. Ce dernier marquait son second but cinq minutes plus tard

Comme une mécanique bien huilée, l'équipe parisienne avait alterné les changements de rythme pour faire la différence, puis ronronnait sur son mince avantage. Un grain de sable, sous la forme d'un but marqué contre son camp par Eric Renaut, qui loba son propre gardien, Michel Bensoussan, deux minutes avant la mi-temps, suffit pourtant à gripper cette mécanique.

A l'inverse, par exemple, de Saint-Etienne, qui s'exprime le mieux dans l'adversité, Paris-Saint-Germain est une équipe au moral fragile. Irrésistible quand tout va bien, elle perd tous ses moyens dès que le sort semble lui être contraire. Ainsi, au lieu de repenser leur football, les joueurs parisiens ont eu le tort de se lancer dès la reprise dans des assauts aussi désespérés que désordonnés et stériles. Mal remis d'une grippe, Mustapha Dalheb n'a pas eu son rayonnement habituel au sein de l'attaque, privée de surcroît de l'avant-centre, François M'Pelé, mais les dirigeants parisiens se sont peut-être eux-mêmes condamnés en se passant volontairement des services de leur gardien de but, Ilija Pantelic (1).

Au lieu de bousculer l'arbitre M. Wurtz, pour lui réclamer un penalty dans les ultimes secondes du match, les Parisiens auraient mieux fait de reconnaître leurs erreurs. Que faut-il penser, en effet, d'un club qui décide de tester son jeune gardien de but réserviste le jour où il reporte ses derniers espoirs sur la Coupe de France ?

GÉRARD ALBOUY.

(1) Paris-Saint-Germain a décidé de lui confier dès à présent la responsabilité de la première école de gardiens de but, qui devrait ouvrir la saison prochaine.

LES RESULTATS

*SAINT-ETIENNE b. Rouen : 2-0 (1-1).
*Strasbourg b. NANTES : 3-1 (0-2).
*NICE b. Vauban Strasbourg : 7-1 (4-1).
*LORIENT b. Gueugnon : 1-0 (2-3):
*Bordeaux et NIMES : 0-0 (0-1).
*Paris-S.-G. b. SOCHAUX : 2-1 (0-1).
Mardi soir :
*LENS b. Angers : 1-0 (1-0).
REIMS b. *Monaco : 4-2 (2-0).

Les noms des équipes qualifiées sont en capitales. Les scores des manches aller sont entre parenthèses.

RELIGION

Archevêque de Braga (Portugal)

Mgr FRANCISCO MARIA DA SILVA EST MORT

Lisbonne (*A.F.P.*). — Mgr Francisco Maria da Silva, archevêque de Braga et primat des Espagnes, est mort ce jeudi 14 avril à Braga, dans le nord du Portugal, des suites d'une grave maladie. Il avait subi il y a deux mois une délicate opération chirurgicale en Grande-Bretagne, pour une affection de l'intestin. Son état s'était subitement aggravé voici quelques jours.

[Agé de soixante-sept ans, Mgr Francisco Maria de Silva avait été ordonné prêtre en 1932. Nommé évêque auxiliaire de Braga en 1956, il devenait archevêque primat des Espagnes en 1963. Il était généralement considéré comme l'un des représentants les plus conservateurs de la hiérarchie catholique portugaise et avait joué un rôle important dans la mobilisation anticommuniste de l'été 1975.

Le 8 avril dernier, il avait fait connaître aux fidèles de son diocèse son testament spirituel, à la fin duquel il écrivait notamment : *« Si vous voulez bien accepter un conseil de moi sous la forme d'un testament, je vous dirai, dans cette heure difficile de crise nationale : aimez votre patrie, servez l'Eglise et restez unis. »*]

● *Mgr Pierre Mamie, évêque de Genève, Lausanne et Fribourg*, a diffusé un communiqué pour protester contre l'installation d'un prieuré de la Fraternité de saint Pie X, à *Onex, près de Genève*, par des partisans de Mgr Lefebvre. Précisant que son diocèse dispose d'un nombre suffisant de prêtres, Mgr Mamie écrit que la tactique et les procédés dont usent les partisans de Mgr Lefebvre *« doivent être suivis avec la plus grande attention et une vigilance sans défaut »*. — *(Corresp.)*

L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

M. JEAN GUITTON S'EST ENTRETENU AVEC L'ABBÉ DUCAUD-BOURGET

L'académicien Jean Guitton, nommé médiateur dans l'affaire de l'occupation de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet par le tribunal des référés, s'est entretenu, mercredi après-midi 13 avril, avec l'abbé Ducaud-Bourget, chef de file des intégristes parisiens.

L'entretien a été qualifié d'« amical » par le porte-parole du médiateur, qui a précisé que l'abbé Ducaud-Bourget s'était montré ouvert à l'idée d'une évacuation à l'amiable, mais « obstinément fermé » sur les questions d'ordre purement religieux.

M. Guitton, conscient que la solution n'appartient, comme l'a rappelé le cardinal Marty, « qu'à l'autorité compétente, les évêques en communion avec le pape », envisage de se rendre à Rome prochainement. Mais, avant d'entreprendre ce voyage, annoncé par son porte-parole, il aimerait mettre sur pied un début de solution, obtenant au moins l'évacuation de l'église sans intervention de la force publique.

AUTOMOBILISME

L'AGENCE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LA COMPÉTITION

A la suite du communiqué publié le 12 avril par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports (*le Monde* du 14 avril), à propos du nombre limité d'épreuves qui pourront être organisées par la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.) en 1977, l'Agence aux économies d'énergie, qui est à l'origine de ces restrictions, a précisé sa position : *« L'Agence pour les économies d'énergie n'est pas opposée aux courses automobiles. Le sport automobile a été, dans le passé, un facteur incontestable de progrès pour l'amélioration des véhicules. Il peut encore aujourd'hui contribuer au développement des connaissances, notamment celles qui permettront d'améliorer le rendement énergétique des voitures qui est l'un des objectifs importants de la politique d'économie d'énergie.*

» C'est pourquoi il a été demandé à la Fédération française du sport automobile d'organiser des épreuves pour promouvoir les véhicules réalisant une performance sportive avec une faible consommation d'essence. »

La réaction de la F.F.S.A.

De son côté, la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.) a publié, jeudi 14 avril, le communiqué suivant :

« Le bureau de la F.F.S.A. s'est réuni mercredi 13 avril à la suite de la position prise par l'Agence nationale pour les économies d'énergie, qui se traduit par l'interruption, dans trente jours, du déroulement des épreuves sportives. Rappelons qu'au cours de ces trois dernières années, le calendrier sportif automobile était soumis à l'approbation d'une commission interministérielle qui donnait son feu vert pour l'ensemble des compétitions de l'année suivante. Le veto du ministère de l'industrie crée une situation nouvelle extrêmement grave, condamnant les dirigeants de la F.F.S.A. et les pouvoirs publics à organiser les compétitions sportives à la petite semaine, méthode absolument incompatible avec l'importance des problèmes posés par les délais administratifs, les risques matériels et financiers et les règlements de sécurité.

» Le bureau de la F.F.S.A. a donc décidé de convoquer d'urgence le comité directeur de la Fédération, qui se réunira mardi 19 avril afin de prendre toutes les mesures dictées par une politique qu'il juge arbitraire et discriminatoire et dont le sport automobile, pris comme bouc émissaire, continue à faire seul et inutilement les frais. »

[Toutes les tentatives d'organiser des courses dans lesquelles entre une notion d'économie ont conduit jusqu'à présent à l'échec ou sont tombées dans l'indifférence. La dernière en date, qui a eu lieu aux Vingt-Quatre Heures du Mans en 1975, a débouché sur le plus grand fiasco populaire de l'histoire de l'épreuve — l'initiative n'eut donc aucune suite en 1976. Pour répondre à la conjoncture, les responsables du Mans ont cependant proposé un autre projet pour 1977, moins « ambitieux » et sans répercussion négative pour l'intérêt de la course.]

JEUNESSE

UN MENSUEL POUR ADOLESCENTS

La prudence de « Record dossier »

Il y a neuf mois disparaissait *Record*, bimensuel pour adolescents, édité par le groupe Bayard Presse (*la Croix, le Pèlerin, Pomme d'Api...*). En octobre 1976 est né *Record dossier* (1), mensuel destiné aux élèves de quatrième, troisième et seconde. Changement de titre, de périodicité, mais aussi de format et surtout de ton. Au « tabloïd » un tantinet contestataire, devenu déficitaire, succède une revue format 21 × 23 au modernisme de bon aloi, équilibré financièrement.

Record n'avait rien d'un brûlot, loin de là. On y trouvait pêle-mêle un dossier de plusieurs pages (la voile, les champions olympiques, les rapports filles-garçons...), des conseils pratiques, quelques articles d'actualité, un courrier abondant et des bandes dessinées, indispensables ingrédients de ce genre de publication.

Mais on y trouvait aussi à la « une » Dom Helder Camara, *« l'évêque à la justice entre les dents »*, celui qui *« dénonce les ventes d'armes françaises à l'étranger »*. On y lisait à l'occasion des propos peu conformistes sur le divorce : *« Maman, toujours soumise autrefois, se met à prendre de l'autorité. Papa est plus détendu. »* Surtout, des lecteurs s'y livraient parfois à de sévères critiques de l'ordre établi.

Cela n'aurait guère été grave si la survie du journal, vendu uniquement par abonnements, à un prix relativement élevé (98 F par an), n'avait essentiellement dépendu de la fidélité des parents. Beaucoup d'entre eux s'irritèrent de ce ton, jugé choquant pour une publication catholique. La diffusion chuta. Entre les adultes bailleurs de fonds et ses lecteurs portés à la contestation, *Record* dut choisir et changea de formule. Devenu *Record dossier*, stabilisé à 40 000 exemplaires environ, il se présente aujourd'hui comme un « *magazine d'aide scolaire* ». Sur ses vingt-quatre pages, seize sont consacrées au dossier, cinq à un reportage sur l'étude de la presse à l'école, deux à une sélection de livres, de disques et de films, la dernière au courrier et à des petites annonces.

Abondamment illustré, faisant alterner reportages et fiches techniques, le dossier porte sur les programmes de quatrième, de troisième et de seconde (« l'énergie solaire », « l'alimentation dans le monde »). Mais ce choix est aussi fonction de l'actualité (« une commune, un maire et ses habitants »).

Tout cela n'est pas le fruit du hasard. Selon des instructions ministérielles, les manuels devront être allégés. En contrepartie, les enseignants seront invités à utiliser davantage de documents extra-scolaires. En même temps, trois heures par semaine seront consacrées à des travaux personnels d'« approndissement » exigeant des élèves des recherches documentaires.

C'est cette carte que joue *Record dossier*, favorisant des thèmes pédagogiques novateurs (« comment lire les images », « le lycée autogéré d'Oslo »), mais restant prudent au point de passer volontairement sous silence l'étiquette politique du maire — de gauche — d'une ville moyenne du nord de la France auquel il consacre une longue interview. Par crainte de sombrer à nouveau ?

BERTRAND LE GENDRE.

(1) *Record dossier*, 3, rue Bayard, 75008 Paris. Téléphone 225-18-44.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Lorraine

La crise de la sidérurgie et ses conséquences sur l'économie locale

La théorie des dominos en application...

De notre correspondant

Metz. — La Lorraine connaît l'une des plus graves crises de son histoire. Au fil des jours, l'ampleur de la crise de la sidérurgie et ses conséquences sur la région commencent à être perçues. Il apparaît de plus en plus que l'ensemble des secteurs économiques vont être à court ou à moyen terme directement touchés dans leurs activités par la récession de la sidérurgie.

Deux secteurs sont plus particulièrement concernés par cette crise : la transformation des métaux et le bâtiment. « *Nous évaluons entre six mille et neuf mille les emplois qui sont directement menacés dans le seul département de la Moselle. Cela représente environ un tiers des vingt et un mille emplois industriels qui dépendent directement de la sidérurgie* », affirment les représentants patronaux. Ce chiffre est révélateur d'une situation. Pour l'essentiel, la grande majorité des entreprises métallurgiques font une grande part de leur chiffre d'affaires avec la sidérurgie. Certaines d'entre elles en sont même totalement dépendantes.

Le groupe Sacilor-Sollac, par exemple, a évalué pour 1976 à 1,5 milliard de francs ses achats de matériel neuf (équipement, outillage, pièces de rechange). 800 millions, soit environ 20 % du chiffre d'affaires consolidé, sont allés à des entreprises lorraines. Cette même année 1976, Sacilor-Sollac estime à 100 000 heures par mois en moyenne le volume de travail donné aux entreprises de sous-traitance (travaux d'entretien) et prestations de services. Cela représente une dépense de 36 millions de francs.

Depuis le début de la crise, c'est-à-dire en 1975, la sidérurgie a été obligée de réduire de façon croissante ses appels à l'extérieur. Pour atténuer les effets du chômage conjoncturel, un certain nombre d'ouvriers de production ont été affectés à des tâches de maintenance et d'entretien confiées jusqu'alors à des sociétés extérieures. Conséquence : les sous-traitants, ces deux dernières années, ont déjà perdu 5 000 emplois.

Un seul espoir pour les sous-traitants et le patronat de la transformation des métaux : le maintien des investissements prévus en 1977. « *Nous entendons bien réaliser les 660 millions d'investissements prévus, dont 35 à 40 % auront des retombées directes en Lorraine* », affirme-t-on à la direction de Sacilor-Sollac. Il ne fait nul doute que si cet engagement ne pouvait être tenu, le chiffre de 6 000 à 9 000 emplois menacés risquerait alors d'être dépassé.

« *Quelque 500 entreprises artisanales de sous-traitance en mécanique, électricité et bois du bassin sidérurgique représentant 2 000 emplois sont acculées à la récession. Parmi elles, 80 de la région de Thionville assurant 400 emplois sont directement concernées par le démantèlement d'Usinor-Thionville* », peut-on lire dans le rapport de la Conférence régionale des métiers.

L'industrie n'est pas le seul secteur à être touché de plein fouet par la récession. Le commerce, et en général tout le secteur des services, réalise une part très importante de son chiffre d'affaires grâce aux salariés de la sidérurgie. Sacilor-Sollac, en 1976, a versé en salaires (sans les charges sociales) 1,7 milliard de francs, Usinor-Thionville 159 millions. Déjà les premiers effets de la crise se font sentir ces derniers mois. La progression des dépôts dans les caisses d'épargne s'est ralentie. A Thionville, notamment, à la caisse d'épargne, alors que cette progression était de 25 % en 1975, elle est passée à 16 % l'année dernière. Enfin, dans certains secteurs géographiques plus particulièrement concernés, les chiffres d'affaires des petits commerces ont baissé de 20 à 30 % depuis le début de l'année. C'est le cas à Hayange, au cœur même du bassin sidérurgique.

Bon nombre d'associations de loisirs et de vacances ne subsistent que grâce aux activités des entreprises sidérurgiques. On peut citer l'association Loisirs et Vacances de la région thionvilloise, qui emploie une douzaine de salariés à plein temps et une vingtaine de saisonniers. La moitié de ses utilisateurs viennent d'Usinor.

Troisième secteur à être directement concerné par la crise : les collectivités locales. Les communes ont pris naissance autour des usines. La vie des cités est intimement liée à celle de la fabrication de l'acier. Pendant des années, tout fut payé par la sidérurgie, depuis la construction des écoles et des hôpitaux jusqu'à la voirie, en passant par les églises et les stades. Mais, depuis 1971, l'année du plan de restructuration de Wendel-Sidélor (10 500 suppressions d'emplois), le désengagement a commencé. Un certain nombre d'équipements ont été cédés aux communes, qui, bien souvent, n'en voulaient pas faute de pouvoir en assurer le fonctionnement par manque de moyens financiers. Un exemple : Moyeuvre-Grande, un chef-lieu de canton de la vallée de l'Orne, où cinq hauts fourneaux et une aciérie furent démontés. Depuis, la commune a perdu 2 000 habitants et elle n'a jamais pu compenser le montant de la taxe professionnelle (1,48 million de francs) que lui versait Sacilor. Tous les maires ont cet exemple en mémoire et redoutent que la même chose puisse un jour leur arriver. En 1976, le seul groupe Sacilor-Sollac a versé aux collectivités locales de la Lorraine du Nord un total de 50 millions de francs. Usinor, l'année dernière à Thionville, a versé à la ville 3,6 millions de francs au titre de la taxe professionnelle.

Dix-neuf mille emplois nouveaux

« *La taxe professionnelle est un des éléments de l'imposition locale qui est une imposition par répartition. En d'autres termes, les sommes perdues du côté de la sidérurgie devront être répercutées sur les autres contribuables dont les ménages* », expliquent les maires.

Autre souci des élus : l'avenir des nombreuses associations, notamment celles à caractère sportif. C'est ainsi qu'à Moyeuvre-Grande, Sacilor affecte chaque année une subvention à l'Union sportive lorraine de Moyeuvre (sept cents « licenciés ») et elle demeure propriétaire du stade et des courts de tennis dont elle fait assurer le gardiennage.

« *Sans cette subvention, nous serions obligés de mettre la clé sous la porte* », reconnaît le président du club. A Thionville, pour 66 % le budget de l'Association thionvilloise des centres de loisirs (quatre mille six cents adhérents) est assuré par Sollac-Sacilor.

La Lorraine vit encore à l'heure de la sidérurgie. Curieusement bon nombre de responsables politiques et même patronaux au niveau national semblent vouloir minimiser cette dépendance. On peut se demander si cette démarche n'a pas pour origine la volonté de ne pas admettre que la reconversion industrielle de la région, notamment dans le bassin sidérurgique tant en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle Nord, s'est soldée par un échec. Un important effort en matière d'industrialisation a été fait, il faut le reconnaître. Ainsi entre 1972 et 1976 l'Etat a participé par l'octroi de primes à la création de 19 602 emplois. Les effectifs de la métallurgie de 1968 à la fin de 1976 sont passés de 56 000 à 78 000 (si l'on tient compte d'une perte de 5 000 emplois ces deux dernières années), ce qui représente de toute façon un gain de 22 000 emplois. Mais deux faits importants sont à noter. Le premier est que l'essentiel de la conversion industrielle s'est effectué dans le bassin houiller et non dans le bassin sidérurgique où à peine un peu plus d'un millier d'emplois ont pu être offerts. Or c'est dans les industries de base que la récession a été la plus importante. Entre le 1er janvier 1968 et la fin de 1976, la sidérurgie a perdu 8 283 emplois, les mines de fer 5 008. Deuxième fait : la crise, à partir de 1975, a accéléré la détérioration des structures industrielles. Pour cette seule année, selon l'INSEE, 7 300 emplois industriels auraient été perdus. Le bilan n'a pas encore été dressé pour l'année passée ; mais on peut estimer qu'il sera au moins aussi mauvais qu'en 1975.

Ces derniers chiffres expliquent l'inquiétude des Lorrains. La suppression d'environ quatorze mille emplois dans la sidérurgie d'ici à 1980, auxquels s'ajouteront nécessairement plusieurs milliers d'autres dans les industries périphériques, créera, à n'en pas douter, une situation dramatique sur le plan social. En effet, de l'aveu même de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat à l'industrie, qiu l'année dernière avait présenté les orientations du VIIe Plan en Lorraine, quatre-vingt-dix mille emplois supplémentaires devraient être créés entre 1976 et 1980 pour assurer le plein emploi. « *La Lorraine apparaît ainsi très objectivement comme une région dont le seul développement spontané ne peut assurer l'équilibre ni le plein emploi* », déclarait M. Coulais. Ces affirmations prennent bien évidemment encore plus de résonance aujourd'hui, en cette période de crise.

Le mardi 19 avril, lors du débat à l'Assemblée sur la sidérurgie, on peut penser que les conséquences de la crise de cette industrie sur la Lorraine seront également abordées. Un certain nombre de parlementaires ont déjà fait savoir qu'ils entendaient attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet. Une information circule actuellement selon laquelle les pouvoirs publics pourraient demander à une entreprise automobile de s'implanter dans la région de Thionville. Ces nouveaux emplois pourraient-ils compenser la disparition des emplois dans la sidérurgie et plus particulièrement des trois mille qu'entend supprimer Usinor ? Rien n'est moins certain. Qualitativement, en effet, il est démontré que le « poids économique » des emplois dans la sidérurgie est largement supérieur à celui des emplois dans d'autres secteurs. Sur un plan salarial, l'ouvrier sidérurgiste gagne, primes et avantages compris, un salaire moyen de 3 300 F bruts par mois alors que celui du métallurgiste est de l'ordre de 2 600 F brut. Au niveau de la qualification également, la sidérurgie apparaît de plus en plus comme un secteur à haut niveau professionnel. Dans ces conditions, le VIIe Plan en Lorraine est à redéfinir à partir de zéro.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'abandon de l'aménagement de la citadelle de Villefranche est préjudiciable aux intérêts locaux
estime Tourisme et Travail

La nouvelle municipalité (favorable à la majorité) de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) vient de décider l'abandon du projet d'aménagement de la citadelle par la fédération nationale Tourisme et Travail (nos dernières éditions du 14 avril).

A ce propos, M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, nous a déclaré :

« *Les représentants de Tourisme et Travail m'ont toujours affirmé que la municipalité précédente avait été élue sur le projet d'aménagement de la citadelle par leur association, et que le secrétaire d'Etat au tourisme devait se plier à la volonté du suffrage universel. Je constate que la nouvelle municipalité a été élue sur un programme qui rend la citadelle aux Villefranchois, c'est-à-dire qui exclut aussi bien Tourisme et Travail que la spéculation privée. Logiques avec eux-mêmes, les élus ont donc pris la décision d'ouvrir la citadelle à tous. Je me range donc à l'avis exprimé par le suffrage universel.* »

Pour sa part, M. Virgile Barel, député (P.C.) des Alpes-Maritimes, nous a précisé :

« *Ce vote porte atteinte aux intérêts des classes laborieuses et des bénéficiaires des congés payés. C'est une faute à l'égard de la population même de Villefranche, car les usagers de Tourisme et Travail auraient été les clients des commerçants locaux. Le projet qui vient d'être rejeté aurait évité toute spéculation immobilière scandaleuse par des gens qui cherchent uniquement le profit.* »

Enfin, Tourisme et Travail a publié un communiqué dans lequel la fédération note :

« *La décision du nouveau conseil municipal est néfaste pour la population de Villefranche et pour les milliers d'ouvriers, d'employés et de techniciens concernés par la réalisation d'un complexe de tourisme social. Le choix du nouveau conseil risque d'entraîner les Villefranchois dans une aventure qui sera préjudiciable aux intérêts locaux tant du point de vue de l'emploi que du point de vue des impôts. Avec Tourisme et Travail, le bureau de l'association de la citadelle ainsi que les comités d'entreprise parties prenantes décident de continuer l'action pour la réalisation du projet initial et demandent au conseil municipal de revoir sa position.* »

EQUIPEMENT

A PROPOS DE...

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE A PARIS

Pas de «pleins pouvoirs» pour le maire

La moitié des permis de construire délivrés à Paris seront signés par le préfet. Il ne s'agit pas d'une restriction des pouvoirs tout nouveaux du maire de la capitale, mais de l'application du droit commun.

Le gouvernement n'a pas repris d'une main les pouvoirs qu'il donnait de l'autre : en matière de permis de construire, le représentant de l'Etat n'exercera, pas plus à Paris qu'à Lille, Lyon ou Marseille, une tutelle sur l'urbanisme quotidien. Mais la simple application du régime général aura dans la capitale des conséquences plus importantes qu'ailleurs

Dans les villes de plus de cinquante mille habitants dotées de services techniques, l'instruction des dossiers de permis de construire est, en effet, du ressort de la ville, à l'exclusion des constructions publiques, des immeubles situés dans les secteurs sauvegardés (loi Malraux du 4 août 1962) et des locaux industriels de plus 2 000 mètres carrés. Dans la capitale, cette disposition signifie que 90 % des permis seront instruits par les services municipaux, les deux secteurs sauvegardés du Marais et du septième arrondissement donnant lieu à un nombre restreint de permis. Pour ce qui concerne la décision finale, les exceptions à la signature par le maire sont plus nombreuses : constructions de l'Etat et des établissements publics, immeubles industriels ou de bureaux de plus de 1 000 mètres carrés, immeubles de grande hauteur et toutes les constructions qui nécessitent l'avis de l'architecte des bâtiments de France, représentant du ministre de la culture et de l'environnement. Celui-ci est consulté aux abords des monuments historiques (loi de 1913) et dans les sites inscrits ou classés (loi de 1930). Or Paris est très riche en monuments historiques, et les sites inscrits y sont très étendus. Outre les sept premiers arrondissements, cœur historique de la capitale, protégés de longue date, des secteurs importants des arrondissements périphériques ont été inscrits récemment, ainsi que la totalité des huitième, neuvième, dixième, seizième et dix-septième arrondissements, ce qui représente au total environ les trois quarts du territoire parisien.

Selon une estimation portant sur l'année 1974, avant même l'extension des sites protégés sous l'impulsion de M. Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture, il apparaît que la moitié environ des deux mille permis accordés relèvent de la signature préfectorale. En 1975, année immobilière déjà plus « calme », six cent trente permis seulement ont été accordés, en réponse à un millier de demandes environ.

La loi sur l'urbanisme

Cette répartition des pouvoirs de décision entre les préfets et les maires des grandes villes va être modifiée par l'un des décrets d'application de la récente loi sur l'urbanisme : il est en effet prévu de donner aux maires la signature des permis délivrés dans les sites inscrits afin d'alléger la tutelle administrative, sans supprimer toutefois l'avis de l'architecte des bâtiments de France, qui n'a d'ailleurs pas à être obligatoirement suivi, mais qui doit être sollicité. Les abords des monuments historiques (immeubles situés dans un périmètre de 500 mètres et visibles du monument ou en même temps que lui), ainsi que les sites classés qui nécessitent un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France continueront d'être signés par le préfet. Pour la capitale, le changement ne sera sans doute pas considérable, car, les monuments historiques protégés étant très nombreux, leurs « abords » couvrent des surfaces importantes.

Enfin, autre nouveauté de la loi sur l'urbanisme : l'administration pourra refuser la démolition d'une maison ou d'un immeuble (notamment pour des motifs esthétiques), même si ce n'est pas pour protéger expressément cet édifice au titre des monuments historiques. Cette autorisation existait déjà à Paris avec une autre motivation issue de la loi de 1948, celle de conserver un certain nombre de logements. Elle va être généralisée et sera notamment exigible dans les sites inscrits. Mais, là encore, c'est le maire de Paris qui signera ce permis, après avis de l'architecte des bâtiments de France.

Que les permis soient signés par le maire ou par le préfet, ils sont délivrés au nom de l'Etat, et c'est sa responsabilité qui est engagée dans les actions contentieuses. Au moins le maire de Paris pourra-t-il, dans de nombreux cas, exercer en cette matière une responsabilité « politique ».

MICHÈLE CHAMPENOIS.

QUALITÉ DE LA VIE

LES GENDARMES MOBILES SE RETIRENT DU SITE DE FLAMANVILLE

(De notre correspondant.)

Cherbourg. — Prenant acte des déclarations des responsables du Comité régional d'information et de lutte antinucléaire (CRILAN) indiquant leur volonté de ne plus tenter d'occuper le chantier de la centrale nucléaire de Flamanville, dans la Manche, le sous-préfet de Cherbourg a décidé de faire retirer la gendarmerie des abords du site dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 avril. Les contestataires du CRILAN occupaient les terrains d'accès au chantier depuis le mois de février ; ils avaient organisé plusieurs actions de masse non violentes à Cherbourg et à Flamanville, où quelques incidents avaient eu lieu le 10 avril. (*Le Monde* du 12 avril.)

Une cinquantaine d'ouvriers, appartenant à des entreprises de génie civil de la région, continuent de travailler sur le chantier, qui est désormais clôturé et surveillé seulement par une douzaine d'agents de gardiennage de l'E.D.F. La gendarmerie mobile ne serait appelée que dans le cas où leur liberté de travail serait menacée.

Dans un communiqué, le CRILAN estime, pour sa part, avoir atteint son but en organisant la manifestation de masse du week-end de Pâques, regrettant l'absence des partis de gauche et des syndicats — à l'exception du P.S.U. et de la C.F.D.T. Le comité reconnaît les difficultés pour un tel mouvement de rester non violent « *lorsque la violence et l'illégalité sont apportées par l'E.D.F., le pouvoir et ses gendarmes* » : il évoque de nouvelles formes de lutte : « *Harcèlement, diversification, préparation d'un mouvement de masse d'un autre type, doivent donner un second souffle à notre combat.* » — R. M.

PÊCHE

QUARANTE-SIX NAVIRES SOVIÉTIQUES ARRAISONNÉS DANS LA ZONE DES 200 MILLES AMÉRICAINE

Boston (Massachusetts) (A.F.P.). — **Au cours des cinq premières semaines suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation américaine sur la zone économique maritime, portée à 200 milles, la garde côtière a arraisonné cent neuf navires de pêche dans l'Atlantique.**

Un porte-parole de la garde côtière, à Boston, a précisé que 94 citations à comparaître avaient été délivrées, 39 amendes et 5 avertissements verbaux infligés aux contrevenants du 1er au 7 avril. Parmi les bateaux arraisonnés, les Soviétiques viennent en tête avec 46, suivis des Espagnols avec 37 et les Japonais avec 18.

TRANSPORTS

● *Concorde en panne.* — Un Concorde d'Air France assurant la liaison Paris-Washington a été contraint d'atterrir, le mercredi après-midi 13 avril, à Halifax au Canada en raison du mauvais fonctionnement d'un réacteur. C'est la première fois depuis l'ouverture en mai 1976, de la ligne Paris-Washington que l'avion supersonique est obligé de se dérouter. Le Concorde d'Air France, qui s'est posé à Halifax vers 17 heures locales (22 heures G.M.T.) transportait soixante et onze passagers dont le journaliste américain Jimmy Breslin qui mène campagne à New-York contre l'atterrissage de l'appareil franco-britannique. Conformément à la procédure prévue en cas d'ennuis techniques, un autre Concorde envoyé de Paris, a pris à son bord les passagers pour les conduire à New-York. — (*A.F.P.*).



هكذا من الأصل

Le Monde DES LIVRES

Un Sioux loustic et sage

● *Un Sioux encore, confessé par un anthropologue, mais, pour raconter sa vie et sa mémoire, celui-là a une voix admirable.*

DE temps en temps, un anthropologue trouve un vieil Indien, le cuisine un petit peu et recueille ses confidences sur la danse des fantômes ou sur le général Custer. Richard Erdoes a réussi à mettre la main sur un Sioux de race pure, un homme qui n'a aperçu son premier Blanc qu'à l'âge de cinq ans, un *medicin-man* (ou, mieux, un « voyant-guérisseur ») et il l'a fait parler. Alors ? Un Sioux encore, et des calumets d'écorce, d'érable rouge, et des cantiques à l'araignée, et un chapitre sur les « hommes-contraires », un autre sur les pierres de sang ou sur la danse du soleil ? Oui, mais ce Sioux-là a une voix admirable, son livre enchante.

Il faut dire que ce sage, avant d'être sage, fut un loustic. Son itinéraire vers le Sacré emprunte des routes buissonnières. Il a consacré une bonne partie de sa vie à commettre des bêtises, ce qui fait, de ses mémoires, un voyage exquis à la trace d'un petit Indien vif comme un grain de poudre, insolent et rêveur, un peu burlesque et très cabochard dans l'Amérique du début du siècle. Tahca Ushte (« Cerf boiteux ») commence comme un *champion de rodéo, esquisse une* carrière de clown, se bagarre, se saoule, fait le bootlegger avec enthousiasme, couche avec toutes les filles qu'il croise, et tout cela, comprenne qui pourra, tout cela confectionne un sage.

Pourtant, Tahca Ushte n'a pas connu le moindre chemin de Damas. S'il sait que le Grand Esprit existe, c'est qu'il ne l'a pas rencontré. Il ne l'a même pas cherché puisque le Grand Esprit est partout quand on sait regarder. A celui qui a la Vision, toute la nature est surnaturelle, tout parle du Sacré : le corps des filles et les histoires du vent, le bavardage des papillons, le malheur d'un peuple, la mort d'une grand-mère, une bagarre d'après-boire, les délires d'un bouffon. Ce qu'enseigne ce sage, c'est la folie. Et que le Sacré a affaire même avec le mal.

« La maladie, la prison, la misère, l'ivrognerie, il fallait que je les connaisse d'expérience moi-même. C'est le péché qui fait tourner le monde. Vous ne pouvez rester guindé et inhumain au point de vous vouloir toute pureté, d'avoir l'âme enveloppée dans un sac de plastique, étanche. Vous devez être dieu et diable. Le vrai guérisseur se tient au cœur de la tourmente. »

Une fois fait, cependant, le dernier de ses quatre cents coups, Tahca Ushte va s'établir dans son vrai travail à temps complet : devenir un Indien, ce qui n'est pas une mince entreprise dans la cruelle Amérique des Blancs. Comme tous les Indiens, Tahca *Ushte est un homme de la nos*talgie. Il vit comme on se souvient. Il sait que le Paradis terrestre a fermé ses portes et que tout bonheur désormais est une déchirure.

Depuis que les Blancs ont débarqué, la nature même se *recroqueville : où sont-ils les* bisons de jadis, les grands monstres des débuts du temps que nul toréador n'aurait osé défier ? Les perdrix ne sont plus que des volailles et les loups dégénèrent, nous sommes dans le temps des chiens. Avec leurs dollars, les Blancs *ont tout affadi*, jusqu'à la figure de leurs propres dieux. Jésus-Christ n'est plus qu'un blondinet et les Indiens d'aujourd'hui, si on les compare à Sitting Bull ou à Crazy Horse, sont des poules mouillées.



L'humour sioux ressemble à une fureur. Tahca Ushte le manie comme une masse de guerre. Songez donc : les Indiens sont si primitifs qu'ils n'avaient même pas de prison, jadis, et même pas de criminels. Aujourd'hui, le progrès saute aux yeux : des prisons partout et des Indiens saouls dedans. Les Sioux sont des hébétés, des lunaires : ne sont-ils pas assez bêtes pour croire que les animaux nuisibles, les coyottes, par exemple, jouent un petit rôle dans la machinerie des choses ? Ou bien que le ciel, et l'eau des ruisseaux, et les prairies de la terre ne peuvent pas être découpés, partagés, vendus et revendus ? Allez vous étonner, après cela, que les Sioux soient des fermiers lamentables !

Quand les Indiens massacrèrent les troupes de Custer, les soldats blancs venaient de toucher leur paie et, dans la poussière du champ de bataille, les billets verts tournoyaient au-dessus des agonisants. Les Indiens vainqueurs ont ramassé ces morceaux de papier. Du côté des Blancs, un seul soldat a survécu mais le malheureux s'est suicidé dans les jours qui suivirent. On s'est beaucoup interrogé sur cette mort énigmatique. Tahca Ushte a son idée là-dessus. Le soldat blanc était devenu fou : c'est qu'il avait vu les femmes indiennes allumer les feux de camp avec les dollars, les enfants indiens plier les bouts de papier vert pour en faire des petits chevaux et des petits bisons.

GILLES LAPOUGE.

★ « De mémoire indienne ». La vie d'un Sioux voyant et guérisseur, par Tahca Ushte et Richard Erdoes. Collection « Terre humaine », Plon. 310 pages, 59 F.

ARTAUD « normalisé » ?

LE 25 mai 1946, à la gare d'Austerlitz, deux hommes se quittent en s'embrassant, les larmes aux yeux. L'un s'appelle Ferdière, directeur de l'hôpital psychiatrique de Rodez. Il est venu rendre l'autre à la liberté, ou du moins *à ses amis*, après trois ans de soins. L'autre, visage supplicié par neuf années d'asile et cinquante de souffrances, regard de glace jetant le feu, c'est Artaud, qui va mourir en 1948 en poussant des cris inarticulés, et ressuscitera vers 1960 en poète primordial. Fou ou génie ? Soigné ou rappelé à l'ordre ? Victime d'un médecin ou suicidé de la société ? Ce vieux débat, rajeuni depuis vingt ans par ceux de l'anti-psychiatrie et de l'internement, deux livres le rouvrent à point nommé.

Nouveaux Ecrits de Rodez doit être rangé auprès des tomes X et XI des *Œuvres complètes* comportant les *Lettres de Rodez*. On y trouve six correspondances inédites de 1935-1937, une curieuse adresse à Pierre Laval datant de 1943, quelques traces des rares travaux littéraires entrepris pendant la guerre, mais surtout une quarantaine de lettres au docteur Ferdière, que celui-ci était découragé de livrer tant qu'on l'accusait d'avoir voulu « redresser » le poète.

CE procès dure encore. Il court le long du numéro spécial de la revue *Obliques*, notamment sous la plume de Michel Sicard. Artaud aurait été victime d'une « normalisation » psychiatrique comparable, en moins délibérée, à celle que subissent les « dissidents » soviétiques.

Certains des *Nouveaux Ecrits de Rodez* renforcent cette thèse. Les comportements qui y sont évoqués ne paraissent

par Bertrand Poirot-Delpech

pas justifier l'internement. Roter à table, cracher par terre, parler tout seul ou s'étendre à l'église de tout son long, ne constituent pas le danger pour les autres ou pour soi que requiert la loi, surtout de la part d'un acteur qui a toujours cultivé ce genre de provocation, et en a même tiré sa théorie du théâtre. Offrir ses services au gouvernement — la lettre à Laval — ne signe pas davantage la démence, ou alors c'est par milliers que les politiciens mériteraient la camisole. Artaud dit sûrement vrai quand il jure n'avoir jamais laissé échapper « un geste inconscient » ; ne serait-ce que parce qu'il écrit, et qu'un écrivain, comme l'observe Barthes, est toujours un peu plus truqueur que fou.

On souffre donc qu'au nom des règles du moment, médicales sinon poétiques, l'interné de Rodez subisse vers 1943 *une cinquantaine d'électrochocs. On s'indigne que, pour s'y* soustraire, il raffine, tel un enfant battu, sur la morale et la dévotion de la bonne société, alors qu'il ne cesse de considérer son « mal » comme fondateur de poésie et de religion à l'égal de ceux de Rimbaud et du Christ...

MAIS ces alternances de docilité régressive et de révolte font partie d'une certaine pathologie que les praticiens connaissent bien. En accueillant Artaud à la demande de Desnos, Ferdière prend sciemment le risque d'être traité un jour ou l'autre de persécuteur. Nerval, déjà, accusait les médecins de vouloir borner le « champ de la poésie ». Or l'auteur du *Pèse-Nerfs*, en 1943, est au moins aussi malade que celui d'*Aurélia*. Le défendre de tout égarement de l'esprit équivaudrait à troquer un préjugé pour un autre, comme le remarque Breton lui-même.

(Lire la suite page 15.)

★ NOUVEAUX ECRITS DE RODEZ, d'Antonin Artaud, Gallimard, 194 p., 39 F.

★ ARTAUD, revue OBLIQUES n° 10-11, éd. Borderie, 368 p., 125 F.

ZAZOUS ET COLLABORATEURS

● *Ils aimaient le jazz, se moquaient de Pétain, ignoraient la Résistance.*

LES zazous... enfin quelqu'un leur consacre un livre... j'attendais ça depuis belle choupette ! C'est Jean-Claude Loiseau, un jeune qui, sans les avoir connus sur le tas, s'est attelé à la tâche. Dans un sens, c'est préférable, les gens qui ont vécu ce phénomène manquent sans doute de recul, d'objectivité. Loiseau m'apprend une chose que j'aurais dû savoir... Le zazou est une invention des journaux de la collaboration. Ce sont eux qui, pour les besoins de leur propagande, ont fabriqué le mythe du zazou. A partir d'une mode vestimentaire et musicale (1).

Les étudiants, sous l'occupation, préféraient le jazz, la musique américaine aux orphéons du maréchal Pétain. De là à en conclure qu'ils *étaient* enjuivés, décadents et bolcheviques, il n'y avait qu'un pas que la presse pro-allemande a franchi *allegretto presto*. Le zazou est devenu sa cible.



Loiseau, documents à l'appui, nous démontre très bien l'opération. Son ouvrage survole le problème sans trop se perdre dans les idées générales. Tout a commencé avec des chansons et s'est fini à peu près avec la guerre par la victoire finale des zazous. Ils ont disparu ensuite, absorbés par Saint-Germain-des-Prés, mais, en définitive, ils avaient gagné contre tous. L'air de rien... avec Django, Charles Trenet, Alix Combelle et Johnny Hess. Au temps de la faim et du meurtre, ils étaient futiles. Trente-cinq ans après, je crois qu'ils avaient raison de l'être, les raisons de la jeunesse et de la mode.

J'écris actuellement un livre sur cette époque... j'en suis à la page 450 et, en recevant le bouquin de Loiseau, je m'aperçois qu'il n'y a pas de zazous dans mon histoire. Ils sont sur une autre planète. Je vivais à l'époque en milieu populaire, je travaillais, et nous assimilions le zazou au fils à papa, espèce désagréable. Dans les groupements de résistance, les maquis... le zazou était considéré comme un attentiste, un non-engagé plutôt détestable. En cela les extrêmes se touchaient, un F.T.P. et un P.P.F. avaient le même mépris pour le zazou.

Dans un monde de catastrophes et de fanatisme, les zazous, avec leurs fringues ridicules, leurs vedettes et leur amour du swing, étaient, eux, gens du bon sens et du juste milieu. Voilà ce que j'apprends en lisant le livre de Loiseau... que j'aurais bien dû être zazou au lieu d'être un homme de mitraillette. Je me découvre une vocation de zazou... je me pâme enfin swing, comme disait Louis-Ferdinand Céline.

ALPHONSE BOUDARD.

(1) Le mot « zazou » vient d'une onomatopée dans une chanson de Johnny Hess.

★ LES ZAZOUS, de Jean-Claude Loiseau ; Le Sagittaire, 224 p., 39 F.

● *Un historien de moins de trente ans rouvre la fosse commune de nos déshonneurs nationaux.*

L'EXPERIENCE rend myope. Ces quatre années de l'Occupation, ceux qui les ont vécues ne peuvent y voir que l'épopée, le noir-ou-blanc du bien et du mal. Même un film de témoignages juxtaposés, comme *le Chagrin et la Pitié*, a soulevé des passions contestataires. La synthèse est difficile aux rescapés.

Pascal Ory est né en 1948. Il est agrégé d'histoire. Dans *les Collaborateurs 1940-45* et dans un choix de textes, *la France allemande*, il nous offre une fresque aux multiples portraits.

Un choc, ce survol. Les « collabos » ? Ils viennent de toutes les idéologies. Bien sûr, nous trouvons les prédestinés, les admirateurs du fascisme et du nazisme. Ceux-là, nous les attendions : Doriot, « le grand Jacques », qui, ayant failli jusqu'en 1934 diriger le P.C.F., attend la bénédiction de Hitler pour gouverner la France. Ou le franco-nazi Bucard et ses francistes ; et les intellectuels admirateurs de Nietzsche et de Wagner qui tirent du surhomme et des dieux nordiques des conclusions « raciques », la dévotion au chef et aux masses musclées.

Ceux-là sont prévus, depuis le grand Céline, l'aristocratique Montherlant, le pâle Chardonne, l'officieux Rebatet, l'ambitieux Alphonse de Chateaubriant, jusqu'au dandy magnifique, Drieu La Rochelle. Celui-ci s'est lui-même condamné : *« Nous avons joué, j'ai perdu. Je réclame la mort »*, et il se l'est donnée.

DOMINIQUE DESANTI.

(Lire la suite page 16.)

★ LES COLLABORATEURS 1940-1945, de Pascal Ory, Seuil, 317 p., 55 F.

★ LA FRANCE ALLEMANDE, PAROLES DU COLLABORATIONNISME FRANÇAIS 1933-1945. « Archives » Julliard-Gallimard, 261 p., 16,40 F.

Nouveautés

● Charles Le Quintrec, *poète autant que romancier, célèbre la Bretagne et sa forêt légendaire dans son septième roman* : le Château d'amour. (Albin Michel.)

● William Blake *retraduit par Pierre Leyris : avec le second tome de cette grande entreprise s'achève l'œuvre proprement lyrique du poète.* (Aubier-Flammarion. Edition bilingue.)

● D'Octavio Paz, *écrivain et poète mexicain, un long poème :* Mise au net, *traduit de l'espagnol par Roger Caillois.* (Gallimard. Edition bilingue.)

● « Le livre des juifs d'Union soviétique. » *Ce sont les mots de Mme Golda Meïr dans sa préface au* Grand Retour, *de Christian Jelen et Léopold Unger.* (Albin Michel.)

● Jacques Chessex, *l'écrivain de Suisse romande qui avait obtenu le prix Goncourt pour* l'Ogre, *en 1973, réunit trente nouvelles dans* le Séjour des morts. (Grasset.)

Le juif du « Berlin rouge »

● *Manès Sperber avait conté son enfance en Galilée dans* Porteurs d'eau, *premier volet de son autobiographie. Dans* le Pont inachevé, *nous le retrouvons jeune juif communiste vivant à Berlin la montée du nazisme.*

« L'HOMME est une corde, entre bête et surhomme tendue, une corde sur un abîme.

Dangereux de passer, dangereux d'être en chemin, dangereux de se retourner, dangereux de trembler et de rester sur place ! Ce qui est grand chez l'homme, c'est d'être un pont et de n'être pas un but ; ce que chez l'homme on peut aimer, c'est qu'il est un passage et un déclin. »

Ces lignes de Nietzsche dans le prologue d'*Ainsi parlait Zarathoustra* pourraient servir d'introduction au *Pont inachevé*, de Manès Sperber, nouvelle tranche de souvenirs qui couvrent la période de 1918 à 1933.

De la part d'un militant qui revendique avec une entière sincérité son appartenance au communisme, cette parenté avec Nietzsche, dont il se déclare lecteur assidu, est une singularité.

J.-L. PINARD-LEGRY.

(Lire la suite page 16.)

★ CES TEMPS-LA (II) : LE PONT INACHEVE, de Manès Sperber ; Calmann-Lévy, 269 p., 46 F.

La vie littéraire

De quoi se vouloir et se sentir Picard..

« Assis padvan vos huches ou bi dellé l'estuve... » Nous les entendons jaser en effet, assis devant leurs portes ou au coin du feu, ces auteurs picards, conteurs, poètes, hommes de théâtre, que Marcel Hanart et Anne Debraine ont le courage heureux de nous présenter dans : *Des textes picards pour aujourd'hui ?* (Edition et diffusion Anne Debraine, 1340 Ottignies, Belgique.)

Picards de Belgique, au premier rang desquels le Tournaisien Géo Libbrecht, et Picards de France, dont le plus connu est le poète amiénois Pierre Garnier, manifestent à travers ces textes la vitalité et l'unité de la Picardie culturelle. Le diable et le bon Dieu, des *Histoires de bêtes* et de terre, la lutte finale en Picardie ; de très beaux calligrammes de P. Garnier, et une illustration abondante et vivante.

Tout le volume est plein de cette bonne vie drue et douce : de quoi se vouloir et se sentir presque Picard.

Pour les trente-cinq ans de Seghers.

Pour fêter ses trente-cinq ans, Seghers ouvre une campagne de poésie. Celle-ci durera du 18 au 30 avril. A cette occasion, l'éditeur fait paraître une anthologie des poètes qu'il a publiés depuis 1941 : on y trouve notamment Aragon, René-Guy, Cadou, Blaise Cendrars, Jean Cocteau, Paul Eluard... Cet ouvrage, intitulé *Trésor des poètes*, sera offert par les libraires participant à cette campagne. D'autre part, Seghers relance sa collection « Auteur du monde », qui publiera les poètes étrangers dans leurs langues, en même temps qu'en traduction française.

Les vingt-cinq ans de Cerisy.

Les amis de Pontigny-Cerisy viennent de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la transformation du château de Cerisy-la-Salle en centre culturel international par Anne Desjardins, qui reprenait ainsi la tradition des « Décades de Pontigny » créées avant la guerre par Paul Desjardins.

En un quart de siècle, le Centre culturel international de Cérisy a accueilli cent colloques artistiques, sociaux, politiques, scientifiques et philosophiques sur les problèmes les plus actuels, hors de toute exclusive idéologique et au-delà de simples « modes » d'une « saison ». Il a d'autre part diffusé chez plusieurs éditeurs (notamment Mouton, Plon et 10/18, la Baconnière, Desclée de Brouwer) quarante ouvrages contenant les textes des exposés et l'essentiel des discussions.

Pour l'été 1977 le programme de Cerisy annonce :

— Du 22 au 29 juin, une rencontre autour de Roland Barthes ;

— Du 1er au 11 juillet, « le cinéma et la modernité » ;

— Du 13 au 25 juillet, la « psychanalyse des textes littéraires » ;

— Du 25 juillet au 1er août, un colloque Duchamp en liaison avec le Centre Georges-Pompidou ;

— Du 2 au 11 août, « Le signe chez les stoïciens et dans la logique médiévale » ;

— Du 20 au 30 août, « L'œuvre du psychiatre post-freudien L. Szondi », qui sera lui-même présent ;

— Du 2 au 8 septembre, Miguel Angel Asturias, prix Nobel 1967.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Centre culturel International, 50210 Cerisy-la-Salle, téléphone (33) 49-91-68.

Le mythe de l'antipsychiatrie.

L'idéalisation de la folie irrite Giovanni Jervis : il en dénonce vigoureusement le caractère « réactionnaire » « mystificateur » et « religieux » dans un libelle intitulé : « *le Mythe de l'antipsychiatrie* » (Ed. Solin). Il s'en prend également sans ménagement à Lacan, « penseur conservateur », et à Deleuze et Guattari qui « écrivent des choses difficiles et obscures, dans un langage prétentieux et tarabiscoté ».

Figure sympathique de l'extrême gauche italienne, ancien collaborateur de Franco Basaglia, directeur du service psychiatrique provincial de Reggio-Emilia, Jervis estime nécessaire de rappeler que la folie n'est pas révolutionnaire, qu'elle n'est pas non plus une alternative à la normalité bourgeoise et qu'enfin la complaisance esthétisante des intellectuels à son égard est suspecte.

Le premier prix des Sept

Le prix des Sept, fondé l'automne dernier par le romancier Boris Schreiber, qui en est le mécène, est un des plus gros prix du printemps : il doit en effet rapporter 70 000 francs à son lauréat pour une œuvre de prose, de qualité littéraire, romanesque ou non. Il sera décerné pour la première fois le 25 avril, à 13 heures, au restaurant Le Doyen. Le jury, qui comprend, à côté du fondateur, Dominique Aury, Alain Bosquet, Max-Pol Fouchet, François Nourissier, Jean d'Ormesson, Jacqueline Piatier, a retenu les ouvrages suivants : de Jean-Claude Andro : *la Maison profonde* (Flammarion) ; de Jean Blot : *les Cosmopolites* (Gallimard) ; de Noël Devaulx : *le Lézard d'immortalité* (Gallimard); d'Annie Ernaux : *Ce qu'ils disent ou rien* (Gallimard) ; d'Henri Thomas : *les Tours de Notre-Dame* (Gallimard).

vient de paraître

Romans français

JOSEPH JOFFO : *Baby Foot.* — La suite des souvenirs romancés de l'auteur du *Sac de billes*, dans le Paris de la France et de la libération. (J.-C. Lattès, 256 p., 35 F.)

CECILE AUBRY : *Je n'avais pas pensé à toi.* — Celle qui fut « Manon » à l'écran, puis écrivit de nombreux ouvrages pour la jeunesse, s'attache ici à évoquer la vie sentimentale d'une femme, toujours recommencée. (Julliard, 290 p., 40 F.)

CATHERINE DASPREMONT : *Olympe et le prince.* — Un roman d'aventures au temps de Catherine de Médicis, avec enlèvements, séquestration, haine et jalousie. (Williams, 495 p., 35 F.)

Critique littéraire

ISABELLE JEAN : *Andersen et ses contes.* — Un essai sur le célèbre conteur danois qui le rapproche d'un autre grand contemporain, son compatriote Kierkegaard. Suivi de cinq contes (Aubier, 175 p., 33 F.)

Littérature étrangère

JOYCE CAROL OATES : *Faites de moi ce que vous voulez.* — Un roman d'amour de l'une des plus douées des romancières américaines actuelles, centré sur la tradition et la loi, l'émotion et la spontanéité. Traduit par Martine Winitzer. (Stock, « Le cabinet cosmopolite », 540 p., 55 F.)

JACK KEROUAC : *le Livre des rêves.* — Les carnets où l'auteur de *Sur la route* note les séquences oniriques de ses sommeils et fait apparaître, sous des pseudonymes, les personnages de la Beat Generation : Ginsberg, Burroughs, Kérouac lui-même. (Flammarion, 230 p., 58 F.)

Essais

ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG : *l'Etat spectacle.* — Collaborateur du *Monde*, délégué général du Mouvement des radicaux de gauche, l'auteur de *Sociologie politique* analyse les éléments du « star-system » appliqué à la politique (le héros, le leader de charme, le père) et ses conséquences : la fin de la démocratie. (Flammarion, 320 p., 42 F.)

CLAUDE BOURDET : *l'Europe truquée.* — Partisan de l'Europe, Claude Bourdet refuse la fausse Europe des neuf nations, super-Etat qui se révélera un système de contrôle supranational, pour une Europe plus large et plus saine. (Seghers, 240 p., 32 F.)

Correspondance

MARX-LASSALLE : *Correspondance 1848-1864.* — Les lettres échangées pendant quinze ans par le théoricien du marxisme et son contemporain, qui fut son compagnon en 1848 mais non son disciple, Ferdinand Lassalle, une des figures les plus marquantes du socialisme allemand. Présenté, traduit et annoté par Sonia Dayan-Herzbrun. (P.U.F., 464 p., 130 F.)

Histoire

GABRIEL DE BROGLIE : *Ségur sans cérémonie (1757-1805), ou la Gaieté libertine.* — Frère cadet de Louis-Philippe de Ségur, Joseph-Alexandre, né en 1757, mort en 1805, se distingua de ce dernier par sa vie, qui en fut le contrepied ou le contrepoint léger, et par son œuvre, tout entière consacrée aux femmes. (Librairie académique Perrin, « Collection historique », 332 p., 60 F.)

PAUL GERBOT : *l'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours.* — Une étude des sources, de l'état de nos connaissances, des débats et recherches appliqués à l'évolution spirituelle de l'Europe moderne. (P.U.F., « Clio », 385 p., 69 F.)

FERNAND BRAUDEL et ERNEST LAROUSSE : *Histoire économique et sociale de la France.* — Ce premier tome, de 1450 à 1660, est divisé en deux volumes : l'un, *l'Etat et la Ville*, dû à Pierre Chaunu et Richard Gascon, l'autre, *Paysannerie et Croissance*, rédigé par Emmanuel Le Roy Ladurie et Michel Morineau. (P.U.F., les deux volumes 1 040 p., le premier 150 F., le second 180 F.)

FLORENCE GAUTHIER : *la Voie paysanne dans la révolution française — l'exemple picard.* — L'auteur met en question, à partir d'une région précise : la Picardie, l'interprétation du mouvement paysan dans la Révolution française, considéré comme rétrograde et conservateur, et réhabilite son contenu révolutionnaire et son objectif : égalitarisme absolu. (Maspero, « Textes à l'appui », 250 p., 42 F.)

ABDALLAH LAROUI : *les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912).* — Par l'auteur de *l'Idéologie arabe contemporaine*, une analyse détaillée de la structure socio-politique du Maroc précolonial et des conséquences contradictoires des réformes par lesquelles le pays tenta d'échapper à la tutelle étrangère. (Maspero, « Textes à l'appui », 490 p., 65 F.)

Mémoires

MAURICE BESSY : *Les passagers du souvenir.* — Journaliste, historien de cinéma, délégué général du Festival de Cannes, Maurice Bessy évoque ses rencontres et ses amitiés : de Chaplin à Belmondo, de Sacha Guitry à Brigitte Bardot. (Albin Michel, 290 p., 45 F.)

Document

ELISABETH ANTEBI : *Droit d'asiles en Union soviétique.* — Le problème des internements psychiatriques en U.R.S.S. depuis la fin de la terreur stalinienne, à partir d'entretiens avec les principales victimes de cet arbitraire et une dizaine de psychiatres soviétiques en Israël, en Amérique, en Europe, et même en U.R.S.S. Préface de Eugène Ionesco. (Julliard, 285 p., 45 F.)

Biographie

FRANÇOISE D'EAUBONNE : *l'Eventail de fer ou la Vie de Qiu Jin.* — La vie de Qiu Jin, poète, terroriste, militante et féministe, engagée totalement aux côtés de Sun Yat-sen et décapitée au début de ce siècle. (Jean-Claude Simoen, 350 p., 44 F.)

Pédagogie

BERTRAND SCHWARTZ : *Une autre école.* — Ancien directeur de l'Ecole des mines et de l'Institut pour la formation des adultes, l'auteur élabore ici un projet de réforme concrète de l'éducation, débouchant sur un système qui ferait alterner des « situations complémentaires de formation » où enseignants et praticiens seraient associés, à l'école et sur le tas. Préface de Pierre Mauroy (Flammarion, « la Rose au poing », 260 pages, 28 F.)

Médecine

FRANCO BASAGLIA : *Qu'est-ce que la psychiatrie ?* — Publié pour la première fois par les services de l'administration provinciale de Palerme, ce livre a marqué l'ouverture d'un débat passionné sur la situation de la psychiatrie. Préface de Mario Tommasini. Traduction de Robert Maggiori. (P.U.F., « Perspectives critiques », 320 p., 59 F.)

en poche

Histoire et cinéma

LE pouvoir des images est immense. Les historiens, cependant, s'en méfient ; privilégiant l'imprimé, ils ne sont pas loin de tenir le cinéma pour un document indésirable. « Il n'entre pas dans l'univers mental de l'historien », observe Marc Ferro.

Cette suspicion, à quoi l'attribuer ? Peut-être au mépris dans lequel à ses débuts, le cinéma a été tenu par « l'élite ». Peut-être également au fait que le langage cinématographique s'avère d'interprétation particulièrement incertaine ; voisin du langage du rêve, il se rapproche davantage des processus inconscients que de la pensée verbale. Peut-être, enfin, parce que le cinéma détruit le bel équilibre, l'aspect harmonieux que toute société tend à donner d'elle-même. La caméra, écrit Marc Ferro, dévoile le secret : elle montre l'envers d'une société, ses lapsus ; ses structures mêmes en sont atteintes. Car le film déborde toujours son sens manifeste ; qu'il soit document ou pure fiction, il révèle les croyances, les intentions, l'imaginaire de l'homme. Il ne raconte pas seulement une histoire, il est histoire.

Or si, comme le pense Marc Ferro, le premier devoir de l'historien est d'interroger la société, de se mettre à son écoute, le cinéma constitue un matériau de choix. Dans une série d'études, Marc Ferro, codirecteur des *Annales* et professeur à l'Ecole pratique des hautes études où son enseignement porte sur les relations entre le septième art et l'histoire, montre sur la base d'exemples précis (les fondus enchaînés du *Juif Süss*, l'utilisation de l'interview dans *le Chagrin et la Pitié*, l'accueil réservé à *la Grande Illusion*...) comment le cinéma agit comme révélateur privilégié des conflits, des valeurs et des croyances qui parcourent le champ social.

ROLAND JACCARD.

★ CINEMA ET HISTOIRE, de Marc Ferro. Bibliothèque « Médiations », Denoël, 176 p., 13,50 F.

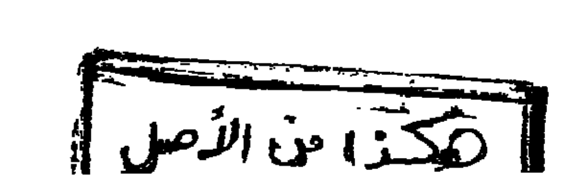
en bref

● LA QUINZAINE LITTERAIRE organise, le 20 avril, à 20 heures, à la Bibliothèque publique d'information (2e étage), un débat sur les nouvelles formes d'édition aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, en Suède, où existent des coopératives d'écrivains, et en France où des individus, des groupes, des associations impriment, éditent, diffusent hors des circuits habituels.

● LES MEMOIRES D'UN COMPAGNON, d'Agricol Perdiguier, dit Avignonnais la Vertu, écrits en 1852, en exil, font l'objet d'une réédition intégrale dans la collection « La mémoire du peuple », chez François Maspero, avec une préface d'Alain Faure, sur Perdiguier et le compagnonnage.

● LA REVUE DE POESIE « MIROIRS » publie, dans son numéro 5-6, un « Hommage à Jean Malrieu ». Celui-ci, rappelons-le, est mort en avril 1976. (« Miroirs », impasse des Edelweiss, route de Marseille, 04100 Manosque.)

● LE PRIX DE LA PAIX 1977 de l'Association des libraires de R.F.A. a été décerné à l'écrivain et universitaire polonais Leszek Kolakowski pour « son esprit de tolérance et son combat contre la défense des idéologies par la force ». Kolakowski a dû quitter son pays en 1968 en raison de ses critiques contre le régime polonais; il enseigne actuellement au All Souls College d'Oxford.



هكذا من الأصل

Artaud « normalisé » ?,

par Bertrand Poirot-Delpech

(Suite de la page 13.)

Dès l'âge de six ans, l'« insondabilité de sòn moi » lui donne le vertige. A huit, il se demande ce qu'il « fiche sur la terre ». A vingt ans, la rupture est consommée entre le monde, son corps et son âme. A vingt-quatre, en 1920, il recourt de lui-même à la psychiatrie. C'est un véritable crucifié qui oppose en 1924 à l'esthétique raisonnable de Jacques Rivière, puis aux folies provoquées des surréalistes, sa difficulté radicale d'être et d'écrire. Théâtre et poésie ne sont pas pour lui des pratiques choisies, méditées, mais des tentatives pour rendre supportable le martyre de la condition humaine, des signes de supplicié sur un bûcher. Changer la vie ou crever !

UNE lettre inédite des *Nouveaux Ecrits* — de 1935, à une amie voyante — résume bien son atroce alternative : *« Accomplir ma mission extraordinaire sur le plan de l'esprit et des œuvres..., ou mourir empoisonné et seul. »*

En ce qui concerne la « mission extraordinaire », la revue *Obliques* donne de nouveaux motifs de la juger remplie. Mais il était sans doute inévitable qu'elle se payât de souffrances accrues, et des répressions que l'on sait : abus d'opium pour calmer les migraines, désintoxications (1935), épisode délirant de Dublin (1937), où il prétend restituer aux Irlandais une « canne de saint Patrick » ayant appartenu au Christ, internement au Havre, puis à Sainte-Anne (1938), et à Ville-Evrard de 1939 à 1943. Le poète compte déjà six ans d'asile quand il arrive à Rodez. Il est amaigri et édenté par les privations de l'occupation. Il n'a guère écrit depuis la relation de son voyage au Mexique chez les Tarahumaras.

Le docteur Ferdière peut estimer à bon droit qu'il lui rend au moins des forces physiques et une certaine envie d'écrire, en lui suggérant des traductions de Southwell et de Lewis Carroll. Et s'il est vrai que la liberté et les drogues retrouvées en 1946 permettront un sursaut créateur — *Artaud le Momo, Van Gogh le suicidé de la société, Ci-Gît, Pour en finir avec le jugement de Dieu,* — elles n'empêcheront pas l'affreux fiasco de la conférence du Vieux-Colombier en janvier 1947, ni les psalmodies effarées de la fin, dans le taudis d'Ivry.

RIEN de plus vain que d'attribuer à une cause extérieure, et à une seule, les dérèglements de cette ampleur. La toxicomanie n'est elle-même qu'un effet parmi d'autres, et l'abstinence sexuelle, qui passe pour un signe de maladie mentale, a précédé l'isolement asilaire. Les *Lettres de Rodez* ne font que reprendre et accentuer les préventions qui ont conduit au vœu de chasteté de 1934. La coupure que ce vœu sanctionne entre l'âme et le corps, et dont Michel Camus repère lumineusement les métaphores dans *Obliques,* prend seulement un sens un peu plus religieux qu'au temps de la symbolique « canne de saint Patrick ».

Encore la chair représente-t-elle moins un péché contre la pureté prônée par l'Eglise que contre son vieil idéal du

● *« Nouveaux Écrits de Rodez »* d'ARTAUD

● *Artaud, par la revue « Obliques »*

corps sans organe et d'« auto-engendrement ». Si son dernier mot, en matière religieuse, est de reniement et de blasphème, si une lettre de mars 1947 voit dans la Révélation chrétienne « l'ignoble concrétisation sexuelle de toutes les fausses énigmes psychiques », on ne peut pas dire que sa ferveur des années d'asile lui a été imposée. Il entrait dans la logique de son mal d'adhérer à ce que la foi de son enfance dit de la souffrance et de l'expiation. Il n'avait nul besoin qu'on lui suggère l'identification au Christ du Golgotha, telle qu'elle est proclamée dans l'*Adresse au pape* de 1946. Son propre calvaire le préparait à cette mystique, qui n'est peut-être pas d'un janséniste, comme le suggère, après Mauriac, le présentateur des *Nouveaux Ecrits,* Pierre Chaleix, mais assurément d'un héros métaphysique, épris de transcendance poétique, jusque dans l'athéisme. *« Avec moi,* crie-t-il, *c'est l'absolu ou rien ! »*

EN vérité, ses amis Blin et Adamov ont raison de refuser qu'on se réclame ou qu'on ose seulement trancher d'Artaud. Au-delà des philosophies et des logiques, qu'il exècre, *le théoricien hagard de la « cruauté »* est vraiment « passé de l'autre côté », selon le mot de Breton : là où les distinctions entre génie et maladie n'ont plus de sens. La « raison » qu'on peut lui objecter n'est jamais qu'une schizophrénie qui se fonde « autrement », comme l'a montré Foucault et comme le rappelle Jérôme Peignot, dans *Obliques.* Le mot même de « fou », à chacun de décider s'il est chargé d'infamie ou de splendeur.

Seule certitude : le poète ainsi défini devient, par sa fragilité même, un révélateur de l'étau invisible où la collectivité enserre l'individu. Ce n'est pas par pure hallucination que le *pensionnaire de Rodez, après tant d'autres « fous », redoute* l'action de sectes envoûtantes. Sa lucidité supérieure, comme celles de Villon, Poe ou Van Gogh, attire sur lui les « colères errantes » de l'époque en mal de boucs émissaires, et des « tartuffes de l'infamie bourgeoise » — Lettre à Breton —, mais aussi des ripostes plus sournoises que les électrochocs d'il y a trente ans ou les neuroleptiques qu'on ne manquerait pas de lui administrer aujourd'hui...

« QUELQUE part », — comme on dit beaucoup ces temps-ci selon une mode qui n'est pas fortuite, — le poète-fou ressent mieux que personne la dictature rapace de la société et de ses codes sur notre être le plus secret. Si Artaud ne s'est jamais approprié sa vie, c'est, confie-t-il à Ferdière, à cause d'une *« force occulte qui est dedans, maniée par un certain nombre d'êtres pas morts, pas en vie ».* A. F. Delanglade, il précise en 1943 : *« Le corps où nous sommes n'est qu'un produit d'emprunt où nous sentons vivre avant nous la conscience de tout le monde; nous y sommes comme dans un carrefour habité par tout le monde et où la conscience impure de tout le monde se prélasse comme dans une maison de rendez-vous. »...*

La voilà la seule vraie aliénation, la « grande cymbale abrupte et barbare » !

romans

L'histoire vraie des « Croix de bois »

● *Armand Lanoux a reconstitué, à partir de lettres authentiques, l'itinéraire sentimental et militaire de Roland Dorgelès durant la Grande Guerre.*

UN thème affleure dans *les Croix de bois* que Roland Dorgelès n'a pas voulu pousser, par délicatesse. L'infortune conjugale du « poilu » Sulphart et du caporal Bertrand au front, tandis que leurs compagnes à l'arrière sont à la fête. Cette amertume trouve son origine dans une mésaventure du même ordre, survenue au soldat Lecalevé, alias Roland Dorgelès, avec le grand amour de sa jeunesse, Madeleine Laroche, dite Mado, devenue plus tard, après la guerre, Madeleine Anspach.

A partir des lettres que Dorgelès écrivit à sa mère et à Mado, Armand Lanoux, avec une piété remarquable et un flair de bon chien de chasse, a reconstitué le double itinéraire sentimental et militaire de l'auteur des *Croix de bois* et du *Cabaret de la Belle Femme.*

Si l'aventure militaire colle de très près au roman et authentifie ses péripéties, l'imbroglio sentimental dans lequel se débat Dorgelès constitue un vrai roman en marge de l'autre, dont il éclaire les sources et justifie le ton.



La confiance, l'incertitude, le doute, les soupçons, les certitudes coupées de reniements, les colères suivies de pardons, les emportements bientôt noyés dans une résignation morose, tel fut le lot de ces amours de guerre, victimes de la trop longue séparation et de l'opposition entre deux mentalités, deux conditions, celle du front et celle de l'arrière.

Mado n'était peut-être pas infidèle par vocation. Mais elle ne pouvait vivre sans amour, sans flirt. Elle était fille de l'instinct, dans un Paris qui ne vivait que d'instants, alors que le « poilu » au front sublimait ses sentiments, les voulait immortels. Elle avait « le diable au corps » quand Dorgelès et ses compagnons luttaient au corps à corps avec le diable.

Le roman d'Armand Lanoux touchera par un double impact : il révèle la part de vérité que contiennent les affabulations célèbres, et il aborde un sujet demeuré tabou, malgré les libertés de l'heure : le comportement des hommes et des femmes dans les guerres.

P. M.

★ ADIEU LA VIE, ADIEU L'AMOUR, par Armand Lanoux; Albin Michel, 350 p., 39 F.

Noël Devaulx aux sources de la magie

● *« Le Lézard d'immortalité », onze récits parfaits d'un maître du fantastique à la Borgès.*

A contre-temps, à rebrousse-mode, Noël Devaulx égrène des récits parfaits en marge du tohu-bohu littéraire. Il se meut dans le surnaturel avec l'aisance d'un conteur oriental et sur ses pas, sous sa plume, la réalité bascule dans le rêve.

Où sommes-nous ? Nulle part et partout. Dans quelque ville décadente dont les derniers palais s'écroulent lentement. Le gazouillis d'une fontaine, la douceur de la nuit, évoquent le sud, et les monstres qui hantent les ruelles semblent recrutés par Bunuel ou par Fellini. Mais qu'importe le lieu puisque, de toute façon, nous allons nous y perdre. A quelle époque se déroulent les événements ?

Autrefois. Hier peut-être ou dans un autre siècle.

Certes, le narrateur est notre contemporain, un homme sérieux, précis, ami des chiffres. Il dresse un rapport cohérent de ce qu'il a vu. En songe ? Non, il ramène de ses expéditions des preuves concrètes : un talisman, une blessure. Il va vous les montrer, vous convaincre qu'il n'invente rien. Mais où sont-ils ? Le voilà qui tremble, qui se fouille. Les aurait-il laissés dans l'autre monde ?

Que s'est-il passé ? Un accident. Au hasard d'une promenade, notre témoin a commis une légère imprudence ; il a joué aux cartes avec des inconnus, a fixé trop longtemps la vitrine d'un antiquaire, s'est penché sur une mare, offrant, sans le savoir, prise aux sortilèges qui guettent celui qui rompt avec ses habitudes. Il n'en faut pas davantage pour déraper dans l'au-delà. Victime consentante, le héros s'abandonne aux forces souterraines qui l'aspirent. Il glisse de l'autre côté de la mort, devient fantôme parmi les spectres, se brûle les doigts en approchant d'une vérité suprême qui, brusquement, se dérobe, s'évanouit, renvoyant l'intrus dans les rails qu'il eut le tort de quitter.

Les onze nouvelles qui composent ce recueil se terminent toutes abruptement par le réveil du somnambule, juste avant qu'il ne découvre le fin mot de l'histoire. A nous de l'imaginer, de rattacher ces songes aux nôtres, de creuser à notre tour sous les apparences et de nous sentir frustrés mais alléchés d'avoir effleuré leur secret. Les venelles où rôde Noël Devaulx débouchent sur les « sentiers qui bifurquent » de Borges.

Les maîtres du fantastique se rejoignent aux carrefours des labyrinthes que seuls les initiés ont le droit de franchir. Ils nous indiquent la voie à suivre. C'est très simple, il suffit d'avoir lu tous les livres, essayé toutes les pistes qui mènent à la sagesse et d'inventer celle qui manque encore. Ou, plus simplement, on peut attendre que le surnaturel vous cligne de l'œil et lui répondre : « Présent ».

Le sait-on ? Le Lézard d'immortalité est le neuvième ouvrage d'un de nos maîtres conteurs. Avec *la Dame de Murcie* et *Sainte Barbegrise,* il a doté les lettres françaises d'un second souffle, venu d'ailleurs, d'une transparence dont, depuis Nerval, nous avions oublié la grâce. Il rêve à haute voix dans une langue si pure que chaque mot en sort rajeuni, ranimé, qu'elle métamorphose les lecteurs en poètes. C'est dire l'efficacité de la magie.

GABRIELLE ROLIN.

★ LE LEZARD D'IMMORTALITE. Editions Gallimard, 191 p., 28 F.

Cadavres exquis à la québécoise

● *Un concerto « sloche ».*

NEIGE fondue au sodium : en fait de titre, on dirait plutôt une étiquette, vaguement pharmaceutique. Ce truculent et trépidant thriller à la québécoise méritait mieux : son sous-titre, par exemple, ce « Sloche concerto » si bien trouvé, qui dit tout à la fois, et avec le double clin d'œil qu'il faut, de quoi il va s'agir et comment.

« Sloche », c'est slush, la boue. Ou plutôt cette mixture innommable qui fut peut-être un jour de la neige, et dans laquelle pataugent, sur les trottoirs de Montréal, deux héros savamment contrastés : un brave flic du cru, avec sa veste de bûcheron et sa chapka, et un policier stagiaire de la Haute-Volta, complet prince-de-galles et lunettes cerclées. Mais la sloche, c'est aussi et surtout cet autre marécage dont nos deux Hurons (le plus Huron des deux n'étant pas celui qu'on pense) font peu à peu la découverte ; ce sont les liens qui unissent agents de l'ordre, gangsters et députés en place ; c'est, par-delà des compromissions en tout genre, un complot qui vise à disqualifier, par les moyens les plus extrêmes, le parti québécois.

Un documentaire, donc, ou un pamphlet ? Ni l'un ni l'autre. Sur une trame qui rappelle fort le dernier film de Francesco Rosi, Martin Even a bâti le plus fou des romans-romans. Rendant à Ducharme et à Charlebois la monnaie de leur « piasse », Martin Even s'amuse à parsemer d'expressions québécoises un texte qui, dans ses références constantes à la « Série noire », se veut déjà, dans son principe, un texte parodique ; à mêler, sans les distinguer typographiquement ni même grammaticalement, monologue intérieur, dialogue et commentaire ; à monter en parallèle plusieurs actions simultanées, en se gardant bien de prévenir le lecteur du changement de plan, c'est-à-dire (toujours la grammaire !) du changement de sujet.

Pourquoi, sur de la « sloche », écrire un concerto, saugrenu mais dansant, avec « Blues de la mise en place » un peu lent, superbe « Salsa des actions qui se croisent » et finale endiablé (« Tango des liquidations successives ») ? Il faut comprendre que c'est précisément la jubilation dont elles sont traversées qui, beaucoup plus que le discours trop direct du manifeste ou de la revendication, fait la force et la valeur proprement politique de ces pages : Martin Even sait, et nous savons avec lui, ce que ses personnages ignorent, la victoire toute fraîche du parti québécois. *« Lorsqu'un peuple se fait fête à lui-même, il n'est pas question de mesurer le reste du chemin. »* Un concerto ? Plutôt un *Te Deum* à la *mode* d'aujourd'hui. Sans Dieu, mais avec la foi.

JACQUES BERSANI.

★ NEIGE FONDUE AU SODIUM, de Martin Even ; Mercure de France, 149 p., 30 F.

histoire

Les collaborateurs

(Suite de la page 13.)

En revanche, l'âme de *Je suis partout* (300 000 exemplaires) ; il compte, parmi les signatures « non politiques », Marcel Aymé, Anouilh, etc.), Robert Brasillach, a été condamné à mort et fusillé. Beaucoup d'intellectuels (dont moi) ont pensé que l'écrivain avait payé, tandis que d'autres, apparemment plus coupables, gardaient la vie sauve. Pascal Ory fait bien de rappeler qu'en 1942, parlant des rafles antisémites et des enfants envoyés dans les camps, le normalien philosophe, le romancier brillant, écrivait : « *...Il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits* ».

Ces noms-là, on les connaît. L'originalité du livre-histoire et du livre de textes (ce « collaboratoire »), c'est de montrer combien nombreux et variés furent les anciens de la gauche. D'abord — mais on le sait — les pacifistes. Le normalien Marcel Déat, fondateur du Rassemblement national populaire, le normalien Félicien Challaye, prophète du bucolisme pétainiste, le normalien René Chateau, qui veut ressusciter *l'Atelier*, périodique ouvrier du dix-neuvième siècle : les disciples du philosophe Alain se distinguent.

Mais les autres ? Les anciens maires de la banlieue rouge ? Les ex-responsables communistes ? Les tenants de toutes les nuances de la S.F.I.O., à commencer par Georges Soulès, secrétaire fédéral, futur Raymond Abellio, en continuant par des ministres du front populaire, tel Spinasse ? Et les humanistes laïcs et francs-maçons du type Paul Rives ?

Autre choc, en notre époque de renaissance des régionalismes, fédéralismes, autonomismes : ces mouvements, et certains d'entre eux, dès l'avant-guerre, étaient animés et financés secrètement par des nazis : les Alsaciens-Lorrains autonomistes le furent par proximité de territoire, de langue, de culture ; les Bretons et les Corses, par infiltration secrète.

Où trouver un lien entre ex-marxistes et « antibolcheviks viscéraux » ?. Indiscutablement, dès l'Occupation a joué le goût du pouvoir, de l'argent, des honneurs. Mais pas seulement. Témoin, dans *la France allemande*, ce jeune fasciste qui, en 1945, repenti, se fera tuer, engagé volontaire dans la division Leclerc : « *Ce n'est pas le mot liberté qu'il faut condamner, c'est son accouplement avec le mot obscène d'égalité.* »... Celui-là y croyait. Alors ? D'une part, le Front populaire, on le sait, a tellement fait peur à la droite qu'elle lui a préféré le Sur-ordre hitlérien. Mais, d'autre part, des hommes de gauche, trouvant suspecte la liberté qui leur était offerte par des « collectivistes » ont, Gribouilles, plongé dans le totalitarisme évident des nazis. Cette crise des valeurs et des structures, la France, réveillée par la Libération, a tenté de la masquer en châtiant hâtivement les « collabos ».

Peut-être l'historien né en 1948 pose-t-il la vraie question à sa génération : après ces remous confus, n'est-il pas urgent de trouver, pour cette fin de siècle, « *des synthèses économiques et culturelles fondatrices* » ? Autrement dit, un nouveau système de valeur ? *Les Collaborateurs* et *la France allemande* peuvent, dans cette recherche, servir de garde-fous.

DOMINIQUE DESANTI.

Le juif de «Berlin rouge»

(Suite de la page 13.)

Elle marque un refus du dogmatisme, refus permanent, obstiné, qui empêchera par exemple Manès Sperber de sympathiser vraiment avec Bertold Brecht lorsqu'il le rencontre en 1930 à Berlin. Il ne veut pas être un théoricien de la révolution, il s'installe dans le parti communiste avec une indépendance souveraine à l'égard de Marx.

Son éducation de jeune homme au « chtettel », avec laquelle commence en 1918 le *Pont inachevé*, l'a formé à ce regard aigu, parfois ironique, mais toujours attentif aux autres : Manès Sperber est un peu le veilleur de cette *Ronde de nuit de* Rembrandt, qu'il admira tant enfant à Amsterdam, prompt à déceler, malgré les jeux d'ombres, la vraie figure des choses. C'est une véritable « *fringale visuelle* », dit-il, qui l'aide à écrire ses Mémoires. Pour autant que l'écriture cherche à consigner ces visions, elle devient « *impressionniste* » et s'attarde parfois davantage aux détails, à la couleur d'un personnage qu'à ses traits les plus connus. C'est ainsi que Manès Sperber parle d'Adler dont il fut le disciple favori.

De son éducation juive, qu'il ne renia pas, bien qu'il assure « *qu'il ne subsistait en lui-même aucune trace de la croyance en Dieu* », Manès Sperber a gardé la rigueur et l'exigence intérieure qui inspirent toute sa réflexion : « *Je n'ai jamais songé à renier mes origines ou à sortir de la communauté judaïque aussi longtemps qu'en un point quelconque du globe des juifs seraient traqués à cause de leur foi et discriminés à cause de leur origine.* » Il préfaça ainsi, en 1959, un texte sur la « tragédie des juifs en U.R.S.S. ». Il veut vivre « *la condition de juif* » avec « *des excès d'espérances* », que les risques de plus en plus lourds que lui font courir la montée du nazisme, jusqu'à son arrestation en 1933, ne feront jamais disparaître.

L'évolution de Manès Sperber au cours de ces années de l'entre-deux-guerres le montre partagé entre deux attitudes : d'une part, un réalisme qui s'appuie sur une sagesse, « *qui ne veut pas exiger de la pierre qu'elle donne de l'eau* », et, d'autre part, une aspiration à changer le monde, à l'utopie, qui le pousse à l'engagement politique. Manès Sperber reconnaît alors que dans tous ses livres « *il s'agit des problèmes de la révolution, des hommes qui en ont désiré la venue, qui l'ont préparée, et, le cas échéant, déclenchée* ». Malgré tout, on a un peu l'impression que c'est la sagesse, venue tout droit du hassidisme, qui l'a emporté. Cité une seule fois dans tout le livre, Marx cède rapidement le pas à Hölderlin, Rilke ou Panait Istrati, dont les chemins croisent plus facilement celui de ce communiste juif qui a vécu l'extraordinaire aventure de l'Allemagne d'avant guerre et que ses désillusions portent à chercher refuge dans la poésie.

A ce titre, *le Pont inachevé* est un témoignage irremplaçable sur le rôle que les intellectuels pouvaient jouer dans le bouillonnement d'idées du « *Berlin rouge* » de ces années folles, en même temps qu'il nous offre le portrait d'un homme que ses choix et sa propre histoire rendent exemplaire : avec lui, c'est toute une génération que nous apprenons à connaître. C'est alors que la référence à Nietzsche prend tout son sens, puisque, en n'invoquant ni Marx ni Freud mais le troisième larron de la trinité des actuels maîtres à penser, Manès Sperber se situe à l'extérieur des discours aujourd'hui dominants, comme à l'abri de la tentation du pouvoir.

J.-L. PINARD-LEGRY.

science-fiction

Les maîtres actuels du genre

A. E. VAN VOGT (E.-U.) : traduit par Boris Vian, son *Monde des non A* est le best-seller de la science-fiction en France. Une complexité sans frein au service d'une fureur logique.

Th. STURGEON (E.-U.) : *le Cristal qui songe* et *les Plus qu'humains* traduisent l'angoisse des surdoués, des enfants et des mutants devant notre société sans imagination.

Th. DISCH (E.-U.). : avec *Camp de concentration* et *334*, il a plongé si profondément dans le pessimisme que lui procure notre aliénation technologique qu'il a atteint une sorte de génie lugubre.

Ph. K. DICK (E.-U.) : dans *le Maître du haut château* et *Ubik*, il explore nos névroses inexistentielles. Deux drames sur la réalité des apparences et les apparences de la réalité.

R. SHECKLEY (E.-U.) : par son sens de la technologie à rebours, de l'humour absurde et son goût des sociétés aliénées, il s'affirme, dans ses nouvelles, comme un grand dynamiteur de notre civilisation.

F. BROWN (E.-U.) : un Raymond Chandler qui œuvrerait dans la tradition de Lewis Carroll. C'est dire son originalité. *L'Univers en folie*, critique acerbe de la S.F., est un chef-d'œuvre du genre.

U. LE GUIN (E.-U.) : avec *la Main gauche de la nuit* et *l'Autre côté du rêve*, elle s'est faite le leader d'une S.F. adulte où le jeu des idées trouve son écho dans les mutations de notre comportement.

R. SILVERBERG (E.-U.) : le fabricant acharné de plusieurs centaines de romans est devenu un maître. Son *Homme dans le labyrinthe* et *Trip* constituent des œuvres de première nécessité.

J. BALLARD (G.-B.) : après avoir testé toutes les catastrophes naturelles qui nous guettent, s'attaque à la société dans *Crash* et *IGH* où notre quotidien s'emballe comme un moteur mal réglé.

J. BRUNNER (G.-B.) : un technicien de l'apocalypse. *Tous à Zanzibar* dévoile avec une scrupuleuse minutie littéraire comment les mécanismes de la surpopulation nous conduisent au chaos.

Ch. PRIEST (G.-B.) : son sens de l'imagination néo-réaliste lui permet de jouer cruellement avec nos illusions les plus chères comme l'utopie et le rêve dans *le Monde inverti* et *Futur intérieur*.

R. MERLE (F.) : *Un animal doué de raison* et *Malevil* sont exemplaires des possibilités de la S.F. française : un sujet en prise sur la réalité immédiate, une logique sans faille, une écriture parfaite.

R. BARJAVEL (F.) : *Ravage* et *le Voyageur imprudent*, parus dans les années 40, témoignent que ce précurseur était déjà en pleine possession des moyens de la S.F. avant qu'on en ait entendu parler.

M. JEURY (F.) : accordant à sa propre personnalité certaines techniques du nouveau roman, a écrit, avec *le Temps incertain* et *les Singes du temps*, deux superbes réflexions sur l'être et la durée.

G. KLEIN (F.) : ce remarquable théoricien de la S.F. a dû attendre une lente décantation pour écrire sa meilleure œuvre, *les Seigneurs de la guerre*, amère parabole sur l'homme en proie au temps.

Ph. C.

Mission chez Lincoln

● ***Un Chambrun observe, écoute, analyse l'Amérique à la veille de la guerre de Sécession.***

LE 13 février 1865, un jeune homme débarque à Jersey-City, venant de France. Il y a laissé sa femme, arrière-petite-fille de La Fayette, et sa fille, qui deviendra Mme Savorgnan de Brazza.

Que vient-il faire dans un pays où la guerre civile n'a pas dit son dernier mot ? Opposant au régime impérial — ses amis sont Hugo, Tocqueville, Favre, Jules Ferry, — il est lié avec le ministre des affaires étrangères Drouin de Lhuys, libéral comme lui. Celui-ci l'a chargé d'une mission secrète : approcher Lincoln, savoir ce qui se passe exactement à Washington.

Muni de quelques recommandations, auréolé de sa parenté avec La Fayette, Adolphe de Chambrun est si intelligent et habile qu'il entre vite dans la familiarité de Seward, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes et, de plus, candidat aux prochaines élections présidentielles ; de Sumner, président du comité des affaires étrangères au Sénat, du ministre de la guerre Stanton ; du ministre de Prusse Gherald, l'homme le mieux placé du corps diplomatique. Les Lincoln le traitent bientôt en ami. Avec eux, il visitera Richmond, qui vient de tomber, et, quelques jours plus tard, ils le convient au théâtre. C'est un vendredi saint : Chambrun décline l'invitation. Il ne verra donc pas le président tomber sous les balles de Booth, et c'est dommage pour nous car ce témoin sait voir et faire voir.

Le prix des lettres publiées aujourd'hui par son petit-fils tient à cette qualité du regard, doublée d'une acuité politique remarquable.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **UN FRANÇAIS CHEZ LES LINCOLN, de René de Chambrun. Lettres inédites adressées pendant la guerre de Sécession par Adolphe de Chambrun à son épouse restée en France. Librairie académique Perrin. 190 pages, 28 F.**

politique

Enquête aux «Territoires de Dieu»

● ***Marie-Pierre de Brissac face aux passions israélo-palestiniennes.***

L'HONNETETE passionnée, et qui s'affirme comme telle : voilà bien la meilleure méthode de connaissance, dès lors qu'il s'agit d'un débat qui mobilise les passions et, bien au-delà, des croyances où s'entrelacent l'histoire la plus ruisselante de mythes et la métaphysique la plus contraignante.

Marie-Pierre de Brissac, partie pour les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 — dix ans déjà — au titre de l'UNESCO, en vue d'une enquête « objective » sur l'éducation, et revenue saisie, bouleversée, arrachée aux normes aseptisées de cette organisation internationale, nous semble avoir été bien inspirée d'intituler son enquête : *les Territoires de Dieu*. Et aussi de lui donner pour sous-titre : « Une femme face aux passions israélo-palestiniennes ». Que vient faire ici, dira-t-on, cette référence féministe. Et qu'a donc à voir cette féminité proclamée avec le fond, et même avec les formes, du problème ? Beaucoup peut-être. D'un certain type de sensibilité, d'un certain angle de vue, on peut induire telle réaction, telle conclusion. En affichant ainsi les couleurs : celle du sujet, situé dans des dimensions religieuses, marqué par le fidéisme, celle de l'enquêteur, orienté par sa condition, on pose bien les données de l'ouvrage, qui y retrouve ainsi la seule objectivité possible : celle qui procède d'une subjectivité déclarée, définie, assumée.

On ne chicanera pas Mme de Brissac pour quelques naïvetés, ou ce qui nous a paru tel : cette situation où elle se voit jetée, entre deux absolus, deux infinis, dans cette tenaille d'exigences antithétiques, elle croit s'y avancer en pionnier, en avant-garde : c'est celle que vivent et qu'ont vécue avant elle bon nombre de sociologues, de militants et de journalistes.

On regrettera davantage que, dans la deuxième partie du livre, l'information le cède un peu trop à l'évocation pathétique d'un passé qui encombre ici plus qu'il n'instruit. On préférerait en savoir moins sur le grand-père Schneider — personnage bien intéressant, au demeurant — un peu plus sur les enfants de Jéricho. Et si l'entretien avec le colonel israélien est des plus suggestifs, on aurait souhaité que le même effort d'information fût fait pour la conversation avec les étudiants de Haïfa.

L'essentiel pourtant est dit, du caractère total, fatal, proprement tragique, de ce conflit de droits imprescriptibles et pourtant des imaginables convergences que peut entrevoir le témoin passionné — à force de passion. Parce que Marie-Pierre de Brissac a impliqué tout d'elle-même dans cette recherche, et qu'elle a su parler avec emportement, avec élan, elle offre à tous une chance meilleure de savoir. De comprendre ? Peut-être. D'espérer ? Peut-être aussi.

JEAN LACOUTURE.

★ **LES TERRITOIRES DE DIEU, de Marie-Pierre de Brissac. Fayard, 179 p., 35 F.**

QUAND LES FEMMES S'EN MÊLENT

● ***Joanna Russ dans « l'Autre Moitié » de l'homme » ouvre la science-fiction aux revendications féministes.***

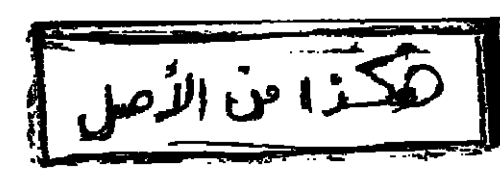
LORSQU'ON est androphobe et philogyne, il est normal qu'on invente un monde d'où les hommes seraient exclus. C'est ce que fait Joanna Russ en esquissant l'histoire et les coutumes d'une utopie, Lointemps, l'un des futurs parallèles possibles de notre planète, où les mâles ont été décimés par une épidémie. Les femmes y gouvernent, s'y marient entre elles, travaillent seulement seize heures par semaine, donnent leurs enfants à la communauté, grâce à des techniques appropriées. Mais cette synthèse de toutes les tendances sexistes dégage le léger ennui inhérent à ce genre de construction idéaliste, à cause d'un manque de substance vitale.

S'il n'était que cela, le livre de Joanna Russ ne présenterait qu'un intérêt anecdotique, prouvant que la science-fiction, littérature-réceptacle de toutes les marginalités, pouvait aussi se faire le véhicule des revendications des mouvements de libération féminine. Or, un jour, Lointemps envoie une ambassadrice sur notre Terre, et c'est le prétexte pour Joanna Russ de se déchaîner. *L'Autre Moitié de l'homme* devient alors une sorte de réquisitoire frénétique contre l'autre moitié de la femme. Sur notre planète, il suffit de prendre un bottin, n'importe lequel, à la liste des professions : que lit-on ? Untel, détective, professeur, charcutier, transporteur, pétrolier. Alors, où son passées les femmes ? Quelques instants secrétaires ou ouvrières, après, elles se marient, elles n'ont plus de nom, plus de profession. Elles deviennent la moitié, puis le quart, puis le huitième de l'homme, se divisent à l'infini et disparaissent derrière leur maternité.

Joanna Russ ne peut le supporter. Elle lance un défi sanglant à cet état de fait. D'abord, la vulve est le symbole même du péché originel que ses égales n'ont pas fini de payer ; sa grande fureur révolutionnaire s'attaque aux lois organiques de la grossesse et de l'enfantement ; puis sa haine se dirige contre la mère, responsable suprême de la perpétuation des rapports homme - femme traditionnels. Joanna se multiplie, devient Jeannine, image de son adolescence, et Jael, de son âge mûr ; avec Janet, la Lointemporaine, elles se battent toutes trois pour changer le monde afin « *qu'après quarante-cinq ans la femme ne disparaisse pas comme le sourire du chat de Cheshire de Lewis Carroll* ». Et les solutions qu'elles proposent séduiront par leur imagination.

Ph. C.

★ **L'AUTRE MOITIÉ DE L'HOMME, de Joanna Russ. Robert Laffont, 288 pages, 36 F.**



هكذا من الأصل

La France, terre d'élection de la S.F.

● ***Vingt-cinq collections, trois cents titres en une seule année, cette nouvelle littérature en prise sur notre temps nourrit aujourd'hui le goût du romanesque entre douze ans et vingt ans.***



★ *Dessin de GOURMELIN.*

CEPENDANT, malgré son succès, la science-fiction demeure toujours marginale. Que ce soit à cause du mot « science » qui a toujours effarouché les littéraires, des lecteurs qui se cantonnent dans le déjà-lu ou du petit peuple de la S.F. qui s'enferme dans son ghetto, le passage ne se fait pas ; ses adversaires demeurent irréductibles. Il s'agit en fait d'un épisode de la guerre culturelle secrète que se livrent les tenants de l'imagination au pouvoir et ceux de la forme pour la forme. Car, si la science-fiction est une littérature, son succès est d'origine populaire. Son formidable essor aux Etats-Unis entre les années 25 et 50 vient autant de son aspect novateur que de sa facilité de lecture. Il y a à peine une vingtaine d'années qu'un certain nombre d'écrivains se sont préoccupés de redonner au genre la dimension formelle qu'il avait du temps de Jules Verne et d'Herbert G. Wells. Cette tendance, depuis, n'a fait que s'accentuer, mais la mauvaise réputation demeure. C'est ce qui explique l'extraordinaire confusion qui règne aujourd'hui au sujet de la science-fiction ; sous prétexte de concurrence, des éditeurs publient les œuvres dans un invraisemblable pêle-mêle chronologique, comme on pourrait proposer dans la même collection du Sartre et du Delly, ou font récrire d'anciens romans dans le style actuel. Une tournée des collections de science-fiction peut aider à séparer le bon grain de l'ivraie.

Les étapes d'une irrésistible ascension

En publiant le premier magazine spécialisé dans l'étrange, en 1953, *Fiction* (traduit en partie de l'original américain), les éditions Opta avaient déclenché la naissance d'un mouvement littéraire français laquelle passa totalement inaperçue. Rapidement, en plus des textes d'une qualité indiscutable, *Fiction* se présenta comme le centre animé d'un débat entre lecteurs, auteurs et exégètes. Aujourd'hui, les deux cent cinquante premiers numéros de la revue, par leurs articles critiques, leurs études fondamentales, leurs nouvelles et leurs romans, constituent le document le plus éclairant sur le domaine de la science-fiction.

C'est à partir de cette revue et de *Galaxie*, que cette maison d'édition fit paraître ensuite, et soutenues par elles, que sont nées chez Opta quatre collections régulières : « Club du livre d'anticipation », « Antimondes », « Nébula » et « Galaxie bis », qui offrent une gamme d'œuvres allant du feuilleton de bonne qualité au roman classique, de A.E. van Vogt à Th. Sturgeon et, plus récemment, à des textes d'avant-garde, français et étrangers. Cette tâche de découvreur s'est manifestée notamment par la traduction de *Philip K. Dick*, *Philip J. Farmer*, John Sladek, Raphael Lafferty, qui comptent parmi les initiateurs d'un style de S.F. plus aventureux que celui des pionniers sur le plan des idées et de la forme.

Si *Fiction* s'attachait à promouvoir une science-fiction littéraire, les éditions du Fleuve noir, dès 1951, se consacraient à l'évasion. La collection « Anticipation » représente aujourd'hui d'impressionnants rayonnages de bibliothèque chez les amateurs inconditionnels, mais, malgré le charme suranné des couvertures, peu de titres peuvent être sauvés. Pourtant, c'est dans le cadre de cette production de série que des écrivains français purent s'essayer à la discipline du roman populaire et y réussir, comme Stéphane Wul, Kurt Steiner, Gilles d'Argyre, Pierre Suragne et Alphonse Brutsche.

A la même époque parut le « Rayon fantastique », mort d'une association contre nature entre Hachette et Gallimard. L'un de ses directeurs conduit aujourd'hui la collection « Super-fiction », chez Albin Michel, qui en est le prolongement. On y trouve mêlées de ces œuvres ruisselantes d'imagination qui firent les délices des premiers « fans » de science-fiction mais aussi des textes plus évolués, comme ceux des frères russes Strougasky ou d'Arthur Clarke, qui se rattachent au courant « scientifique » du genre.

Mais, parmi ces grands anciens, la collection qui permet de se faire l'idée la plus précise de l'éventail extraordinaire de thèmes qu'offre la littérature de S.F. à travers le monde s'appelle « Présence du futur », créée en 1954 chez Denoël sous l'impulsion d'intellectuels français. Depuis Ray Bradbury, Howard P. Lovecraft, premiers auteurs à opérer une percée dans les colonnes de la presse littéraire, jusqu'à Brian Aldiss ou Thomas Disch, maîtres à penser de la science-fiction moderne, « Présence du futur » constitue une sorte d'anthologie du genre. Malheureusement, son ancien directeur littéraire ne dissimula jamais l'ennui qu'il éprouvait vis-à-vis de la science-fiction ; aussi, sur les deux cent trente volumes que comporte la collection, faut-il compter beaucoup d'œuvres mineures. Depuis son départ récent, « Présence du futur » semble retrouver un second souffle.

C'est pour reprendre le rôle délaissé pour un temps par « Présence du futur » que fut créée « Ailleurs et Demain », en 1969, aux éditions Robert Laffont. Après une première période de productions inégales, la collection a trouvé son équilibre entre un classicisme dynamique et des œuvres de recherches axées surtout sur les idées. Son best-seller, *Dune*, de Frank Herbert (environ 30 000 exemplaires), est la nouvelle bible des écologistes. Autres écrivains de taille dans le domaine anglo-saxon : John Brunner et Ursula Le Guin, dont les romans se situent à la pointe de la science-fiction contemporaine. De plus, « Ailleurs et Demain » s'est spécialisée dans la publication d'auteurs français qui n'avaient plus de support pour se faire éditer depuis les années 60, où intervint la première crise de la science-fiction. Parmi eux, André Ruellan, Gérard Klein, Michel Jeury et Pierre Christin semblent capables de faire renaître cette science-fiction française dont la tradition remonte aux sources du roman.

Les critères de sélection de la collection « Dimension », née en 1972, chez Calmann-Lévy, sont différents. Il s'agit plutôt ici d'explorer la dimension littéraire de la science-fiction. *Candy Man*, de Vincent King, *le Monde inverti*, de Christopher Priest, et *l'Enchassement*, de Ian Watson, s'avèrent comme des œuvres d'un ton absolument nouveau. En plus de cette vocation à révéler de jeunes auteurs de l'école spéculative, influencés par le surréalisme, les théories de Raymond Roussel ou les techniques du nouveau roman, « Dimensions » publie des textes d'écrivains en pleine maturité comme John Ballard (*Crash*) et Stanislas Lem (*le Congrès de futurologie*), qui se situent aux confins de la science-fiction et de la littérature d'avant-garde.

Enfin, née pour d'autres buts spéculatifs, créée aux éditions Champ libre en 1975 « Chute libre » s'est délibérément placée sous le signe du scandale et de la provocation, ce qui n'est pas un mal en soi. Par ses couvertures sexuées, ses titres chocs et ses traductions argotiques, cette collection a malheureusement entretenu l'illusion qu'il existait une science-fiction inconnue dont elle constituerait le fer de lance. En réalité, si les œuvres de Farmer, Spinrad, Dick et Ballard, dont les noms sont au catalogue d'autres éditeurs, avaient été correctement traduites, le public s'en serait mieux porté.

L'idée d'introduire de la science-fiction au milieu des parutions courantes des éditions « J'ai lu » fut un essai concluant. En effet, alors qu'on comptait traditionnellement vingt mille lecteurs pour un livre du genre, brusquement, en ôtant simplement le label S.F., cette collection de poche permit au *Mondes des non A*, de A.-E. Van Vogt, livre pourtant difficile, d'atteindre un tirage de 100 000, puis de 200 000 exemplaires. Première réussite qui s'est confirmée avec la publication des grands écrivains du fonds classique, Th. Sturgeon, C. Simak, I. Asimov, R. Matheson, d'anthologies des magazines des années 25 et 50, puis de textes plus modernes, *Philip K. Dick*, *Kurt Steiner*, Michel Demuth, Dominique Douay. Ce bond en avant des chiffres de vente, ainsi que les efforts faits par ailleurs pour donner au public des romans de haute tenue, sont la cause essentielle du développement de la science-fiction en France.

La prospérité de « J'ai lu » a fait tache d'huile. Les éditions Marabout, qui publiaient de la science-fiction depuis 1962, augmentèrent la fréquence de leurs parutions, proposant aussi bien des classiques comme Van Vogt ou Paul Anderson, que des auteurs français anciens comme Ernest Perochon et José Moselli, ou contemporain comme Daniel Walther.

Les éditions du Masque entrèrent dans la ronde en 1974 en proposant des romans d'aventure de bons auteurs américains. Aujourd'hui, *le Livre de poche* complète cette mosaïque et Press Pocket s'y apprête, dont les programmes semblent alléchants.

On le voit, par ce bref tour d'horizon des collections de science-fiction, dont le nombre vient d'être porté à vingt-cinq, cette littérature s'est développée sur tant de plans différents qu'il paraît aisé de prévoir des changements d'optique à la surface de notre planète littéraire. A moins de s'obstiner à considérer que la Terre est plate.

PHILIPPE CURVAL.

Voyages autour de Jules Verne

JULES VERNE est un géant qu'on a pris pour un nain. Le malentendu est clair, net, béant. Quelques francs-tireurs travaillent à le combler.

En le rééditant d'abord. *Sans dessus dessous*, qui avait échappé à la série du *Livre de poche*, revoit le jour fort à propos. Verne s'y livrait sans retenue à son goût pour l'humour, les jeux de mots, l'extravagance, la parodie. Il le paya d'un échec commercial qui le ramena à de plus sages entreprises. Mais aucun de ses romans ne fait mieux comprendre le culte fanatique que lui voua Raymond Roussel.

En l'étudiant ensuite. Les études verniennes, grâce aux nouvelles publications de Minard, passent des interprétations passionnantes (mais plus ou moins aventurées) aux approches plus scientifiques, qui d'ailleurs n'excluent pas la pluralité des lectures. Des deux volumes parus, l'un est une bibliographie très complète des études sur Jules Verne, l'autre réunit sur le thème du tour du monde une grande variété d'articles, dont certains replacent l'œuvre dans des contextes jusqu'ici négligés, par exemple (sous la plume d'Yves Olivier-Martin) celui du roman populaire.

Mais la jeunesse de Jules Verne est telle qu'il inspire toujours les auteurs. Un poète comme Alain Frontier, dans *le Voyage ordinaire*, se livre à une véritable entreprise de rétro-science-fiction sur les machines à vapeur, bielles et autres tuyauteries. Cette réécriture de Verne contribue à une nouvelle lecture de l'écrivain pastiché. Souhaitons qu'elle contribue à faire découvrir Frontier, cet iconoclaste inspiré, dont la joyeuse férocité mérite d'être mieux connue.

JACQUES GOIMARD.

★ **JULES VERNE.** « Sans dessus dessous ». Ed. Jacques Glénat (6, rue du Lieutenant-Chanaron, 38000 Grenoble), 190 p., 18 F.

★ **ALAIN FRONTIER.** « Le Voyage ordinaire ». Ed. Cheval d'attaque (B.P. 194, 75564 Paris Cedex 12), 120 p., 15 F.

★ **JULES VERNE (I) : LE TOUR DU MONDE.** « Revue des lettres modernes », n° 456-461, Minard, 208 p., 50 F.

★ **LE DEVELOPPEMENT DES ETUDES SUR JULES VERNE.** « Archives des lettres modernes », Minard, 96 p., 18 F.



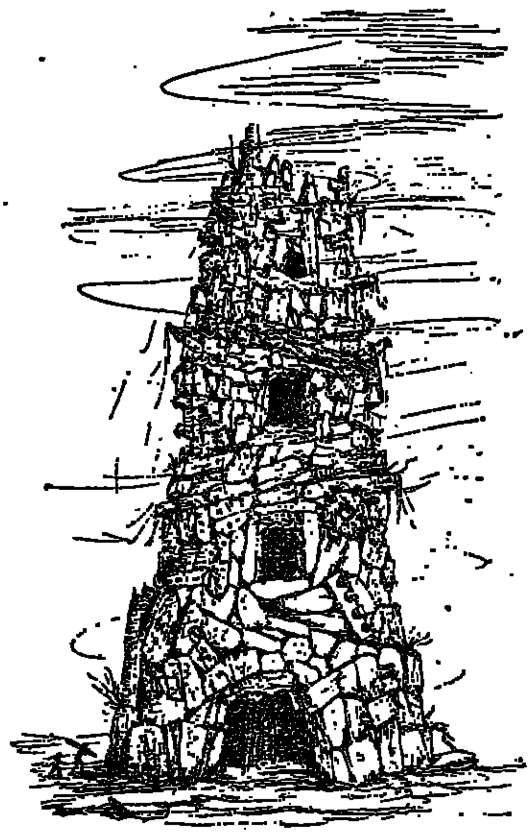
lettres étrangères

Utopie ou le royaume des femmes

● *Un conte hongrois, mais aussi un manifeste masculin.*

UN demi-siècle après sa première traduction française, aujourd'hui introuvable, on publie à nouveau un des plus curieux romans hongrois de l'avant-guerre : *Capillaria*, de Frigyes Karinthy, dont on connaît surtout *le Voyage autour de mon crâne.*

La torpille d'un sous-marin a touché le bateau et voilà le narrateur entraîné au fond de l'océan vers un étrange pays. Il y découvre des ondines géantes qui vivent dans le bonheur et le plaisir. A 4 000 mètres de profondeur, sur un sol fertile, les « ohias » connaissent une vie paradisiaque dans un éden marin. Point d'histoire : un éternel présent. Point d'hommes non plus. Les ohias consomment dans leurs repas une vermine assez répugnante : les bullocks. Ce sont des mâles sous-développés, minuscules reptiles grouillants. Le narrateur est d'abord l'hôte de la reine de Ohias, jusqu'au jour où elle découvre qu'à tout prendre — ô scandale ! — il appartient plutôt à l'ignoble race des bullocks, et l'exile impitoyablement chez eux.



★ *Dessin de STANISLAO LEPRI*

Contre un faux culte

Les bullocks travaillent sans cesse à édifier des tours ; lorsqu'elles sont assez hautes et belles, les ohias les prennent en chassant les bullocks par fumigation. Pourtant les bullocks ne voient là qu'une forme de fatalité ; ils ne croient pas à l'existence des ohias, qui leur semblent une invention des métaphysiciens et des poètes ; ils se remettent à construire d'autres tours. Le narrateur finit par s'échapper de ce triste univers de travail fiévreux, de rivalités et de violence.

Frigyes Karinthy, qui était en même temps un savant et un fervent lecteur des écrivains français du dix-huitième siècle, a pratiqué ici ce genre si cher à nos philosophes : l'utopie, moyen idéal pour allier le charme d'un récit à une critique des mœurs et usages les plus établis. Certes, la description de ce royaume féminin du bonheur parfait est éloquente et suffit, à elle seule, à dénoncer bien des mythes phallocratiques de notre civilisation. Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Le propos de Karinthy n'est pas exactement féministe. Et la postface de 1925 éclairera, au besoin, le lecteur qui se serait laissé bercer par les vagues de *Capillaria* ou envoûter par la beauté subtile des dessins de Stanislao Lepri, sans trop se soucier du sens de l'histoire et en oubliant, comme les ohias, les malheureux bullocks. C'est surtout contre l'image de la femme élaborée au dix-neuvième siècle que l'auteur s'insurge, contre un faux culte de la femme qui, en fait, entraîne non seulement sa servitude mais celle de l'homme. Finalement, *Capillaria* est un manifeste pour la libération sexuelle masculine.

BÉATRICE DIDIER.

★ **CAPILLARIA OU LE PAYS DES FEMMES, de Frigyes Karinthy, préf. de G. Zwang, dessins de Stanislao Lepri, traduit du hongrois par Véronique Charaire ; Éditions de la Différence, 6, place du Marché-Sainte-Catherine, 127 p., 24 F.**

Érotisme et baroque à l'italienne

● *Voyage dans un delta fantôme en compagnie d'une poupée gonflable.*

ON dira trop vite de ce livre qu'il est livre érotique. C'est d'abord et avant tout une louange et une redécouverte du baroque. Sandro Zanotta, qui est né en 1933, était connu pour des recueils de poèmes, et *le Delta de Vénus* est son premier roman : c'est un coup de maître. Ce qui nous requiert d'abord dans ce volume, qui est l'un des meilleurs de la saison, c'est son écriture. Le traducteur, Thierry O. Séchan, réussit à restituer ce fruité incomparable, cette saveur un *peu louche, bref !* tout le « faisandé » qui est dans le style de Zanotto : la langue de l'auteur crée, à elle seule, cette dimension « érotique » dont il est question. *Le Delta de Vénus* ne s'adresse pas aux amateurs du second rayon : c'est beaucoup plus, et beaucoup mieux que cela : un maniement charnel des mots.

Le héros du *Delta de Vénus* (il se prénomme Sandro, ainsi que l'auteur) a trois passions : la solitude, l'insolite et l'ennui. Propriétaire d'un bateau à fond plat, il parcourt, dans une sorte de voyage à la fois labyrinthique et initiatique, le delta du Pô, empruntant les canaux, hantant les roselières, visitant les villages abandonnés, scrutant à la fois les vestiges d'une civilisation morte et les déchets d'une civilisation fausse. Il navigue parmi les détritus de la société de consommation : bouteilles en matière plastique, bêtes crevées, rejets d'usines anonymes. Comme il croit peu en la réalité, tous ces matériaux de rebut deviennent des images surréalistes et fantasmatiques, et, dès lors, ressemblent à ces signes énigmatiques qui se trouvent dans les tableaux de Chirico. Sandro s'est mis en dehors du monde parce que le monde n'existe que rêvé. Il est manifeste que l'espace qu'il arpente sur son bateau significativement nommé *le Galérien* est l'espace de la mort. Jadis, le delta du Pô était peuplé d'hommes libres qui vivaient de la pêche, depuis les alentours de Venise jusqu'à l'Adriatique. Aujourd'hui, le delta est vide. Les berges sont semées de ruines. Tout est à l'abandon, et voué à la pourriture. Le delta du Pô, dont il est ici question, est un delta fantôme. Le voyage de Sandro mène à la mort.

Mais Sandro, dans son périple marin, n'est pas seul. Il a une compagne : Italia. On comprend assez vite qu'Italia n'est pas une femme, mais une poupée gonflable. Elle est née, dit l'auteur, à Hong-Kong et a été éduquée en Hollande. Le lecteur, ici, aurait tort de songer à l'utilisation (cinématographique notamment) un peu facile, sur le plan de la fiction, de cet objet promis aux célibataires. Zanotto procède à l'inverse : autant que son héros nous sommes menés à croire à l'existence d'Italia en tant que femme et, très exactement, en tant que femme-objet idéale. Le rituel érotique qui lie Sandro le navigateur à Italia la poupée demande, exige la complicité d'Italia. Et s'ils s'en vont ensemble vers la mort, le solitaire et la femme-objet, c'est qu'Italia sera tuée par Sandro, assassinée par lui, et qu'il nous sera dès lors impossible de douter, dans ce livre qui met la réalité en doute, de sa réalité féminine. La scène capitale, celle du meurtre, qui marque la fin du voyage, l'entrée dans le royaume de la mort, est d'une perfection rare. A vous couper le souffle !

L'important, dans *le Delta de Vénus*, c'est l'union qui se fait entre le baroque, ce baroque dont témoigne l'écriture de Sandro Zanotto, et l'érotisme justement. On sait qu'il existe, bien que ceci ait été jusqu'ici peu ou mal explicité, un rapport évident entre l'érotisme et le baroque. Il suffit de se référer aux exemples de la littérature baroque, de la musique baroque, de la peinture baroque pour s'en convaincre. Nous sommes jetés dans un monde décentré : qui parle à la fois de la Vierge et de Vénus, de la chair et de l'esprit, de la grâce et du péché. C'est l'univers de Sandro Zanotto qui, ainsi, nous invite à découvrir ou redécouvrir l'univers baroque dans son entier. Nous n'y perdrions pas. Mais l'univers du baroque ressemble au delta du Pô : un monde déserté où viennent se magnifier les résidus d'une civilisation titubante et aveugle. *Le Delta de Vénus* est un grand livre, traversé d'odeurs fortes et d'inoubliables fantômes.

HUBERT JUIN.

★ **LE DELTA DE VENUS, par Sandro Zanotto, traduit de l'italien par Thierry O. Séchan, préfacé par André Pieyre de Mandiargues ; Jean-Jacques Pauvert éditeur, 260 p., 46 F.**

Contes africains

● *Denise Paulme recueille depuis plus de vingt ans la tradition orale africaine. Les essais qu'elle rassemble dans* la Mère dévorante *éclairent la structure et la fonction du conte dans les sociétés archaïques.*

OPERANT dans une aire circonscrite à l'Afrique occidentale, au sud du Sahara, Denise Paulme a recueilli le plus grand nombre possible de versions d'un même contre-type, et elle en étudie les variantes. Des combinaisons qu'elle distingue, la plus connue et la plus courante est celle du conte initiatique dit « en miroir », dans lequel deux personnages entreprennent, l'un après l'autre, une quête au cours de laquelle ils sont soumis à des épreuves identiques. Mais tandis que le premier triomphe des obstacles grâce à sa bonne conduite, sa docilité et le respect manifesté à l'égard des vieillards, le second, qui le jalouse et s'efforce indûment d'obtenir les mêmes avantages, accomplit médiocrement les épreuves prescrites ou commet un certain nombre de déloyautés dont il est finalement puni. L'étude des variantes révèle aussi des différences d'organisation politique, économique ou familiale, comme en témoignent de multiples textes traitant du mariage et des rapports délicats entre le mari, sa femme et ses alliés.

Denise Paulme complète ou nuance un certain nombre d'idées reçues sur la tradition orale. Si on insiste toujours beaucoup sur le rôle à la fois pédagogique et divertissant de cette littérature, on oublie trop que le conte a pour objet de transmettre, sous une forme plus ou moins ésotérique, un message que l'auditoire déchiffrera à des degrés divers. « *Comme le mythe,* remarque l'auteur, *le conte est presque toujours le récit de la réduction d'une opposition ou celui de la façon dont un manque (causé par la pauvreté, la famine, la solitude ou une calamité quelconque) aura été comblé, dans la mesure des forces humaines.* »

La plupart des histoires recensées constituent à la fois une satire, une réflexion critique sur la vie en société, ou sont l'expression de fantasmes ordinairement refoulés dans la vie quotidienne. Sous la forme d'un jeu verbal sont évoqués des conflits fréquents. Ainsi, la belle-mère, personnage auquel, dans la vie réelle, on ne peut rien refuser, devient fréquemment une ogresse, « *celle qui mange tout* ».

Ce thème de l'ogresse se retrouve dans l'étrange mythe de la « *calebasse dévorante* », où une énorme courge, une fois parvenue à maturité, avale tout sur son passage, jusqu'au moment où un bélier furieux vient la fendre en deux d'un coup de corne. En Afrique, la calebasse désignant métaphoriquement le sexe féminin, ce récit multiforme exprime, d'une manière à peine voilée, la terreur profonde qu'inspire la femme, ressentie comme un être à la fois délicieux et redoutable... Toutefois, l'épilogue, la charge triomphale du bélier, affirme la difficile victoire du principe masculin sur une féminité insatiable et substitue l'ordr[illegible] au chao[s] originel.

JACQUES CHEVRIER.

★ **LA MERE DEVORANTE, essai sur la morphologie des contes africains, par Denise Paulme ; Gallimard, 321 p., 65 F.**

Le troisième festival de la bande dessinée à Montréal

LE Québec doit être apprécié des distributeurs. Les défraîchis, les « stagnants » du stock français, on les lui envoie sans complexe. On voit aux devantures des kiosques ou des librairies les « corps transfigurés », mais par l'âge cette fois, de *Pilote* cacochymes, de *Métal hurlant* aphones et, dans un genre voisin, de *Zoom* d'avant la dernière glaciation.

Non pas que les Québécois se désintéressent de la B.D., au contraire. « *Astérix* se vend peut-être à cinq cent mille exemplaires en France ; ici il en part cent vingt à cent cinquante milles exemplaires ! », nous a dit un des organisateurs du Festival de la bande dessinée qui a eu lieu à Montréal du 1er au 6 avril. Aussi ce festival, le troisième du genre, est-il le bienvenu. Organisé dans les locaux de l'université de Montréal, il avait été fréquenté l'année dernière par vingt mille personnes. Le public semblait au moins aussi nombreux cette année : peut-être les distributeurs français en concluront-ils que cette clientèle potentielle mérite des livraisons régulières.

Les éditeurs québécois, qui devraient être plus concernés encore, sont réticents. La B.D., depuis qu'elle a quitté les grandes oreilles du *Journal de Mickey*, dérange un peu. Pour ne pas prendre de risque, ils éditent — rarement — des albums de dessins dans le genre belge, c'est-à-dire ronds et bonhommes, dans la forme et le fond.

D'ailleurs les dessinateurs québécois, très nombreux (soixante-dix ont exposé au festival), sont fâchés avec la commercialisation de leurs œuvres. Par souci d'authenticité, ils voudraient que leurs revues (*Prisme, Baloune*) restent sans préoccupation commerciale et ne recourent pas pour se vendre à des « locomotives » achetées à l'étranger. Ainsi que nous l'a dit un des responsables de la revue *Prisme*, « *Nous sommes déjà suffisamment colonisés comme ça dans divers domaines sans y contribuer nous-mêmes dans la B.D.* » Malheureusement, personne n'a envie de mettre de l'argent dans une revue strictement québécoise, car aucun dessinateur n'est là-bas suffisamment connu. Aussi les auteurs s'éditent-ils eux-mêmes, avec de petits budgets qui ne peuvent assurer une distribution satisfaisante.

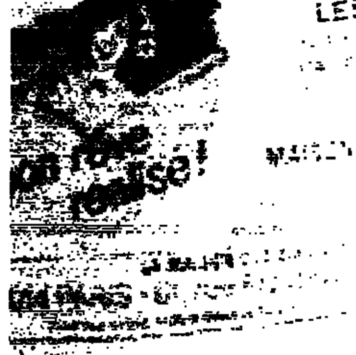
Les dessinateurs québécois souffrent pour le moment d'un autre handicap, le manque de scénaristes. L'exposition de Montréal a montré beaucoup de dessins coulés dans des scénarios sans invention (à retenir cependant les noms de Poc, Hurtubise, Toufik, Christine Laniel, Tibo).

Après Bretécher l'année dernière, quelques petits génies de la B.D. sont venus à Montréal discuter avec le public. L'aîné, Peyo, auteur des *Schtroumpfs*, le mystérieux Tardi, auteur des ténébreuses aventures *d'Adèle Blanc-Sec*, Petillon, le père de l'inspecteur de l'absurde *Jack Palmer*, et Trina Robbins. Trina Robbins est un des chefs de file de la bande dessinée féminine aux États-Unis, où les revues uniquement dessinées par des femmes se multiplient. Elle donne à ses héroïnes les visages stéréotypés des stars hollywoodiennes des années 30-50, et les place dans des scénarios régulièrement débiles. Pour juger sur pièces (et pour découvrir une étonnante dessinatrice, Nicole Claveloux) lire le numéro un de la revue *Ah ! Nana*, qui est sorti récemment en France et auquel elle a participé.

ALAIN-MARIE CARRON.

...oque à l'italienne

... troisième festival de ... nde dessinée à ...



RADIO-TÉLÉVISION

VU

Mythologies

L'amour fou tel que le conçoit René de Obaldia, cela s'essouffle vite et cela ne va pas loin. C'est mince, c'est léger, une bulle de savon de ménage. Le temps d'une Fugue à *Waterloo, titre d'un drame vieux de vingt ans, adapté par François Martin, le temps d'une escapade, et tout rentre dans l'ordre, l'ordre établi. Pourquoi Waterloo ? Pour rien. Le coin a été recommandé à ce « couple adultère » par un copain. La raison, de pure convenance, veut qu'une femme, même jeune, même sans enfant, une femme comme-il-faut, une femme au foyer s'entend, préfère son mari à son amant. C'est ce qui se produit.*

On a essayé de nous faire croire que l'ombre gigantesque de l'Empereur, les fantômes de ses grognards, le souffle de l'épopée, avaient fait vaciller la flamme de cette passion : le destin individuel cédant sous le poids du destin collectif. Allons donc ! Napoléon n'est pour rien dans cette débâcle.

On notera d'ailleurs que, pour oser blasphémer, de nos jours encore, contre l'idole sanguinaire du peuple le plus spirituel du monde, il faut être ivre mort. Les nostalgiques de la gloire impériale venus célébrer à coups de défilés et de gueuletons l'anniversaire de cette belle boucherie mettront les divagations du jeune homme sur le compte de l'alcool.

A quel crédit, quel débit plutôt, faut-il porter alors le calcul de la jeune femme qui préférera à l'aventure la sécurité conjugale ? Son amant l'appelle Alouette. Il a raison : elle a l'œil froid, l'œil rond d'un passereau. Ce n'est pas Anna Karenine, il s'en faut. Ce n'est pas non plus la liberté d'esprit et de mœurs, la fougue romantique que l'on prête à la jeunesse actuelle. C'est la France éternelle. Ses mythes et ses clichés.

Au même moment, sur la chaîne à côté, amusant parallèle, on pouvait voir, telle qu'elle se voit au miroir de l'écran — image d'autrefois indécollable de la réalité d'aujourd'hui, — la nation américaine bâtie sur l'esprit d'aventure, l'esprit pionnier.

Profilée cinquante ans avant l'heure par Taylor Caldwell, la prodigieuse ascension de la famille Kennedy, une pauvre famille d'émigrés irlandais — ici elle s'appelle Armagh, — que son ambition et sa vitalité porteront au faîte de l'échelle sociale. « From rags to riches », *de la débine à la fortune. Bien qu'envahie de ronces, la route de l'espoir n'a pas changé de direction aux Etats-Unis. Elle passe toujours par la liberté d'entreprise et de la toute-puissance, pas de l'amour, non, de l'argent.*

Bien joué, bien dirigé, ce feuilleton en dix épisodes puise, à l'exemple de Roots *ou de* Poor Man Richman, *dans des best-sellers publiés sur le papier parcheminé de l'histoire, une source d'inspiration auparavant empruntée à la seule B.B.C.*

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 14 AVRIL

CHAINE I : TF1

20 h. 30, Série : la Ligne de démarcation (deuxième partie : Mary), d'après le colonel Remy, réal J. Ertaud (rediffusion) ; 21 h. 25, Magazine d'actualité : L'événement, présent. J. Besançon (Djibouti avant le gong, de A. Denvers et M. Albert ; la Navette spatiale, de M. Chevalet ; l'Arbre, d'E. Ionesco) ;

22 h. 25, Emission de l'INA : La leçon de musique (Le chef d'orchestre actuel, Pierre Boulez), par M. Clary, réal. M. Fano.

Une leçon de lecture et de direction autour d'« Eclats ».

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A2

20 h. 30, Variétés : Un taxi dans Paris, de G. Lux, réal. G. Barrier.

La première d'une série de sept émissions de variétés par l'indéracinable Guy Lux.

21 h. 50, Emission de l'INA : Miroir du temps présent (La maison de vos rêves), de G. Chalon, réal. G. Gozlan.

Une comédie musicale sur la publicité immobilière.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) : SAPHO OU LA FUREUR D'AIMER, de G. Farrel (1970), avec M. Vlady, R. Verley, D. Addams, J.-L. de Villalonga.

Une femme de plaisir mangeuse d'hommes s'éprend sincèrement d'un jeune attaché d'ambassade que sa famille destine à un mariage avec une héritière de son âge.

Aberrante transposition moderne d'un roman de mœurs, 1880, d'Alphonse Daudet. De vaines fioritures esthétiques sur un sujet vide de sens aujourd'hui.

21 h. 55, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « Pourquoi m'avez-vous appelé ? », de F. Bertrand. Réalisation A. Barroux. Avec C. Rich, A. Ferjac, D. Manuel ; 22 h. 30, Peinture : Les années 20, aux sources de l'art abstrait (la circulation de l'art nouveau, avec A. Petronio) ; 23 h., De la nuit, par E. Lansac ; 23 h. 50, Poésie : J.-P. Verheggen.

FRANCE-MUSIQUE

21 h., En direct de Munich : « Symphonie n° 2 en ut mineur » (Mahler), par les chœurs et orchestre symphonique de la Radio bavaroise, direction R. Kubelik ; 23 h., France-Musique la nuit : musique des Indiens du Haut-Kinvu ; 1 h., Groupe de recherches musicales de l'INA.

VENDREDI 15 AVRIL

CHAINE I : TF1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu, avec, à 16 h. 40, Cent Motos pour l'aventure (le raid Transsaharien).

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Cherchez le corps, M. Blake, de Launder, Gilliat et Luc André, avec D. Paturel ;

L'assassinat d'un magnat du pétrole métamorphose en fin limier un représentant de commerce amateur de romans policiers.

22 h. 50, Allons au cinéma.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu, avec, à 15 h. 5, Série : le Saint.

20 h. 30, Série : Un juge, un flic (le Crocodile empaillé) ;

Cette curieuse race de crocodiles désigne les usines que l'on maintient en non-rentabilité et qui permettent à leurs propriétaires de dissimuler leurs bénéfices.

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot (La politique est-elle devenue un spectacle ?) ;

Avec MM. Gaston Defferre (« Demain la gauche... »), Jean Dutourd (« Cinq ans chez les sauvages »), Roger-Gérard Schwartzenberg (« l'Etat spectacle ») et Mme Hélène Vida (« Mes hommes politiques »)

22 h. 50, FILM (Ciné-Club) : L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, de P. et J. Prévert (1932), avec Gildes, J.-P. Dreyfus, L. Hais, E. Decroux, Carette (rediff., N.).

23 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR3

20 h. 30, Magazine vendredi : De quoi avons-nous peur ? (La perte de l'emploi), d'A. Campana et A. Taieb :

Plus d'un million de chômeurs en France aujourd'hui.

Quatre économistes (MM. Stoleru, secrétaire d'Etat ; Jacques Delors, P.S. ; Jacques Plassard, représentant le C.N.P.F., et Philippe Herzog, P.C.) commentent.

21 h. 30, Documentaire : Scénario pour une ville, d'E. Cloué et G. Claysse (Pan).

Une ville « verte » de 71 000 habitants.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Médicale, en liaison avec T.F.1 : Les cancers et leurs traitements.

Mise au point des professeurs Tubiana, Cachin et Schwartzenberg.

21 h. 30, Musique de chambre (Scarlatti, Beethoven, Chopin, Granados, Moniuszko, Dzierlatka) ; 22 h. 30, Peinture : Les années 20, aux sources de l'art abstrait (Klee, Kandinski, Mondrian, Arp, avec M. Seuphor) ; 23 h., De la nuit, par E. Lansac ; 23 h. 50, Poésie : J.-P. Verheggen.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Le coin des collectionneurs ; 21 h. 20, Cycle d'Echanges franco-allemands, Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart. Direction R. Reinhardt, avec M. Shirai (soprano), R. Benz (piano), C. Pavlik (violon), G. Opptiz (piano) : « Cantate BWV 202 » (Bach), « Concerto pour piano et orchestre K. 271 » (Mozart), « Concerto pour violon et orchestre, opus 53 » (Dvorak), « Sur un thème de Paganini » (Rachmaninov) ; 23 h., France-Musique la nuit : Jazz à La Rochelle ; 0 h. 5, James Fulkerson, Stephen Montagu.

Faut-il mettre fin à la concurrence des journaux de 20 heures ?

Quinze millions de Français, si l'on en croit les sondages, se partagent tous les soirs à 20 heures entre Roger Gicquel et Jean-Pierre Elkabbach. Depuis la fin de 1969, date du lancement d'un vrai journal télévisé sur la deuxième chaîne, l'habitude a été conservée d'une diffusion simultanée des principales informations de la journée. La mise en concurrence de deux journaux, à l'origine, était d'autant plus justifiée que, jusqu'en 1968, la première chaîne présentait un véritable journal « téléguidé ». L'émulation créée entre l'équipe de Jacqueline Baudrier et celle de Pierre Desgraupes a entraîné une libéralisation de l'information : est-il encore nécessaire de garder le schéma initial ?

M. Arthur Conte, alors président-directeur général de l'O.R.T.F., s'était posé la question, il y a quatre ans, et avait décidé de diffuser le journal télévisé de la deuxième chaîne à 22 heures, afin de rompre avec cette sorte de « concurrence sauvage ». Devant les nombreuses lettres de protestation, M. Arthur Conte jugea plus prudent de faire machine en arrière au bout de trois semaines.

Cependant, un sondage organisé par le magazine *Télé-7 Jours* — et qui a obtenu plus de trente-huit mille réponses — tend aujourd'hui à prouver que les esprits ont évolué. A la question : « *Les journaux télévisés sont programmés à la même heure (20 heures) sur TF 1 et A 2. Préféreriez-vous que les informations soient diffusées à des heures différentes pour chaque chaîne ?* », 61,10 % des téléspectateurs répondent « oui » contre 36,56 % « non ».

Si Jean-Pierre Elkabbach décidait à la rentrée de modifier l'horaire de son journal, il conviendrait, simultanément, de supprimer sur Antenne 2 la diffusion des émissions régionales entre 19 h. 20 et 19 h. 40, FR 3 couvrant désormais 90 % du territoire et TF 1 100 %.

Le créneau ainsi dégagé permettrait à Antenne 2 de disposer d'une heure et dix minutes (19 h. 20 - 20 h. 30), tout en respectant le sacro-saint « carrefour » de 20 h. 30, auquel les téléspectateurs demeurent attachés.

Quant au journal de l'A 2 vers 22 heures, si son succès n'est pas garanti d'avance, du moins sa raison d'être correspondra-t-elle mieux à l'esprit de « service public » qui doit demeurer celui de la télévision.

CLAUDE DURIEUX.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 14 AVRIL

— *La Cimade*, service œcuménique d'entraide, dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

VENDREDI 15 AVRIL

— *M. Jean Gadant*, chef du service des forêts au ministère de l'agriculture est l'invité de Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *Peuple et Culture* s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

Après la nomination de M. Gouyou-Beauchamps

La Sofirad et les stations périphériques

La Sofirad (Société financière de radiodiffusion), à la tête de laquelle le conseil des ministres a nommé le 13 avril M. Xavier Gouyou-Beauchamps, joue, surtout depuis 1959, un rôle éminent dans la plupart des stations périphériques. M. Gouyou-Beauchamps, qui était depuis huit mois préfet de l'Ardèche, avait dirigé auparavant le service de presse de l'Elysée, et il succède à la présidence de la Sofirad à M. Denis Baudouin, chargé aujourd'hui des relations extérieures de la mairie de Paris par M. Chirac, et ancien conseiller technique chargé de l'information du président Pompidou. M. Baudouin avait lui-même eu pour prédécesseur à la Sofirad M. Pierre Lefranc, ancien conseiller technique du général de Gaulle.

Nous rappelons ci-dessous le statut des stations périphériques de radiotélévision francophones, dont les antennes, situées aux frontières, dirigent leurs émissions vers la France.

● R.T.L. *(Radio-Télé-Luxembourg) est exploité, depuis 1931, par la Compagnie luxembourgeoise de télé-diffusion. Le gouvernement grand-ducal a octroyé à la C.L.T. une concession de vingt-cinq ans, qui a été prorogée jusqu'en 1995.*

Aux termes du cahier des charges, la concession de R.T.L. est considérée comme portant sur une exploitation à caractère à la fois public et commercial confiée à des groupes de sociétés privées sous la surveillance du gouvernement grand-ducal, qui n'est pas lui-même actionnaire. Le cahier des charges prévoit également la neutralité politique.

Jusqu'en février 1974, le groupe des actionnaires français possédait la majorité lorsque l'agence Havas, qui contrôle 15 % des actions, décidait brusquement de constituer une société de portefeuille avec les partenaires belges de la C.L.T. : Bruxelles-Lambert, 35 %, et le baron Empain, 3 %. Du coup, la majorité basculait.

En mai 1975, M. Jean Prouvost — qui détenait le titre d'administrateur délégué depuis 1966 (alors qu'il possédait 13 % des actions de la C.L.T.) — décidait de renoncer à cette responsabilité. M. Christian Chavanon, ancien P.-D.G. de l'agence Havas et ancien directeur général de la R.T.F., lui succédait, tandis que M. Jean Farran demeurait directeur d'antenne.

L'émetteur de R.T.L. est situé près de Luxembourg.

● EUROPE 1 — IMAGES ET SON *est à la fois une société d'exploitation (d'Europe 1) et un holding qui groupe plusieurs filiales : Compagnie européenne de radiodiffusion et de télévision (Sarre), Europe 1 - Télécompagnie (programmes), Régie n° 1 (publicité), Société spéciale d'entreprises (exploitation de Télé-Monte-Carlo), etc.*

Depuis 1959, la Sofirad détient — au nom de l'Etat français — 35,56 % du capital d'Europe 1 - Images et son et 46,85 % des voix (du fait d'actions à vote double), le groupe Floirat possédant 32,18 % du capital représentant 26,76 % des voix.

M. Sylvain Floirat est président délégué de la société. Il a fait nommer, en juin 1973, vice-président délégué M. Jean-Luc Lagardère, son plus proche collaborateur, par ailleurs administrateur directeur général des Engins Matra.

L'émetteur d'Europe 1 est situé au Felsberg, en Sarre.

● RADIO - MONTE - CARLO *a été lancé en 1942 par les Allemands pour « couvrir » le Bassin méditerranéen. A la libération, la Sofirad prend le contrôle de la station avec 83 % du capital.*

Le poste monégasque, qui bénéficiait déjà depuis dix ans d'une audience confortable — mais régionale — après son passage sur ondes longues, connaît à présent une audience nationale grâce à l'installation d'un nouvel émetteur à grande puissance à Roumoules (Alpes-de-Haute-Provence), qui fonctionne depuis le 15 octobre.

M. Henri Dolbois, directeur général de Radio-Monte-Carlo depuis 1973 a été directeur général de la Sofirad de 1963 à 1973.

● SUD-RADIO *(radio des vallées d'Andorre) a été lancé, dans les années 60, pour « neutraliser » le poste Radio-Andorre et faire contrepoids au quotidien* la Dépêche du Midi, *que dirigeait M. Baylet. Le capital social de Sud-Radio est contrôlé à 99 % par la Sofirad.*

L'audience du poste andorran est demeurée, cependant, assez modeste, pour des raisons purement techniques.

L'émetteur est situé au pic Blanc, sur le territoire d'Andorre-la-Vieille. — C. D.

[Né à Paris le 25 avril 1937, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Xavier Gouyou-Beauchamps s'est occupé principalement, dans ses différents postes, des questions de presse. Après avoir dirigé pendant deux ans, de 1965 à 1967, le cabinet *du préfet du Loiret, préfet de la région Centre*, il est entré au cabinet de M. Edgar Faure, ministre de l'agriculture, comme chef adjoint chargé des relations avec la presse. Il conserve ce poste lorsque M. Edgar Faure devient ministre de l'éducation nationale. A partir de 1969, il assure la même fonction auprès de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, d'abord comma chagé de mission, puis comme conseiller technique.

En 1974, après l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République, il est nommé chef du service de presse de l'Elysée. Il institue, sur le modèle de la Maison Blanche, le système des « briefings » quotidiens qui permettent aux journalistes d'obtenir chaque jour un commentaire, parfois officiel, le plus souvent officieux, sur l'actualité. M. Gouyou-Beauchamps est chargé en même temps de suivre la mise en place de la réforme de l'O.R.T.F.

En août 1976, l'arrivée de M. Raymond Barre à l'hôtel Matignon s'accompagne d'une réorganisation des services d'information et, en *particulier, de la disparition de la* fonction de porte-parole du gouvernement : M. Gouyou-Beauchamps est remplacé par M. Jean-Philippe Lecat et nommé préfet de l'Ardèche.]

SPECTACLES

Théâtres

Le festival de Nancy en quatre épisodes

Le XIIe Festival mondial du théâtre de Nancy aura lieu du 28 avril au 8 mai et sera, cette année, exceptionnellement élargi. A côté de la traditionnelle confrontation de spectacles provenant de nombreux pays, sont prévues trois séries de manifestations spéciales : du 28 au 30 avril, le premier festival du théâtre dansé, puis un « festival anniversaire », rétrospective des grands moments de Nancy ; enfin, du 4 au 8 mai, les « assises internationales Europe - Amérique latine », rassemblement culturel et politique qui sera l'occasion de débats, de films, d'une exposition du Musée de la Résistance Salvador - Allende. Des théâtres-péniches seront installés le long du canal qui traverse la ville : une animation permanente y sera assurée en présence de Django Edwards.

Le Festival théâtral accueillera une trentaine de troupes venues des pays suivants :

Argentine : Théâtre des hommes seuls, du 1er au 6 mai ; *Brésil* : Grupo Mutirao, du 4 au 8 mai ; *Chili* : Grupo Aleph, du 4 au 8 mai ; *Espagne* : troupe Angel Facio, du 3 au 5 mai ; *U.S.A.* : San Francisco Mime Troup (en avant-première au Festival de La Rochelle), du 2 au 9 mai ; les Spider Women, du 28 avril au 4 mai ; Christopher Tree, du 28 avril au 2 mai ; Teatro Quarto, du 4 au 8 mai ; *France* : Studio-Théâtre de Vitry, du 1er au 3 mai ; Compagnie Granier-Roth, du 28 avril au 4 mai ; compagnie Jean - François Prevend, du 28 avril au 8 mai ; *Grande-Bretagne* : I.O.U., du 6 au 8 mai ; People Show, du 1er au 4 mai ; Cardiff Laboratory, du 28 avril au 8 mai ; *Grèce* : Théâtre d'ombres Vangos, du 1er au 4 mai ; *Haïti* : troupe du village de Saint-Soleil, du 28 avril au 8 mai ; *Israël* : le Khan de Jérusalem, du 28 avril au 8 mai ; *Japon* : Butosha, du 28 avril au 8 mai ; *Pologne* : Akademia Ruchu, du 28 avril au 8 mai ; *Roumanie* : Théâtre de la Jeunesse, du 28 avril au 8 mai ; troupe de tradition populaire, du 28 avril au 8 mai ; *Venezuela* : Ateneo, du 4 au 8 mai ; *Yougoslavie* : Zrtva, du 28 avril au 8 mai ; *Mexique* : Gurula, du 28 avril au 8 mai.

Pour les quinze ans du Festival de Nancy, des groupes de théâtre viendront de *Colombie* (La Candelaria, du 4 au 8 mai) ; *d'Espagne* (La Quadra, du 28 avril au 8 mai) ; des *U.S.A.* (Les Bread and Puppet, les 30 avril et 1er mai) ; de *Pologne* (Théâtre Cricot, du 3 au 5 mai ; Le Stu, du 28 avril au 8 mai) ; et d'*Allemagne fédérale* (Le Rote Rübe, du 29 avril au 2 mai).

Six pays seront représentés au premier festival du théâtre dansé : l'*Inde* (Kathakali, du 28 avril au 3 mai) ; la *Tchécoslovaquie* (Korea Bohemica, du 28 avril au 8 mai ; Ballets modernes de Pavel Schmock, du 1er au 4 mai) ; le *Bali* (Groupe Patra, du 28 au 30 avril) ; la *Chine populaire* (Ballets de Shangaï, 27 et 28 avril) ; l'*Allemagne fédérale* (Opéra de Wuppertal, du 1er au 4 mai) ; l'*Argentine* (Iris Catcharis, 29 et 30 avril).

ARTS ET SPECTACLES

Musique

« LA DAMNATION DE FAUST » dirigée par Ozawa

Un peu délaissée ces dernières années au profit du Requiem, *de* Roméo et Juliette *ou des* Troyens, la Damnation de Faust *a connu sa revanche mardi 12 avril au Palais des Congrès, où l'Opéra présentait en concert la légende dramatique de Berlioz, sous la direction de Seiji Ozawa, avec un très grand succès.*

Le chef japonais rend à cette partition d'un ardent romantisme son charme, sa jeunesse, la plasticité d'une écriture nerveuse et séduisante, où les scènes contrastées s'enchaînent avec bonheur ; la Marche hongroise *est menée rondement, svelte et sobre comme une marche de guerriers spartiates sans embonpoint ; le ballet des Sylphes tinte avec les sonorités les plus raffinées. La* Course à l'abîme, *rigoureuse et fantastique, nous met hors d'haleine. Pourtant, cette interprétation paraît plus éblouissante qu'émouvante, et l'imagerie l'emporte sur le sentiment profond, le rêve et la fièvre qui, chez Berlioz, donnaient feu et flamme à ces images un peu désuètes.*

Parmi les exécutants, il faut d'abord citer l'orchestre de l'Opéra, superbe et coloré sous cette direction merveilleusement claire, où chaque détail est mis en place avec une précision infaillible, et les chœurs préparés par Jean Laforge, où les voix de femmes ont cependant quelque aigreur dans les scènes trop animées. On retrouvait avec plaisir Ernest Blanc, visage jeune sous les cheveux gris, dans un Méphisto sympathique, au style très pur, malgré quelques incertitudes de phrasé dans les récitatifs et avec une voix qui n'a plus tout à fait sa souplesse d'antan, ainsi que Jean Soumagnas, très bon Brander. La voix opulente de Viorica Cortez, son vibrato ferme et riche, la beauté de sa diction, donnent une incontestable grandeur à son personnage de Marguerite, avec un rien d'apprêt qui l'empêche d'être pleinement émouvante, tandis que Stuart Burrows, Faust très sobre, par la qualité tout intérieure de son chant, la richesse de son phrasé qui moule et projette les mots avec toute leur densité musicale, rejoint le plus grand Berlioz. Son interprétation de Nature *immense en particulier fut un moment de grand lyrisme au cœur de cette soirée.*

JACQUES LONCHAMPT.

VILLHAYAT KHAN A LA MAISON DE LA RADIO

L'intérêt sans cesse croissant que l'on peut constater pour les musiques extra-européennes ne saurait, sans mauvaise foi, être assimilé à une curiosité superficielle et sans lendemain. Mais — conséquence de l'inégalité des efforts entrepris pour les faire connaître — certains genres sont nettement plus prisés que d'autres, et il est hors de doute que, à l'heure actuelle, les faveurs du public vont principalement vers le *raga* indien.

Malgré l'exode des vacances, on pouvait compter, mercredi soir 13 avril, huit cents places occupées dans l'auditorium 104 de la Maison de Radio-France. Il est vrai qu'il s'agissait d'un récital d'Ustad Villhayat Khan, un des plus grands joueurs de *sitar* de l'Inde du Nord, qui ne s'était pas produit en France depuis 1971, et dont les improvisations, bien que moins spectaculaires au premier abord, apparaissent, à beaucoup de spécialistes, d'un style plus pur et d'une inspiration plus profonde que celles de Ravi Shankar, ces dernières années.

Villhayat Khan a fait montre d'une sensibilité hors du commun dans un *raja marva* très intériorisé, qui constituait, selon nous, le meilleur moment de la soirée. Les longues envolées de notes alternaient avec la stabilité de passages répétitifs, palliant l'absence du traditionnel *tampura* (1), absence qui augmentait sans doute certaines difficultés d'ordre technique, mais qui permettait de mieux faire entendre un subtil travail sur les harmonies de l'instrument. Villhayat Khan a donné ensuite une illustration de la façon dont se transmet une tradition orale en dialoguant avec un second sitariste : son propre fils, Shujaat Husen Khan, âgé de seize ans. Bien que prometteur, le talent juvénile de l'élève ne pouvait que souffrir de la comparaison avec l'art accompli du maître. Quant au joueur de *tabla*, Zamir Ahmad Khan, déjà entendu au musée Guimet en compagnie du flûtiste Hari Prasad Chaurasia, il a confirmé la bonne impression que l'on avait eue de lui par le souple maintien d'un rythme percussif continu mais nullement métronomique et l'opportunité d'interventions riches en nuances.

DANIEL CAUX.

(1) Instrument dont le jeu de quatre cordes forme un fond modal ininterrompu.

LORIN MAAZEL PREMIER CHEF INVITÉ DE L'ORCHESTRE NATIONAL

Après le succès qu'il a remporté avec la Neuvième Symphonie *de Beethoven, donnée le 25 mars devant un public évalué à 15 millions de téléspectateurs, Lorin Maazel vient d'être nommé « premier chef invité de l'Orchestre national de France ». L'accord qu'il a signé avec M. Pierre Vozlinsky, directeur des programmes des services musicaux de Radio-France, prévoit qu'il dirigera l'orchestre au cours de deux périodes chaque année. Il sera donc à Paris en décembre 1977 (où il donnera notamment à la télévision les* Cinquième *et* Septième Symphonies *de Beethoven), puis en mars, juin et juillet 1978. Il conduira la tournée de l'Orchestre national au Japon cette même année.*

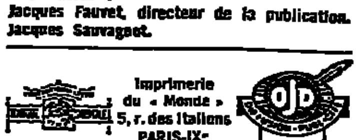
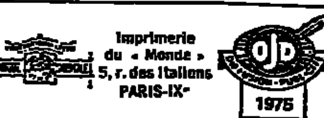
[L'Orchestre national de France ne possédant pas de chef titulaire (contrairement à l'Orchestre de Paris, que dirige Daniel Barenboïm), des personnalités sont périodiquement invitées pour assurer la direction d'un ou de plusieurs concerts.]

Petites nouvelles

■ Un festival tzigane aura lieu à Strasbourg du 18 au 24 avril. Divers orchestres interpréteront les musiques gitanes et tziganes. Une exposition rassemblera un éventail d'objets artisanaux tandis que des photographies et des projections de films (suivies de débats) présenteront le monde gitan. Cette « semaine culturelle » est organisée par l'Association pour la promotion des populations d'origine nomade d'Alsace (APPONA). Plus de dix mille gitans vivent dans cette région.

■ La Société mutualiste des artistes de variétés, qui gère la maison de retraite Maurice-Chevalier installée au château de Ris-Orangis, organise, samedi après-midi 16 avril, une Journée de l'arbre destinée au reboisement du parc.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

En bref

Livres

● YVARAL, de Jean-Clarence Lambert.

Quatrième numéro d'une petite collection de monographies d'artistes d'aujourd'hui, qu'animent Sophie Horay et Jean-Jacques Lévêque. Comme les précédents (Brice, Morisson, Jean Couy), il rompt avec la présentation monographique classique, se veut « radioscopie », livre-dossier. Il replace l'artiste dans son cadre familier et présente des documents d'atelier.

A l'étude de Jean-Clarence Lambert, qui invite à une « *lecture auditive* » des tableaux d'Yvaral — peintre de la « *génération froide* » et de l'« *âge spatial* » — s'ajoutent un choix de critiques anciennes, des textes et commentaires en regard des reproductions. L'ensemble est assez bien illustré (augmenté de quatre pages couleurs qui n'étaient pas dans les trois premiers livres) et donne un aperçu vivant de l'œuvre.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Collection « Le territoire de l'œil ». Pierre Moray, édit., 64 pages, 24 F.

Danse

Rencontres dans une abbaye

A Pâques, l'imposante abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson prend un coup de jeunesse : ce ne sont que courses dans les escaliers de pierre, fous rires sous les voûtes, bouffées de musique derrière les port s ; le matin, des danseurs mal réveillés arpentent les galeries à la recherche d'un cours et des grappes d. ballons jaunes grelottent sur la pelouse du cloître.

Voici trois ans, Jean Morizot, directeur des Prémontrés, accepta l'idée d'accueillir pendant quinze jours les lauréats du concours de Bagnolet, « Le ballet pour demain ». Ce faisant, il allait créer à Pont-à-Mousson un mouvement chorégraphique qui est la seule manifestation du genre en Europe. Le succès de son initiative le condamnait à poursuivre, mais cela supposait des aménagements — équipements scéniques, studios de répétitions, système de vidéo. Ils furent install'·s avec l'aide de la Caisse nationale des monuments historiques, du conseil général de la Meurthe-et-Moselle et de la Fondati:n de F.ance.

Aujourd'hui, la vocation chorégraphique des Prémontrés est affirmée ; un projet d'école pluridisciplinaire de danse a été déposé au secrétariat d'Etat à la culture, une annexe de « Mudra » devrait s'implanter cet été et aussi le Centre de recherches des ballets de Nancy animé par Gheorge C -lieanu. Pour l'instant fonctionne seulement le stage de Pâques, animé par Jaque Chaurand. Et comme, pour la troisième année consécutive, le secrétariat d'Etat à la culture — tout en reconnaissant l'actuel bouillonnement créateur — n'a pas accordé de subvention, ces rencontres ont lieu dans des conditions précaires confirmant que faute d'une politique suivie la danse reste condamnée à la misère.

Huit chorégraphes primés à Bagnolet (Dominique Bagouet, Jane Honor, Jean-Claude Ramseyer, Jean Rochereau, Lauri Macklin, Charles-Henri Pirat, Stéphane Bricart-Hampe, Sylvain Richard) sont venus avec leurs compagnies, ainsi que la danseuse indienne Maitrayi, d ux professeurs-animateurs, Karin Waehner Colette Milner, et une trentaine de stagiaires. Les cours, les ateliers, la préparation de deux représentations publiques en fin de séjour, des projections de films et des débats n'on. guère laissé le temps de souffler aux uns et aux autres. Dans un univers clos, les tensi: s, 'es passions se cristallisent et les rapports tournent vite au psychodrame. Des antagonismes ont surgi au grand jour, comme cette opposition latente entre « classiques » et « modernes », difficile à surmonter, ainsi qu'une tendance à politiser cette différence. Autre point de frottement, les rapports entre professionnels et non-professionnels. Aux Prémontrés, comme à Bagnolet, on fait une large place aux groupes dits « amateurs », et cela apporte beaucoup de piquant à la confrontation. Face aux troupes organisées, préoccupées avant tout de percer et de survivre, qui travaillent dans le même style au point d'en paraître interchangeables, les essais d'un Charles-Henri Pirat sont beaucoup plus imaginatifs.

Charles-Henri Pirrat est professeur d'histoire à Nice. S'il danse, c'est pour le plaisir, pour dire des choses parfois légères (et déshabillées), parfois sérieuses, mais toujours projetées sous forme de fantasmes : « Pas besoin, explique-t-il, de retrouver le naturel et le spontané, il est toujours là, sous-jacent. Il suffit de le faire apparaître, jaillir des techniques, des stéréotypes, des gestes quotidiens, même par la déformation, voire le laid. La liberté ne peut exister que par rapport à une règle ; sans se battre, il reste à pervertir, à lui faire dire ce qu'elle cache. »

Phénomène non négligeable, le nombre des groupes non professionnels s'accroît d'année en année. D'abord ils constituent un futur public éclairé ; ensuite on peut penser que, s'ils étaient mieux entraînés techniquement (c'est tout le problème de l'enseignement de la danse à l'école et à l'université qui se pose), ils donneraient un nouvel essor au ballet. N'oublions pas que c'est à partir des universités américaines que s'est développé la modern dance.

De quoi l'avenir chorégraphique des Prémontrés sera-t-il fait ? Jean Morizot est bien décidé à persévérer. Il attend beaucoup d'une éventuelle venue de Béjart en 1978. Il envisage pour le prochain stage de Pâques d'organiser une vaste animation des lieux. Avec l'aide financière des pouvoirs publics, il pourrait internationaliser ces rencontres, comme ce fut le cas la première année où Anglais et Allemands étaient présents. Pourquoi ne pas y associer Bonn, Essen, Cologne, également intéressées par ce genre d'expérience ?

Et rien ne pourra être durablement entrepris sans l'apport de la région. Le public lorrain prend trop lentement l'habitude de venir aux manifestations de Pont-à-Mousson (d'ailleurs la télévision locale les a ignorées). Elles sont pourtant une tentative de décentralisation exemplaire. Quand on pense que la ville de La Rochelle a fourni à elle seule la plupart des stagiaires (payants) venus avec leur professeur, il paraît aberrant que Metz ou Nancy n'aient pas jugé utile d'y participer.

MARCELLE MICHEL.

Rock

LOU REED POUR TOUS

Vu de loin, du fond du Pavillon de Paris qui est très grand, le petit homme noir sans visage naît dans les faisceaux entrecroisés des projecteurs. Du rouge, puis du bleu avec des effets de vert. On l'a attendu une heure. Dans les brumes à la Bolognini qui recouvraient la scène, un invisible (moitié disque jockey, moitié gentil organisateur) a prévenu : « *Il est retourné à son hôtel changer de guitare ?... Laissez-moi finir, ça va être super...* »

Qu'est-ce que ça peut faire ? Le rituel a été observé. La ruée façon manif à l'ouverture des portes, pardon de la porte unique. La bousculade est de rigueur et les gros bras qui filtrent et repoussent doivent justifier leur cachet. Et puis, on le sait bien que les pop stars n'ont pas le sens de l'heure. Forcément la drogue et tout, ça déconnecte. Fumette et Coca-Cola aident à se brancher sur leur rythme à eux.

Quand il arrive, le noir se fait. Sur l'estrade apparaissent des petites flammes. Dans la salle, des petites flammes répondent. Un moment, on se croirait au début d'une fête vénitienne, à la manière de Fellini-Casanova. Quand il est là, deux heures sans interruption (juste une mi-temps, quelques minutes pour taper des pieds et réclamer « encore ») il ne ménage pas notre plaisir, le petit homme noir à la voix immense, qui se balance sur place, et de temps en temps envoie, comme un cadeau, un geste codé, un déhanchement souple.

Alors, Lou Reed, loup à la guitare, enfant de l'« Asphalt jungle », fils des nuits artificielles et des mystères sulfureux de New-York, alors prodigieuse « voyouse », finie la violence ? Il a changé (l'âge peut-être) et son public aussi : il est toujours jeune, lui. Des milliers d'adolescents faubouriens, *pas des déguisés, des vrais*, petit brillant en toc dans l'oreille gauche, blouson élimé, de la naïveté plein le sourire. Ils vont et viennent, s'allongent sur les marches, s'assoient en rond et causent. Ils sont chez eux les sacrifiés de la Grande Culture. Il est à eux, le Martien d'Outre-Atlantique, spontané comme un acteur de Nô. Sa voix est à eux. Ils ne comprennent pas les mots, mais elle est leur voix.

La voix, la musique, la légende : des milliers de garçons et de filles s'identifient à la sexualité ambiguë du Mylord l'Arsouille en tee-shirt noir, très sobre. Au centre, entre les gradins, ils se tiennent debout, serrés les uns contre les autres. Les yeux fermés, ils écoutent, « catatoniques ». Chacun pour soi, Lou Reed pour tous.

De près, on voit son regard teigneux derrière ses petites lunettes d'intellectuel myope, son cou sensuel de Bacchus des pavés, la bretelle de sa guitare en oblique sur son dos, pareille à celle d'un holster... On n'échappe pas à la mythologie. On n'échappe pas à la séduction trouble de la voix amplifiée, de la musique qui crie, qui bat, qui joue les grandes orgues aquatiques au synthétiseur. On n'échappe pas aux inlassables passages du rouge au bleu, avec des effets verts. On a des étoiles sous les paupières. On est là, patients, obéissants. Quand il a fini, tout le monde s'en va, gentil, tranquille...

Lou Reed et son public sont en accord parfait. Comme jadis au Châtelet, Luis Mariano et ses fans. Seulement, Lou Reed, ça n'est pas tellement par le tendre sentiment qu'il règne.

★ Ce jeudi 14 avril, Pavillon de Paris, 20 h.



SPECTACLES

Théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Ivan le Terrible (ballet du Théâtre Bolchoï).
Comédie Française, 20 h. 30 : le Mariage de Figaro.
Chaillot, grande salle, 20 h. 15 : Gilles de Rais. — Salle Gémier, 20 h. 30 : Quatre à quatre.
Petit Odéon, 18 h. 30 : De qui sont-ce les manches ?
Petit TEP, 20 h. 30 : Libre parcours variétés.

Les salles municipales

Nouveau Carré, grande salle, 21 h. : Maison de poupée. — Salle Papin 2, 20 h. : Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud.

Les théâtres de Paris

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Sujet, Katherine Mansfield ; 22 h. : D'Oscar à Sébastien.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.
Bouffes-Parisiens, 21 h. 15 : Pierre et Marc Jolivet.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Ivanov.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 30 : Fando et Lis.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
La Conciergerie, 20 h. 30 : la Religieuse.
Le Connétable, 22 h. : la Voix humaine.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Une femme presque fidèle.
Essaïon, 20 h. 30 : Transe Kamikaze Express.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Ismène ; 22 h. 30 : le Grand Rêveur.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Lisière, 20 h. 45 : la Double Inconstance.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 30 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, Madame !
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Tumeur Cervykal ; 22 h. 15 : le Mont Chauve.
Œuvre, 21 h. : le Cours Peyol.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Loin d'Hagondange.
Récamier, 20 h. 30 : les Fraises musclées.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 30 : Dernier Bal.
Théâtre Oblique, 21 h. : les Bonnes.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : le Nouveau Monde. — Petite salle, 20 h. 30 : la Plage.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 30 : l'Histoire de Tobie et de Sara.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Pavés de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Théâtre en rond de Paris, 21 h. : le Dibouk.
Tristan-Bernard, 21 h. : l'Oiseau de bonheur.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.
28, rue Dunois, 20 h. 30 : Rutabaga's Blues, Topinambour Polka.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 14 avril

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l' folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : la Pilule en sens inverse.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Etrange Pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : What a fair foot.
Le Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Jean-Marc Thibault. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Silences nocturnes aux îles des Fées ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : C'est pas la mère à boire ; 23 h. 30 : C'est très important.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : Tu n'es pas mon frère ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Gros Câlin ; 22 h. : les Jeannes.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 15 : le Président.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : Cami.
Sélénite, I, 20 h. 30 : Je fus nambule ; 22 h. : Côté cour, coté en Bourse.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : R. Boni et Cl. Bernard ; 21 h. 30 : Vive la culture ; 23 h. : Salut les moutons. — II, 20 h. 30 : Hiboux ; 22 h. : F. Tusque ; 23 h. : H. Texier.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : Gilles Vigneault.
Bouffes-Parisiens, 21 h. 15 : les Frères Jolivet.
Folies-Bergère, 20 h. 45 : Folie, je t'adore.
Hippodrome de Paris, 20 h. 45 : Tournoi de Du Guesclin.
Le Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez Lido !
Mayol, 21 h. : Bouquets de nus.
Olympia, 21 h. : Dave, Jeanne Manson.
Palais des arts, 18 h. 30 : Je, François Villon ; 20 h. 45 : Glenmor.
Palais des sports, 21 h. : Holiday on ice.
Le Palace, 20 h. 30 : Dzi Croquettes.
Pavillon de Paris, 20 h. 30 : Lou Reed.

Jazz, rock, folk et pop'

Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Chet Baker.
Centre américain (Raspail), 21 h. : Hootenanny, Castelhemis.
Caveau de la Huchette : Art Blakey et The Jazz Messengers.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Metropolis, de F. Lang ; 18 h. 30, 20 h. 30 et 22 h. 30, Cinéma des pays arabes (18 h. 30 : Ils n'existent pas, de M. Abou Ali, en présence de l'auteur ; Kfar Chouba, de S. Nemar ; 20 h. 30 : le Paysan éloquent, Horizons, les Armées du soleil, de C. Abessalam, en présence de l'auteur ; 22 h. 30 : la Momie, de C. Abessalam, en présence de l'auteur).
Centre Georges-Pompidou, 18 h. et 21 h. : Une histoire du cinéma.

Les exclusivités

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
ARMAGUEDON (Fr.) (*) : A.B.C., 2e (236-55-54), Colisée, 8e (359-29-46), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), Fauvette, 13e (331-56-86), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
L'AUTRE FRANCE (Alg., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Colisée, 8e (359-29-46), Calypso, 17e (754-10-68) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Diderot, 12e (343-19-29), Montréal-Club, 18e (607-16-21).
LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Balzac, 8e (359-52-70).
BEHINDERT (Angl.-All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BILITIS (Fr.) (**) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), France-Elysées, 8e (723-71-11), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
CHEWING-GUM RALLYE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
CINE-FOLLIES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE COUPLE TEMOIN (Fr.-Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.o./v.f. : les Templiers, 4e (272-94-56) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Calypso, 17e (754-10-68).
DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DE SOL A SOL (Port., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
DIS BONJOUR A LA DAME (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Liberté, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DROLES DE ZEBRES (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), George-V, 8e (225-41-46) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ENQUETE SUR LA SEXUALITE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), du L. au V., à 18 h. ; S. à 24 h.
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : *Le Marais*, 4e (278-47-86).
GODZILLA CONTRE MECANIK MONSTER (Jap., v.f.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), Liberté, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA GRANDE FRIME (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Balzac, 8e (359-52-70), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Cambronne, 15e (734-42-96), Murat, 16e (288-99-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Omnia, 2e (233-39-36).
IRENE, IRENE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JE DEMANDE LA PAROLE (Sov., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE JUGE FAYARD, DIT LE SHERIFF (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
JULIETTE ET L'AIR DU TEMPS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LAST FREE RIDE (A.), v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).
LIP 73-74 (Fr.), la Pagode, 7e (705-12-15), à 13 h. 30.
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.), Palais des Arts, 2e (272-62-98), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Studio-Raspail, 14e (326-38-98), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
1900 (It.), 2e partie (**), v.o.-v.f. : les Templiers, 4e (272-94-56).
MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
NETWORK (A.), v.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis-*Champs-Elysées*, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, 13e (580-13-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NOUA (Alg.), v.o. : Studio de la *Harpe*, 5e (033-34-83), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), 14-Juillet-Bastille, 11e (387-90-81).
NOUS AURONS TOUTE LA MORT POUR DORMIR (Alg.), v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It.), v.o. : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
NUIT D'OR (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
PAIN ET CHOCOLAT (It.), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97), Haussmann, 9e (770-47-55), Mistral, 14e (539-52-43), P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42), Grand-Pavois, 14e (531-44-58).
PAROLE D'HOMME (A.), v.o. : Mercury, 8e (225-75-90) ; v. f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LES PASSAGERS (Fr.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Français, 9e (770-33-88).
LE PAYS BLEU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Fauvette, 13e (331-56-86), *Montparnasse*-Pathé, 14e (326-65-13).
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN (Fr.-Can.), v. angl. : St-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Ternes, 17e (380-10-41).
PICNIC AT HANGING ROCK (Aust., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), *14-Juillet-Parnasse*, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (v.f.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Cambronne, 15e (734-42-96).
PIEDRA LIBRE (Arg., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
PROVIDENCE (Fr.) (vers. angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), La Pagode, 7e (705-12-15), Biarritz, 8e (723-69-23).
QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMELE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Les Nations, 12e (343-04-67), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
REGG'S AND BACON (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
REQUIEM A L'AUBE (Fr.) (*) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ROCKY (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Dragon, 6e (548-54-74), Colisée, 8e (359-29-46) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ROULETTE CHINOISE (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio de la *Contrescarpe*, 5e (325-78-37).
SCRIM (Holl., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SEBASTIANE (Ang., v.o.) (**) : Marotte, 2e (233-32-79), Racine, 6e (633-43-71).
SERVANTE ET MAITRESSE (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), *Biarritz*, 8e (723-69-23), *Grand Pavois*, 15e (531-44-58).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Liberté, 12e (343-01-59), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
UN TUEUR DANS LA FOULE (A.) (**) v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; *Maxéville*, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70).
VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) (*) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; *Cluny-Palace*, 5e (033-07-76) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; *Gaumont-Gambetta*, 20e (797-02-74).

Les films nouveaux

LE DERNIER NABAB, film américain d'Elia Kazan ; v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Maxéville, 9e (770-72-86), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DANGER PLANETAIRE, film américain d'Irwin Yeaworth Jr ; v.o. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-*Linder*, 9e (770-40-04), *Para*mount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
AUTANT EN EMPORTE MON MUNCHAKU, film japonais d'E. Elga (**) ; v. créole : Bilboquet, 6e (222-87-33), Haussmann, 9e (770-47-55) ; v.f. : Haussmann, 9e.
LILLY, film néerlandais de Franz Weisz ; v.f. : Lord Byron, 8e (225-03-31), Caméo, 9e (770-20-89).

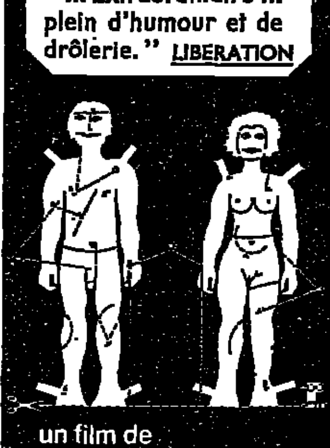
Les grandes reprises

ALAMO (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
ADIEU MA JOLIE (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
AMARCORD (It., v.o.) : Studio Git-Le-Cœur, 6e (326-80-25).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
COUSIN-COUSINE (Fr., S.T. Ang. : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
JOUR DE FETE (Fr.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), Le Paris, 8e (359-53-99), Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf Mar).
MAMA-ROMA (It., v.o.) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
MELIES TEL QU'EN LUI-MEME (Fr.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.
MURIEL (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o.) : Royal-Villiers, 17e (924-78-31).
NOIRS ET BLANCS EN COULEURS (La Victoire en chantant) (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SOUFFLE AU CŒUR (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
SWISS MISS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30, perm. S. et D.
TARZOON LA HONTE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
TO BE OR NOT TO BE (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), horaire spécial.
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Les Tourelles, 20e (635-51-98), horaire spécial.
VIOLETTES IMPERIALES (Fr.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
WORDS AND MUSIC (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) à 22 h. 15.
AU NOM DU PROGRES (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) à 12 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg 6e (633-97-77) à 10 h., 12 h. et 24 h ; Le Ranelagh, 16e (288-64-44) à 22 h., sam. et dim. à 17 h. et 22 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, mer., jeu., vend., sam. à 24 h.
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 20 h. et 22 h. 15.
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : *Châtelet-Victoria*, 1er à 12 h. (sauf D.).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h. 10.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h.
GENERAL IDI AMIN DADA (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h. (sauf sam. et dim.).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e à 12 h. 20 (sauf dim.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : *Le Seine*, 5e, à 12 h. 15 (sauf dim.).
JOHN AND MARY (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mard., à 21 h.
LOLA (Fr.) : Palais des Arts, 3e à 12 h.
MAHLER (Ang., v.o.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. à 17 h.
MASH (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.
MORT A VENISE (It., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e à 17 h. 45.
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 14 h. 15 et 16 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h. 12 h. et 24 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 16 h.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (Ang., v.o.) : Grand Théâtre de la Cité internationale, le 18, à 21 h.
SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 13 h.
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, 12 h. et 24 h.









JUSTICE

LE SCANDALE DES « FLANADES »

Neuf créanciers d'une société du centre commercial portent plainte contre la Caisse des dépôts

Les policiers de la sous-direction des affaires économiques de la direction centrale de la police judiciaire se sont rendus, mercredi 13 avril, aux sièges parisiens de la SCIC (Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations) et de la CIRP (Compagnie immobilière de la région parisienne), où ils ont demandé que leur soient remis les dossiers relatifs aux prêts consentis à des commerçants ou à des sociétés qui avaient souhaité s'installer au centre commercial les Flanades, à Sarcelles (Val-d'Oise), la comptabilité de la CIRP et une note d'explication relative à l'articulation entre elles de la Caisse des dépôts et consignations, de la *CIRP* et de la *SCIC*.

Vendredi 8 avril déjà, quatre-vingt-dix-neuf dossiers financiers contenant près de deux mille sept cents pièces avaient été saisis aux directions régionales de Sarcelles des deux sociétés. Un délai de plusieurs semaines sera nécessaire pour l'examen de tous ces documents.

Neuf créanciers d'une société — la TILT-3, S.A.R.L. au capital de 51 000 francs — mise en liquidation judiciaire après avoir exploité pendant un an un bowling aux Flanades viennent d'assigner devant le tribunal de commerce de Pontoise la Caisse des dépôts et consignations ainsi que la SCIC et la CIRP pour *« distribution fautive de crédits »*. Ces créanciers, au nombre desquels se trouvent l'E.D.F. et l'administration des Domaines reprochent à la CIRP d'avoir accordé avec légèreté un prêt d'installation de 2 315 000 francs qui permit à la TILT-3 de créer son bowling, avant de déposer son bilan avec un passif de 3 millions de francs.

Les créanciers estiment que, *« en voulant à tout prix attirer des commerçants aux Flanades au moyen de véritables crédits de commandite accordés sans aucune vérification, la Caisse des dépôts et consignations a provoqué elle-même le scandale financier des Flanades »*. Ils réclament à la Caisse des dépôts et à ses sociétés les 3 millions de francs du déficit de la TILT-3. L'affaire doit être examinée pour la première fois devant le tribunal de Pontoise le 3 mai. On déclarait ce jeudi en fin de matinée, au siège des sociétés concernées, n'avoir pas encore connaissance de cette assignation.

M. Yves de Kervéguen, député du Val-d'Oise (R.I.), a déposé mercredi 13 avril à l'Assemblée nationale une question écrite adressée à M. Raymond Barre, premier ministre et ministre de l'économie et des finances. Il s'y étonne que *« des prêts aussi importants (de 500 000 à 3 millions de francs par candidat commerçant) n'aient pas été assortis de garanties suffisantes, s'interroge sur le silence de la Caisse des dépôts et consignations, qui n'a pas encore porté plainte, et lui demande que toute la lumière soit faite sur ces graves agissements »*.

A Perpignan

SIX PILLEURS DE RÉSIDENCES SECONDAIRES POURRAIENT PASSER AUX ASSISES

(De notre correspondant.)

Perpignan. — Le tribunal correctionnel de Perpignan s'est déclaré, mercredi 13 avril, incompétent pour juger six prévenus poursuivis pour vol dans des résidences secondaires de la côte Vermeille. *« Les faits étant de la compétence de la cour d'assises »*, le tribunal *« a renvoyé le ministère public et les parties civiles à se pourvoir, ainsi qu'ils aviseront »*.

Lors de l'audience en correctionnelle, le 23 mars dernier, les défenseurs des victimes — *parmi lesquelles deux avocats perpignanais* — avaient soulevé le problème de l'incompétence du tribunal sous prétexte que les vols avaient été commis en groupe, de nuit, par escalade et effraction, à l'aide d'un véhicule à moteur, ensemble de faits qualifiés crime aux termes de l'article 381 du code pénal et, à ce titre, passibles de la cour d'assises.

Cette demande avait soulevé une certaine émotion dans les milieux judiciaires, en particulier chez les magistrats, les avocats ayant plutôt coutume de demander la disqualification des crimes de leurs clients et de l'obtenir assez couramment.

P. G.

Faits et jugements

Nouvelle procédure d'expulsion contre des travailleurs algériens.

Six des sept travailleurs algériens expulsés de France en avril 1976, et auxquels le Conseil d'Etat a permis de rentrer sur le territoire français par une décision en date du 9 mars (*le Monde* du 11 mars), ont comparu, mercredi 13 avril, devant la commission des expulsions de la Seine-Saint-Denis. Cette commission ne doit donner qu'un avis consultatif avant que le dossier ne soit transmis au préfet du département puis au ministère de l'intérieur. Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) a dénoncé *« la nouvelle procédure d'expulsion qui vient d'être engagée par le ministre de l'intérieur »*, et l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) a de son côté demandé l'arrêt immédiat des procédures.

Les sept travailleurs algériens sont membres du comité de coordination des Foyers SONACOTRA qui dirigent la lutte des résidents contre les conditions d'hébergement et la cherté des loyers.

Deux militants du P.F.N. condamnés pour attentats.

Deux militants du P.F.N. (Parti des forces nouvelles), MM. Christian Maucotel, âgé de vingt et un ans, et Marcel Duparc, âgé de trente et un ans, ont été condamnés vendredi 8 avril par le tribunal correctionnel de Nancy à deux ans d'emprisonnement, dont six mois ferme, pour avoir saccagé et tenté d'incendier à l'aide de cocktails Molotov et d'engins explosifs les permanences du parti communiste de Lunéville et de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

Dédommagement pour internement abusif.

La chambre civile du tribunal de grande instance de Montpellier a alloué, le 23 mars dernier, 5 000 F à titre de dommages et intérêts à Mme Jane Morel, qui avait été internée arbitrairement à l'asile psychiatrique de Montpellier du 24 mai au 17 juillet 1973, car elle aurait menacé de s'immoler par le feu. Mme Morel a déclaré n'avoir jamais écrit ou tenu de tels propos et a manifesté l'intention de faire appel de cette décision, estimant insuffisant le dédommagement qui lui a été accordé.

Le président du Syndicat des casinos inculpé de faux.

M. Maurice Guérin, directeur du casino de Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes), président du Syndicat des casinos autorisés de France, a été inculpé, le 28 mars dernier, de faux en écriture commerciale et usage de faux, par M. Richard Bouazis, juge d'instruction à Nice. Le magistrat agissait dans le cadre d'une instruction ouverte après le dépôt d'une plainte par Mme Renée Le Roux, président-directeur général du Palais de la Méditerranée, contre M. Guérin, qui fut son collaborateur, la plaignante estimant qu'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration avait été modifié après son adoption.

Un conflit oppose depuis plusieurs mois le groupe de Mme Le Roux, qui contrôle la moitié de la société, aux autres actionnaires pour le contrôle du casino (*le Monde* du 26 mars).

Affaire de Broglie : le docteur Azerad entendu par M. Floch.

Le docteur Nelly Azerad, écroué à la prison de Fleury-Mérogis depuis le 8 avril sous l'inculpation de destruction de documents, a été entendu, mercredi 13 avril, pendant près de six heures, par M. Guy Floch, juge d'instruction chargé du dossier sur le meurtre de Jean de Broglie. Le défenseur du médecin, Mᵉ Yves Paris, s'est refusé à toute déclaration à la sortie du cabinet du magistrat. Mme Azerad doit de nouveau être interrogée, jeudi 14 avril, avant d'être confrontée à Mᵉ Alain Beaumier, inculpé de destruction de documents, de complicité de destruction de documents et de subornation de témoins.

L'affaire d'Arenc

LE PRÉFET DE POLICE DE MARSEILLE DÉMENT AVOIR ORDONNÉ UNE ENQUÊTE SUR UN MAGISTRAT

(De notre correspondant.)

Marseille. — M. Camille Michel, préfet délégué pour la police à Marseille, a démenti, mardi 12 avril, avoir demandé l'ouverture d'une enquête contre M. Oswald Baudot, substitut du procureur de la République, signataire d'une lettre accompagnant un communiqué à la presse du comité de défense des libertés à propos de l'existence de la « prison clandestine » d'Arenc.

Ce mercredi 13 avril, le délégué régional du Syndicat de la magistrature, M. Louis Bartolomei, a cependant maintenu que M. Michel a bien eu connaissance de l'enquête menée par le procureur de Marseille sur instruction de M. Marcel Guilbot, procureur général. Le syndicat, qui s'étonne que le préfet de police ait pu être en possession d'une *« note personnelle destinée à un journaliste du* Méridional » et qu'il ait pu *« avoir accès aux sources d'informations de la presse »*, demande d'autre part comment M. Michel a pu *« avoir connaissance des pièces d'un dossier encore couvert par le secret de l'instruction et dans lequel il est visé ès qualité »*. Dans la lettre publique où il évoquait la légalité du centre d'Arenc, le préfet reproduit des extraits de décisions de la chambre d'accusation d'Aix-en-Provence encore couvertes par le secret de l'instruction, selon le Syndicat de la magistrature.

POLICE

M. JACQUES ETIÉ PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE C.G.T. EST MORT

M. Jacques Etié, président de la Fédération générale des syndicats de la police nationale C.G.T., est mort le 10 avril, à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans. *Il devait être inhumé ce* jeudi 14 avril dans son village natal de Saint-Ciers-de-Canesse, en Gironde.

[Né le 16 janvier 1919, M. Jacques Etié entre dans la police sous l'occupation en qualité de gardien de la paix, s'engageant dès leur création, en 1944, dans les compagnies républicaines de sécurité. Parallèlement, il se révèle un actif militant syndical. En 1946, il devient secrétaire général du syndicat national C.G.T. des C.R.S. Deux ans plus tard, il mène au sein de la C.G.T. le combat contre le statut spécial que le gouvernement réserve aux fonctionnaires de police.

Un combat perdu : par la loi du 28 septembre 1948, le policier se voit placé dans une « catégorie spéciale » de la fonction publique (qui lui vaut notamment de perdre le droit de grève). Le syndicat ne s'en remet pas ; dans les semaines qui suivent, la majorité des militants quittent la C.G.T. pour fonder des syndicats autonomes, spécifiques à la fonction. Devenue minoritaire, la fédération se heurte à une sévère répression de la part de l'administration. M. Jacques Etié lui-même est révoqué, en juin 1950, pour avoir signé un manifeste appelant les policiers et leurs cadres à une « réflexion sur les dangers d'une coupure avec la classe ouvrière ». Il est réintégré en 1956.

Secrétaire général de la fédération depuis 1965, il le reste jusqu'en 1974, date à laquelle il en devient président. La lutte de M. Jacques Etié se résume dans le titre du programme syndical qu'il avait rédigé il y a quelques années : « Pour une police démocratique, au service de la population et de la nation. »]

FAITS DIVERS

A la Réunion

LA LAVE DU PITON DE LA FOURNAISE A DÉTRUIT DE NOUVELLES HABITATIONS

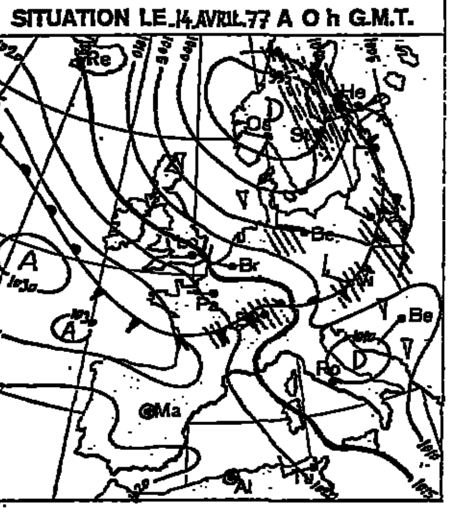
Saint-Denis-de-la-Réunion (A.F.P.). — Une nouvelle coulée de lave est descendue du volcan le Piton de la Fournaise, dans l'île de la Réunion, le 13 avril, et a envahi à nouveau le village de Piton-Sainte-Rose (sur la côte orientale de l'île).

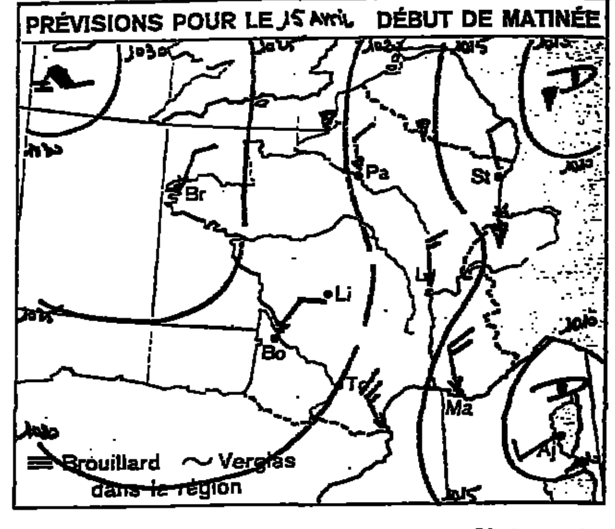
Les habitants ont été évacués il y a quelques jours, mais la lave a détruit plusieurs maisons. Déjà, le 10 avril, onze habitations avaient été démolies par une coulée de lave.

● *Une explosion dans un dépôt de détonateurs* des Poudreries réunies de Belgique, ce jeudi 14 avril, à Clermont, près de Huy, a entraîné la mort de deux ouvriers. On ignore encore les causes de l'explosion, qui a été suivie d'un incendie rapidement maîtrisé. — *(A.F.P.)*

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 14 avril à 0 heure et le vendredi 15 avril à 24 heures :

Les hautes pressions du proche-Atlantique se renforceront dans leur partie septentrionale, au niveau des îles Britanniques. Elles dirigeront sur la France un flux instable et frais, de secteur nord.

Vendredi 15 avril, de faibles gelées et quelques bancs de brouillard sont à craindre au lever du jour sur nos régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest. Au cours de la journée, sur l'ensemble du pays, le ciel sera variable avec alternance d'éclaircies et de nuages. Les éclaircies prédomineront de la Bretagne à l'Aquitaine, ainsi que sur le Midi méditerranéen, où le mistral et la tramontane continueront de souffler. Ailleurs, les nuages donneront quelques averses de pluie, de neige ou de grésil. Ces averses seront surtout fréquentes sur l'Est et le Nord-Est, où elles seront accompagnées d'assez fortes rafales. En général, les températures maximales subiront une légère baisse.

Jeudi 14 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,4 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 avril ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 17 et 6 degrés ; *Biarritz, 14 et 5 ; Bordeaux, 13 et 8 ;* Brest, 13 et 5 ; Caen, 13 et 4 ; Cherbourg, 12 et 7 ; Clermont-Ferrand, 13 et 6 ; Dijon, 14 et 7 ; Grenoble, 12 et 7 ; Lille, 12 et 2 ; Lyon, 14 et 7 ; Marseille, 18 et 10 ; Nancy, 11 et 5 ; Nantes, 14 et 3 ; Nice, 16 et 8 ; Paris-Le Bourget, 14 et 6 ; Pau, 13 et 3 ; Perpignan, 18 et 12 ; Rennes, 14 et 3 ; Strasbourg, 12 et 5 ; Tours, 15 et 4 ; Toulouse, 13 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 4 degrés ; Amsterdam, 11 et 5 ; Athènes, 16 et 6 ; Berlin, 14 et 3 ; Bonn, 11 et 2 ; Bruxelles, 12 et 4 ; îles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 9 et 2 ; Genève, 13 et 6 ; Lisbonne, 28 et 13 ; Londres, 15 et 3 ; Madrid, 26 et 4 ; Moscou, 9 et —2 ; New-York, 29 et 19 ; Palma-de-Majorque, 21 et 3 ; Rome, 17 et 8 ; Stockholm, 2 et 0 ; Téhéran, 23 et 15.

Bulletin d'enneigement

Renseignements communiqués par le Comité des stations françaises de sports d'hiver.

Le premier nombre indique l'épaisseur de la neige au bas des pistes ouvertes, le deuxième l'épaisseur de la neige en haut des pistes ouvertes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez, 140-600 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs, 85-210 ; Chamonix, 10-600 ; Chamrousse, 70-120 ; Chatel, 45-270 ; La Clusaz, 20-300 ; Les Contamines-Montjoie, 50-300 ; Courchevel, 90-265 ; Les Deux-Alpes, 55-450 ; Flaine, 95-325 ; Les Houches, 0-70 ; Megève, 5-170 ; Méribel, 30-260 ; La Plagne, 190-290 ; Pralognan, 20-60 ; Saint-Gervais-le-Bettex, 45-200 ; Samoëns, 145-285 ; Thollon-les-Mémises, 40-200 ; Tignes, 190-350 ; Val-d'Isère, 100-230 ; Villard-de-Lans, 45-180.

ALPES DU SUD

Auron, 50-230 ; Isola-2000, 180-310 ; Montgenèvre, 110-230 ; Orcières-Merlette, 50-300 ; Le Sauze, 40-280 ; Valberg, 60-150 ; Vars, 50-150.

PYRENEES

Ax-les-Thermes, 30-90 ; Cauterets-Lys, 85-230 ; Font-Romeu, 30-60 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes, 40-300 ; La Mongie, 70-200 ; Saint-Lary-Soulan, 40-100 ; Les Angles, 50-120.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore, 30-140 ; Super-Besse, 20-150 ; Super-Lioran, 15-120.

JURA

Les Rousses, 15-120.

VOSGES

Gérardmer : station fermée.

★ Horloge des neiges : 874-03-59.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 avril 1977 :

DES DECRETS

● Relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (logement) ;

● Relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Aménagement du territoire).

DES ARRETES

● Fixant les taux de l'indemnité d'établissement allouée au personnel titulaire et aux agents contractuels du ministère des affaires étrangères en service dans les missions diplomatiques et les postes consulaires à l'étranger ;

● Portant approbation des statuts modifiés du bureau pour le développement de la production agricole (B.D.P.A.).

UN CODE

● De l'expropriation pour cause d'utilité publique (numéro complémentaire).

Visites, conférences

VENDREDI 15 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Magnani : « La manufacture royale des Gobelins ».

15 h., 5, quai du 4-Septembre, Boulogne-Billancourt, Mme Bachelier : « Jardins Albert-Kahn ».

15 h., devant l'église, Mme Bouquet des Chaux : « Saint-Philippe-du-Roule et la mort de Balzac ».

15 h., devant l'église, place F.-Listz, Mme Garnier-Ahlberg : « Saint-Vincent-de-Paul et son quartier ».

15 h., façade église Saint-Germain-des-Prés, Mme Saint-Girons : « L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles » (A travers Paris).

15 h. 30, métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus).

15 h., 6, place des Vosges : « Evocation de Victor Hugo en sa maison » (Mme Ferrand), (entrées limitées).

15 h., devant l'Opéra : « Le théâtre de l'Opéra » (par ordre des arrivées) (Paris et son histoire).

15 h. 15, 42, avenue des Gobelins : « La manufacture des Gobelins » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Qu'est-ce que Dieu ? » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

18 h. 30, Bibliothèque espagnole de Paris, 11, avenue Marceau, M. Carlos Garcia Gual : « Cervantes y el lector de novelas en el siglo XVI ».

Documentation

● *Le mensuel* « Croissance des jeunes nations » consacre son numéro d'avril à un dossier sur l'Afrique australe. La présentation des dix pays de la région, illustrée de cartes et de dessins, s'accompagne de témoignages sur la situation des gens de couleur en Rhodésie, en Afrique du Sud et Namibie. L'Afrique du Sud fait l'objet, en plusieurs articles, d'une étude historique, sociologique, économique, sociale et politique très poussée. Des développements sont consacrés aux mouvements de libération et aux Eglises africaines.

★ Croissance des jeunes nations, 163, boulevard Malesherbes, 75849 Paris Cedex 17.

Stages

● *Un stage de perfectionnement pour les informateurs de jeunes* aura lieu à l'Institut national d'éducation populaire (INEP) du 16 au 21 mai. Il est destiné aux informateurs actuellement en exercice dans les centres d'information, les services municipaux, les associations à caractère socio-éducatif. Participation financière : 92 F.

★ Institut national d'éducation populaire : 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi. Téléphone : 958-41-97

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 1 737

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I						■			
II							■		
III		■	■						
IV							■		
V		■						■	
VI	■						■		
VII						■			
VIII			■		■				
IX								■	
X				■					
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. A moins de valeur quand elle est ruinée ; Se conduisait de haut. — II. Circulait à Rome ; Emaille des dialogues provençaux. — III. Toutes fraîches. — IV. Fourrure ; Symbole. — V. On les remet facilement à leur place. — VI. Se laissent facilement rouler quand elles sont bonnes ; Article. — VII. Remplacent le muscle défaillant ; Jamais belle lorsqu'elle est petite. — VIII. Langue ; Ne vole pas de ses propres ailes. — IX. Dispositif susceptible d'être jugé à huis clos. — X. Fait des grimaces ; Genre. — XI. Localité de France ; Affaires de poids.

VERTICALEMENT

1. Sa lecture n'est pas spécialement réjouissante ; Vache ou cheval. — 2. Eau douce ; Un qui n'a rien perdu pour attendre ! — 3. Abréviation ; Ne pardonne pas ; Participe. — 4. Séduisant solliciteur. — 5. Agacés ; Bien fatigué. — 6. Refroidies ; Enflammait ses victimes consentantes. — 7. Très mécontente. — 8. Préposition ; Cours étranger ; En fin de compte. — 9. Acceptent généralement tout ce qu'on leur propose.

Solution du problème nº 1 736

Horizontalement

I. Suies ; Sel. — II. Orchestre. — III. Ptose. — IV. Tortue. — V. Réel. — VI. Râ ; Strass. — VII. Age ; Ue ; AA. — VIII. Sèmerais. — IX. Esules ; S.A. — X. Eo ! ; Sen. — XI. Assiettes.

Verticalement

1. Sort ; Rasera. — 2. Ur ; Orages. — 3. Icare ; Emues. — 4. Eh ! ; Tés ; Elol. — 5. Sépulture. — 6. Ste ; Réas. — 7. STO ; Râ ; St. — 8. Erse ; Sassée. — 9. Lee ; Asa ; Ans.

GUY BROUTY.

PRESSE

NOUVELLES PUBLICATIONS LANCÉES PAR D'ANCIENS RÉDACTEURS DE « PARIS-NORMANDIE »

Les journalistes démissionnaires de *Paris-Normandie* continuent de prendre des initiatives dans le secteur de la presse. Après *la Tribune*, hebdomadaire lancé à Rouen en février dernier, après *la Semaine d'Evreux*, dont la parution est prévue pour le 27 avril, on apprend la sortie, depuis le 2 avril, d'un hebdomadaire à Dieppe.

Le Dieppois, qui paraît le samedi, est édité par une S.A.R.L. constituée par quatre journalistes, dont deux anciens rédacteurs de *Paris-Normandie* et deux anciens de *la Manche libre*. Journal de petit format, publié sur vingt-quatre ou vingt-huit pages, *le Dieppois est vendu 3 F.*

Seine-Hebdo, qui publiera son premier numéro le vendredi 15 avril, procède de la même volonté de transformation de l'information locale et régionale. Cinq anciens journalistes de *Paris-Normandie* ont constitué la Société d'information de l'Ouest parisien (SIOP) pour exploiter *Seine-Hebdo*, journal de petit format (25 × 37 cm.), qui sera tiré à trente mille exemplaires sur les machines de l'imprimerie de *Témoignage chrétien*, à Yvetot. Le numéro : 3,50 F.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi offres d'emploi

IMMOBILIER
SOCIETE DE TOUT PREMIER PLAN
recherche
JEUNES
H.E.C., SUP. DE CO., D.E.S. SC. ÉCO.
OU EQUIVALENT
POUR LES DEUX POSTES SUIVANTS :
1°) CADRE COMMERCIAL
Le candidat sera chargé de l'implantation de sociétés industrielles et commerciales, allant de la définition de leurs besoins à la solution de leurs problèmes juridiques, commerciaux et financiers.
2°) CHARGÉ D'ÉTUDES
Le candidat, après un stage dans les services commerciaux de la société, sera chargé de la réalisation d'expertises, d'évaluations et d'études de marché dans l'immobilier industriel et commercial.
Pour ces deux postes, la formation est réalisée au sein de la société. Larges perspectives d'avenir. Bonne rémunération.
Envoyer C.V. + photo sous le n° 42.974 AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy. — 75008 PARIS.

IMPORT. ORGANISME DE PRÉVOYANCE
recherche pour poste
ASSISTANT DU DIRECTEUR TECHNIQUE
un cadre de formation actuaire ou équivalente, possédant diplômes Enseignement Supérieur, ayant *expérience, sens du commandement et goût des* contacts humains.
Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à PARFRANCE, sous le n° 4.521, 4, r. Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

F.I.A., Finance, Industries, Analyses, sept groupements d'emprunts spécialisés dans le financement à long terme par l'émission d'obligations sur le marché financier.
L'Equipe recherche
BIOLOGISTE, 25 ans
pour analyses de systèmes industriels, économiques *et financiers.*
Ecrire 12, rue de Castiglione, 75001 Paris, avec curriculum vitae et photo récente. Réponse rapide.

IMPORTANTE SOCIETE PARIS
recherche
CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE
INGENIEUR, 10 ans d'expérience.
Il devra :
— diriger une équipe de 20 personnes, reprendre les travaux BATCH, mettre en place les nouvelles applications temps réel.
Adresser curriculum vitae et photo à n° T 99.732 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

URGENT. Cherche pour remplacement un mois J. F. sérieuse pour s'occuper de deux enfants de 2 ans et de 3 ans, 4 ou 5 jours par semaine : 8 h. 30 à 18 h. 30, porte de Saint-Cloud. Tél. : Mme REY, 605-27-28, à partir de 18 h 30.

Importante Société Internationale française de travaux publics recherche
UN CADRE ADMINISTRATIF
CONFIRME
— Pour assurer à Paris les liaisons administratives et financières avec un très important chantier de la Société au Maroc.
— Ce poste nécessite initiatives et souplesse, et l'expérience des travaux publics.
— Formation : ESC ou équival.
Env. C.V. et photo, ss réf. 3.624, **L.T.P.** 31, bd de Bonne-Nouvelle 75002 PARIS

IMPT CENTRE TECHNIQUE
Grande banlieue Nord de Paris
recherche pour son *BUREAU D'ETUDES*
1 DESSINATEUR BTS B.E.
(Construction mécanique)
30 ans min., ayant de bonnes connaissances en machines spéciales asservissement et résistance des matériaux.
Adr. C.V., photo et prétentions, n° 7.837 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

IMPT ORGANISME TECHNIQUE DE POINTE NORD DE PARIS
rech. pour son département STATISTIQUE et DYNAMIQUE des structures :
1 INGENIEUR
Grandes Ecoles ou équivalent
Ayant une bonne expérience de la méthode des éléments finis, dans le domaine statique et dynamique.
Le travail envisagé concernera principalement les applications industrielles des méthodes de calcul.
Anglais indispensable.
Ecr. avec C.V., photo et prét. à no 6.375, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er)

Recherchons pour Paris
COMPTABLE
expérimenté et capable d'une organisation administrative. Pouvant effectuer de très courts déplacements pour contrôle. Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions, à : MINET Publicité, no 2.844/AL, 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS-15e, qui transmettra.

URGENT Comité Central d'Entreprise AIR FRANCE recherche pour THIAIS (94)
EMPLOYE (EE) pour SERVICE DU PERSONNEL
libre très rapidement.
EXIGE : B.E.P.C. + 2 à 3 ans (MINIMUM) d'expérience professionn. indispensable dans paye et législation du travail. Adresser C.V. + prétentions à C.C.E. AIR FRANCE, Europa 103, 94532 RUNGIS CEDEX.

Ch. J. Fille au pair pr fillette 2 a. à Paris puis Rome, environ 3 mois. Urgent. T. 526-54-53.

MAROC (CASABLANCA)
Importante imprimerie (100 personnes) continu offset-typo rech.
CHEF D'ATELIER
minimum 40 ans
poste d'envergure pour professionnel ayant :
— 15 à 20 ans d'expérience,
— dont 5 dans une fonction similaire,
— Expérience du continu.
— Aptitudes au commandement.
Courrier avec C.V. à Gérard BRICHE, 22, av. Sarrail, 78400 CHATOU.

RÉGIONALES

Entreprise transport région Aix-en-Provence, ch. Chef Service matériel, 40 cars, expér. command. ds situat. simil., connais. diesel, mecaniq., électr., auto. Ecr HAVAS, no 1.912, 13100 Aix.

L'arrondissement Maritime de la Direction départementale de l'équipement de la Charente-Maritime, à LA ROCHELLE, 5, rue de la Cloche,
recherche un chef de cellule chargé des divers problèmes posés par la sauvegarde de la ressource en eau, *la lutte contre les inondations,* l'alimentation en eau.
Une formation d'ingénieur hydraulicien est souhaitée, assortie d'une expérience professionnelle.
Rémunération : fonction de la formation et de l'expérience comprise entre : 3.200 et 4.000 francs.

Etablissement petit effectif recherche
EDUCATEUR OU STAGIAIRE
pouvant encadrer enfants difficiles mais intelligents. Institut Psycho-Pédagogique, 60740 Saint-Maximin. Téléphone : 455-96-10.

Monte-Carlo Regional Office for the middle east and southern *Europe* of an american pharmaceutical company looking for marketing cooperator who should have profound notions and experience in marketing and advertising. Fluent english absolutely necessary. Please reply with C.V. to Agence HAVAS, MONTE-CARLO, no 1.078.

Société Nationale recherche pour service juridique à Paris, de mai à octobre 1977
ÉTUDIANT (E)
licencié (e) en droit privé en cours de D.E.S.
Env. C.V. man. avec photo, à no T 99.715 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour
OUTRE-MER
1 AGENT TECHNIQUE B.T.S. Electrotechnicien
10 ans d'expérience minimum installations Electrique B.T.
NATIONALITE FRANÇAISE EXIGEE
Ecrire avec C.V. dét. et prét. à no 6.676, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Urgent pour SATORY
INFIRMIERES D. E.
pour ENTREPRISE
Libre de suite
Tél. pour rendez-vous 735-96-50

Dans le cadre de son expansion le groupe ENTEX recherche
COLLABORATEUR
Ayant assuré des responsabilités au sein d'un établissement bancaire tant au niveau des crédits qu'au niveau de l'exploitation. Conviendrait particulièrement à des classes 5-6 et 7.
Adress. C.V. à ENTEX, 15, r. de Toulon, 92380 GARCHES.

Cabin. Comptable MARGENCY (95 - Val-d'Oise) rech., URGT
COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ (E)
possédant véhicule.
Se présent. : vendredi 15 avril, de 9 h à 12 h - Tél. 959-85-09.

SOCIETE INTERNATIONALE EN EXPANSION recherche
INGÉNIEUR EN ORGANISATION
pour son usine située BANLIEUE OUEST
Le poste conviendrait à un ingénieur ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle.
Le candidat devra justifier d'une bonne formation générale.
Connaissance de l'anglais lu, écrit et parlé.
Les qualités d'organisateur, le goût des responsabilités, le sens des contacts humains permettront au candidat intéressé d'évoluer. Adresser C.V. et prétentions sous référence E.J. à SYNERGIE, 10, RUE BARBETTE. — 75003 PARIS.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS recrute
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
formation complémentaire ou courte expérience, statistiques, analyses de données. Disponible de suite. Connaissances langue vivante appréciée. — Adresser C.V. et prétentions M. AZEMA, B.P. 28, référence T.U., 94114 ARCUEIL - CEDEX.

SOCIETE EDITION PRESSE
recherche
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
confirmée
connaissant bien l'automobile.
Envoyer C.V., photo et prét. à EDITIONS JEAN NAUDET, 12, rue Blanche, 75009 PARIS. Discrétion assurée.

Le Journal de la Formation continue recherche
CHEF de PUBLICITE HOMME FEMME
EXPERIMENTE (EE)
Adr. C.V., prét., Journal Format. continue, 2, r. Amsterdam (9e).

Entreprise en Expansion cherche
EXCELLENTS V.R.P.
75 + banl. Imptes commiss. Tél. : 887-39-29 (Poste 13)

SELECO E.T.T.
Efficacité Sécurité Compétence
— 5 PROGRAMM.-ANALYSTES sur IBM GAP II OS
Se présenter avec références : 2, bd Montmartre, Paris (9e) Tél. : 246-70-37

I.B.G. RECH.
2 JEUNES CADRES
Fortement motivés par la formation, très sérieuses compétences comptables et gestion 1 ou 2 ans d'expérience, acceptant déplacement. 50.000 à 65.000 F par an selon expérience et compétences. - L'un, plus particulièrement attiré par la distribution en grandes surfaces ; l'autre, passion. par l'animation. Envoyer C.V. à : **IBG** 14, place de France, 95200 Sarcelles.

chaque semaine
LE MONDE INFORMATION-PROFESSIONS
dresse la synthèse hebdomadaire des offres d'emploi parues dans LE MONDE
Renseignements : 874.72.05

représentation offres

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS MÉDICALES
recherche
pour PARIS et RÉGION PARISIENNE
UN REPRÉSENTANT EXCLUSIF
Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnels
— formation rémunérée ;
— tous avantages sociaux cadre ;
— salaire lié aux résultats ;
— *voiture indispensable.*
Envoyer lettre manuscrite, curr. vitae et photo à : M. J. VOISARD/MLS - E.T. 123, rue d'Alésia, 75014 PARIS.

DEUX HOMMES POUR VISITE MEDICALE
BAC exigé, libéré O.M.
a) 1 homme pour banlieue et grande banlieue parisienne Nord ;
b) 1 homme pour Dijon et environs habitant Dijon.
Ecrire à Labcatal 7, rue Roger-Salengro, 92120 MONTROUGE.

EXCELL. POSTES à pourvoir. REPRESENT. EXCL. et M.C. très qualif. CCSP - 293-54-32.

secrétaires

de direction

IMPTE SOCIETE DE PARFUMERIE recherche pour ORLEANS
SECRÉTAIRE-ASSISTANTE DE DIRECTION
Sténodactylo
Bonnes connaissances d'anglais. Excell. présentation et culture générale. - Bonne disponibilité. 5 ans expér. dans la fonction. 50.000 F annuel
Ecrire avec C.V. no 7.979 CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

SECRETAIRE pour **DIRECTION**
Financière et Juridique
Expérience confirmée dans poste de ce niveau plus formation supérieure.
Excellente rédaction et sténo courante.
Ecr. av. C.V., photo et rémunération demandée, s/réf. S/561-58, au Cabinet Alain H. PRENANT 50, av. du Général-de-Gaulle, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Secrétaire

Revue cherche
SECRÉTAIRE
sténodactylo - expérience, pour emploi pl. temps (9 h. 30-13 h. 15 h.-19 h) - Quartier ODEON. Tél. : 033-19-26 pour rdez-vs.

Dactylo

DACTYLO, préférence sténo. Ecrire à M. MARTIN, 17, rue Godot-de-Mauroy. - Paris-9e.

représent. demande

Rech. représentation produits cciaux et industr. ou chef d'agence pays Afrique du Nord. Expér. relat. publ. haut niveau. Ecr. no T 099 676 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CCSP solides référ. sélectionne Représent. et Commerciaux 1re force - 522-79-79.

formation profession.

DERNIERE SESSION DE L'ANNEE SCOLAIRE
• PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC : 180 h de cours.
• OPERATEUR PUPITREUR DOS
Niveau 1re ou BEPC, 140 h de cours de jr ou du soir
FAX
Ecole Privée
6, r. d'Amsterdam-9e, 874-95-69
94, rue St-Lazare-9e, 874-56-60

DERNIERE SESSION DE L'ANNEE SCOLAIRE
PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC, 180 h. de cours ;
OPERATEUR PUPITREUR D.O.S.
Niveau 1re ou B.E.P.C., 140 h. de cours de jours ou du soir.
6, rue d'Amsterdam-9e, 874-95-69, 94, rue Saint-Lazare-9e, 874-56-60.

capitaux ou proposit. com.

Pour vendre votre affaire dans de bonnes conditions, l'I.I.P. 522-22-00 - 834-09-24

cours et leçons

MATH. Rattrap. par prof. exp. Px modéré. T. 278-77-71.

boxes autos

14e - Vds parking 1er sous-sol, imm. neuf, rue Olivier-Noyer, 28.000 F - Tél. Weber. 272-78-89.

demandes d'emploi demandes d'emploi

ANCIEN DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ COMMERCIALE
18 ans d'activités de responsable outre-mer.
Connaissances d'Anglais.
Etudierais propositions en conseil pour organisations technique et commerciale.
Ecrire n° 765 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9e).

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
• INGENIEURS toutes spécialisations
• CADRES administratifs, commerciaux
• JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

ATTACHEE RELATIONS EXTERIEURES. — 35 ans, 14 ans exp. marketing, ingénierie, import-export, connaissant Allemand, Russe, Polonais, Chinois, Anglo-Américain.
RECHERCHE : poste à responsabilités, PARIS, province. Déplacements acceptés (section B).
ACOUSTICIEN BATIMENT ET INDUSTRIE. — 25 ans exp. mesures, études et chantiers.
RECHERCHE : poste identique, Région Parisienne (section A).
INGENIEUR CENTRALIEN - E.C.L. et E.N.S.P.M. (raffinage et génie chimique). — 38 ans, anglais courant et technique, espagnol courant.
RECHERCHE : poste dans domaine transfert de chaleur comportant : calculs thermiques et mécanique des appareils (échangeurs à faisceau et calandre, production de vapeur, récupération sur fumées, relations avec B.E. et usine de fabrication, participation à l'élaboration des offres aux clients (section B).
CADRE COMPTABLE contrôle gestion. — 31 ans, anglais courant, E.S.C., Sciences Eco. Exp. : 4 ans en P.M.E. : bilans, compt. analytique, contrôle gestion. Connaissances en comptabilité anglo-saxonne.
RECHERCHE : poste similaire (section B).

ANPE
s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

CADRE MARKETING
8 ans Amérique latine et Nord dt 4 a. exp. gr. mult. américain respons. division internationale. *Angl., esp., portugais courant.* Cherche poste France, Europe. Dispon., déplac. étranger ou détachement Amérique latine. Téléph. : 366-43-89 ou écrire no T 99 714 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

POMPES
Hélices Centrifuges
CHEF BUREAU D'ÉTUDES
35 ans, expérience projet hydrodynamique, pompes de série et sur commande, assistant essais sélection, devis. - Anglais lu., connaissant français et italien. *Ingénieur mécanicien diplômé* université nationale Italie. Marié Française, actuellement Milan, recherche situation similaire, mais étudiera autres proposit.
Ecrire HAVAS, Avignon, 2.888.

JEUNE HOMME 23 ans, bachelier, BTS PUBLICITE cherche emploi : Agce de Publicité, ou Presse, ou Edit. Lib. de suite *Ecr. no 6 476, « le Monde »* Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL P.M.E.
form. supérieure. Réf. 1er ordre
• Longue expér. import-export textile, alim., éléments cuis.
• Gestion personnel et financ.
• Contentieux clientèle.
• Alle., angl., hollandais cour.
cherche poste stable.
Ecr. no T 099 314 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Docteur en PHILO. 30 ans ch. activité ds enseig. privé biblioth., très bonnes connaissances angl./all., accept. poste étrang. RIOU, 11, bd E.-Girauld 91290 ARPAJON.

SECRÉTAIRE BAC G 1
OPERATRICE IBM 82 CM
connaissances anglais - 3 ans d'expérience - cherche emploi : région LORIENT. — Ecrire à : no 6.478, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Tech. indus. autodidacte, marié ch. carrière ETRANG. 252-08-40.

J. F. 25 ans, licenciée droit spécialisée droit international et droit communautaire, 2 langues parlées (angl. et it.) accepterait toute offre d'emploi pour France et étranger.
Ecr. HAVAS MARSEILLE 30717.

Chef SERVICE AUTOMATIQUE ING. C.N.A.M., 42 a., libre ch. même poste à PARIS. Ecr. no T 99.685 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Cadre de banque, ancien directeur d'agence. Actuellement départ. international *souhaite trouver travaux à* domicile pour complément situation (dossiers financement, prospection étranger, *etc.). Ecr. s/réf. 5307 à P.* LICHAU S.A., 10, r. Louvois 75063 Paris Cédex 02 q. tr.

J.H. 28 a., ESCP, exp. 18 mois, suivi et prosp. client industriel usine, prév. et gestion stock. Etud. toutes proposit. emploi. Ecr. no 69 448 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F. 25 a., juriste lic. en droit, niveau doctorat, étudierait toutes propositions. Ecrire no 099 681 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 2e.

Homme 44 ans
15 ans expérience
CIE AERIENNE INTERNATIONALE
Exploitation-Ventes
ALLEMAND-ANGLAIS
Notions espagnol
rech. responsabilité dans activité similaire.
Ecrire : HAVAS 5175 LYON.

CADRE D'ENTREPRISE
J.F. 35 ans, format. supér., expér. Secrétar. direction, relations publiques et extér., étudierait toutes propositions.
• Documentation ;
• Préparat. dossiers ;
• Négociation,
en vue développ. marchés.
Ecr. no 752, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

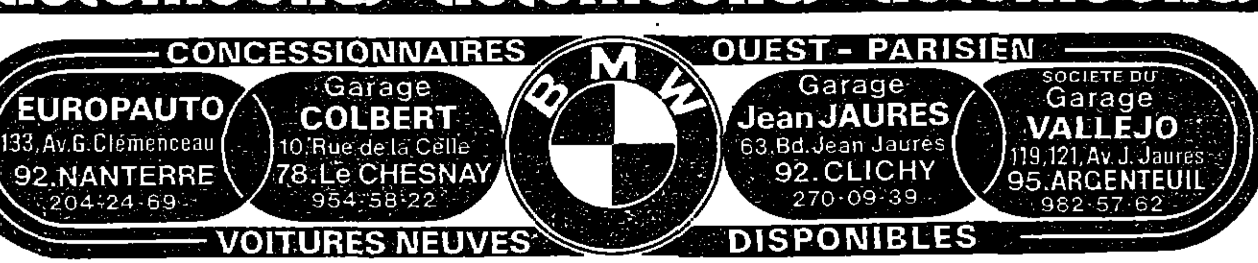
J.F. 27 ans, maîtrise lettres modernes, bonne connaissance anglais, dactylo, diplôme documentation, cherche poste :
DOCUMENTALISTE
stable et à temps complet. Etudierait toutes propositions. Ecr. no 708, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens (9e), qui tr.

DIRECTEUR COMMERCIAL
37 ans, exp. 10 ans direct. générale de P.M.E., étudie ttes prop. Ecr. no T 99.659 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI
Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
• Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
• La graphologie et ses pièges.
• 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans *d'actions détaillées.*
• Réussir entretiens, interviews.
• Les bonnes réponses aux tests.
• Emplois les plus demandés.
• Vos droits, lois et accords.
Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

automobiles automobiles automobiles



B.M.W. coupé 75, 30 CI, Impec. B.M.W. 520 C.I., 75, Impecc. C.A.I.B., Bourges - (36) 70-03-59

SAVIEM MAN 6 X 4, 26 tonnes avec ou sans malaxeur. 33.000 km - Tél. : (50) 37-23-97



MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures "SECONDE MAIN"
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules "seconde main", vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre. Exigez le sigle "SECONDE MAIN" Mercedes. C'est votre meilleure garantie.

Particulier vend
R 16 TL
Avril 1975 - 55.000 km
Bleu nuit - Glaces teintées
Toutes options - Etat impeccable
Prix : 17.000 F
Crédit possible
T. : 657-57-51 hres bur.

PHANTOM 6
8 pl. Etat et prix exceptionn. JEAN-CHARLES - 525-38-83

CHEROKEE
C J 5
C J 6
C J 7
JEAN CHARLES
Import. American Motors
28, rue Claude-Terrasse
PARIS (16e) - 525-38-83

GRUES GRIFFET de parc. 6 t. Orientation totale. Moteur Berliet. Prix : 26.000 F. Téléphone : (50) 37-23-97

Centre Occasion confiance
604 504 304 204 104
Crédit leasing, garantie totale. 55-57, avenue Gallieni (R.N. 4), JOINVILLE (94). — 886-30-38.

M. PAPON vend PORSCHE 911 T. TARGA, 74.000 KM, marron foncé, intér. cuir noir, spécifications. S. MARS 72. Prix 35.000 F - 954-75-20

LANCIA
AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ans sur Contrat
11 rue Mirbel PARIS 5e
336.38.35 +

MERCEDES 250, 77 C. neuve.
MERCEDES 280 SE 77, ttes opt.
MERCEDES 280 S 77.
C.A.I.B., Bourges - (36) 70-03-59



Du 25 mars au 25 avril
LE DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
vous propose un grand choix de voitures qui viennent d'être révisées dans ses ateliers.
Il s'agit exclusivement de
– 100 DS ou ID toutes années de 12.000 à 25.000 F
– 100 GS toutes années de 9.000 à 22.000 F
Livraison immédiate. Crédit. Garantie. Reprise.

DÉPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
• 10, place Étienne Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00.
• 50, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89.
• 59 bis, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60.
CITROËN

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion "Placards encadrés"	38,00	43,47
	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

RUE DE PASSY
CALME, SOLEIL SUPERBE 2 P. Poutres Caract. URGENT - 326-19-10 et 324-51-00.

18e Bel imm. STUDIO 25 m2 environ, cuis., wc, s. de bains. Prix 59.000 F. T. 579-79-55.

SULLY-MORLAND
Ds IMM. CARACTERE P. de T. 3e ét. sur rue/cour. Calme. Soleil
5 PIECES RENOVE RUSTIQUE
3 chbres, cuis. équipée, tt conft.
PRIX : 600.000 F
Vendredi-samedi, 14 à 18 h : 7, rue CHARLES-V ou Tél. 292-29-92

AV. KLEBER CHARMANT 4 P., cuisine, w.-c., sal. de bains, sur verdure, calme, soleil. Cause succession. 360.000 F. - SEG. 36-17.

4e ILE SAINT-LOUIS - Elégant studio, cft, 5e ét. sous charpente, 55 m2, 380.000 F. 266-35-84

16e CHANEZ. Studio, confort, 8e ét., asc. Très élégant. Prix 270.000 F. - 266-35-84.

Mo POMPE Immeuble ancien Très calme Gd 6 pièces, 220 m2, tt cft + 3 chbres serv. + 2 caves. Tél. 1.300.000 F - 522-45-52.

IENA Ds magnif. imm. p. de t. catégorie except. APPT GD STANDING DE 270 m2 + 3 chb. serv., balc., étage élevé, clair, très calme, soleil. PRIX EXCEPT. vu urgence. 225-18-30.

TROCADERO
48, rue de Longchamp (16e) Immeuble luxueux, NEUF sur jardin intérieur
STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES avec terrasses.
Habitables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Sur place de 14 h à 18 h 30, SECOGI
Tél. : 723-64-95 (le matin)

Mo BREGUET-SABIN, 2 et 3 pièces, à partir de 200.000 F - 770-40-30.

MADELEINE. Propriétaire vend dans bel imm. GD 4 P. à rénover, 2e étage, asc., possibilité profess. libér. Tél. : 734-98-06.

PLACE DE LA TRINITE
Imm. P. de T., grand et superbe 5 pièces, tt confort, plein soleil, professions libérales. MARTIN, Dr Droit - 742-99-9.

Près centre BEAUBOURG
Restauration grande classe DUPLEX 100 m². Prix 670.000 F. RAIMCO, 85, rue de la Verrerie - Tél. : 278-77-87.

BOUL. LANNES, No 31
Imm. réc., living + 3 chbres, 2 san. Mme Bernard, vendredi, 13 h. 30 à 17 h. ou 742-99-09.

19, RUE JOUVENET
Propr. vd studios et 2 p. duplex, ref. neufs. S/pl. 15 h. à 19 h.

TERNES - Grand standing, superbe réception + 4 chbres, professions libérales. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

PHILIPPE-AUGUSTE
Imm. récent, 110 m2, gd conft, 5 pièces, 2 bains - 343-13-10.

VILLIERS. Propriét. vend dans imm. P. de T. asc., balc., 2 p. et 4 p. tt cft. Me voir ts l. jrs, 14-17 h., 139, AV. DE VILLIERS.

TOLBIAC
Imm. récent standing GD 3 P. tt cft, 80 m², PENDERIES, cave, tél., parkg. Etat neuf. Vue imprenable. 295.000 F avec 50.000 F cpt + crédit. 345-55-10, poste 25.

11e. Fg Saint-Antoine, duplex de 170 m² (extraordinaire living-atelier 100 m2 + 3 chbres) Gros travaux faits. Prix intéressants. Tél. : 589-20-97, après 18 heures.

18e. Montmartre, 21, r. Laghouat Bel imm., 2 A, asc., salle de bs, ch. cent., vide-ordures, propriétaire vend appts tt confort, triplex possible.

57 m², libre, 1er étg. ..	145.000
30 m², loué, 2e étg.	65.000
65 m², loué, r.-de-ch. ..	125.000
70 m², r.-de-ch. à amén.	45.000

Tél. 520-13-57. S pl. 16 h. à 18 h. Samedi, dimanche, lundi.

QUAI LOUIS-BLÉRIOT
60 m2, beau 2/3 pces, ét. élevé, terrasse, confort. - 355-24-05.

2 PIÈCES - 50.000 F
av. Philippe-Auguste - 577-96-85.

RUE DU RANELAGH
IDEAL PROFESS. LIBERALE
DS BEL IMMEUBLE P. de T. CH. CENTR. MAGN. 3 P. 82 m2 TT CFT, TEL. PRIX EXCEPT., VU URGENCE 225-18-30.

ÉGLISE D'AUTEUIL
VUE SUR SEINE DS TRES BEL IMMEUBLE CATEG. 2 A. ASC. CHAUFF. CENT MAGNIFIQUES 5 P. TT CFT. INONDE DE SOLEIL. PRIX EXCEPT VU URGENCE - 225-18-30.

11e - PHILIPPE-AUGUSTE
5-7, Impasse Lamier. Petit imm pierre de taille, tout électrique : Studio, 2 et 3 pièces livrables printemps 77. A part. de 4.200 F le m2. Prix ferme et définitif Vis. de l'appt-témoin le vendredi-samedi-dim.-lundi, de 14 à 19 h. S.C.I. LAMIER - 346-71-88.

AV. R.-POINCARÉ
AFFAIRE INTERESSANTE
315 m2 - 3 serv. - 2 parkings. Exclusivité
FRANK ARTHUR - 766-01-69

CHPS-ÉLYSÉES (même)
Vendu direct. propriétaire reste 4 TRES BEAUX STUDIOS tt cft, tél., ét. élevé, asc., soleil. Tél. heures bureau : 734-99-75.

Paris Rive gauche

CONVENTION
Petit bâtiment de plain-pied s/gd JARD. PRIVATIF, avec 2 appts contig., STYLE ATELIER, CFT. Calme absolu. 293-62-16.

DENFERT-ROCHEREAU
Appart. 2 p., cuis., wc, douche, chauff. gaz, calme. Vis. vendredi 15 avril, de 14 à 20 h : 6, rue Ch.-d'Ivry, Paris 14e. Agce s'abst.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

ODEON
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIe SIECLE ENTIEREMENT RESTAURE
APPARTEMENTS
DE 2 A 5 PIECES
DE 85 m2 A 170 m2
POSSIBILIE PARKINGS
LIVRAISON : AVRIL 1977
Documentation et visite
SODEDIM 227-91-45 755-98-57

RUE D'ALESIA - 7e étage, studio tout confort, balcon, 160.000 F - 589-49-34.

URGENT - PARTICULIER VEND
NOGENT-SUR-MARNE
près R.E.R. et BOIS
Appart. 5e ét., asc., 5-6 p., 116 m2, dont loggia séjour 30 m2 + 4 chambres dont une avec lavabo, cuis. équipée v.-o., salle de bains, w.-c., ch. cent. par radiateur, garage. Prix : 430.000 francs. Téléphonez avant 14 h., après 18 h. : 873-61-32.

JUSSIEU - FACULTÉ
Dans bel immeuble rénové Jard. particulier - RESTE : 1 PETIT STUDIO et 1 SPLENDIDE DUPLEX 70 m2. Tt conft. - TEL. 723-38-74.

7e - BRETEUIL
Ds bel imm. pierre de t. 4e ét. Asc. Salon, s. à manger, bur., 3 chbres, lingerie, cuisine, 2 s. de bains, 175 m2, chbre service. Rens. et visite : 525-49-49.

Spécial placement
Atelier d'artiste 90 m2, occupé 1 personne 72 ans. - Près Jardin Luxembourg. - 227-71-44

PLACEMENT
5 studios, cuisines équipées, s. de bains, w.-c., chff. Bel imm. - 85.000 à 120.000 F. ORPI - 577-46-10

7e ARRDT
QUAI VOLTAIRE
TRÈS BEL IMMEUBLE XVIIIe SIÈCLE
EN COURS RENOVATION RESTE A VENDRE
5 pièces 135 m2
EMPLACEM., VUE EXCEPT.
JOUBERT ET ANDRE
5, rue A.-de-Neuville, Paris-17e
766-04-17
227-54-74 - 227-55-17

XIIIe - RARE
Part. vend 6 pces, dble entrée, 117 m² dans ensemble Galaxie, 18e étg. Prix intéressant. 589-86-48, le soir et w.-end.

PORTE VERSAILLES
5 p., cuis., bains, 105 m², imm. tout conft, gar. - 567-22-88.

Dans immeuble de 12 appart. 3, p., 70 m², 403.000 F. Visite sur place. Vendredi, samedi, 15 h. à 19 h. ou 256-37-70

QUYNEMER/LUXEMBOURG
150 m², 5-6 p. - ODE. 42-70.
LUXUEUSES RECEPTIONS SUR JARDINS.

SAINT-PLACIDE. Bel immeuble rénové, 2 p., calme, soleil, tél. Prévoir travaux - 205.000 F. PROMOTIC - 325-10-74.

Ecole-Militaire, près rue Cler, studio 4e ét., asc., s. bs, kitch., calme, soleil. Téléph. 783-96-33.

VOLONTAIRE. Ds bel imm. réc. 2 p., rez-de-jardin donnant sur pelouse, séjour, chbre, gde cuis. équipée., s. de bs, tél., box, clair, gd calme. Tél. 783-96-33.

PROX. LUXEMBOURG
LUXUEUX STUDIO
ODE. 95-10.

14e. Mini Studio tt cft. 55.000 F. « FAC » - 337-49-59.

Mo VAUGIRARD. Bel immeuble, agréable 3 p., 62 m², téléphone. SOLEIL, 275.000 F - 331-81-11.

PARIS-XVe
— Standing, séjour + chambre, tout confort, téléphone.
— 2 P., cuis., wc, bs. 170.000 F.
— SUFFREN, studio, imm. réc 566-02-85.

GLACIERE-TOLBIAC. 7e étage 3 P Entrée, cuis., bs, wc, ch 185.000 F. 589-49-34.

P A N T H E O N
APPARTEMTS OCCUPES 60 m², 30 m², pouvant être réunis 67, RUE CARDINAL-LEMOINE Visite 18 h.-19 h. - 727-37-19

15e - PRES CHAMP-DE-MARS
Imm. récent, grand double livg chbre, tt cft, 75 m². Impeccable Plein soleil, calme - 233-04-16

Région parisienne

ROCQUENCOURT/PARLY II
Appt type II. Séj., loggia vitrée 3 chbres, 2 bs, cuisine équipée, cave, parking, tél. Px 460.000 F J.M.B. - 970-79-79.

LOUVECIENNES. - Très bel appt rez-de-ch. Sur jardin sud-ouest 70 m2, entrée, séj., chbre, cuis., cave, parkg. en ss-sol Px 277.000 F. J.M.B. 970-79-79

NEUILLY/VICTOR-HUGO
Moderne, 5 p., bains, 120 m². s./gd jardin, chbre de service. MICHEL & REYL - 265-90-05.

LE CHESNAY/PARLY II
Appt près centre Cclal sans vis-à-vis, 4e étg., entrée, cuis. équipée. Beau séjour av. loggia, 4 chbr., 2 bains, 2 dressings, 2 wc, cave. Prix : 400.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

NEUILLY Propriétaire vend directement STUDIOS et 2 P. 293-66-66, le matin, pr rend.-vs. Sur place les 14-15-16 avril, de 16 h à 19 h : 4, r. Boutard.

ANTONY Mo STUDIO 43 m2. t tcft. 150.000 F - 666-00-27.

VINCENNES
Part. vend 4 P. Prox. mairie. Etat neuf. Tt conft. - 355-24-05.

COURBEVOIE (gare Bécon). Réc., 2 et 3 p., tt cft, bon état. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

BUC (limite Versailles). Imm. réc., gentil 3 p., impecc. Prix intéressant. Facilités. - MARTIN, 17, rue Godot-Mauroy, 75009 PARIS - 742-99-09.

CELLE-ST-CLOUD. Elysée II. Appt excellent état, 92 m² + 62 m² jardin. Séj. 27 m², 3 chb., 2 bs, cuisine équipée, dressing, box fermé, cave. TR. CALME. Px : 385.000 F. - J.M.B., 970-79-79.

LE CHESNAY/PARLY II. Magnifiq. appt type III, 150 m² habitables, terrasse vitrée, loggia, séj. 40 m², s. à manger, 2 chb., 2 bains, 2 dressings, cuis. équ. Office, lingerie, cave. Box fermé. Parkg extérieur. Prix 730.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

NEUILLY
Magnifique studio dans hôtel particulier rénové - Cuisine, bains, impeccable - 567-22-88.

NEUILLY. Bel imm., ascenseur, gde chbre avec coin cuisine, 65.000. PROMOTIC - 325-10-74.

Province

BORD LEMAN
A EVIAN. Imm. gd standg. Vue directe sur lac et la Suisse, magnifiques studios et 2 pièces, tt conft, à partir de 89.000 F. AVIS 68, bd Sébastopol, Paris-3e. - 277-78-50.

CANNES. — Piscine, tennis, calme. Prix très intéressant. 2 à 4 pièces. AZUR EDEN. Brochure gratuite. 26, bd Gambetta, 06-Le Cannet.

La Baule. Vds mon F1 gd stdg. 30 m², log. 10 m², ch. c., parc boisé. 170.000 F. (40) 76-73-01.

Collioure. Part. vd appt F 4, 76 m² + loggia, tout confort, ch. indiv., gd garage. Prix : 28.000. Ecrire 8399/66 HAVAS 66004 PERPIGNAN, B.P. 442.

EZE-SUR-MER
Le privilège d'être propriétaire d'une des 8 villas situées dans un parc aux arbres centenaires. Prestations luxueuses. Piscine privée. - Prix : 920.000 F. GICA, 16, bd de la République, 06400 CANNES.

LYON 7 mn place Bellecour
Appt 5 pces, 110 m2, liv. 35 m2, expos. sud et est, état neuf. Vue except. (78) 25-60-84.

VENDS magnifique appartement villa F 5, dern. ét. imm. gd standing, 220 m², av. jard. de 330 m², ascenseur privé, gar Vue sur mer. Prix important. Monte-Carlo. Ecrire La Bourse Immobilière, 3, rue de la Résistance, 42000 Saint-Etienne

appartements occupés

APPARTEMENT OCCUPE QUARTIER EUROPE
83 m2 4 p., cuisine, bains. 235.000 F 567-22-88

appartem. achat

ACH. DIRECT., COMPTANT, URGENT, 2 à 4 pces PARIS, avec ou sans travaux. Préfér. près FACULTE 873-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, 1 à 2 p. PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e 873-23-55.

URGENT, RECHERCHE
4 à 7 p., tout confort, 16e, 8e, rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL 265-90-05

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES

Ve - VAL-DE-GRACE
Dans petit immeuble habitable 4e trimestre 77.
— Studios et 2 pièces.
— 4 pièces en duplex.

DANS BON XIIIe
Proche place des Peupliers
— Séj. + 2 chbres .. 330.000 F
Habitables 2e trimestre 77.

XVIIIe CHAMPIONNET
— 2 pièces .... 227.000 F
— 4 pièces, 108 m2 + terrasse .... 575.000 F
Habitables 2e trimestre 77.

Mo MAIRIE-DE-MONTREUIL
— Séjour + 3 ch. .. 257.000 F
Cave et parking compris. Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. de Friedland - 225-93-69

SAINT-MANDÉ (94)
20-22, rue Jeanne-d'Arc
Petit immeuble de classe de 21 appts du STUDIO au 5 PIECES
Balcons - Terrasses
PRIX FERME ET DEFINITIF
Sur place tous les jours, de 11 h à 18 h (sauf mardi)
GECOM - 747-59-50
171, av. Charles-de-Gaulle 92200 NEUILLY

9, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (5e)
LE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE
Imm. de qualité. Façade classée
Disponible 12 appts luxueux, de la chambre au 4 pièces.
PRIX FERME ET DEFINITIF
Livraison fin 1er trimestre 77
Visite sur place tous les jours de 14 h à 19 h (sauf mardi)
SAGE - 874-49-32

15e - DUPLEIX
53, rue ROUELLE
Dans petite résidence standing de 6 étages privés
3 APPTS DE 4 PCES
clés en main. Visite tous les jours, sf mardi, 14 h 30 à 19 h. SAGE, 5, rue de Calais, 75009 Paris - Tél. 874-49-32

hôtels-partic.

IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland - 359-43-79
rech. pour un de ses clients immeuble ou hôtel particulier SANS MITOYENNETE 1.500 à 2.500 m2 7e, 8e, 16e, NEUILLY.

A VENDRE - KENT
Une résidence qui vous remboursera son prix d'achat : A vendre hôtel-résid. privée à Kingsgate, Broadstairs (à côté de Ramsgate). Onze chambres toutes avec eau cour., ch. fr. Route privée ; surplombe plage de sable sûre. S. à m. pour 30. Entièrem. meublé. Certificat de conformité incendie et licence en règle. Prêt à accueillir des résidents ou simplem. à recev. son propriétaire. Propriété libre et perpétuelle (freehold) plus contenu : 49.500 livres - Tél. : THANET 61259. A visiter.

NEUILLY - ST-JAMES
Superbe HOTEL PARTICULIER rez-de-chaussée + 3 étages Constr. pierre de taille récente. 600 m2 + Jardin. Asc. 5 Park.
P. DOUX - 500-16-62

Etudiante d'Oxford, 20 a., dés. faire un stage échange ou aide-famille juillet ou août. S. Cox, 18 Lister Av. HITCHIN HERTS.

EXPERT-COMPT. STAGIAIRE J. H 29 a.; D.E.C.S. complet. Cert. sup. jurid. et fiscal en crs. Lic. Droit, D.E.S. droit privé (mention A.B., av. spécialis. en dr. des soc.). Anglais courant, 1 an d'expérience variée dans cabinet moyenne importance. Libre sous 2 mois. Cherche intégration ds cabinet d'expertise compt. impt., orienté v. révis. Ecr no 8 758, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locaux indust.

LOUE ENTREPOT 1.000 m2 à 4 F le m2 (50 km. de Paris par A-4). — Téléphone : 922-04-42.

A louer, Z.I. CREIL (60), entrepôt nf, 1.250 m2 + log., burx, sanit. 320 m2 + aire 1.900 m2, accès gros tonnage. - 456-80-27.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais : 300 F. - 742-78-93.

locations non meublées Offre

Paris

MALESHERBES bel immeuble 1re catégorie, 7 pièces, 345 m2 tt cft 6 000 F mensuel + ch. Possib. profession. T. 522-45-52.

16e 3 p., cuis., s. de bains, wc, bains et chbre de bonne. Loyer mensuel 1.950 F + ch. Tél. entre 9 h et midi : 073-26-03.

CHAMPS-ELYSEES - GRAND STUDIO bon standing. 1.640 F net. 293-40-56.

STUDIOS ET APPTS
Tt conft - Disponibles - 285-04-02.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4 000 F max. 283-57-02.

JF ch. 2 p. b. Est prox. Chelles. Ecr. no 6 479, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et apparts. - Tél. : 577-54-04.

bureaux

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locations sans pas-de-porte. AG. MAILLOT - 293-45-55

224-08-80
Domic. courrier, secrét. permanence téléph. telex

CHAMPS-ÉLYSÉES
Propriétaire loue un ou plusieurs bureaux. Refait neuf. 758-12-40.

8e - PROPRIÉTAIRE
loue un ou plusieurs bureaux. Refait neuf. — 723-55-18

GEORGE-V
Propriétaire loue un ou plusieurs bureaux. Refaits neuf. 723-55-18.

8e - RUE DE LA BIENFAISANCE
A LOUER
2.000 m2
BUREAUX NEUFS
Petit immeuble haut standing Parkings
SARI
720 14 15

Mo MONTMARTRE (angle bd) Etage élevé, cède bail burx (310 m2), impeccable. Martin. Dr Droit 742-99-09.

8e - 25, r. d'Artois. Location directe, 467 m2 divisibles avec téléph. Sur place ou 622-58-47.

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locations sans pas de porte. AG. MAILLOT 293-45-55.

châteaux

SOLOGNE, 20 KM ORLEANS. Raviss. PETIT CHATEAU 15e, état impecc. dans magnifique parc de 25 ha traversé par une rivière sur 600 m, étang 1 ha, 1/2 arbres séculaires, chapelle, vastes communs, 2.200.000 F. Tél. : (38) 05-00-58, le matin de 9 heures à 11 heures

locaux commerciaux

SAINT-DENIS (93)
PRES AUTOROUTE NORD
Partic. loue hangar et bureaux de 650 m2 s/terrain de 3 500 m2, possibilité 4 500 m2.
ACCES GROS PORTEUR
Bail 3, 6, 9.
Ecr. no 6 455, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

42, RUE DE PARADIS
à vendre libres LOCAUX COMMERCIAUX 2 500 m2. Surfaces divisibles. PRIX TRES EXCEPTIONNEL. Sur place : Bureau de vente tous les jours de 9 h. 30 à 12 h. et 14 h. à 17 h. 30, sauf le dimanche.

MARCHE DES NOTAIRES
RUE DAMREMONT - XVIIIe
Bel immeuble commercial, surface utile 720 m2, comprenant nombreux bureaux et sanitaires à chaque étage et appt av. terrasse, gd sous-sol. Accès facile périphérique et autoroute A 1 pour Garonor et Roissy. Téléphone : 874-75-88, M. Levet.

propriétés

ORRY-LA-VILLE
Gare, s/pl. Sur 700 m2 clos, mais. anc. pierre de t., s/sous-sol, entrée, salon, s. à manger, 2 chbres, cuis., s. d'eau, w.-c., chauff. 1er étage aménageable. Gar. Cave. 340.000, av. 68.000. ACB 771, r. de Paris, Chapelle-en-Serval. (15) 4-454-60-42.

FERTE-s/JOUARRE
15 km. Magnif. ppté, vestibule, 7 vastes p., cuis., tt confort, gren. aménagé, nbses dépend. S/7.000 m2, partie clos murs. 580.000 F, avec possib. crédit. ACM 14, pl. Marché, MEAUX. 434-01-66/387-43-40

AUVERS-sur-OISE
Ppté Mansart, hall, beau double séj., s. à m., bur., 7 ch., cuis., bns, w-c, 2 cab. toil., ch. cal, dép. S/parc clos murs. 530.000. ACB 72 rue Leclerc, St-Ouen-l'Aumône. - T. 464-08-72.

VALLÉE d'EPTE
dominant, 85 km Paris, propté caract., exc. ét. Séj. en chapelle, 4 ch.+pce indép., cuis., s. d'eau, w-c, gren. amén., bûcher, cell., atel., gar. 5.000 m2 verger, partie clos murs. 340.000, gros crédit. AVIS 8, fg Cappeville. (16-32) 30-91-11 le 405 à Gisors, ou Paris : 887-43-40.

LYS-CHANTILLY - Tr. jol. maison sur 2.500 m2, s/sol complet. Rez-ch. : entr., salon, s. à m., cuis., 3 ch., s. bns. 1er : 5 ch., 2 s. bns - Tél. (4) 457-33-98.

Vends Propriété XIIIe siècle Inventaire supplém. monument historique. Site classé entre Lyon et Genève. Clos de murs. 1 bâtim. principal + dépend. T. 16-77-22-22-73, après 20 h.

LE VESINET - Part. vd Ppté près RER. 8 pièces, 1.550 m2. Tél. : 700-58-60, Agence s'abst.

Région GISORS Charmante PROPRIETE parf. état, entrée, séjour, cuis., 2 chbres, bains, chauff. central, jardin 1.200 m2. Prix 213.500 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, faub. Cappeville, à GISORS Tél. 16-32-30-91-11, demander 620.

BEAUJOLAIS. — Remarquable maison pierres dorées, 9 Pièces, aménagement luxueux. Prix élevé. Téléphone : (78) 52-90-14, S.R.T.I., 34, rue Ney, LYON-6e.

VILLEFRANCHE
Splend. mais bourg., ét. impec., 9 P., 400 m2, tr. b. parc 3.600 m2. 700.000 F. Tél. : (78) 52-90-14, S.R.T.I., 34, rue Ney, LYON-6e.

110 km Paris autoroute Sud Région MONTARGIS
LA FERME DU HAUT
Ancienne ferme aménagée Gd séjour, salle à manger, cuis., 4 chbres, s. de bains, s. d'eau, vastes dépendances à la suite. Eau. Electr. Chauffage central. Parfait état général Vue
DS 8.300 m2 CLOS
Expos sud Nombreux arbres
Prix : 450.000 F
ROCHET, 5, rue du Longeard, Montargis. — T. 15 (38) 85-15-57.

AIX-EN-PROVENCE
(Périphérie Nord)
VASTE DEMEURE
13 pièces sur 2 niveaux. Longue et basse Grand caractère. Confort moderne. Bon ét. Avec vaste terrasse ombragée. Pelouse, piscine. Vue panoramique imprenable. Tél. (91) 23-32-37 (heures des repas)

fonds de commerce

CARDIOLOGIE
Urgent. Cse décès. Cabin. de Cardiologie à céder. Hyères (Var) - Tél. : 16-63-54-09-36.

Cause famille, vds, rég. Ouest, 2 h de Paris, MAISON REPOS 60 lits. Convent. Ecr. HAVAS LE MANS 8797, qui transm.

GDE VILLE Pyrénées-Atlantiq.
FONDS SPÉCIALISÉ
IMPERS - VETEM. - SPORT
C.A. 1.230.000 F. Bon rapport. 430.000 F comptant + crédit. Ecr. no 635.365, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

A céder, près gare Est, bail gd magasin sur bd, 200 m2, 2 vitr., tout comm. + salle gymnastiq., karaté, judo. Tél. : 526-16-48.

Vends raison santé : Service ambulances 5 voitures, à Brignoles (Var). - Important C.A. Téléphone (15-94) 69-06-67.

CAUSE RETRAITE chef d'entreprise vend :
MAGASIN
Tous commerces
— Affaire très saine.
— Centre ville d'une sous-préfecture du Centre de la France.
— Env 500m2 au sol + réserves env. 300 m2.
— Structures anciennes.
— 2 niveaux possibles.
— 7 vitrines.
— Parkings faciles.
— Bel appartement attenant.
— Murs, fonds, stock ensemble (ou séparés) 1 500 000 F.
Tél. : (54) 48-13-78
LA CHATRE (36)
M. ROBIN.

terrains

La Colle-sur-Loup (Alpes-Mar.), 15' NICE, terrain 3.100 m2, vue, accès, eau, électr., constructib., 2 villas ou 450 m2 de planchers. Prix : 340.000 Francs. Ecr. no 8.766, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

2 h de Paris, région Sancerre A vdre terrain, 2 lots 1.500 m2, façade 20 m, toute viabilité. Pêche et chasse. 45 F le m2. Téléphone : 957-17-05

A 45 KM DE PARIS
à 3 km de Mantes-la-Jolie dans village rural.
P. à p. vend terrain à bâtir de 1 334 m2. Pour renseignem. Téléph. : apr. 19 h. 958-14-51.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
terrain de 935 m2 constructible 20 m X 45, prox. gare, commerces, écoles. Exposition SUD. J.M.B. : 970-79-79.

SENLIS près autoroute Nord A1 à 40 km Paris Sté vd très beau terrain industr. à bât. 4 400 m2 façade 68 m., toute viabilité. Tél. Senlis : 453-10-65.

UNIQUE
ILE D'OUESSANT
TERRAIN
600 M2
VUE IMPRENABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE
EAU SUR LE TERRAIN
Ecr. AGENCE HAVAS, no 2.924, 56003 VANNES CEDEX

CROISSY-SUR-SEINE - Calme
RER. Beaux TERRAINS 800 M2 à 900 M2. Gdes façades. PRIX T.T.C. 300.000 à 340.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET 976-05-90

villas

BELLE-ILE-EN-MER
(Morbihan), maison belliloise. Constructions vue sur mer. Maison témoin sur place documentation SERAC, 50, rue Blomet, Paris-15e. T. : 567-72-11.

SAINT-CLOUD mais. moderne 220 m2 habitables, 650 m2 de terrain, rez-chauss., séj. 30 m2, s. à manger 18 m2, bur. 1er ét. 5 chbres, bns, sous-sol total de plain-pied. Exposition SUD. CALME Prix 1 000 000 F. J.M.B. : 970-79-79.

ST-NOM-BRETECHE. Magnif. maison pierre de t., 300 m2 hab. rez-chauss. entr., cuis. s. à m. Liv. 63 m2, dressing, chbre + bns 1er ét. à terminer, 4 ch., bns, ss-sol total. Gar. 3-4 voitures, prox. cmerces, écoles. Prix 1 100 000 F. J.M.B. : 970-79-79.

RUEIL 7 p. cuis. cft + parv. gard., terrain 970 m2, 840 000 F. avec facilités. Tél. : 827-57-40.

VARENGEVILLE-SUR-MER
(8 km de Dieppe) sur la falaise dans les bois, charmante maison, séj. 2 chbres, s. de bains, cave, cellier, dépend., tt cft. Prête à habiter, jdin agrément. Px : 220 000 F. T. s/pl. pptaire (16-35) 85-13-45, M. LOUTREUIL ou Téléph. PARIS . ANJ. 66-45.

VAUCRESSON PLATEAU
Maison meulière de caractère 168 m2 habit. Terrain 1.000 m2. Calme. Pr. ccas, écoles, gare. Px 760.000 F. J.M.B., 970-79-79.

AIX-en-Provence, prop vd villa provençale constr 75, 173 m2, pinède 6.600 m2 P. vis. période Pâques t. Paris 380-61-00, extension 322 ou Aix (91) 29-01-98

domaines

CHARENTES. Très b domaine, 250 ha, petit château, magnifiq. parc métairie, 2,500 km. rive cours d'eau ;
Charente : 80 ha élevage, culture, mais. de maître, impecc. ;
Près Royan : 100 ha élevage, un seul tenant, gentilhommière. exceptionnel
PROMOTEL S.A. « Le Seillery », LA CLISSE 17600 SAUJON. TEL : (46) 93-28-08.

DROME SUD. Domaine élevage 271 ha, 2 group. d'habit. : 132.000 F. Ag. HERVE, B.P. 86, 26400 Crest. Tél. (75) 75-09-00.

maisons de campagne

Ctre Suisse normande, vd mais. camp. à rénov., 5 P., 600 m2 terr., 60.000 F. T. (31) 69-81-65.

REGION VERNEUIL-sur-AVRE
MOULIN de caractère, excellent état,
5 pièces dont 3 habitables de suite, grenier am. Terr. 5.000 m2 Eau, él. Px 250.000, créd. 80 %.
SOMBIM à LONGNY 708-46-21

EN BERRY
2 h 30 Paris, ds bg ttes commod. BELLE MAIS. DE CARACTERE gros-œuvre tr. bon ét., 4 tr. gdes p., cuis., ch., gren. facil. aménag. av. chien assis, grange, gar., cour, jard. att. clos murs. E., él.
PRIX : 140.000 F
Crédit possible
PROGECO, 12, place St-Cyran, 36000 CHATEAUROUX (15-54) 22-09-31 - 22-30-21

manoirs

TOURAINE
MANOIR XVIIIe, 15 pces. Tt cft. Ferme, bois, pré, terres, 34 hectares.
MICHEL & REYL, 6, r. Greffulhe, Paris (8e) 265-90-05.

pavillons

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Pavillon sur sous-sol, P. de T., av. terras., séj., 3 ch., S. de B., wc, R.-de-Ch. 1 ch., wc, cave, chauff., buander., gar. 2 voit., terrain 600 m2 + local indép., 1 ch., 1 cuisine, wc, toilette. Téléphone : 045-82-67.

TAVERNY. Part. vd pav. F 4, tt cft, 240.000 F + CF 15.000 F. Téléphone : 960-35-86.

ENGHIEN - RESIDENTIEL
séjour 32 m2, bureau, 3 CHAMBRES, cuisine, bains, chauffage central, garage, jardin 400 m2. 510.000 F. PERARD : 989-69-42.

7 km LISIEUX 30 km DEAUVILLE
PAVILLON TYPE F 7
5 chbres av. lavabo, séj. 48 m2, cuis. 18 m2, ch. cal, s. eau, wc, + ss-sol 190 m2. 2.000 m2 terr.
LIBRE A LA VENTE
350.000 F A DEBATTRE
Tél. : (31) 31-03-02

LE VESINET. Ds charm. avea., gd calme, pav. b. constr., rénov. Séj., cuis., 2 ch., bur., s. de b., wc pet jard. T. b. exp 530.000. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, CHATOU. Tél. : 976-30-02.

CHOISY-LE-ROI
Côte gare, beau pavillon, 10 Pièces princip., dépend., jardin de 600 m2. Visite, jeudi, 15 à 18 h., 30, RUE ALBERT-Ier.

St-Denis, 1 km. autor. A 1, Part. vd pav 74, tt cft, appt 200 m2, 2 S. de B., terr. 40 m2, r.-de-ch. loc. cclal, burx 80 m2, cour de 170 m2, gar. 75 m2, s.-sol avec rampe accès pr véhic. 170 m2, 2 lign. tél. Tél. au : 820-99-01.

LA COURNEUVE (93)
PAVILLON 6 PIECES 180 m2 habitab.
600 m2 terrain. Prix 640.000 F. Tél. 985-37-58 987-06-13

CABOURG. Pav., 4 chbr. livg, 2 s. de bs, cft, jd mer à 300 m. 400.000 F. Tél. (31) 91-31-12.

CHATOU. Charm. pav récent, état neuf, séj dble, 4 chbr., 2 wc, 2 bains, décoration soignée, joli jard., bien enclos, gar., cellier, 600.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à Chatou 976-30-02.

fermettes

REGION MAINTENON
FERMETTE bon état, 3 gdes pces, w.-c., gar., grange, eau, élect. Terrain 2.500 m2. Prix 151.000 F. Crédit 80 % - SOMBIM, 9, rue Patenôtre, à RAMBOUILLET Tél. 483-36-35

Fermette toute pierre, au milieu 2.000 m2 verger. Plain-pied 120 m2, grenier, parfait état. 160.000 F, facilités. C.I.N., face Eglise, Nemours - 428-26-62.

FERMETTE à restaurer
150 km. Paris autoroute, calme, vue magnifique, 1.200 m² terrain LE BOURDONET (notaire), CLOYES-SUR-LE-LOIR. (37) 98-52-98.

viagers

Vendez rapidement en viager. Conseil Expertise Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL 35, bd Voltaire T. : 700-00-99.

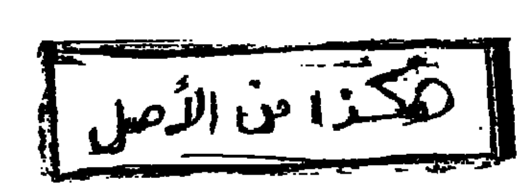
1 HEURE SUD PARIS
mais tt cft 800 m2 jdin, viager libre, 1 tête 77 a., 63 000 + 850 mens. T. 633-52-92, ap. 19 h.

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexations garanties
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Estimation gratuite, discrète

villégiatures

Loue 500 m. plages Antibes et Juan-les-Pins villa F 2, quartier résid. et calme, jardin ombragé. Juin, juillet et septembre. — Téléph. 577-28-47 (propriétaire) ou 15 (93) 61-29-12, ANTIBES.

HTE-SAVOIE près MORZINE loue appt pour 2 à 6 personnes meublé tt cft, juillet, août. Px 3 000 F mens. 982-89-98 ap. 19 h.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PLAN ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Mme Veil a présenté, mercredi après-midi, les principales mesures adoptées le matin même par le conseil des ministres. Elle a donné, pour l'essentiel, l'analyse que voici :

L'équipement hospitalier

Le nombre total des lits en service dans les hôpitaux étant globalement suffisant, la double nécessité de stabilisation quantitative — voire la réduction des capacités pour les « lits actifs » — et d'amélioration qualitative conduit à préconiser la révision générale des programmes de besoins en lits des hôpitaux publics en corrigeant les inégalités géographiques entre régions. Une égale rigueur, a ajouté le ministre, sera observée dans l'autorisation de création de lits aux établissements privés.

Les dépenses effectuées au titre de l' « humanisation » des hôpitaux seront accompagnées d'investissements complémentaires pour moderniser ou remplacer les « plateaux techniques » (salles d'opérations, de radiologie, laboratoires, etc.). Dans l'aménagement de la « *carte sanitaire* » les normes d'équipement seront abaissées.

La réforme tarifaire est engagée, notamment avec des expériences en cours dans trois hôpitaux sur un prix de journée « éclaté » permettant de distinguer les parts respectives de l'hébergement, des frais d'administration des soins donnés et des prestations individuelles coûteuses. La diminution de la durée du séjour n'aura plus d'effet direct que sur la partie hébergement du prix de journée.

Le prix de journée ne pourra *pas augmenter dans l'immédiat* plus que l'a prévu une circulaire du 22 octobre dernier. Les préfets ne pourront admettre aucune augmentation du prix de journée en cours d'année.

L'ensemble des dépenses hospitalières augmentait à un taux annuel de 35 % à la fin de l'année 1975. Grâce aux mesures prises alors, cette progression a pu être limitée à 28 % à la fin 1976. « *L'objectif des mesures élaborées dans un esprit de rigueur mais aussi de réalisme, en laissant aux responsables hospitaliers et médicaux le maximum de liberté d'action, est de ramener ce taux à 17,5 %, soit une économie de 1 milliard* ».

Diverses mesures développeront la responsabilité du corps médical et des autres gestionnaires des hôpitaux.

du chômage en favorisant le travail au-delà de soixante-cinq ans ».

● **Réexamen des incidences financières des activités entraînant des risques excessifs (automobiles et autres).**

Le gouvernement a retenu le principe d'un réexamen des conditions dans lesquelles la Sécurité sociale intervient pour *couvrir des risques excessifs dans* l'exercice individuel d'activités dont chacun ne bénéficie pas au même degré. C'est le cas des accidents de la route dus à l'automobile. Ainsi, en 1977, la couverture des soins et le versement d'indemnités résultant d'accidents d'automobiles représenteront, en 1977, la somme de 930 millions de francs.

[Déjà, en 1967, le gouvernement avait institué une taxe parafiscale d'environ 3 % sur les primes « responsabilité civile » payée par les automobilistes. Collectée par les compagnies d'assurances, cette taxe, qui, au départ, devait rapporter environ 150 millions par an, est reversée à la Sécurité sociale pour contribuer à compenser les frais occasionnés par les accidents automobiles.]

La modification des taux de remboursement

● **Réduction à 40 % (au lieu de 70 %) du taux de remboursement des médicaments de confort.**

La mesure décidée porterait sur environ un *millier de produits* pharmaceutiques : antiasthéniques (fortifiants), levures, laxatifs, anorexigènes (coupe-faim), psycho-stimulants (euphorisants) et hépatoprotecteurs (foie), dont la liste serait arrêtée la semaine prochaine par la commission compétente.

Le ticket modérateur (part du prix du médicament à la charge de l'assuré) serait ainsi porté de 30 %, taux actuel, à 60 %. La consommation de ces médicaments, estime le ministre, s'est fortement et dangereusement *développée sans justification* dans la morbidité générale de la population.

« *Les conditions particulières de prise en charge à 100 % (malades atteints de certaines affections) subsistent pour ces médicaments — ce qui ne serait pas le cas s'ils étaient exclus de tout remboursement. Cette prise en charge à 100 % est très importante : elle a concerné 39 % des dépenses pharmaceutiques en 1975. La possibilité de prise en charge par l'aide sociale est maintenue. La diminution de la T.V.A. sur les spécialités pharmaceutiques a réduit, en 1976, de 11 % le montant de la participation des assurés.* »

Environ dix mille produits pharmaceutiques sont actuellement remboursés par la Sécurité sociale sur la base de 70 ou 90 %, selon les médicaments.

● **Remboursement à 100 % (au lieu de 90 %) des médicaments irremplaçables.**

Ces produits particulièrement coûteux ne supporteraient plus le ticket modérateur de 10 % qui leur est actuellement appliqué.

● **Institution d'un forfait journalier hospitalier.**

Le système proposé consiste à demander à tous les malades la même somme forfaitaire quotidienne, quel que soit le motif et la durée de l'hospitalisation. Elle serait de 15 francs par jour.

Le malade, en principe, doit actuellement verser un ticket modérateur égal à 20 % des dépenses de son hospitalisation. Il en est dispensé à partir d'une certaine durée de cette hospitalisation en service de médecine, et pour la plupart des interventions chirurgicales.

Le ministère de la santé estime que le système est injuste, car le ticket modérateur peut atteindre 100 francs par jour dans un service où le prix de journée est de 500 francs. De plus, la facturation est compliquée entre l'hôpital et l'assuré.

Le forfait hospitalier pourra, le cas échéant, comme l'actuel ticket modérateur hospitalier, être pris en charge par l'aide sociale.

● **Suppression des réductions appliquées aux indemnités journalières lorsque l'assuré est hospitalisé.**

Les indemnités journalières sont actuellement diminuées d'un abattement — variable avec les charges de famille de l'assuré — cet abattement sera supprimé.

Le renforcement du contrôle

● **Amélioration du contrôle médical par le système du « profil médical » et du « profil hospitalier ».**

— Le système du *profil médical* est prévu dans la convention nationale passée entre la Sécurité sociale et le corps médical depuis 1971. « *Son fonctionnement dépend de la qualité des relations conventionnelles entre la Sécurité sociales et les médecins. L'instrument existe maintenant dans les deux tiers des caisses primaires, et son degré de fiabilité est satisfaisant. Il convient désormais d'en utiliser toutes les possibilités.* »

— Le *profil hospitalier* comporte la mise en place d'indicateurs d'activité des hôpitaux permettant d'apprécier la qualité de leur gestion, et d'établir une comparaison à l'échelon régional ou notional entre des services de même nature, par exemple. « *Elle favorisera l'association des chefs de service à la gestion et le dialogue entre les établissements hospitaliers et les caisses d'assurance maladie : le contrôle médical disposera, en effet, d'une base technique essentielle à son action.* »

— Le *contrôle médical* de la Sécurité sociale sera allégé de certaines tâches répétitives qui lui sont imposées, et ses possibilités d'intervention dans le domaine hospitalier seront renforcées.

● **Information sur les cotisations et le coût des soins.**

L'employeur devra communiquer au moins une fois par an, selon une périodicité laissée à son choix, le montant des cotisations de la part patronale versée pour les trois branches (maladie, vieillesse, prestations familiales), soit 30,15 % à côté des 7,95 % de la part ouvrière (non comptée la cotisation accidents du travail).

Cette communication s'imposera aux entreprises « *dans toute la mesure compatible avec leur organisation comptable* ». Il s'agit de « *sensibiliser les assurés au coût réel de la sécurité sociale afin d'accroître le sentiment de leur responsabilité dans la maîtrise des dépenses. Par ailleurs, les assurés auront connaissance du coût des soins dont ils ont bénéficié. Dans tous les cas où intervient un mécanisme de tiers payant, notamment dans le domaine hospitalier, un double de la facturation leur sera adressé* ».

[Certaines de ces mesures pourront être prises rapidement par décrets (celui qui concerne l'abaissement du taux de remboursement des produits pharmaceutiques est actuellement soumis au Conseil d'État) en vertu des ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale. D'autres dispositions devront être votées par le Parlement.]

Les projets d'amélioration

● **Amélioration de la prise en charge des soins dentaires.**

La révision de la nomenclature des actes professionnels des chirurgiens dentistes et l'extension du nombre d'actes remboursés par la Sécurité sociale sont envisagées.

Cette extension sera réalisée par étapes, la première se situant au 1er janvier 1978.

Une amélioration sera étudiée ultérieurement pour le remboursement de la lunetterie.

● **Aménagement de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale pour les industries de main-d'œuvre.**

Une étude des différentes techniques de réforme de cette assiette a été demandée au commissaire général au Plan (importance de l'automatisation des entreprises, variation des charges lorsque la moyenne des rémunérations s'élève au-dessus du plafond des cotisations, etc.).

Le relèvement du taux de cotisation de certains salariés

● **Relèvement d'un point et demi du taux de cotisation des salariés agricoles.**

Le taux des cotisations sur les salaires dues au titre de la maladie pour les salariés d'exploitations agricoles passera de 24,60 % à 26, 1 %. Celui des salariés des entreprises connexes (crédit, mutualité, coopératives), passera à 29,1 %. Ce dernier taux sera donc aligné sur celui du régime général (29,1 %) à la charge des employeurs.

En contrepartie, un projet de loi instituant une compensation avec le régime général pour les accidents du travail sera déposé au cours de l'actuelle session parlementaire.

La charge des rentes anciennes des accidents du travail des salariés agricoles est extrêmement lourde, puisqu'elle représente 55 % des dépenses totales de ce régime. Elle sera allégée par la compensation prévue. Le gouvernement fait valoir que le nombre des salaires agricoles a considérablement décru depuis vingt-cinq ans et continue de le faire, alors que le secteur industriel et commercial a bénéficié de l'apport venant de l'agriculture.

● **Augmentation des cotisations des salariés actifs de plus de soixante-cinq ans.**

La cotisation d'assurance maladie des salariés actifs de plus de soixante-cinq ans, retraités ou non, sera portée de 2 à 3 %.

Actuellement, pour cette assurance, la part patronale est de 10,95 % jusqu'au plafond de 43 320 francs et de 2,5 % sur la totalité du salaire. La part ouvrière est, en principe, de 3 % jusqu'au plafond et de 1,50 % sur la totalité du salaire, mais le taux de 3 % est ramené à à 2 % pour les salariés de plus de soixante-cinq ans.

Le gouvernement a estimé que cette réduction « *est injustifiée et va à l'encontre de la réduction*

L'ABSENTEISME : coût 25 milliards par an

Le gouvernement a demandé au ministre de la santé et de la Sécurité sociale d'établir des propositions limitant l'absentéisme, sur la base d'un récent rapport établi par l'inspection générale des finances.

Selon cette étude, l'absence au travail fait perdre chaque année trois cent quatre-vingt millions de journées de travail, soit l'équivalent de l'absence, pendant la totalité de l'année, de un million cinq cent mille travailleurs sur dix-huit millions cinq cent mille salariés (soit 12 % d'absentéisme).

Le coût en est de 25 milliards de francs ; 10,5 supportés par la Sécurité sociale et 14,5 par les entreprises.

L'inspection des finances énumère un certain nombre de remèdes, comme l'amélioration de l'efficacité du contrôle médical de la Sécurité sociale ou l'aménagement des conditions de travail, en particulier des horaires.

Vives réactions syndicales

(Suite de la première page.)

Cette dépense ne sera pas compensée par le remboursement à 100 % (au lieu de 90 %) de certains médicaments dits « *irremplaçables et coûteux* » ; d'autant que, dans les cas graves, le patient ne supportait pas la charge de ces produits. L'économie escomptée par Mme Veil pour l'ensemble de ces mesures est d'ailleurs d'environ 400 à 450 millions par an.

*N'aurait-il pas mieux valu ré*duire la production des « placebo », si le gouvernement les juge inutiles, plutôt que d'en renchérir le prix N'est-ce pas, en effet, une commission publique qui se prononce sur la mise en circulation de ces produits ?

Dans le même esprit, le « forfait hospitalier » entraînant une participation automatique du malade hospitalisé devrait, s'il est fixé, comme probable, à 15 francs par jour, alléger les dépenses des caisses de plusieurs centaines de millions (au risque de pénaliser les malades les moins fortunés). La suppression de l'abattement appliqué à l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation constituera une mince compensation pour les assurés.

En revanche, un remboursement moins chiche des soins dentaires est annoncé pour 1978, soins qui sont, pour l'instant, en quasi-totalité à la charge de l'intéressé. Mais la perspective reste lointaine. Tout comme celle de la réorganisation hospitalière, opération qui ne peut d'ailleurs être que de longue haleine.

La violente réaction des organisations syndicales et politiques de gauche était prévisible et, de plus, déjà annoncée.

Pour l'assuré moyen ce sont en effet les restrictions des remboursements qui sera le plus ressentie. Le gouvernement parle, lui, de la « chasse-aux-abus » et vise la surconsommation médicale — qu'elle vienne du malade ou du médecin — l'absentéisme, les coûteuses imprudences des chauffards, ou le gaspillage dans les hôpitaux publics.

Sur ce dernier poste, Mme Veil espère réaliser une économie — en fait une moindre augmentation — d'environ 1 milliard par rapport à la constante progression des dépenses hospitalières qui, bien que ralenties en 1976, représentent encore la moitié du coût de l'assurance-maladie.

Coup de hache dans les dépenses, coup de pouce sur les recettes : le gouvernement espère dégager près de 2 milliards par an. C'est-à-dire 1 milliard environ sur l'exercice 1977, étant donné les délais d'application de la réforme. C'est plus qu'il n'en faut pour éponger le déficité de 400 millions dont fait état pour 1977 aujourd'hui Mme Veil.

Le « trou » de 12 milliards annoncé par les sondages gouvernementaux (M. Beullac avait même parlé de 17 milliards à l'automne dernier) est presque comblé, a assuré le nouveau ministre de la santé et de la Sécurité sociale. Dix milliards proviennent, a-t-elle dit, des *mesures prises en décembre 1975* et septembre 1976 (augmentation de cotisations, réduction de la T.V.A. sur les médicaments, économies de gestion, baisse du prix de certains médicaments, économies sur les remboursements concernant les personnels paramédicaux et les frais de transport). Un ralentissement « très net » de l'ascension des dépenses a en outre été obtenu notamment sur le nombre des journées d'hospitalisation et sur les médcaments.

Cela a suffi, selon le ministre, pour assainir sensiblement la situation. Un fléchissement des dépenses de faible pourcentage se traduit, il est vrai, par des sommes importantes quand il joue sur un budget volumineux : 276 milliards l'an passé. Il n'empêche que le P.S. et nombre d'autres sceptiques crient à la « *manipulation* » des chiffres.

Le gouvernement ne saurait être surpris qu'on lui reproche une action psychologique trop intense. En se félicitant des résultats obtenus, le ministre n'a-t-il pas dit : « *Plutôt que d'arrêter un « train » de mesures ponctuelles, le gouvernement a préféré marquer une direction : celle de la responsabilité de chacun et de la bonne gestion d'un service public auquel tous les Français sont justement attachés.* » L'opinion retiendra que la réforme d'ensemble annoncée est une fois encore différée, cependant que dans l'immédiat on s'en tient à des économies qui paraissent frapper surtout les milieux modestes.

JOANINE ROY.

M. BARRE : un effort de discipline.

Après le conseil des ministres, M. Raymond Barre a déclaré mercredi : « *La situation actuelle de la Sécurité sociale ne pouvait pas se prolonger indéfiniment. Le gouvernement a préparé un certain nombre de mesures qui réclament un effort de discipline. Le gouvernement n'a pas fixé de calendrier pour ces mesures.* »

La C.G.T. et la C.F.D.T. préparent une « riposte »

Les mesures concernant la Sécurité sociale adoptées par le conseil des ministres du 13 avril ont soulevé les plus vives protestations de la C.G.T. et de la C.F.D.T., qui préparent une « riposte » dans les plus brefs délais, ainsi que d'un bon nombre d'organisations syndicales, sociales et politiques.

La C.F.T.C. regrette les « solutions de facilité » sur la limitation du remboursement des produits pharmaceutiques et le relèvement des cotisations, mais approuve « certaines perspectives intéressantes ». En revanche, la C.G.C. estime que les dispositions annoncées « reprennent, pour l'essentiel », les propositions formulées par la Confédération des cadres dans son rapport sur la Sécurité sociale.

Le « Comité des vingt-cinq » demande audience à Mme Veil

Les vingt-cinq organisations signataires de la plate-forme sur la Sécurité sociale — parmi lesquelles la C.G.T., la C.F.D.T., la FEN, le P.S. et le P.C.F. — souhaitent obtenir, dans les meilleurs délais, une audience de Mme Simone Veil. Les « vingt-cinq » entendent exposer au ministre de la santé les raisons de leur désaccord *sur le projet de décret visant à « diminuer de moitié le remboursement de certains médicaments »*.

Elles rappellent les conditions dans lesquelles le gouvernement avait paru abandonner, avant les élections municipales, le projet concernant l'alourdissement du ticket modérateur sur ces médicaments.

« *En un peu plus d'un an,* écrivent ces organisations à Mme Veil, *plusieurs mesures restrictives ont été prises en matière de sécurité sociale. Elles ont porté de sérieuses atteintes au pouvoir d'achat des travailleurs et contribuent à rendre l'accès aux soins plus difficiles*

LA C.G.T. : cette agression peut coûter cher au gouvernement.

M. Krasucki (C.G.T.) a déclaré le 13 avril au soir qu'il y aurait « *une riposte* ». « *Cette agression sur la Sécurité sociale peut coûter plus cher au gouvernement et à ceux qui le soutiennent qu'à ses victimes (...). Quels que soient les prétextes des mesures annoncées, le résultat, c'est qu'il va en coûter plus cher de se soigner.* »

« *Le président de la République et le gouvernement ont beaucoup bavardé sur les inégalités, mais ces mesures vont aggraver l'une des plus scandaleuses inégalités, celle devant la santé.* »

LA C.F.D.T. : le gouvernement se conforme aux exigences du patronat.

« *Le gouvernement*, estime la C.F.D.T., *se conforme en tous points aux exigences antisociales exprimées par le C.N.P.F. dans le rapport Chotard lors de son assemblée générale du 18 janvier.*

» *La C.F.D.T. est résolument opposée à ces mesures qui marquent une escalade dans la régression sociale et qui suivent une augmentation de cotisations en 1976 et la diminution des remboursements de soins para-médicaux en février 1977.* »

LE P.S. : qui peut croire à un déficit ramené à 0,4 milliard ?

M. Gau, délégué national du P.S. à la santé et à la sécurité sociale, a dénoncé « *la manipulation de l'opinion* » par le gouvernement, qui, « *après avoir dramatisé à l'excès les difficultés financières de la Sécurité sociale, tente aujourd'hui d'en minimiser l'importance* ».

« *Qui peut croire, en effet, que de juillet 1976 à avril 1977, le déficit ait pu être ramené de 12 à 0,4 milliard* », a ajouté M. Gau, qui a souligné que cette « *manipulation* » traduit cependant un recul du pouvoir devant les réactions que certaines mesures impopulaires ne manqueraient pas de provoquer. « *Une solution durable passe par la suppression des charges indues que la S.S. supporte, par une fiscalisation des recettes et par une action sur l'offre de soins, c'est-à-dire une organisation différente du système sanitaire excluant le profit et privilégiant la prévention et la médecine sociale.* »

L'U.F.F. : restituer les milliards des charges indues.

L'Union des femmes françaises, organisation proche du P.C., « *se prononce contre toute atteinte portée à la protection sociale et au droit à la santé. (...)* » Elle demande que l'État « *restitue les milliards de charges indues, et que soient réglées les dettes patronales* ».

TIERS-MONDE

LE FONDS MONÉTAIRE VEUT RECUEILLIR 15 MILLIARDS DE DOLLARS AU MOINS POUR SON NOUVEAU « MÉCANISME D'AIDE ».

Les États-Unis sont d'accord, en principe, pour la création au sein du Fonds monétaire international d'un nouveau mécanisme d'aide aux pays déficitaires (du tiers-monde ou appartenant à l'O.C.D.E.), mais attendront d'en connaître les détails pour se prononcer ouvertement, indique-t-on de source officielle américaine. Le projet du directeur général du F.M.I., M. Johannes Witteveen, doit en principe être présenté lors de la prochaine réunion ministérielle du comité intérimaire du F.M.I., les 28 et 29 avril, à Washington.

M. Witteveen voudrait recueillir de 15 à 20 milliards de dollars. Les États-Unis insisteraient pour qu'une partie importante de cette somme — la moitié ? — soit fournie par les pays de l'OPEP.

AFFAIRES

La cessation d'activité du groupe Schlumpf

UNE SOLUTION GLOBALE PARAIT EXCLUE déclare M. Monory

Mercredi 13 avril à l'Assemblée nationale, MM. Weisenhorn (R.P.R., Haut-Rhin) et Caro (réf., Bas-Rhuin) ont évoqué la cessation d'activité du groupe Schlumpf. M. Caro a affirmé : « *Il importe que des sanctions soient prises et que l'on trouve une solution pour sauver une industrie indispensable à la survie de la région.* » M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a répondu : « *Si une solution globale paraît exclue, nous en avons déjà une partielle pour Herstall et d'autres unités. Reste le problème de Malmerspach. Toutefois, pour faciliter la reconversion, nous avons porté la prime de 12,5 à 25 %, et je suis prêt à recevoir les parlementaires d'Alsace afin d'envisager la meilleure façon de remédier à la situation actuelle.* » En réponse à une question de M. Zeller (N.I., Bas-Rhin), le ministre s'est déclaré favorable au renforcement des pouvoirs des établissements publics régionaux en matière d'emploi. Quant au problème posé par les conséquences de l'incompétence d'un chef d'entreprise « *le gouvernement*, a-t-il précisé, *se soucie de lui trouver une solution* ».

● **LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE-VIE A AUGMENTÉ DE 16 % EN 1976.** — Le montant des primes encaissées par les entreprises de ce ce secteur, y compris la Caisse nationale de prévoyance, a dépassé 15 milliards de francs (+ 16 %), chiffre qui représente le cinquième du chiffre d'affaires total de l'assurance.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LE TAUX MINIMUM DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE EST PORTÉ A 26 F PAR JOUR

Le taux minimum des allocations de chômage (total des aides de l'État et du régime complémentaire) est porté de 24,38 francs à 26 francs par jour avec effet à partir du 4 avril 1977. Il s'agit là du taux majoré applicable durant les trois premiers mois.

Cette décision du conseil d'administration de l'UNEDIC (caisse de chômage complémentaire) représente une augmentation de 6,6 % par rapport au taux antérieurement en vigueur depuis le 4 octobre 1976.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les dockers envisagent une grève nationale pour soutenir les grévistes de Dunkerque

Après un mois de grève au port de Dunkerque (le Monde *daté 3-4 avril), les responsables de la fédération des ports et docks C.G.T. se sont réunis ce jeudi matin 14 avril à la Bourse du travail de Paris. Ils envisagent* « des initiatives d'ampleur nationale » *pour soutenir les revendications de leurs collègues dunkerquois, notamment la réintégration, sur le quai minéralier, d'un poste de docker « débordeur » affecté à la surveillance de la manutention, poste qui avait été supprimé par Usinor pour le début des opérations de transbordement. Ils réclament aussi des négociations sur les conditions de travail (« feux continus », travail de nuit). Ils mettent en cause, enfin, la « privatisation » des quais par les grandes entreprises.*

Dunkerque. — Le conflit du port évolue dans le sens d'un durcissement des positions des protagonistes, figées sur les principes. Pour les dockers, il s'agit

De notre correspondant

de préserver leur statut et leur emploi sur les navires minéraliers et sur le nouveau quai aux aciers. Usinor, pour sa part, continue de se retrancher derrière la loi de 1947.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, avait demandé mercredi au port autonome d'organiser une « table ronde » consacrée aux problèmes du régime d'exploitation sur le nouveau quai aux aciers. Etaient présentes la délégation d'Usinor et celle de l'organisation patronale du port, mais les dockers étaient absents, estimant qu'il fallait d'abord régler le problème qui est à l'origine du conflit : la décision d'Usinor de ne plus employer d'ouvriers au début des opérations sur les minéraliers.

L'organisation patronale du port (Union maritime et commerciale) a diffusé un communiqué déplorant que le syndicat des dockers « *n'hésite pas à prolonger inutilement un conflit, à sacrifier le port commercial et, par conséquent à compromettre l'emploi de milliers de travailleurs vivant de l'activité portuaire* ».

De son côté, le Comité central des armateurs de France attire « *très solennellement* » l'attention sur les risques que le conflit de Dunkerque fait courir « *au système portuaire tout entier* ». Les armateurs estiment que « *les navires, les marchandises et, d'une façon générale, le commerce extérieur de la France sont ainsi pris en otages dans des conflits sur lesquels ni les uns ni les autres n'ont prise. Il n'appartient pas au Comité des armateurs de France de prendre position sur le fond du litige dunkerquois, mais il doit dénoncer l'inadmissible extension à tout un port, puis à l'ensemble des ports, d'un conflit tout à fait localisé* ».

MARC BURNOD.

● *Les conseils municipaux de Saint-Nazaire et des communes voisines de Trignac et Montoir-de-Bretagne* (Loire-Atlantique) se sont rassemblés, mercredi 13 avril, sur le terre-plein de Penhoët, devant les chantiers navals, pour écouter les représentants du P.S.U., du P.S., du P.C. et de l'U.D.B. (Union démocratique bretonne) exposer les problèmes de l'emploi dans la région saint-nazairienne. M. Etienne Caux, maire socialiste de Saint-Nazaire, a précisé que cette région comptait plus de 7 600 demandeurs d'emploi, soit environ 13 % de la population active. Les orateurs ont aussi évoqué les difficultés que connaît la construction navale dans le département. Dans une résolution commune, les trois conseils municipaux ont indiqué qu'ils se rendraient auprès du président du conseil général et du préfet de région pour « *exiger la prise en compte des revendications des travailleurs et de la population* ».

LE PORT DE DUNKERQUE EST PARALYSÉ PAR UNE GRÈVE DE PRINCIPE déclare M. Fourcade

Mercredi 13 avril, à l'Assemblée nationale, M. Barthe (P.C., Pas-de-Calais) a évoqué le conflit entre les travailleurs du port de Dunkerque et la société Usinor, qu'il a accusé de « *compromettre l'intérêt national* ». M. Fourcade, ministre de l'équipement, a déclaré : « *Le port de Dunkerque est paralysé depuis cinq semaines par une grève de principe. Dans ces conditions, ayant rencontré toutes les parties en cause, je dis qu'on n'a pas le droit, face aux difficultés que connaît notre pays, d'exercer un tel blocage, qui ne s'explique en définitive que par une volonté de puissance.* »

M. MAURICE CORNETTE (R.P.R., Nord) ayant souhaité que l'on parvienne à une conciliation, M. FOURCADE a ajouté : « *Le problème est de concilier la loi de 1947, qui organise le monopole des ouvriers dockers, et l'existence d'une sidérurgie fonctionnant dans des conditions particulières. J'ai proposé mardi un compromis. Une seule partie a accepté : Usinor. J'ai fait organiser aujourd'hui même une nouvelle réunion de conciliation. Il est regrettable que l'activité d'un grand port soit ainsi paralysée pour une question de principe, alors que le quai aux aciers pourrait permettre à Dunkerque de récupérer un trafic d'1 ou 2 millions de tonnes par an. Je souhaite que la sagesse l'emporte.* »

LA GRÈVE DU BATIMENT A ÉTÉ MARQUÉE PAR DES MANIFESTATIONS DANS LES GRANDES VILLES

De nombreux accidents mortels sur les chantiers, des salaires moyens avoisinant 2 000 francs par mois, près de soixante mille demandeurs d'emplois officiellement recensés en février, des avantages acquis remis en cause en matière d'horaires ou de pauses : c'est pour protester contre cette situation que les quelque un million sept cent mille travailleurs du bâtiment étaient appelés par la C.G.T. et la C.F.D.T. à une grève générale de vingt-quatre heures le mercredi 13 avril (« le Monde » du 14 avril).

Le mouvement, marqué par des manifestations dans les grandes villes, notamment à Paris, Lille, Bordeaux, Brest, Rennes et Limoges, a été « peu suivi dans la plupart des régions, y compris la région parisienne », selon la Fédération nationale du bâtiment, organisme patronal. Du côté syndical, on estime, au contraire, que la consigne a été « bien suivie », la C.G.T. évaluant même le nombre des grévistes à « plusieurs centaines de milliers de travailleurs, notamment dans les grandes entreprises et les chantiers des centrales nucléaires ». Il est cependant difficile de fournir un pourcentage précis de grévistes, compte tenu de la structure du secteur du bâtiment : deux cent cinquante-sept mille entreprises, la plupart petites ou moyennes, dont la moitié ne comptent aucun salarié, et dont cent quatre-vingts seulement ont plus de cinq cents salariés.

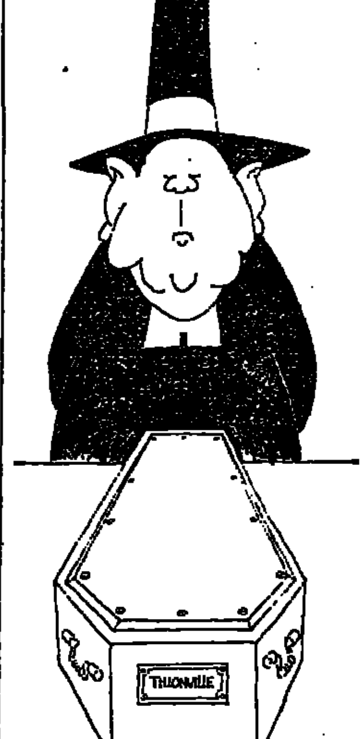
550 GRÉVISTES A LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE ORLAC-GILCA DE VIENNE

Cinq cent cinquante des six cents employés du groupement laitier coopératif Orlac-Gilca de Vienne (Isère) sont en grève depuis le 13 avril à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. Les grévistes demandent une augmentation des bas salaires de 6,5 % au 1er janvier 1977, l'attribution d'une prime de vacances et une cinquième semaine de congés payés.

« *Ce mouvement*, déclarent les deux syndicats, *se déroule de façon à ne pas pénaliser les producteurs laitiers, eux-mêmes dans une situation délicate après les propositions de Bruxelles. C'est ainsi que les collectes de lait continuent à être normalement livrées à l'entreprise.* »

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

Thionville, «ville morte» pendant deux heures



(Dessin de CHENEZ.)

Tout était prêt, ce jeudi 14 avril à Thionville, pour accueillir les milliers de manifestants qui devaient se réunir, au début de l'après-midi, place de la Liberté, pour protester contre les trois mille licenciements annoncés à Usinor-Thionville. Non seulement tous les syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.), les partis de gauche et les municipalités de la région ont appelé à ce rassemblement, mais aussi tout ce que cette ville de Moselle compte d'associations s'est joint au mouvement, jusqu'à la section locale de Laissez-les vivre, qui craint que la quasi-fermeture de l'unité d'Usinor n'incite les épouses des futurs chômeurs à avorter.

Tous les commerçants de Thionville et des communes avoisinantes, à l'exception des pharmacies de garde, devaient baisser leur rideau de 15 h. à 17 h. Pourquoi seulement deux heures ? « Notre cité, explique un libraire, deviendra peut-être réellement un jour une ville morte. Ce n'est pas à nous de précipiter le mouvement. »

Réunis mercredi en assemblée générale extraordinaire, les maires des deux arrondissements (est et ouest) de Thionville ont décidé, pour leur part, une grève administrative en signe de solidarité. A Usinor, où la question de l'occupation est pour l'instant laissée de côté, et dans l'ensemble du bassin sidérurgique, les ouvriers observent une grève de quatre heures par poste.

Le haut fourneau le plus compétitif de France

Le groupe Usinor justifie l'abandon de l'usine de Thionville pour des raisons de stratégie commerciale. Pourtant, en juin dernier, l'avenir de cette unité paraissait être assuré grâce à deux atouts : un haut fourneau compétitif et un projet de construction d'une nouvelle aciérie à oxygène. Avec un prix de revient de la fonte de 496 francs par tonne, le haut fourneau de Thionville était même, en juin, 1976, le plus compétitif de France.

La nouvelle aciérie devait permettre d'atteindre deux objectifs : placer l'usine de Thionville au niveau des meilleures productivités mondiales avec 5,9 heures pour 1 tonne de billettes dans un premier temps, 3,5 heures en fin de programme ; apporter le dernier maillon à une chaîne de production homogène allant du haut fourneau au laminoir.

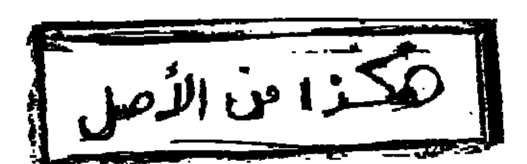
Plus de 115 millions de francs ont déjà été investis dans ces projets, dont 68 millions de francs pour l'alimentation en oxygène de la nouvelle aciérie. Parallèlement, 90 millions supplémentaires ont également été investis à Uckange pour construire une nouvelle chaîne d'agglomération et rénover le haut fourneau de cette filiale. Ces travaux ont été réalisés pour compléter l'alimentation en fonte de l'aciérie de Thionville.

Autre atout important de Thionville : son site privilégié. L'usine est près d'un échangeur autoroutier et dispose de vastes terrains en bordure de la Moselle canalisée, ce qui lui donne un accès direct à la mer.

Pour toutes ces raisons, la construction d'une nouvelle aciérie à Thionville (250 millions) figurait au deuxième rang des priorités d'Usinor, après la construction d'un train à poutrelles à Valenciennes (200 millions) et bien avant la construction de l'aciérie de Longwy (600 millions).

J.-C. B.

● TEXTILE : RASSEMBLEMENT NATIONAL DE DELEGUES C.G.T. ET C.F.D.T., le 23 avril, à Paris. « *Devant la gravité de la situation* » économique et sociale, les deux fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de l'habillement, des cuirs et textile ont décidé de réunir dans la capitale les « *militants et des délégations de travailleurs en lutte* » pour assurer la sauvegarde de l'emploi.



هكذا من الأصل

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Des députés de la gauche demandent des aides pour les agriculteurs sinistrés

Mercredi 13 avril à l'Assemblée nationale, la séance des questions au gouvernement est largement consacrée aux problèmes auxquels se trouvent confrontés les agriculteurs.

M. TOURNE (P.C., Pyrénées-Orientales) réclame des aides spécifiques à la suite des dommages subis en raison de la vague de froid. M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, indique qu'un premier bilan des conséquences des gelées est en cours, mais qu'il faut attendre la première ou la seconde décade de mai pour avoir une idée précise des dégâts. Quant aux problèmes humains qui se posent, dans certaines régions localisées, ils seront résolus à l'aide des dispositions actuelles relatives aux prêts-calamités.

M. LAGORCE (P.S., Gironde) attire l'attention sur les agriculteurs sinistrés du Sud-Ouest. Le ministre lui précise que si le dispositif destiné à l'action contre les calamités doit jouer, il jouera de telle façon que les agriculteurs n'attendront plus, pour bénéficier des prêts, que deux ou trois mois au lieu de dix-huit.

La viticulture

M. BAYOU (P.S., Hérault) évoque *« la crise catastrophique de la viticulture »*. M. MEHAIGNERIE déclare : *« Je suis fermement attaché à une politique de qualité qui privilégie le long terme, à l'équilibre du marché et au soutien du revenu viticole. Dans l'immédiat, les questions essentielles concernent les importations et la distillation. En ce qui concerne les premières, le gouvernement n'est pas inactif. Il attache une importance particulière au mémorandum envoyé à Bruxelles en mars pour demander que les importations soient régularisées et que soit évitée la circulation des vins à l'intérieur de la Communauté à un prix inférieur au prix de déclenchement. Quant à la distillation, les producteurs qui détiennent encore des vins de qualité médiocre doivent y recourir à titre préventif car ils ne peuvent espérer les écouler sur le marché. Quand ils ont été victimes de calamités, ils peuvent bénéficier des mesures prises par le gouvernement en faveur des vins sinistrés. »*

La fixation des prix européens

Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne) estime « intolérable » le report de la fixation des prix agricoles européens, *« qui aggrave les difficultés des agriculteurs et met en lumière le caractère néfaste de l'actuelle organisation du Marché commun agricole. L'inquiétude que suscite l'éventuel renforcement des pouvoirs du Parlement européen ne peut*, à son avis, *que s'en trouver accrue »*. Le ministre de l'agriculture rappelle que le gouvernement français a déjà fait décider par le Conseil une augmentation de 2,5 % au titre du franc vert, laquelle s'applique, pour le lait et la viande, depuis le 1er avril. Il ajoute que *« le gouvernement compte sur le maintien de la solidarité entre les huit délégations qui ont soutenu le compromis raisonnable présenté par la Commisssion »*.

En réponse à une question de M. DAILLET (réf., Manche), le ministre indique que le gouvernement a décidé de réduire de 3 % les montants compensatoires appliqués aux produits agricoles français. Il suit l'évolution des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture et, *« si ces derniers progressent plus rapidement que les prix agricoles, un rendez-vous serait proposé aux grandes organisations professionnelles à la fin de l'automne »*.

M. BOYER (R.I., Isère), évoque *« le découragement des petits producteurs de lait »*. Le ministre répond : *« La progression du prix du lait en 1977 ne sera pas limitée à 2,5 %. A cette hausse appliquée depuis le 1er avril s'en ajoutera une autre de 3,5 %. D'où, pour les producteurs, une hausse de 6 % applicable non pas en septembre mais, je l'espère, dès le début de mai. D'autre part, à la demande de la délégation française, le taux de la taxe de coresponsabilité a été ramené de 2,5 à 1,5 %. »* M. MEHAIGNERIE expose à M. DE POULPIQUET (R.P.R., Finistère) les raisons pour lesquelles une progressivité de cette taxe n'a pas été établie.

La situation en Guadeloupe

M. JALTON (app. P.S., Guadeloupe) évoque *« la situation économique dramatique »* de son département due aux problèmes de la fixation du prix de la canne. M. STIRN, secrétaire d'État aux DOM-TOM, observe : *« Si la Guadeloupe n'était pas un département, le prix de la canne serait fixé d'après les cours mondiaux, c'est-à-dire très bas ; de même, elle n'aurait pas perçu les aides qui lui ont été accordées par le gouvernement. Le prix européen doit être fixé dans deux mois. Le gouvernement a, d'ores et déjà, assuré qu'il serait au moins égal à celui de l'an dernier*, c'est-à-*dire qu'il s'est engagé à verser, s'il le fallait, la différence. » « Bref*, conclut M. Stirn, *la situation semble plutôt favorable pour les planteurs, et si certains retardent encore le début de la coupe, ils se portent préjudice à eux-mêmes. »*

La pharmacie vétérinaire

M. COINTAT (R.P.R., Ille-et-Vilaine) constate que près de deux ans après la promulgation de la loi sur la pharmacie vétérinaire aucun texte d'application n'est encore publié. *« Croyez-vous que je doive continuer à voter des lois qui ne sont pas appliquées ? »*, demande-t-il à Mme VEIL. Le ministre de la santé et de la sécurité sociale répond : *« Je déplore ce retard. Le décret d'application était élaboré depuis longtemps, mais nous avons voulu nous concerter avec les organisations professionnelles, ce qui a exigé des mois. Le projet de décret ne tardera pas à être promulgué. »*

Après l'entrevue avec M. Méhaignerie

Les viticulteurs estiment que « leurs problèmes restent entiers »

Pas de distillation exceptionnelle, pas d' « impôt-gel », pas de dérogation à la réglementation européenne. Telles sont en substance les réponses de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, aux responsables de la viticulture méridionale, qui lui ont présenté leurs revendications mercredi 13 avril.

Reprenant pour l'essentiel les explications données aux députés quelques heures auparavant (voir ci-contre le compte rendu des débats), M. Méhaignerie a précisé que les vignerons pourront livrer aux distilleries leur mauvais vin jusqu'au 31 mai, si le comité de gestion de Bruxelles donne son accord. Depuis les dernières vendanges, 1,2 million d'hectolitres de vins produits dans le Languedoc-Roussillon ont été distillés au prix de 7,04 F par degré hectolitre. Les pouvoirs publics pensent que les quantités distillées peuvent être deux fois supérieures, sans toutefois que le prix soit augmenté. *« Les viticulteurs doivent être conscients qu'il n'y aura pas d'autre distillation »*, a noté le ministre.

En ce qui concerne les dégâts provoqués par les gelées de ces dernières semaines, M. Méhaignerie a fixé rendez-vous à ses interlocuteurs au 20 mai prochain, afin de procéder à une analyse plus précise de la situation et de rechercher les moyens pratiques d'y faire face. Il n'est pas question de créer un « impôt gel », a précisé le ministre.

La réglementation en vigueur sur les calamités agricoles sera appliquée : attribution de prêts à taux bonifiés après déclaration de sinistre par le préfet ; indemnisation de 20 à 30 % des dégâts par le Fonds national des calamités agricoles, après une procédure assez longue, si le sinistre est reconnu comme une calamité. (La dotation du Fonds est de l'ordre de 200 millions de francs.)

Enfin, M. Méhaignerie a rappelé à ses interlocuteurs que Paris tient à obtenir une clarification des problèmes de concurrence entre la France et l'Italie à la suite des mémorandums qui ont été déposés à Bruxelles. Toutefois, le ministre a marqué que l'essentiel des revendications des professionnels pour sortir de la crise viticole sont incompatibles avec la réglementation européenne.

« Les problèmes restent entiers », a comenté M. Mérail, président des producteurs de vins de table en sortant de chez le ministre. Dans l'ensemble, les dirigeants viticoles se sont montrés quelque peu déçus de ce premier entretien avec le nouveau ministre de l'agriculture.

Dans ces conditions, quelles vont être les réactions des viticulteurs « de base », qui doivent manifester le 20 avril à Sète ? Une nouvelle poussée de fièvre n'est pas à exclure.

Seule la politique de qualité, définie le 19 janvier dernier, paraît être un point d'accord entre les dirigeants professionnels et le ministre. En effet, dans le cadre des accords interprofessionnels contrôlés par l'Office des vins de table (ONIVIT), les « petits degrés se vendent plus mal, et les « vins de pays » prennent une place de plus en plus importante sur les marchés.

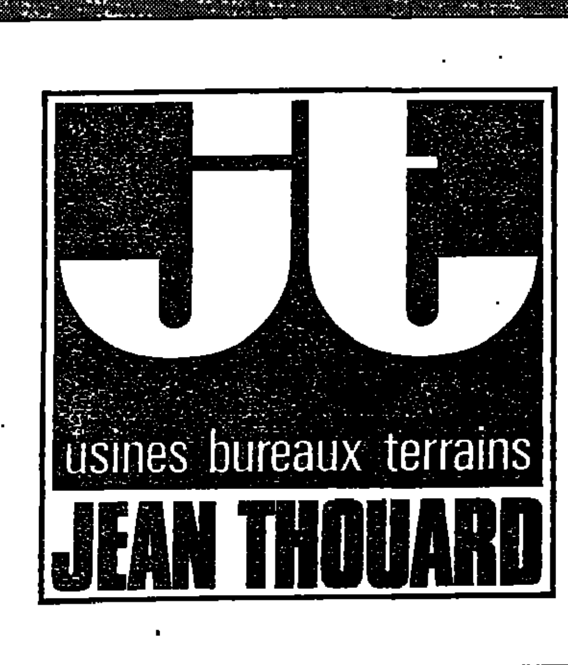
CONJONCTURE

LA FORTE HAUSSE DES MATIÈRES PREMIÈRES SE POURSUIT

La hausse des matières premières importées s'est encore accélérée en France. Les prix ont augmenté de 10,8 % en mars, après s'être accrus de 9 % en février. En un an, par rapport à mars 1976, l'indice publié par l'INSEE, qui s'est situé à 409,2 (base 100 en 1968), a presque doublé (+ 95 %).

Les prix des matières premières alimentaires ont continué à « flamber », ayant augmenté de 15,8 % en un mois et de 176 % en un an. La hausse des prix des matières industrielles n'a pas été négligeable, ayant atteint respectivement 3,3 % et 30,5 %.





LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

Les projets de M. Carter se traduiraient par une forte augmentation du prix du gaz et de l'essence

Une semaine avant la présentation au Congrès du plan énergétique américain — qui pourrait être précédé le 18 avril d'un discours télévisé du président Carter sur la gravité de la situation énergétique des Etats-Unis, — le « Wall Street Journal » du 13 avril publie de nombreuses précisions sur ce programme dont les grandes lignes sont connues depuis quelques semaines (« le Monde » du 12 avril).

La taxe fédérale sur l'essence, qui est actuellement de 4 cents le gallon (1), pourrait passer à 9 cents le 1er janvier 1979 et augmenter ensuite de 5 cents chaque fois que la consommation d'essence se sera accrue de plus de 1 % en une année. A partir de 1981, 5 cents pourront être ajoutés si la consommation annuelle ne baisse pas de 2 %. Cette taxe ne pourra pas dépasser 50 cents, niveau qui serait rapidement atteint selon les économistes américains si le plan est adopté par le Congrès. Pour compenser l'alourdissement de cette taxe, les contribuables américains devraient, par ailleurs, bénéficier d'allégements fiscaux.

Le président Carter proposerait, d'autre part, une taxe sur les automobiles gloutonnes (*« gas guzzler tax »*), les voitures à faible consommation d'essence se voyant attribuer des remises. Dans un premier temps, cette taxe atteindrait 412 dollars (2 000 F environ) pour les véhicules consommant un gallon pour 10 miles ou moins, mais pourrait s'élever à 2 500 dollars après 1985. La remise serait de 322 dollars avant 1985 et de 500 après pour les automobiles consommant un gallon d'essence pour 39 miles. Cette disposition risque d'être fortement critiquée par les constructeurs étrangers, notamment japonais — qui ne bénéficieront pas de cette remise de taxe.

Le pétrole produit aux Etats-Unis se verrait aussi imposé de plusieurs dollars par barril afin de se rapprocher des prix mondiaux, ce qui provoquerait un renchérissement du prix de l'essence de l'ordre de 10 % (qui s'ajouterait à la taxe fédérale de 5 cents).

Enfin, les prix du gaz naturel seraient fortement relevés. Cette mesure serait accompagnée de dispositions fiscales poussant les industriels à délaisser le gaz et le fuel au profit du charbon, dont les Etats-Unis disposent d'importantes réserves.

Le *Wall Street Journal* précise que certaines de ces mesures pourraient connaître des modifications de dernière heure.

Ce vaste programme de lutte contre toutes les formes de gaspillage de l'énergie, qui prévoit une hausse importante des coûts de celle-ci, commence à être critiqué dans les milieux industriels et par les syndicats.

Le président de General Motors, M. Thomas Murphy, a qualifié les propositions de M. Carter de complètement *« irresponsables »*, et plusieurs économistes redoutent que ces mesures n'entretiennent l'inflation sans nécessairement réduire la consommation d'énergie. *« Nous allons nous trouver pendant quelque temps dans une véritable tempête politique »*, a admis M. Jackson, sénateur démocrate, qui préside le comité de l'énergie du Sénat américain.

(1) 1 gallon = 3,8 litres.

COMMERCE INTERNATIONAL

UN TRIBUNAL AMÉRICAIN DEMANDE L'INSTAURATION DE TAXES SUR LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES JAPONAIS

New-York (*Agefi, A.F.P.*). — Le tribunal des douanes des Etats-Unis vient de demander au secrétaire américain au Trésor d'imposer des taxes compensatoires sur les produits électroniques japonais, notamment les téléviseurs. A la suite d'une plainte de la firme Zenith Radio Corporation (*le Monde* du 11 février), ce tribunal a estimé que les dégrèvements fiscaux accordés par Tokyo constituaient une subvention et qu'en conséquence les droits devraient être augmentés de 15 % à 25 %. Cependant, les négociations officielles portant sur la limitation des exportations de téléviseurs couleur japonais vers les Etats-Unis n'ont abouti à aucun résultat.

A L'ÉTRANGER

De nouveau, la lire « lourde »

De notre correspondant

Rome. — L'Italie va-t-elle prochainement adopter une « nouvelle lire », comme la France avait institué, en 1959, un franc « lourd » ? Une proposition en ce sens vient d'être faite par l'un des syndics de la Banque centrale. Elle a aussitôt reçu l'assentiment du groupe parlementaire social-démocrate et du ministre du Trésor lui-même.

M. Caetano Stammati a déclaré, le 12 avril : « Je pense que le gouvernement peut s'orienter dans cette voie suivant l'exemple d'autres pays. Les études menées par la Banque d'Italie ont atteint un stade suffisant pour avancer l'idée d'une prochaine simplification de notre système monétaire. »

La lenteur avec laquelle les réformes voient le jour en Italie incitent toutefois à la prudence. Cela fait d'ailleurs trente ans que le projet d'une lire lourde revient régulièrement sur le tapis.

De tous les grands pays industrialisés, l'Italie est celui dont l'unité monétaire est la plus faible. La lire actuelle ne vaut, en effet, que 0,56 centime. En supprimant trois zéros, on arrivait à un taux de change plus simple : une lire lourde équivaudrait à 5,60 francs et à un peu plus d'un dollar.

La division par mille serait facilement adoptée par les citoyens, plus facilement en tout cas que la division par 100, à laquelle les Français ont du mal à s'adapter. Elle simplifierait le travail des comptables et contenterait les ordinateurs qui rechignent, paraît-il, devant tant de zéros. Mais qu'on ne compte pas trop sur elle, soulignent les experts, pour freiner la psychose inflationniste : elle peut, au contraire, avoir pour effet de masquer dans un premier temps les hausses de prix.

Quoi qu'il en soit, une telle mesure ne peut être prise que dans une période de relative stabilité ou pour couronner un plan cohérent d'assainissement économique. On n'en est pas là : les prix à la consommation continuent de grimper en Italie (2,3 % en février) et les différentes mesures du gouvernement Andreotti sont modestes.

La lire, qui est assez stable depuis le début de l'année, doit surmonter une nouvelle épreuve. C'est, en effet, le vendredi 14 avril que sera supprimée la dernière tranche (10 %) de la taxe sur la valeur des importations introduite en mai 1976. On attend, en revanche, pour la fin du mois l'octroi d'un prêt de 530 millions de dollars du Fonds monétaire international, qui peut apporter un soutien psychologique à la monnaie italienne.

ROBERT SOLÉ.

FAITS ET CHIFFRES

A l'étranger

● LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE AMERICAINE au cours du premier trimestre 1977 est estimée à environ 4,5 % en taux annuel, soit le double du trimestre précédent, par divers économistes gouvernementaux. Il y a quelques semaines, ces mêmes économistes prévoyaient une croissance inférieure à 4 %, en raison du froid ; mais il semble qu'une forte reprise au mois de mars ait contrebalancé les mauvais résultats des mois de janvier et de février. Les experts estiment qu'une croissance minimale de 4 % est nécessaire pour empêcher l'augmentation du chômage, qui représente actuellement 7,3 % de la population active des Etats-Unis. — (*A.F.P.*)

● LA FOOD AND DRUG ADMINISTRATION (F.D.A.), qui contrôle l'utilisation des produits alimentaires et des médicaments aux Etats-Unis avait décidé le 9 mars dernier d'interdire à partir du mois de juillet un usage de la saccharine qui ne soit pas d'ordre strictement médical, à la suite de tests de laboratoire qui avaient démontré que cette substance était cancérigène pour les animaux (*le Monde* du 16 mars). On apprend de source proche du Congrès que la F.D.A. pourrait revenir partiellement sur sa décision en autorisant la vente de la saccharine comme un simple médicament délivré sans ordonnance; elle maintiendrait son interdiction d'adjonction de cette substance dans les aliments et les boissons et son emploi pour les cosmétiques.

● AU CANADA, le chômage a atteint, en mars, son niveau le plus élevé depuis 1953, frappant 944 000 personnes, contre 759 000 en mars 1976.

● EN BELGIQUE LE NOMBRE DES CHOMEURS COMPLETS a baissé en un mois de 1,6 % se situant fin mars à 255 662, soit 4 200 de moins que fin février, ce qui représente 9,6 % du total des salariés assurés contre le chômage. Le tiers des personnes sans travail — soit 87 259 — sont âgés de moins de vingt-cinq ans.

● LE PATRONAT DANOIS a repoussé, mercredi 13 avril, le compromis présenté par le médiateur pour le renouvellement des conventions collectives venues à expiration le 1er mars dernier. Les syndicats, eux, l'avaient accepté. A moins que le gouvernement, comme il le fit il y a deux ans, ne fasse adopter ce compromis comme une loi par le Parlement, une grève générale pourrait débuter en fin de semaine. — (*Corresp.*)

Automobile

● CHRYSLER FRANCE lance, à partir du 15 avril, une Simca 1100 LX « SPECIAL ». Cette nouvelle version de la Simca 1100, étudiée sur la base de la berline 2 portes Simca 1100 LX, équipée d'un moteur 6 CV 1118 cm3 à taux de compression réduit (essence ordinaire) reçoit une décoration de caisse nouvelle et huit équipements « hors série », en base : toit ouvrant, pare-brise feuilleté, phares principaux à iode (code-phare), essuie-glace de hayon arrière, glaces teintées, banquette arrière rabattable formant un plancher plat, planche à paquet relevable, pré-équipement autoradio.

Cette 1100 LX « SPECIAL » sera vendue 22 140 francs (prix clefs en main).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MOULINEX

EXERCICE 1976

1) RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS :

Pour un montant de ventes de (en augmentation de 16,68 % par rapport à 1975).	F	1 381 955 000
le « bénéfice brut » s'élève à (soit 19,17 % du chiffre d'affaires).	F	264 972 000
le « bénéfice net » avant participation se chiffre à	F	90 485 000
enfin, la participation revenant au personnel se chiffre cette année, à (27 865 000 F en 1975).	F	41 511 000
ce qui fait apparaître au bilan un bénéfice net comptable de (35 757 000 F en 1975).	F	48 974 000

2) RÉSULTATS CONSOLIDÉS :

Par rapport à 1975, trois nouvelles filiales ont été intégrées : Canada, Australie, Espagne.

Le résultat consolidé au 31 décembre 1976 s'élève à	F	48 284 300
contre ... F 37 404 700 soit 29 % d'augmentation.		
Le chiffre d'affaires consolidé	F	1 529 673 000
contre ... F 1 263 889 000 soit + 21,03 %.		
Le résultat d'exploitation consolidé	F	181 220 500
contre ... F 127 646 700 soit + 41,97 %.		
La situation nette consolidée	F	457 419 900
contre ... F 378 359 700 soit + 20 %.		

CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIER TRIMESTRE 1977

Les ventes « hors taxes » du premier trimestre 1977 se sont élevées à 375,4 millions de francs contre 326,9 millions de francs pour le premier trimestre 1976, réalisant ainsi une augmentation de 14,94 %.

Les exportations comprises dans ces ventes, qui s'élèvent à 228,3 millions de francs, représentent 60,78 % des ventes totales et une progression de 35,23 % par rapport à l'année passée. Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 1977 s'élève à 411,3 millions de francs contre 339,1 millions de francs pour le premier trimestre 1976, soit une augmentation de 21,28 %.

SEB

Les comptes consolidés de l'exercice 1976 dégagent un bénéfice net de 47 millions de francs qui s'entend après le retour à la pratique des amortissements dégressifs.

Les résultats se comparent comme suit avec ceux de l'exercice 1976 :

(En millions de francs.)	1976	1975
Chiffre d'affaires consolidé (H.T.)	1 262,9	1 116,1
Résultat brut d'exploitation	193	172
Amortissements	77,2	64
Provisions d'exploitation	3,3	5
» pour hausse des prix (net)	8,1	4,6
» pour investissements	8,6	11,4
» pour participation	14,5	12,3
Bénéfice net consolidé	47	44,1
Cash-flow consolidé	128,1	111,7

La consolidation de ces résultats exclut la Société JAMET et les filiales de distribution en Europe et aux Etats-Unis. Les filiales de distribution en Europe et la filiale aux Etats-Unis ont poursuivi leur développement et réalisé un bénéfice avant impôt de 17,7 MF.

Au niveau de S E B S.A., holding du Groupe, le bénéfice net s'élève à 27,7 MF contre 17,3 MF en 1975. Le conseil proposera à l'assemblée de limiter la progression du dividende à 6,50 % et de distribuer 6,40 F par action, soit un revenu global de 9,60 F y compris l'avoir fiscal.

DARTY

Cinq nouveaux magasins en avril 1977

Les prévisions d'ouverture de nouveaux points de vente faites en octobre dernier par M. Bernard Darty, à l'occasion de l'entrée en Bourse de son groupe, deviennent dès ce mois une réalité.

C'est, en effet, le 13 avril qu'ont été ouverts à Lille, Roubaix et Englos les trois premiers magasins de Darty Nord-Pas-de-Calais, filiales à 99,9 % des établissements Darty. Ces trois magasins représentent une surface de vente de 3 600 m2 formant avec un entrepôt de 10 000 m2 à Englos et les ateliers du service après-vente la structure de base pour le développement de Darty dans la région Nord.

Rappelons que Darty Rhône-Alpes a ouvert son cinquième point de vente, le jeudi 7 avril, à Vénissieux, les premiers chiffres réalisés ont été supérieurs aux prévisions. D'autres ouvertures sont prévues dans cette région au cours de l'exercice.

Enfin, Darty consolide son implantation dans la région parisienne en ouvrant, le mercredi 20 avril, son dix-neuvième point de vente parisien sur le parvis de la Défense, à deux pas du C.N.I.T.

Worms Investissement

Au 31 mars 1977, l'actif net s'établit à 126 044 577 F se répartissant de la façon suivante (en pourcentage) :

Actions françaises, 22,83 ; actions étrangères, 34,66 ; obligations françaises, 31,21 ; obligations étrangères, 3,81 ; liquidités, 7,49.

La valeur liquidative des 592 776 actions de 100 F composant le capital de 59 277 600 F à la même date ressort à 212,63 F.

DUNLOP S.A.

Le conseil de surveillance de Dunlop S.A. a pris connaissance des comptes de l'exercice 1976 qui lui ont été présentés par le directoire. Ces comptes seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 22 juin 1977.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé pour 1976 à 1 177 millions de francs, en progression de 13,7 % sur celui de l'année précédente. Les ventes à l'exportation ont atteint 157 millions de francs, soit 7 % de plus qu'en 1975.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont représenté 41 millions de francs contre 22 millions de francs pour l'exercice précédent.

Après 29 millions de francs d'amortissements et constitution de diverses provisions dont 7,5 millions de francs de dotation aux provisions pour fluctuation des cours et hausses de prix, le bénéfice net ressort à 4 064 457 F.

La division Pneumatiques a bénéficié du développement de l'industrie automobile. Ses résultats avaient été satisfaisants au cours du premier semestre. Le niveau des tarifs de vente, soumis au gel des prix, a cessé, depuis septembre dernier, d'être en relation avec l'augmentation très importante des cours des matières premières, ce qui a entraîné une grave détérioration des conditions d'exploitation en fin d'année.

Dans les autres secteurs d'activité de la société, les divisions Dunlopillo et Roues ont réalisé une bonne progression de leur volume de ventes et de leurs résultats.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le bénéfice net de l'exercice au report à nouveau.



LES MARCHÉS

LONDRES

BOURSE DE PARIS - 13 AVRI

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 AVRIL

Assez sensible reprise
Hausse de l'or

Dans un marché toujours peu actif, les valeurs françaises ont enregistré, ce mercredi, un assez sensible mouvement de reprise. L'indicateur instantané, en progrès de 0,89 % à l'ouverture, a terminé la séance en affichant une hausse de 1 %.

Les compartiments les plus favorisés par cette reprise ont été la construction électrique, le bâtiment, l'alimentation et les magasins. En revanche, toutes les valeurs de sidérurgie ont encore fortement fléchi, tandis que hausses et baisses s'équilibraient aux établissements de crédit.

Bic, Téléphones Ericsson, C.I.T.-Alcatel et Hachette ont enregistré les gains les plus sensibles (de 3,5 à 5 %). A l'inverse, Sacilor (— 6 %), Chiers (— 5 %), Métallurgique de Normandie, Marine Wendel et Saulnes (— 3,5 %) ont été particulièrement éprouvés.

A noter : les cotations de Léonard Danel ont été suspendues, la chambre syndicale ayant été saisie d'un projet d'opération financière.

Le marché a-t-il été favorablement influencé par l'entretien télévisé du chef de l'Etat ? Possible. Le ton des commentaires, autour de la corbeille, était généralement positif. Mais la forte hausse observée à Wall Street a pu également jouer un rôle d'entraînement. Il reste que l'activité est restée très limitée, ce qui a facilité la tâche des quelques organismes de placement collectifs toujours présents sur le marché.

Sur le marché de l'or, le lingot a poursuivi son très sensible mouvement de hausse, gagnant encore 305 F à 24 595 F. Le napoléon a également progressé, mais dans de bien moindres proportions, s'inscrivant à 249,80 F (après 249,90) contre 249 F. Le volume des transactions est resté stable à 6,89 millions de francs contre 6,98 millions.

Fermeté générale des valeurs étrangères.

LONDRES

Effritement

Le marché parvient difficilement à maintenir ses gains précédents. Les industrielles s'effritent même en assez grand nombre. Aux pétroles, forte hausse (+ 10 points) de B.P. Fermeté des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

OR (ouverture) (dollars) : 152 20 contre 152 20

VALEURS	CLOTURE 13 4	COURS 14/4
War Loan 3 1/2 %	30 5 8	30 5 8
Beecham	436	434 ..
British Petroleum	826 .	834 ...
Shell	496 ..	498 1 2
Vickers	168 ..	186
Imperial Chemical	358 .	356 1 2
Courtaulds	120 ...	120
De Beers	242	241 1 2
*Western Holdings	13 1/4	13 1 4
Rio Tinto Zinc Corp.	218 ...	218 .
*West Driefontein	17 ...	16 7 8

(*) En livres

NOUVELLES DES SOCIETES

RHONE-POULENC. — Les comptes du groupe pour 1976, malgré les espoirs formulés en novembre dernier, resteront déficitaires (voir d'autre part). Le chiffre d'affaires consolidé atteint 21 735,52 millions de francs. Le bénéfice d'exploitation de la holding s'élève à 247,6 millions de francs contre 336,7 millions. Cette diminution est imputable à la baisse des revenus provenant des filiales. Le bénéfice net s'établit à 120,1 millions de francs contre 110,4 millions. Le dividende global est maintenu à 9 F.

PHILIPS. — Le bénéfice net pour 1976, déduction faite des intérêts minoritaires des tiers, s'élève à 562 millions de florins, marquant ainsi une progression de 46,3 % pour un chiffre d'affaires de 30 435 millions de florins accru de 12 %. Dividende de 1,60 florin, dont 0,60 florin déjà versé, contre 1,40 florin.

DUNLOP S.A. — Bénéfice net pour 1976 : 4,06 millions de francs contre une perte de 8,8 millions. Aucun dividende ne sera encore versé.

COMPAGNIE FONCIERE. — Dividende global inchangé de 10,88 F.

RUE IMPERIALE. — Bénéfice net hors plus-values pour 1976 : 9,8 millions de francs contre 9,42 millions. Dividende global : 26,25 F contre 24,75 F.

A.G.P. S.A. - COMPAGNIE DU MIDI. — La parité d'échange suivante a été retenue pour la fusion des deux sociétés : cinq actions Midi pour douze A.G.P. S.A.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 4	14/4
1 dollar (en yens) ..	272 40	272 50

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Après trois séances de hausses, d'assez importantes ventes bénéficiaires se sont produites, mercredi, à Wall Street. Elles n'ont pas été trop mal absorbées dans l'ensemble, et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait encore un faible gain de 1,02 point, à 938,18. Au plus haut de la journée, il s'était établi à 942,76 (+ 6,60).

Sur 1 884 valeurs traitées, 776 ont monté, 615 ont baissé et 503 n'ont pas varié.

Une forte activité a continué de régner : 21,80 millions de titres ont changé de mains contre 23,80 millions.

D'origine technique, ce coup d'arrêt à la hausse est aussi en partie imputable aux résultats décevants d'I.B.M. pour le premier trimestre. Au surplus, les opérateurs, prudents, rechignent à prendre de nouvelles initiatives tant que le président Carter n'aura pas fait toute la lumière sur son plan de lutte contre l'inflation et les moyens qu'il compte utiliser pour économiser l'énergie. Tout ce que l'on sait est que les taxes frappant l'essence pourraient être majorées.

VALEURS	COURS 12 4	COURS 13 4
Alcoa	57 3 4	58 ...
A.T.T.	62 7 8	62 3 4
Boeing	43 3 4	43 7 8
Chase Manhattan Bank	30 7 8	30 3 4
Du Pont de Nemours	127 1 2	127 1 4
Eastman Kodak	68 3 4	69 1 2
Exxon	52 ..	51 7 8
Ford	56	56
General Electric	51 1 8	51 5/8
General Foods	31 7 8	31 7/8
General Motors	69 3 4	69 3 4
Goodyear	20	19 7 8
I.B.M.	278 3 8	273 3 8
I.T.T.	32 7 8	32 5 8
Kennecott	27 5 8	27 3 4
Mobil Oil	67 1 2	67 7 8
Pfizer	28 1 4	27 3 4
Schlumberger	62 7 8	64 1 2
Texaco	27 ...	26 7 8
U.A.L. Inc.	20 7 8	20 5 8
Union Carbide	56 7 8	57 1 8
U.S. Steel	47	48 1 8
Westinghouse	18 7 8	19 3 8
Xerox	49 ..	48 3 4

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1 8 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	12 avril	13 avril
Valeurs françaises ..	88,5	89,1
Valeurs étrangères ..	99,9	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	56,6	57

BOURSE DE PARIS - 13 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	37 20	1 603	GAN (Ste) Centr.	613	610	Locabail Immob.	180	179 50	Immoinvest	82 ..	82
5 %		0 986	Protectrice A.I.R.	220	221	Locafinancière	138	138 .	Cie Lyon Imm.	93 ..	92

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Rows read (excerpt):

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
634	4,50 % 1973	635 10	638 90	638 90	638 ..
1645	C.N.E. 3 %	1638	1638	1638	1638
365	Afrique Occ.	360 50	360	367	361
325	Air liquide.	322 50	323 50	324	323
61	Als. Part. ind.	64	64	64 ..	63 10
173	Als. Superm.	140 50	140 50	140 50	140
405	Cie Gle Eaux	365	372	374	369 ..
185	E. I. Lefebvre	180	178 50	178 50	179
49	Esso S.A.F.	50	48 20	48 20	47 30
164	Eurafrance	142 90	143 10	143 10	141 50
380	Europe n° 1	384 50	360	380	365
123	Olida-Caby.	122 60	122 10	122 10	123 50
77	Opfi-Paribas	80 10	80 05	80 05	79 05
84	Paris-France	72	73	73	73
70	Pechelbronn	68 70	70 50	70 50	69 50
445	I.B.I.	418	410	415	410
570	Tél. Electr.	581	513	520	513
116	— (obl.)	114 50	113 10	113 10	112 30
225	Tél. Ericsson	211	221	221	218
61	Terres Roug.	60 80	60 90	60 90	60
167	Thomson-Br.	154	155	168	155 10
74	Free State	66 80	68 ..	68 40	67 20
255	Gen. Electric	255 20	254	253 50	252 10
350	Gen. Motors	341	343 20	343 20	343
15 50	Goldfields	14 10	14 75	14 90	14 50
23	Harmony	20 80	21 10	21 30	21 10
290	Hoechst Akt	299 90	303 50	306	300 ..
82	Imp. Chem.	30 45	30 60	30 60	30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
104	Cie Pét. Imp.	101 80	104 50	104 50	103 30
400	C.F. Fr.-Can.	400	405	403	402
16	De Beers (S.)	15 10	15 20	15 35	15 30
585	Deuts. Bank.	594	604	606 .	600
255	Dome Mines.	241 80	242 20	244 .	240 30
660	Du Pont Nem.	634	639	632	639
360	East. Kodak	343 .	344 40	339 80	344 .
17 50	East Rand	16 60	16 35	16 60	16 .
126	Ericsson	122 30	123	124	123 .
250	Exxon Corp	256 50	258 ..	257	255 50
280	Ford Motor	271 80	275 .	275 ..	274 ..
520	Siemens A.G.	521 .	531	531 .	525
51	Sony	50 40	50 .	60	5? 35
13	Tanganyika	11 90	11 60	11 50	11 60
250	Unilever	254	256 20	256 20	255
14	Union Corp.	13 20	13 25	13 45	13 35
125	U. Min. 1/10	124 80	127 ..	127	128 50
109	West Drief.	98 10	102 .	101 50	100
44	West Deep	41	41	41 10	40 20
91	West Hold.	83 50	84 50	85 40	85
1 29	Zambia Cop.	1 18	1 19	1 19	1 18

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13 4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 971	4 978	5 ...
Canada ($ can. 1)	4 720	4 724	4 716
Allemagne (100 DM)	209 110	210 000	207 500
Autriche (100 sch.)	29 490	29 600	29 350
Belgique (100 F.)	13 637	13 702	13 550
Danemark (100 krd)	83 020	83 290	83
Espagne (100 pes.)	7 237	7 248	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 558	8 565	8 570
Italie (1 000 lires)	5 608	5 610	5 600
Norvège (100 k.)	93 700	94 290	92 750
Pays-Bas (100 fl.)	200 725	201 725	199 500
Portugal (100 esc.)	12 888	12 865	12 750
Suède (100 krs)	114 220	114 670	112 500
Suisse (100 fr.)	196 875	197 925	196 500

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13 4
Or fin (kilo en barre)	24140	24560
Or fin (kilo en lingot)	24290	24595
Pièce française (20 fr.)	249	249 80
Pièce française (10 fr.)	204 90	206
Pièce suisse (20 fr.)	219	220 10
Union latine (20 fr.)	198 50	203
Souverain	280	281
Pièce de 20 dollars	1124	1131 60
Pièce de 10 dollars	601	611
Pièce de 5 dollars	352 50	...
Pièce de 50 Pesos	988 .	987 50
Pièce de 10 florins	224	230 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 14 avril 1977 a été tiré à 556 760 exemplaires.



L'enlèvement à Paris de M. Luchino Revelli-Beaumont s'est déroulé « comme dans un film américain »

Rentré depuis le 2 avril d'un voyage d'une quinzaine de jours au Brésil, M. Luchino Revelli-Beaumont a été enlevé mercredi 13 avril, devant son domicile, 183, rue de la Pompe (16e), alors qu'il descendait de sa voiture, par quatre ou cinq hommes armés de pistolets.

Deux d'entre eux se sont précipités sur lui et l'ont entraîné sous la menace de leurs armes dans une voiture Renault jaune ou blanche de type R-12, tandis que deux autres tentaient également d'emmener son chauffeur, M. Henri Millot, âgé de cinquante-neuf ans. Ce dernier s'étant débattu, il a été frappé à coup de crosse à la tête avant d'être abandonné, ensanglanté, sur le trottoir. La R-12 avait déjà démarré. Alertés par les cris de M. Millot des témoins ont pu en relever le numéro. Mais il s'agit d'une voiture volée dont le numéro avait été maquillé. Les deux agresseurs de M. Millot ont également pu prendre la fuite et ont, semble-t-il, pris place dans un autre véhicule. Un témoin qui a assisté à la scène n'a pu donner qu'un signalement très vague des kidnappeurs. « *Tout s'est passé extrêmement vite, comme dans un film américain* », a-t-il indiqué aux policiers.

Vers 1 heure du matin, l'enlèvement a été revendiqué dans une communication téléphonique à Europe 1 par un correspondant anonyme se réclamant d'un « comité de défense des travailleurs italiens en France ». Cet homme a déclaré : « *Je ne veux pas que vous mettiez la police au courant. Nous revendiquons l'enlèvement du P.-D.G. de Fiat. Nous sommes le comité de défense des travailleurs italiens en France, et nous exigeons que 300 millions d'anciens francs, des vivres et des médicaments soient distribués aux travailleurs italiens actuellement en chômage en France.* » Aucune précision n'a été fournie sur les conditions de la remise de cette rançon.

Les policiers, sous la direction de M. Robert Bouit, chef adjoint de la brigade criminelle, ont interrogé, dans la soirée de mercredi, les membres de la famille de M. Revelli-Beaumont, notamment son fils Paulo, âgé de vingt-trois ans, le chauffeur, M. Millot, qui, après avoir reçu des soins à l'hôpital, a pu regagner son domicile, et plusieurs témoins, notamment un locataire de l'immeuble voisin. Celui-ci a déclaré :

« *J'ai remarqué, il y a une semaine, durant un ou deux soirs, puis mercredi soir, vers 20 heures, la présence d'hommes de type méditerranéen qui, sur le trottoir, en face de l'immeuble habité par le P.-D.G. de Fiat avaient l'air de surveiller les allées et venues. Ils étaient âgés de trente à quarante ans. L'un, assez corpulent, portait une moustache noire. Ces deux hommes sont repartis dans une grosse Ford de couleur bleue.* »

M. Bouit, a indiqué que M. Revelli-Beaumont n'avait jamais reçu de lettre de menaces et que le « *comité de défense des travailleurs italiens en France était totalement inconnu des services de police* ».

Le chauffeur, M. Henri Millot, est de nouveau entendu ce jeudi matin 14 avril par les policiers de la brigade criminelle. Témoin principal du rapt, il a pu fournir un signalement assez précis des agresseurs, et notamment de ceux qui ont tenté de l'enlever. Des policiers se sont également rendus dans un café, à l'angle de la rue de la Pompe et de la rue de Sontay, dont le gérant et quelques clients ont déclaré qu'ils avaient remarqué depuis quelques jours dans cet établissement quatre hommes qui semblaient faire le guet.

Pour l'instant, les enquêteurs se livrent à un travail de recoupement des différents témoignages recueillis afin de déterminer les véritables motifs de cet enlèvement, dont on ignore encore s'il est essentiellement crapuleux ou s'il faut le rattacher aux activités de M. Revelli-Beaumont au Brésil.

L'UN DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE FIAT

Agé de cinquante-huit ans, M. Luchino Revelli-Beaumont est l'un des principaux dirigeants du groupe Fiat. De nationalité italienne, il a une formatin de juriste. Docteur en droit, il fut, de 1945 à 1957, avocat. En 1958, il entre dans l'industrie, en France, comme assistant du P.-D.G. de Simca-Industries, qui devait devenir par la suite Fiat-France S.A.

En 1968, M. Luchino Revelli retourne en Italie, au siège de la maison mère, comme directeur attaché auprès de M. Umberto Agnelli. Après quatre années passées à Turin, il revient en France comme directeur général de Fiat-France S.A. tout en restant secrétaire du comité exécutif du groupe Fiat.

En 1976, après la réorganisation des intérêts de la société italienne en France, M. Luchino Revelli-Beaumont a pris le titre de délégué général du groupe Fiat en France. Il était également chargé depuis un an des intérêts de Fiat au Brésil, après avoir été président de la filiale argentine de 1974 à 1976.

« ES UN ASESINATO ! »

Curieusement, il n'y a personne aux fenêtres. Le froid peut-être. Le quartier sans doute. Quelque temps auparavant, M. Luchino Revelli-Beaumont, président de Fiat-France, s'est fait enlever devant le 183, rue de la Pompe. Il est 23 heures et quelque.

Rien ne manque. Ni la voiture, pièce à conviction, une Fiat Mirafiori bleu nuit — celle de M. Revelli-Beaumont — sur laquelle travaille au pinceau trempé dans une fine poussière blanche l'identité judiciaire. Ni les gouttes de sang — celui du chauffeur — sur le trottoir et devant l'entrée pavée de blanc, effet que ne manque pas un cameraman : premier plan, les chaussures du planton qui paraissent ternes. Ni les badauds espagnols — « Es un asesinato ? » *— ni, bien sûr, les journalistes :* « Mon biquet, on vient de me réveiller, t'as un tuyau ? » « Moi aussi, je sors du lit », *répond le confrère ébouriffé.*

Arrive un habitant de l'immeuble de la victime. C'est toute une histoire pour rentrer chez soi dans ces circonstances-là. On le laisse finalement retrouver ses pénates sur présentation de son chéquier revêtu de l'adresse fatidique. Un reporter emboîte le pas. Sans succès.

« *Qu'est-ce qu'il y a comme sauterelles-journalistes !* », *constate un policier en uniforme.*

Dans le caniveau se noient des boîtes de pellicule photo vides. L'actualité est en marche et la justice suit son cours.

J. C.

Une société malmenée

Le 21 mars 1972, le président de la filiale argentine de Fiat, M. Oberman Sallustro, était enlevé devant son domicile à Buenos-Aires par des guérilleros de l'Armée révolutionnaire du peuple. Il fut retrouvé assassiné le 10 avril.

La société Fiat a déjà, en matière d'enlèvements et d'incidents, un passé agité. Le 10 décembre 1973, en pleine crise de l'automobile et au moment de difficiles négociations chez Fiat, M. Ettore Amerio, directeur du personnel de la société, était enlevé par des membres des Brigades rouges. Il fut remis en liberté le 18 décembre. Aucune rançon ne fut réclamée.

Au début du mois d'avril 1974, M. Roberto Kletcher, directeur du personnel aux usines Fiat à Buenos-Aires, était abattu d'une rafale de pistolet-mitrailleur par un franc-tireur, à Cordoba. Le 29 octobre 1975, M. Alberto Calas, chef du personnel de l'usine Fiat de cette même ville, était assassiné par des guérilleros. Deux semaines plus tôt, les directeurs d'une filiale de Fiat, la société Materfer, avaient été, toujours à Cordoba, pris en otages par les ouvriers pour assurer la satisfaction de leurs revendications.

Le 26 novembre 1975, Mme Carla Ovazza, mère de l'époux de Margherita Agnelli, la fille du P.-D.G. de Fiat, était enlevée dans le centre de Turin. Elle fut libérée cinq semaines plus tard, au cours de la nuit du Nouvel An, contre une rançon de plusieurs centaines de millions de lires, alors que 5 milliards de lires avaient été réclamés par ses ravisseurs.

En 1976, six incendies au moins, dont quatre au cours du seul mois d'avril, perturbèrent la vie du groupe Fiat. On devait dénombrer, cette année-là comme en 1975, plusieurs attentats contre des membres du personnel de la société. En février 1977, les Brigades rouges ont revendiqué un attentat contre un cadre de Fiat blessé par trois hommes masqués et armés. Enfin, au cours du mois de mars 1977, deux autres incidents avaient eu lieu : un nouvel incendie dans une usine Fiat et la mort d'un contremaître au cours d'une rixe.

En France, les deux dernières années ont été fertiles en enlèvements d'hommes d'affaires. Le 31 décembre 1975, M. Louis Hazan, P.-D.G. de la société Phonogram, était enlevé par six hommes et retrouvé, une semaine plus tard, à Tremblay-les-Villages (Eure-et-Loir). L'enquête devait, après l'arrestation des ravisseurs présumés, révéler beaucoup d'invraisemblances et de contradictions.

Le 4 février 1976, M. Guy Thodoroff, directeur adjoint de Saab-France, était enlevé. Il fut libéré dans la nuit du 9 au 10 mars, après le versement d'une rançon de 10 millions de francs.

Le 11 mai 1976, le directeur de la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI), M. Philippe Chareyre, était enlevé devant son domicile, dans le seizième arrondissement, et retrouvé une demi-heure plus tard, ligoté et bâillonné, dans une camionnette place de la Concorde.

Au cours de la nuit du 25 au 26 septembre 1976, M. François Fériel, homme d'affaires et ami du compositeur d'opérette Francis Lopez, était enlevé dans la villa de ce dernier à Cannes, après un cambriolage. Il fut remis en liberté le 4 octobre, à une dizaine de kilomètres de Nice. L'affaire avait aussi intrigué les enquêteurs par ses aspects rocambolesques.

Une tentative d'enlèvement menée contre M. Henri Hottinguer, banquier, échouait le 2 décembre 1976. Enfin, le 11 janvier 1977, un bijoutier de Marseille, M. Richard Frojo, était enlevé et libéré quatre jours plus tard, sans versement de rançon.

FIAT-FRANCE : neuf mille personnes, 3 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Fiat-France S.A. (héritière de Simca-Industries) exerce son contrôle sur l'ensemble des intérêts du groupe italien en France. La société s'est transformée au début de 1976, d'une part en délégation chargée, d'une façon générale, de la représentation des intérêts de Fiat en France, et d'autre part en une société holding ayant des participations dans les groupes opérationnels internationaux de Fiat, notamment dans Fiat Automobiles, Iveco (holding des sociétés de véhicules industriels Fiat, Lancia, Magirus, Deutz, O.M. et Unic), Fiat Matériel agricole, Fiat Allis B.V. et Fiat Allis Inc. (holdings des sociétés de matériels de travaux publics Fiat et Allis Chalmers).

La principale activité industrielle de Fiat en France s'exerce à travers la société Unic, qui construit des camions de 10 à 14 tonnes et emploie près de six mille personnes.

Les intérêts de Fiat en France (neuf mille personnes au total et environ 3 milliards de francs de chiffre d'affaires) sont donc soumis à une double tutelle : celle verticale des groupes opérationnels à partir de Turin et celle horizontale de Fiat-France S.A.

A L'ISSUE DE SA RÉCEPTION PAR M. BEULLAC

Entretien négatif

déclare M. Edmond Maire

M. Christian Beullac, ministre du travail, a reçu ce jeudi matin 14 avril pendant trois heures rue de Grenelle une délégation de la C.F.D.T. conduite par M. Edmond Maire, secrétaire général, qu'accompagnaient notamment Mme Jeannette Lahot et MM. Michel Rolant et Mercier. A l'issue de l'entretien, qui portait sur les problèmes de l'emploi, M. Maire a notamment déclaré :

« *Nous sommes venus nous entretenir avec le ministre du travail des injustices et de la situation extrêmement grave qui pèse sur des centaines de milliers de jeunes, de femmes, d'immigrés et de chômeurs. En cette période économique difficile nous espérions une ouverture, et la possibilité de négociations sur ces graves questions. Malheureusement l'entretien que nous venons d'avoir, nous l'estimons, pour notre part, totalement négatif.*

» *Nous n'avons pas trouvé en M. Beullac l'interlocuteur que nous souhaitions. Le ministre n'a opposé à nos revendications que des arguments éculés : en fait ceux du C.N.P.F., alors que dans le passé, lorsqu'on avait augmenté le SMIC, on avait obtenu la relance de l'emploi. L'entretien d'aujourd'hui nous apparaît totalement négatif, et nous nous demandons comment en cette période de contestation faire comprendre au gouvernement la réalité de nos positions, alors que nous sommes disposés à tous les contacts, et à tous les compromis possibles.* »

A la question de savoir s'il y aurait grève « *avec ou sans la FEN* », le secrétaire général de la C.F.D.T. a répondu que la décision en ce domaine appartenait à la Fédération de l'éducation nationale. M. Christian Beullac devait, à son tour, faire le point de la situation devant les journalistes. Il devait recevoir M. André Bergeron, secrétaire général de la centrale F.O., à 14 h. 30.

Nombreux conflits en cours

Une série de grèves et d'arrêts de travail de diverses durées sont signalés dans plusieurs secteurs importants. A Paris, l'intersyndicale C.G.T. du Groupement européen de la cellulose (trois mille cinq cents salariés) annonce que des délégations de l'usine de Strasbourg et de celle d'Alizay (Eure) occupent le siège de cette société multinationale pour appuyer des revendications concernant l'amélioration des salaires et des conditions de travail.

A Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), les ouvriers de l'Alsthom savoisienne (douze cents salariés) observent des débrayages d'une demi-heure par jour depuis le 29 mars pour obtenir un salaire minimum de 2 500 F, la réduction du temps de travail et le droit à un congé annuel d'un mois sans solde pour tous les immigrés.

A Sorbiers, dans la banlieue de Saint-Etienne (Loire), une partie des quatre-vingt-cinq salariés (70 % selon la C.G.T.) de la S.A. Ixeco, entreprise textile, continuent d'occuper leur usine après un conflit marqué par des sanctions contre une déléguée cégétiste. L'éventualité d'une mesure d'expulsion à l'encontre de M. Béchir Mehaddi, un autre délégué, cité en référé, et de nationalité tunisienne, a soulevé, le mercredi 13 avril, de nombreuses protestations syndicales et politiques.

A Nantes-Saint-Herblain (Loire-Atlantique), une centaine d'O.S. de la société Waterman (sept cents salariés) ont entamé, mercredi 13 avril, leur deuxième semaine de grève. Ils réclament une revalorisation de leurs salaires horaires après l'accélération des cadences due à la modernisation du matériel.

En revanche, chez Bricaud (mécanique générale et horlogerie), dans la même localité de Saint-Herblain, le travail a repris après neuf semaines de grève. La direction a maintenu le licenciement d'un délégué du personnel.

Le dollar reste faible en attendant les prochaines réunions monétaires

Les marchés des changes étaient, jeudi 14 avril, plus calmes. Le dollar, en baisse sensible au début de la semaine, se stabilisait à Francfort à un niveau voisin de celui atteint mercredi après-midi : il était traité aux alentours de 2.3660 deutschemarks. A Paris, il était coté 4,9690 francs. Il en résultait un cours du deutschemark s'établissant entre 2,0935 et 2,1005 francs, sans grand changement par rapport à la veille.

Sur le marché de Tokyo, autre point de mire des cambistes, le dollar était coté entre 2,7285 et 2,7295 yens, soit en léger progrès par rapport à la veille. Les prochaines réunions monétaires s'accompagnent de rumeurs selon lesquelles de nouvelles pressions seraient exercées sur les pays à balance des paiements excédentaire (R.F.A., Japon et Suisse notamment), pour qu'ils laissent se revaloriser leur monnaie respective.

Les suppléants (hauts fonctionnaires) du groupe des Dix se réuniront à Paris, samedi 16 avril, sous la présidence de M. Jacques de la Rosière, directeur du Trésor. A l'ordre du jour se trouve inscrite une nouvelle mise en application des accords généraux d'emprunts (conclus en 1962), en vertu de laquelle les pays créanciers du groupe mettront à la disposition du Fonds monétaire l'équivalent en devises fortes de quelque 530 millions de dollars afin de permettre à cette institution d'ouvrir à due concurrence un crédit à l'Italie. Au mois de décembre dernier, le groupe des Dix avait pareillement financé le prêt de 3,9 milliards de dollars consenti par le F.M.I. à la Grande-Bretagne.

Les suppléants discuteront également des questions qui seront abordées à l'échelon ministériel par le comité intérimaire de vingt membres du Fonds monétaire au sein duquel pays industrialisés et pays du tiers-monde sont représentés à peu près à égalité. Le comité intérimaire discutera essentiellement du projet qui sera présenté pa rle directeur du Fonds monétaire, M. Johannes Witteveen, et qui vise à mettre à la disposition des ressources supplémentaires de l'ordre de 12 à 15 milliards de dollars en devises convertibles. Ces fonds qui seraient surtout fournis par l'Arabie Saoudite et les pays du golfe Persique ainsi que par les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et le Japon permettraient au F.M.I. d'accorder de nouveaux crédits aux pays déficitaires, pauvres ou riches. Cette réunion précédera de quelques jours la conférence « au sommet » qui se tiendra à Londres les 7 ou 8 mai entre les chefs d'Etat et de gouvernement des sept (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Italie, Japon et Canada).

Dans un discours qu'il vient de prononcer à New-York, M. Arthur Burns, président du Système de réserve fédéral, a plaidé en faveur d'un renforcement du rôle du Fonds monétaire en demandant que celui-ci, dans l'avenir, pose de strictes conditions aux pays qui solliciteront de nouveaux crédits.

PAS DE HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL DES FRUITS ET LÉGUMES DANS L'IMMÉDIAT

« ***Marché très calme, offre moyenne, demande calme, cours sans variations importantes.*** » Tels étaient ce jeudi 14 avril en fin de matinée les commentaires du service des marchés de Rungis sur l'évolution des cours des fruits et légumes.

En clair, les prix sur le marché de gros de Paris n'ont pas fait — pas encore ? — une poussée de fièvre à cause des gelées de ces derniers jours. Les variations à la hausse sont, en nombre, égales à celles en baisse. Il n'y a donc pas de raison pour que, dans l'immédiat, les prix de détail s'envolent.

